This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 38.
*1.5

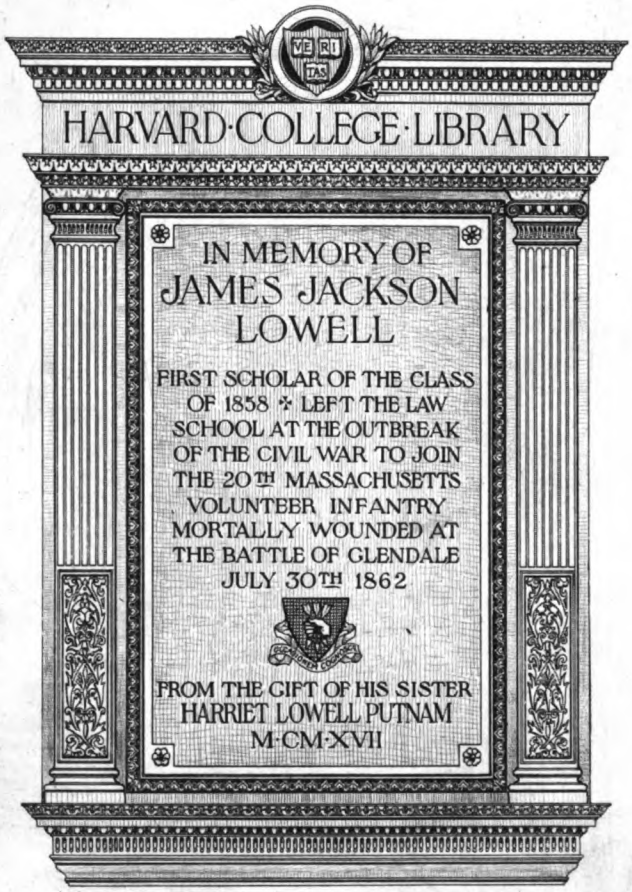

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS

Recueil historique et littéraire

TOME XXIV

CINQUIÈME SÉRIE

LYON
IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND
3, Rue Stella, 3

1897

Digitized by Google

Fr 38.1.5

Harvard College Library
May 18, 1922
J. J. Lowell fund

Digitized by Google

LE BIBLIOGRAPHE

ANTOINE DU VERDIER

(1544 — 1600)

DEPUIS le milieu du xve siècle, la presse a jeté dans le monde une telle multitude d'écrits, que ceux-là seulement, dans cette lutte pour survivre, ont chance de ne pas succomber, qui ont marqué une date dans l'éternel changement des formes littéraires ou des idées, ou bien qui, à défaut de ce mérite supérieur, ont enregistré des faits, des renseignements précis dont on ne peut se passer. Antoine de Verdier a eu cette bonne fortune de laisser un livre utile, indispensable, auquel doit nécessairement recourir celui qui s'intéresse à l'histoire de nos vieux écrivains. L'archéologue, le compilateur, le traducteur, le poète, même le polémiste politique sont morts ; morts au point qu'il n'a pas survécu peut-être un seul exemplaire de quelques-uns de ses ouvrages. Mais du

Digitized by Google

Verdier a eu l'heureuse idée de cataloguer, dans sa *Bibliothèque*, tous les écrits français venus à sa connaissance. Bien que ce répertoire soit incomplet, et qu'il suppose plus de lecture, de patience et de ténacité que de talent et de force d'esprit, c'est assez pour que le nom du bibliographe ne puisse pas être oublié.

La vie de l'auteur n'est pas d'ailleurs dépourvue d'intérêt. Né dans la bourgeoisie et mort gentilhomme de la chambre du roi; soldat, magistrat, administrateur, financier; littérateur, bibliophile, quelque peu libraire, en commerce avec les écrivains illustres de son temps; accablé de procès, emprisonné trois fois, maltraité par les événements de la Ligue, ayant vu mourir en deux mois sept de ses enfants, d'un caractère entier et arrogant qui lui fit des ennemis puissants, son existence fut mêlée d'un peu de gloire et de beaucoup d'ennuis (1).

I

A Saint-Bonnet-le-Château et dans les montagnes limitrophes du Forez et du Velay, vivaient au XVIe siècle un grand nombre de Verdier : prébendiers de l'église de Saint-Bonnet, marchands, bourgeois, propriétaires à l'aise, la plupart alliés aux bonnes familles du pays ou même à la

(1) Niceron, dans ses *Mém. pour servir à l'hist. des hommes ill. dans la république des lettres*, t. XXIV, p. 276 et suiv., a parlé assez longuement de ses ouvrages, mais ce qu'il dit de sa vie se réduit à quelques lignes. Depuis, divers documents relatifs à du Verdier ont été publiés, dont j'ai fait naturellement mon profit.

Digitized by Google

petite noblesse (1) ; Christophe Verdier, proche parent d'Antoine, fut chanoine de Notre-Dame du Puy et abbé de Pébrac (2). Il serait du reste impossible d'établir la généalogie régulière de ces Verdier, certainement apparentés entre eux. Leur nom était bien Verdier tout court, quoique quelques-uns affectent, dès le XVIe siècle, de s'appeler du Verdier ou Verd du Verdier.

Ce nom Verd du Verdier déguise probablement un calcul et une supercherie. En effet, dans cette région montagneuse qui paraît avoir été le berceau des Verdier, le château de Valprivas avait été possédé par une branche de la famille chevaleresque des Verd, auxquels, à la fin du XIVe siècle, succédèrent les Thélis par le mariage d'Anne ou Agnès Verd avec Jean de Thélis (3). Les Verdier, pour faire

---

(1) Langlois et Condamin, *Hist. de Saint-Bonnet-le-Château*, t. II, p. 75, 76, 84, etc. — Archives de la Diana : reconnaissance de 25 janvier 1545 (v. st.), au profit de Guill. Verdier, de Saint-Bonnet ; testament de Jean Verdier, bourgeois de Saint-Bonnet, du 12 sept. 1575. — Manuscrits de la Bibliothèque Chaleyer, n° 1468 (Archives de la Loire, de Guély, 555) : Mémoire, factum et notes diverses concernant la famille Verdier. — A cette famille appartiennent, croyons-nous, Marie et Antoinette du Verdier, mariées à Jean et à Antoine la Mure (O. de Viry, *les du Verdier des Salles*, dans *l'Anc. Forez*, t. III, p. 208). Il est possible qu'Antoinette du Verdier soit la sœur d'Antoine du Verdier, qui serait alors grand-oncle de l'historien Jean-Marie de la Mure ; simple hypothèse, toutefois, et que je ne tiens pas à défendre. (Voy. notre communication à la Diana, *Bulletin*, t. IX, p. 50 et suiv.)

(2) *Gallia christiana*, t. II, col. 465. Il mourut le 22 oct. 1621. Antoine du Verdier l'institua son exécuteur testamentaire dans son premier testament.

(3) Voy. principalement : Sonyer du Lac, *Fiefs du Forez*, p. 283 ; Barban, *Recueil d'hommages*, p. 458 ; Theillière, *Etud. hist. sur le canton de Bas-en-Basset*, p. 48 et suiv.

Digitized by Google

accroire qu'ils descendaient d'une noble famille qui avait donné un bailli au Forez, imaginèrent d'accoler le nom de Verd à leur nom patronymique, et en firent un composé hybride. L'acquisition de la seigneurie de Valprivas, faite peut-être tout exprès pour appuyer cette singulière prétention, parut la justifier aux yeux de l'opinion, en présentant les Verd du Verdier comme les successeurs et les héritiers des Verd. En tout cas, la famille Verdier s'accoutuma si bien à cette filiation imaginaire qu'on voit, au XVIIe siècle, les descendants d'Antoine abandonner leurs armes propres et adopter celle des Verd (1). Antoine, tout en prenant plus ou moins indûment le nom de *du Verdier* (2), s'abstint du moins de cette usurpation, et garda les armes de sa famille.

J'userai discrètement dans cette notice des détails généalogiques, et me bornerai à ce qui est essentiel. Il résulte des titres produits en 1668 devant Du Gué, intendant de Lyon, par Gaspard-Béatrix Verd du Verdier pour

---

(1) *Anc. Forez*, II, 317. — Armes de la famille Verd : D'argent, au lion de sinople armé et lampassé de gueules (P. Gras, *Arm. du Forez*, p. 259; Steyert, *Armorial*, p. 92). Armes des Verdier de Saint-Bonnet : D'azur, à trois pals d'argent, celui du milieu moucheté d'hermine, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. M. Giron a lu du moins ainsi le blason de la fresque de Valprivas (Voy. plus loin.), lecture que je ne garantis pas, n'ayant pu, dans ma visite à Valprivas, distinguer clairement les couleurs de ce blason. L'écu d'Ant. du Verdier est gravé au bas de quelques-uns de ses portraits, et sculpté sur le monument de Claude de Tournon dont il sera question plus loin, mais sans indication suffisante des métaux et émaux.

(2) Cependant du Verdier écrit son nom en latin *Verderius* et non *de Verderio*. Dans les actes consulaires de Lyon et dans les registres de la peste, on trouve tantôt *Verdier*, tantôt *du Verdier;* dans les documents purement officiels, toujours *Verdier*.

Digitized by Google

justifier de sa noblesse, qu'Antoine avait pour aïeul « Pierre Verd ou Verdier », qualifié damoiseau, lequel eut pour fils un autre « noble homme Pierre Verdier, dit Verd », de la ville de Saint-Bonnet-le-Château, marié par contrat du 10 septembre 1500, à Marguerite des Farges, fille d'un châtelain de Miribel, et qui fit son testament le 1er octobre 1530. Le fils de ce second Pierre, « noble Jean du Verdier », de Saint-Bonnet, seigneur de la Mure en la paroisse de Bas-en-Basset, épousa Toussainte Terrasse (1) (remariée ensuite à Guillaume de Loberac), et, par son testament du 27 juin 1544, institua pour héritier universel son fils Antoine du Verdier (2). Mais celui-ci n'est né qu'au mois de novembre suivant ! Il est cependant difficile de croire erronée la date du testament, l'acte ayant été exhibé en minute originale. Jean eut-il un autre fils, aîné d'Antoine et portant le même prénom? Ou bien, entre Jean du Verdier et l'écrivain, y aurait-il une génération intermédiaire réprésentée par cet autre Antoine ? Mais cette dernière explication d'un petit problème généalogique, bien qu'elle se présente d'abord à l'esprit comme la plus simple, n'est pas soutenable, car il est certain que le bibliographe était fils de Jean du Verdier et de Toussainte Terrasse.

---

(1) Sur Toussainte Terrasse, voy. quatre vers latins de son petit-fils Claude du Verdier dans *Deliciæ poetarum Gallorum*, 1609, Pars Tertia, p. 1128.

(2) *Anc. Forez*, II, 316, III, 17, 82. Ces titres sont rappelés dans le jugement de Du Gué, du 15 février 1668, qui, avec une sévérité difficile à comprendre d'après les actes produits, déclara Gaspard-Béatrix, petit-fils d'Antoine, usurpateur de noblesse. — Le testament du 27 juin 1544 a été imprimé dans le *Cab. hist.*, 7e année, Documents, p. 142.

Digitized by Google

Antoine du Verdier naquit le 11 novembre 1544 (1) à Saint-Bonnet-le-Château, ou peut-être à Montbrison, car la famille avait une maison dans cette ville, et Toussainte Terrasse en est probablement originaire. On ne sait rien de certain sur ses premières années, que sans doute il passa en partie à la Mure, dans la propriété paternelle qui dominait le cours de la Loire (2). On peut conjecturer que, après des études élémentaires à Saint-Bonnet ou à Montbrison, il alla faire ses humanités au collège de Tournon, qui attirait alors en foule les enfants de la noblesse et de la riche bourgeoisie (3). Il fréquenta ensuite les cours de droit dans une université; ses relations particulières avec plusieurs savants médecins, Antoine Valétius, François Valleriole, etc., donneraient aussi à croire qu'il a un peu étudié la médecine. Du Verdier reçut une instruction très étendue et très forte, mais il y ajouta beaucoup par son travail personnel; vrai gouffre de livres, touchant à tout, curieux de tout, il ne trouvait jamais les journées assez longues pour son travail acharné. Il disait que s'il avait le second pied dans la fosse, encore voudrait-il apprendre, car « de toutes choses y a saciété, fors que des lettres ; tant plus on estudie, tant plus existe le désir d'apprendre ». Achetant une vieille édition de Justin, il écrit de sa main, à la dernière page: *labor omnia vincit* (4). Antoine du Verdier fait, selon la

(1) *Prosopographie*, éd. de 1603, p. 2.452.

(2) Dans une reconnaissance du 6 août 1549, il est dit qu'Ant. du Verdier, écuyer, réside au lieu de la Mure (*Anc. Forez*, III, p. 19). Il est vrai que cet acte produit devant Du Gué fut argué de faux; mais cela prouve peut-être simplement qu'il n'était pas en forme probante. — Sur la Mure, voy. Theillière, p. 164.

(3) Massip, *le Collège de Tournon*, p. 56.

(4) *Response de Pierre La Coignée; Bibliothèque*, dédicace au roi; *Roannais illustré*, VIIe série, p. 32.

Digitized by Google

manie de l'époque, l'anagramme de son nom, et il y trouve *Tard ennuie de voir* (1), la devise d'un homme pressé d'apprendre, qui trouve les heures bien insuffisantes à son impatience de tout lire et de tout savoir.

Aussi ne néglige-t-il aucune occasion d'étendre ses connaissances et de grossir ses portefeuilles. En 1585, du Verdier est à Toulouse pour un procès qu'il a devant le Parlement de Languedoc; il emploie ses trop longs loisirs à entendre plaider les avocats et prononcer les arrêts, il recueille sur-le-champ en ses tablettes le sommaire des plaidoiries, et, rentré chez lui, les écrit plus amplement à tête reposée (2). Faisant un voyage à Paris avec le cordelier Panigarole, cousin du célèbre prédicateur François Panigarole, il s'instruit dans sa docte conversation (3). Dans toutes les villes où passe du Verdier, il achète des livres ou des manuscrits, copie les inscriptions curieuses, visite les bibliothèques des amateurs, prend des extraits, empile notes sur notes et remplit de gros cahiers. C'est presque uniquement par le goût de du Verdier pour l'érudition et les lettres, que nous connaissons ses voyages.

Cet amour de l'étude, de la science et des livres sera le fait dominant de sa vie, sa consolation dans les dures épreuves qui ne lui seront pas épargnées. La préface de la *Bibliothèque* est un long panégyrique des lettres, auquel une forte conviction communique de la chaleur et une certaine éloquence : « Celles-cy sont, dit-il, les vrayes et permanentes richesses de l'homme, les biens qui jamais n'appe-

(1) Ou *de voir tard ennuie*, ou encore *tard ennuié de voir;* Du Verdier signe souvent ses écrits par son anagramme.

(2) *Diverses Leçons*, liv. VII, chap. VI.

(3) *Ibid.*, livre VII, chap. XI.

Digitized by Google

tissent, ains s'agrandissent et s'illustrent d'autant plus, que que plus ils sont communiquez aux autres. Le traffic de telle denrée est le plus seur, digne et honnorable que l'homme puisse faire, voire propre de celuy qui entre les humains veut estre plus homme que les autres, ou pour dire mieux et plus vrayement, vray homme parmy les statues et simulacres des hommes. » A ses yeux, la perte d'un bon ouvrage est une sorte de malheur public, et il s'emporte contre l'incurie des héritiers de Bernard Salomon, qui ont laissé « ronger aux rats et à la vermine » un beau *Traité de perspective* qu'ils avaient trouvé dans les papiers du graveur lyonnais (1).

On s'étonnait un peu autour d'Antoine de ces goûts nouveaux dans une race de marchands ; la parenté ne ménageait pas les brocards à ce jeune homme qui tranchait du savant, et lisait jour et nuit au lieu de surveiller la culture de ses terres. Il répondit un jour par l'apologue de ce père de famille qui laissa à ses deux fils, avec des biens au soleil, une grande quantité d'huile à brûler. L'un consomma sa provision à banqueter la nuit « dont en brief il fut réduit en grande pauvreté » ; l'autre, usant son huile à veiller sur les livres, « en devint grandement riche » ; et sur le cas de ces deux frères, on fit des vers en forme de moralité, que le bon du Verdier traduit ainsi :

Cestuy son huyle perd et gaste sa personne,
Pendant qu'il fait grand chère et souppe à la chandelle ;
Cest autre s'enrichit et remplit l'escarcelle,
Pendant qu'à souvent lire à la lampe il s'adonne (2).

---

(1) *Bibliothèque*, p. 119.
(2) *Prosopographie*, préface.

Digitized by Google

Sans en faire un reproche à du Verdier, on voit percer ici l'homme pratique, fils de paysans et de bourgeois, qui, tout en aimant bien les lettres, ne sera pas fâché d'en tirer d'honnêtes bénéfices.

La famille essaya de faire quelque chose du pauvre jouvenceau qui allait se perdre par ses goûts ridicules et ruineux pour les paperasses. Un mot de la *Prosopographie* (1) nous apprend qu'Antoine fut à Rome à la suite du cardinal du Bellay; fait singulier si on pense à l'obscurité des Verdier, et à la grande jeunesse d'Antoine. Le cardinal aimait à s'entourer de savants et de lettrés, et on sait qu'il protégea Rabelais. Mais comment du Verdier, né dans la petite bourgeoisie provinciale, que rien encore n'avait pu faire connaître, et très jeune puisque du Bellay mourut à Rome le 16 février 1560, fut-il admis à une telle faveur? C'est, je pense, la maison d'Urfé, très puissante au XVIe siècle, et avec laquelle Du Verdier eut les relations les plus familières (2), qui, sur les instances de la famille, ménagea ce voyage à Antoine. Ses parents y voyaient le commencement et les promesses d'une belle fortune; Antoine y vit surtout l'occasion de visiter l'Italie, cette Italie fameuse, alors seconde patrie de tous les gens de lettres. Les détails longs et précis qu'il a donnés sur la topographie de la ville de Rome me donnent à croire qu'il y avait longtemps séjourné (3) et peut-être a-t-il vu lui-même à Milan, à Florence et à Naples divers manuscrits latins, dont il a fait mention dans le supplément à la *Bibliothèque* de Gesner.

(1) Edition de 1603, p. 2.452.

(2) *Div. Leçons*, dédicace; *Doctes et subtiles Responses*, dédicace; *Bibliothèque*. p. 43, et *passim*.

(3) *Div. Leçons*, l. VI, chap. V et VI.

Digitized by Google

II

La mort du cardinal du Bellay dut le rappeler en Forez, où il s'enfonça de plus en plus dans les livres. Enfin, pour prendre pied dans le monde, et donner à sa vie un but plus sérieux en apparence que la littérature, du Verdier embrassa la profession des armes et s'engagea dans la compagnie de Guillaume de Gadagne, sénéchal de Lyon (1). Il adopta dès lors une seconde devise : Et Marti et Minervæ, un peu ambitieuse pour un homme qui certainement ne fut pas un foudre de guerre. Son premier portrait le représente à l'âge de vingt-deux ans, élégamment et finement cuirassé, tête nue, un casque devant lui, dans un cartouche gardé par Mars et par Minerve et entouré des emblèmes de la guerre et des arts (2). Belle matière à antithèses ingénieuses pour son ami Guillaume Chappuis, qui le félicite en style et en rimes médiocres d'avoir pris

De Minerve et de Mars
A propos et à gré la devise notoire :
Monstrant que vous tenez les lettres en mémoire
Et que du dieu guerrier vous ne craignez les dards (3).

Il est vraisemblable que les dards du dieu guerrier n'ont pas fait courir à du Verdier de bien graves périls. Nulle

(1) Probablement vers 1563 ; mais rien à ma connaissance ne permet de donner une date précise.

(2) Antonius Verderius Forensis anno ætatis suæ xxii, 1567, en tête de la *Prosopographie*.

(3) Dans les *Div. Leçons*. Cf. *Ibid.*, sur cette devise, les six distiques latins de Guillaume Paradin.

Digitized by Google

part il n'a parlé de ses campagnes, qui sans doute se réduisirent, ou peu s'en faut, à des parades et à un service d'honneur auprès du sénéchal. Cependant il dut faire au moins quelques marches militaires, car l'avis au lecteur des *Omonimes* est fièrement daté « du camp », 10 février 1569, et, le 25 juin de la même année, les médecins François Gambaldo et Jacques Champier certifièrent par écrit à Montbrison, dans la maison qu'y possédait Antoine du Verdier, que celui-ci arrivait du camp, malade, atteint d'une fièvre ardente et continue, « avec grandes douleurs en toute sa personne » (1). Le congé qu'il obtint ne fut pas définitif, puisqu'il prend encore dans les *Omonimes*, imprimés en 1572, la qualité d'homme d'armes de la compagnie de Monsieur le Sénéchal de Lyon. On vient de voir cependant que la préface au lecteur est datée de 1569; le livre était donc alors achevé, et il est possible que l'imprimeur ait laissé à du Verdier une qualité qu'il avait encore en 1569, mais que peut-être il n'avait déjà plus en 1572.

Sauf du reste quelques périodes d'*activité*, le service laissait à du Verdier presque tous ses loisirs, et jamais il n'aproduit davantage. Il est difficile de donner une date à la plupart de ses œuvres demeurées manuscrites ; mais nous savons que cinq au moins de ses ouvrages imprimés ont été mis sous la presse ou composés de 1567 à 1570 (2).

Le premier est la *Prosopographie ou Description des person-*

---

(1) *Cab. hist.*, 7e année, Documents, p. 146.

(2) Nous donnerons à la fin de cette notice la bibliographie des œuvres imprimées et manuscrites de du Verdier.

Digitized by Google

nages insignes, publiée seulement en 1573 à Lyon, chez Antoine Gryphe, mais écrite par du Verdier à vingt ans. A cause des troubles peu favorables à un autre commerce de librairie qu'à celui des pamphlets et pièces de circonstance, Gryphe garda le manuscrit plusieurs années dans sa boutique avant de l'imprimer (1). Ce livre, orné de jolis portraits en médaillons assez bien gravés est, si on en excepte quelques informations intéressantes sur les écrivains du XVIe siècle, une simple compilation de faits qu'on rencontre partout. Il est cependant juste de reconnaître que, si rien n'est plus insipide aujourd'hui que cette banale érudition, l'ouvrage devait rendre des services dans un siècle où le commun des lecteurs n'avait sous la main que de maigres ressources.

A la suite des noms historiques et mythologiques, dont la biographie ou la légende fait le fond de cette rapsodie, du Verdier a distribué une sorte de chronologie universelle. Il a d'ailleurs mêlé à son livre des digressions de tout genre : sur la magnanimité des femmes, la version des Septante, l'institution des banques, etc. On y trouve même des choses qu'on n'y chercherait guère : l'épître de Pilate à Tibère, des vers latins d'Antoine du Verdier au médecin François Valériole, le devis d'un avocat et d'un médecin sur la dignité de leur art. Selon l'usage, la *Prosopographie* est chaudement recommandée au public par les amis de l'auteur, qui déjà s'était fait une certaine réputation littéraire. Pour donner une idée du goût qui régnait

(1) Préface au « lecteur », datée de Montbrison, 1er octobre 1572. Du même jour est datée la dédicace à M. le comte de Sanzay, capitaine général de la noblesse de France sujette au ban et à l'arrière-ban.

Digitized by Google

alors, je citerai les premiers vers d'un sonnet que lui envoie François d'Amboise :

> Une telle *verdeur*, mon docte *du Verdier*,
> Se trouve en ton beau champs, que la mesme *verdure* (1)
> N'est plus *verde* et gaye, encores que Nature
> Ait prodigue étallé son trésor printannier.

En 1567, parut à Lyon chez Jean Marcorelle, le premier ouvrage imprimé de du Verdier : une tragédie qui avait pour titre *Philoxène*, pièce introuvable, inconnue — c'est tout dire — à de Soleinne, le plus grand collectionneur de pièces de théâtre qui ait jamais été (2). Selon Léris, elle aurait été jouée à Lyon en 1567 (3) ; cela n'est pas impossible, mais nous n'en avons pas la preuve.

Vers ce temps là du Verdier prenait tellement au sérieux sa profession d'homme d'armes, qu'il écrivit jusqu'à quatre ouvrages sur la guerre. Deux sont restés manuscrits, et ne sont même pas mentionnés par du Verdier dans le catalogue de ses œuvres, sans doute parce qu'il avait renoncé à jamais publier ces travaux de jeunesse qu'il jugeait imparfaits. L'un était une *Polémarchie*, le second une traduction française du *Duelle* ou *Traité de l'art militaire* de Paris de Puteo (4).

---

(1) C'est-à-dire *la verdure mesme*.

(2) Au t. Ier, p. 157, de la *Biblioth. dramatique de M. de Soleinne*, on mentionne *Philoxène* entre les *desiderata* de cette célèbre collection.

(3) *Dict. portatif des théâtres*, p. 348. M. Brouchoud (*les Origines du théâtre à Lyon*, p. 24) n'a constaté aucune trace de l'existence d'un vrai théâtre à Lyon au XVIe siècle après 1541.

(4) Au verso du titre des *Antithèses* (voy. plus bas) est la permission à Benoît Rigaud, signée G. de Gadaigne, et datée du 4 août 1568, d'im-

Digitized by Google

Les deux autres sont de violents réquisitoires en vers contre les guerres civiles que la religion et les intérêts politiques sous le nom de religion venaient de déchaîner en France. Du Verdier, ayant fait à cette époque un voyage à Paris, apporta le manuscrit de son *Mysopolème ou Discours contre la guerre* au libraire Denys du Pré, qui l'imprima en 1568. Ce petit poème valut à du Verdier une singulière lettre de son compatriote Etienne du Tronchet; je donnerai aussi un échantillon de cette langue ridicule et emphatique, en remarquant toutefois que la manière de du Tronchet est bizarre entre les plus bizarres : « Vostre style, qui est un nouveau instrument de science, propre à crever l'œil de l'ignorance, fait sentir au monde la bénignité et l'odeur d'une merveilleuse harmonie. Donc je espère que les fleurs de vostre printemps meuriront en leur automne les plus admirables fruicts des greffes Paladins du verger de Parnasse, qui feront célébrer nostre Mont-brison comme un petit Caucase bastard, et vostre Bidoire comme un font cabalin urinal des neuf sœurs (1). » Niceron remarque, précisément

primer et vendre « les *Antithèses*, le *Mysopolème*, la *Polémarchie*, ensemble la traduction du *Duelle* ou *Combat* de Paris de Puteo ; le tout fait par le seigneur du Verdier, gentilhomme de Forests. » Il est à la rigueur possible que la *Polémarchie* et la traduction du *Duelle* soient restés à l'état de projet ou de simple ébauche, malgré le permis d'imprimer.

(1) *Lettres missives et familières*, f° 145, v°, de l'édit. de Paris, 1582. — A la suite de cette lettre est un sonnet où notre auteur est appelé Pierre du Verdier. L'erreur est évidente, à moins qu'Antoine du Verdier n'ait aussi porté le prénom de Pierre. Mais il est bon de la relever, parce que Gui de la Grye (*Portraits d'aut. forésiens*, p. 147. Cf. A. Bernard, *les d'Urfé*, p. 88) en a conclu l'existence d'un « Pierre du Verdier, qui écrivit un ouvrage intitulé le *Misopolème*, et qui fut peut-être le père d'Antoine. » L'auteur est Antoine lui-même, qui évidemment ne se serait pas attribué, dans sa *Bibliothèque*, un poème qui aurait été l'œuvre d'un autre du Verdier.

Digitized by Google

à propos du *Mysopolème*, que du Verdier est un mauvais poète. Je suis loin d'y contredire; mais quand on rapproche ses vers ou sa prose de la langue de presque tous ses contemporains, il semble que son style ne manque, par comparaison, ni de simplicité, ni de saveur, ni de goût.

Mis en verve par cette première attaque, du Verdier revint à la charge à la fin de cette même année 1568 en publiant à Lyon, chez Benoît Rigaud, les *Antithèses de la paix et de la guerre, sur le bruit qui court*. Le thème était bien usé : la paix est un présent du ciel; la guerre vient droit des enfers, d'où elle nous amène barbarie, brigandage, ignorance, impiété, misère ; le tout est appuyé d'exemples empruntés à l'histoire des antiques cités que la guerre a détruites. Mais ces idées si rebattues suggèrent à du Verdier quelques accents d'un sincère patriotisme, et il prend la liberté, lui obscur et sans nom, d'adresser des remontrances ou de donner des conseils au peuple français, aux prélats, à la noblesse, au roi lui-même. Si la nation ne sait comment user son ardeur guerrière, qu'elle se jette sur l'ennemi séculaire, sur le Turc toujours menaçant devant la chrétienté.

Ses *Antithèses* étaient à peine publiées, que du Verdier écrivit les *Omonimes, satire des mœurs corrompues de ce siècle*; ce poème fut achevé dès le 10 février 1569 (1), bien qu'il n'ait été donné au public par l'imprimeur lyonnais Antoine Gryphe qu'en 1572. C'était encore une leçon très libre aux classes supérieures de la société. Mais on est assez surpris que, par une dissonance choquante entre le fond et la forme, l'auteur ait fait choix d'un genre littéraire puéril, pauvre amusement de bel esprit; car la loi des vers omonymes est

(1) Préface au lecteur.

Digitized by Google

que toutes les rimes doivent, deux à deux, faire un jeu de mots ou calembour :

> C'est un estrange cas, quand un homme *vieil ard*
> D'amour, dont nous voyons embrasé le *vieillard*.

On dirait Bruscambille, débitant de la morale en style facétieux. Les vers équivoqués ou omonymes n'étaient pas une nouveauté : au xve siècle et au xvie, Meschinot, Molinet, Guillaume Cretin, les deux Marot s'étaient occupés de ces passe-temps, où il paraissait ingénieux de faire rimer *méchant son* et *chanson*, *sansonnet* et *sans sonnet* (1). Si la rime en calembour n'est pas une invention de du Verdier, du moins il est très fier d'être le premier « qui ait escrit de suite tant de vers de ceste sorte », en observant régulièrement l'alternance des « masculins et féminins ».

C'est une gloire médiocre. Cependant, si on passe sur la singularité de la forme, sur les étrangetés et les remplissages qu'elle traîne nécessairement après elle, on conviendra que cette satire ne manque pas toujours de vigueur et d'à-propos. Voici, par exemple, un tableau de mœurs que du Verdier avait pu voir plus d'une fois, en courant le pays avec la compagnie de M. le Sénéchal de Lyon :

> Le laboureur foullé déteste la noblesse,
> « Au lieu d'allègement, — dit-il —, elle nous blesse.
> J'ay eu en trois logis de soldats trente neuf,
> Qui ne m'ont délaissé, veaux, brebis, poulle, n'œuf. »

Antoine du Verdier annonçait en finissant une autre satire qui élèverait *plus haut le ton*. Soit que la première

(1) Voy. Quicherat, *Tr. de versification française*, 2e édit., p. 462.

Digitized by Google

n'ait pas été bien accueillie, soit que du Verdier, qui tomba malade peu de temps après, ait oublié l'espèce d'engagement qu'il avait pris devant le public, cette seconde satire n'a pas été écrite.

III

Je ne puis dire avec certitude quand du Verdier renonça au métier des armes. Il était déjà en 1573 « conseiller du Roy, éleu sur le faict des guerres, aydes et tailles au païs de Forests (1) ». Mais c'est probablement en 1572 qu'il quitta le service pour entrer dans la magistrature. Une circonstance semble donner à cette date une grande probabilité. Claude Tournon ou de Tournon, élu de Forez, étant mort le 26 février 1572, on dédia à sa mémoire un élégant monument dans l'église Saint-Pierre, à Montbrison, table de grès ou de calcaire ornée de moulures, d'anges, de cariatides aux jambes engainées, d'écussons, de feuillages et de lambrequins. Antoine de Verdier fit pour ce monument l'inscription suivante (2) :

(1) Titre de la *Prosopographie*, Lyon, 1573.

(2) Nous en donnons le texte d'après la copie qui en a été faite pour nous par M. Rochigneux, le très obligeant bibliothécaire de la Diana. Cette inscription a déjà été reproduite par P. Gras, *Recueil d'inscriptions foréziennes*, p. 45, et par A. Broutin, *Hist. des Couvents de Montbrison*, t. II, p. 14 ; mais Broutin lui donne la date fausse de 1522 ; la mention des rois Henri II, François II et Henri III aurait dû l'avertir de cette grosse erreur. — Le monument de Claude de Tournon a été transporté dans la nouvelle église Saint-Pierre de Montbrison, où il est encastré dans la muraille du transept gauche. Il mesure 1 mètre de hauteur sur 57 cent. de largeur ; les ornements de cette œuvre intéressante sont très endommagés.

Digitized by Google

A LA MEMOIRE · PERPETVELE
DE NOBLE · CLAVDE · TOVRNON ·
CONSELIER · DV ROI · ELEV · EN
FORES · LEQUEL · S'ETANT MON
TRE · AMATEVR · DES POVVRES
SANS · REPROCHE · ET FIDELE
SERVITEVR · EN SON ETAT
DES · ROIS HENRI 2 · FRANCOIS
2 ET · CHARLES · 9 · A LAISSE
CE · MONDE · LE · 26 FEVRIER
1572 · APRES AVOIR VESCV
47 · ANS · DIEV AIT SON AME
†
A · DV · VERDIER ELEV. A
FAIT · POSER · LEPITAPHE

Puisque du Verdier, qui se qualifie élu, et paraît ici agir en cette qualité, a pris soin de rédiger cette inscription commémorative, on peut croire qu'il venait d'obtenir la charge laissée vacante par la mort de Claude de Tournon. Les élus, nommés directement par l'autorité royale, — malgré leur nom qui pourrait faire illusion, — étaient des magistrats qui connaissaient des contestations relatives à l'assiette et à la levée des impôts permanents ou temporaires. A partir de 1578, ils relevèrent, dans toute l'étendue de la généralité du Lyonnais, du bureau des finances institué à Lyon par Henri III (1).

(1) C'est du moins en 1578 que commencent les archives du bureau de Lyon (Archives du Rhône, C. 397 et suiv.).

Digitized by Google

Cette nouvelle existence qui commençait pour Antoine du Verdier convenait mieux, il semble, à ses aptitudes que la profession des armes. Marié d'ailleurs très jeune à Agathe des Gouttes (1), en 1563 ou 1564, puisque son fils Claude était âgé de plus de dix-sept ans en 1582, il avait déjà au moins trois enfants à élever et à instruire (2), obligation qui s'accordait mal avec la vie des camps, si longs que fussent les loisirs laissés par le service.

Il dut s'établir à Montbrison, capitale du Forez et centre principal de l'administration et de la justice. Mais il séjournait souvent à Valprivas, dont il fit vers ce temps-là une résidence appropriée à ses goûts. La dédicace des *Diverses Leçons* est datée de Valprivas, 11 mars 1577, et c'est là probablement qu'il reçut chez lui Joseph Scaliger en 1582 (3).

Les de Thélis possédaient encore le château de Valprivas en 1490 (4). Je ne puis dire si les Verdier furent leurs successeurs immédiats; mais Jean du Verdier, père d'Antoine, ne prenant pas le titre de seigneur de Valprivas dans son testament du 25 juin 1544, et Antoine en ayant rendu hommage au roi en 1557, il y a quelque apparence que

---

(1) *Alias* Catherine des Gouttes. Du Verdier avait peut-être été fiancé à l'âge de six ans et demi à Marguerite du Rocher, car on produisit en 1668, devant Du Gué, un acte de contrat et promesse de mariage, du 10 février 1551 (n. st), entre Antoine du Verdier et Marguerite du Rocher ; mais cet acte fut rejeté comme non valable.

(2) Parmi les pièces liminaires du *Syntagma juris universi* de Pierre Grégoire, IIIe partie, Lyon, 1582, sont vingt-six vers latins de Claude du Verdier, alors étudiant en droit à Bourges, *vixdum annos XVIII natus*. On verra plus loin que, en 1586, Antoine du Verdier avait « deux grandes filles prêtes à marier ».

(3) *Bibliothèque*, p. 397.

(4) Sonyer du Lac, *Fiefs du Forez*, p. 283

Digitized by Google

celui-ci venait de l'acquérir. Le 7 septembre de cette année (1) en présence de Jean Papon, lieutenant-général au bailliage de Forez, et de plusieurs autres officiers du roi, il déclarait tenir en fief la terre et seigneurie de Valprivas en la paroisse de Bas-en-Basset, consistant en château et maison forte, divers domaines, et rentes nobles à Luriec et Saint-Pal ; il en estimait le revenu annuel à environ 200 livres, évaluation de fantaisie, bien entendu, et dont on ne peut rien conclure sur la valeur réelle de la terre de Valprivas.

J'ai visité à l'automne de 1896 ce petit château moitié gothique, moitié renaissance, que du Verdier s'est plu à embellir. L'abord en est dur, surtout si on arrive du bourg de Bas par les ruines imposantes de Rochebaron. Mais, parvenu sur ce haut plateau, vous êtes bien payé de votre peine par l'immense amphithéâtre des montagnes du Velay qui se déroule sous vos yeux. Le village, peuplé de pauvres cultivateurs et de dentelières, ressemble à presque tous ceux du pays, mal tenu, de chétive apparence ; çà et là les fenêtres des maisonnettes s'encadrent de pierres moulurées, lambeaux détachés de la maison seigneuriale. Celle-ci cependant, bien que pétaradée pendant la Ligue, et incendiée « en l'hault estage » le 18 février 1665, (2) paraît n'avoir pas été trop maltraitée par le temps et par les hommes dans ses masses principales. Elle est habitée par des religieuses de Saint-Joseph du Puy, qui instruisent les

(1) *Anc. Forez*, t. II, p. 231. — Le village de Valprivas ou Valprivat (*Vallis privata*), a été détaché de Bas, et forme maintenant une commune et paroisse distincte. Il avait une vicairie et le culte s'exerçait dans la chapelle du château. Valprivas, aujourd'hui dans la Haute-Loire, appartenait avant la Révolution au Forez.

(1) *Anc. Forez*, III, 22 et 82.

Digitized by Google

enfants de la paroisse, et assemblent dans les longues soirées les jeunes dentelières. Les bonnes Sœurs étaient déjà dans le village au XVIIIe siècle (1); elles y sont revenues après la Révolution, et bien qu'elles soient installées dans le château, elles n'en sont pas plus curieuses de savoir ce que c'était que ce du Verdier dont leur parlent de rares voyageurs.

Vu du dehors, le château est assez triste, avec ses murailles nues et sa vedette en ruines. Par une porte de profil ogival, on entre dans une cour pavée en gros cailloux de la Loire, qui dessinent au centre un cercle de galets noir bleuâtre; cette cour est égayée par un puits élégant orné de deux sirènes. Sur trois côtés de la cour, les bâtiments se développent en fer à cheval. A droite, la chapelle et la cuisine. A gauche, un second corps de logis, avec une porte au-dessus de laquelle du Verdier avait fait graver cette maxime grecque : ΑΝΔΡΟΣ ΔΙΚΑΙΟΥ ΚΑΡΠΟΣ ΟΥΚ ΑΠΟΛΗΤΑΙ (2), *que le fruit de l'homme juste ne périsse pas;* mais la pierre s'est effritée, et on ne lit plus maintenant que : ΑΝΔΡΟΣ ΔΙΚΑΙΟΥ..... ΟΣ. En face de l'entrée, une belle tour d'escalier dans l'angle gauche, et deux galeries ouvertes superposées, à un seul arceau surbaissé; une des murailles d'appui est médaillonnée de deux masques de lion. A l'intérieur on nous montre des cheminées de style renaissance, sans intérêt d'ailleurs, un cabinet fermé par une porte de fer, où étaient certainement serrées les archives du château, et... un mauvais exemplaire des *Diverses*

(1) Par son testament du 30 juin 1772, Antoinette Ollier, supérieure, laissa la maison et domaine de Valprivas à deux religieuses de sa communauté (Manuscrits Chaleyer, n° 1.468).

(2) P. Gras, *Rec. d'Inscriptions foréziennes*, p. 55.

Digitized by Google

Leçons d'Antoine du Verdier, volume piteux qui traîne là depuis trois siècles, et que les Sœurs m'ont paru regarder comme un trésor sans prix!

Le château est en somme petit, des plus modestes, et ne mériterait pas une visite sans la fresque de la chapelle et la tourelle d'escalier. La tourelle est richement décorée, dans la manière de la renaissance, de figures mythologiques, de guirlandes et de motifs variés; on lit sur une moulure, en petits caractères : *Noscitur unque leo.* Je crois la tour plus ancienne que cette opulente ornementation : du Verdier, comme cela s'est fait si souvent au XVIe siècle, a dû l'éventrer du haut en bas pour y ajouter après coup une décoration plus riante.

En 1493, un autel fut consacré et dédié à sainte Agathe, dans la chapelle du château de Valprivas, en présence de Philippe de la Filhe, vicaire de ladite chapelle (1). Sans le moindre doute, c'est bien celle qui sert encore aux pieux exercices de la communauté de Valprivas. L'oratoire, très bas, voûté en arc de cloître dont les nervures se nouent en écusson, est faiblement éclairé par une étroite fenêtre ogivale sans aucun ornement. Tout cela ne mérite pas un regard. Mais au fond, depuis la hauteur de l'autel, la muraille entière est couverte d'une fresque qui représente la Résurrection des Morts; les tons sont malheureusement éteints, et on ne peut plus distinguer aisément que les personnages du premier plan. Cette peinture murale de cinq mètres de longueur sur deux mètres de hauteur à l'axe de la voûte, met en scène, dans ce cadre restreint, près de cent personnages en pied ou à mi-corps; de quelques-uns on ne voit que la tête. M. Aimé Giron y voit, à tort ou à raison, « le

(1) Theillière, *op. cit.*, p. 198.

Digitized by Google

produit des deux écoles de peinture parallèles en France à la fin du XVIe siècle et ici juxtaposées, l'école italienne de Fontainebleau et l'école française des Clouet. » Cette belle page est approximativement datée; en effet, au coin gauche, devant un motif d'architecture, on voit agenouillé Antoine du Verdier et sa femme (1), sous le blason des Verdier; à droite, son fils Claude avec sa toute jeune épouse Bonne du Rocher, sous le même écu, mais cette fois parti des armes de la famille du Rocher. L'œuvre est donc probablement des dernières années du XVIe siècle, et on ne s'écarterait guère de la vraisemblance en lui donnant la date de 1595 (2).

Nous devions faire connaître cette résidence, où Antoine est venu si souvent jouer au seigneur féodal et respirer le bon air de ses montagnes foréziennes. Nous l'avons laissé élu en élection du pays de Forez; du magistrat, on ne sait rien, et, d'ailleurs, il n'importerait guère de le voir dans l'exercice de ses fonctions. Mais

---

(1) Probablement Philippe Pourrat, sa seconde femme.

(2) La fresque de Valprivas a été relevée et reconstituée en grandeur naturelle par M. Léon Giron : j'ai vu de cette reconstitution une photographie au-dessous de laquelle on lit : « Fresque de la chapelle du château de Valprivas. Léon Giron pinxit. Georges phot. » M. Ypermann a fait récemment une copie réduite de la même fresque. — Voy., sur le château de Valprivas et particulièrement sur la fresque, deux articles de M. Aimé Giron, un dans le *Figaro* du 12 septembre 1880, un autre, beaucoup plus détaillé, dans l'*Art*, 1882, t. Ier, p. 101, ce dernier accompagné dans le texte d'une vue de la tour d'escalier, et hors texte d'une gravure de la fresque, d'après un dessin de M. Kroutzberger. Voir aussi d'Assier, *Excursion à Valprivas*, dans le *Journal de Montbrison* du 19 décembre 1846 (tirage à part); Theillière, *op. cit.*, p. 48-50, 198-204; Rimaud, *Excursions foréziennes*, page 164 et suiv. On trouvera une représentation du puits dans le *Forez pittor*, p. XXII.

Digitized by Google

les huit années environ pendant lesquelles du Verdier appointa des contribuables récalcitrants ne furent pas perdues pour les lettres. Il imprima enfin, en 1573, la *Prosopographie* achevée et mise au net depuis longtemps, en prépara une seconde édition (1), et entreprit deux ouvrages nouveaux.

Les doctes et subtiles Responces de Barthélemy Tægio, publiées en 1577 à Lyon, chez Barthélemy Honorat, ne sont qu'une traduction de l'original italien. L'ouvrage est, du reste, agréable au moins par sa variété. Tægio, répondant à des lettres réelles ou fictives, donne à ses amis des espèces de consultations sur l'amitié, la vieillesse, la fortune, l'honneur, l'art militaire, l'alchimie, la musique, la peinture et sur vingt autres sujets. L'envoi d'Antoine du Verdier à Belleforest, « ornement de la langue françoise », nous apprend que du Verdier écrivait alors et se disposait à donner sous peu au public un autre livre qu'il voulait dédier à Monsieur de Ronsard. C'est sans doute un de ceux que du Verdier a cru devoir laisser manuscrits, car aucun de ses ouvrages imprimés n'est dédié à Ronsard.

Il donna la même année, à Lyon, chez le même éditeur, *Les Diverses Leçons suivant celles de Pierre Messie* (2), avec une pompeuse dédicace à Messire Anne d'Urfé, bailli de Forez, datée de Valprivas, 11 mars 1577. L'ouvrage publié d'abord en cinq livres, mais qui s'augmenta progressivement de trois autres, eut tout de suite un grand succès, et fut souvent réimprimé jusqu'en 1643, soit seul, soit avec

(1) Cette seconde édition ne parut cependant qu'après la mort de l'auteur, en 1603, et par les soins de son fils.

(2) Pedro Mexia ou Messia avait publié à Séville, en 1542, sa *Silva de varia leccion*.

Digitized by Google

les *Leçons* de Pierre Messie traduites par Claude Gruget, dont il faisait la suite. C'est le meilleur qu'ait écrit du Verdier après sa *Bibliothèque*, et on peut encore lire avec quelque plaisir ce livre d'une érudition variée, fruit d'une vaste lecture.

Les *Diverses Leçons* ne sont, en effet, malgré des souvenirs personnels ou des anecdotes contemporaines qui s'y ajoutent assez heureusement, qu'une compilation dans le genre des *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle, mais une compilation qui n'est pas trop pédantesque. Il m'est difficile d'en donner une idée autrement qu'en citant, au hasard, la suite de quatre ou cinq chapitres : « Du commencement de cette manière de parler : *Je vous baise les mains*. — De la division du temps et de sa diversité entre les Romains. — Pourquoy les jours de la semaine sont appellez Féries. — Invention de l'imprimerie. — De quoy apprindrent les médecins à tirer du sang ez malades. — Origine des Chevaliers de Rhodes et autres chevaliers en diverses parties du monde (1). » Le livre va ainsi cheminant, mêlant le sacré au profane, l'antiquité aux temps modernes, la science aux usages de la vie familière.

IV

Antoine du Verdier, qui avait acquis une grande expérience en matière d'impôts depuis huit ans qu'il exerçait la charge d'élu, fut élevé en 1580 à l'emploi beaucoup plus important de contrôleur général des finances dans la généralité du Lyonnais, aux gages de 800 livres par an, non

(1) Livre II, chap. x à xv.

Digitized by Google

compris le casuel et profits accoutumés. Ses lettres de provision furent données par Henri III, le 6 août, à Saint-Maur-des-Fossés. Du Verdier prêta serment devant la Chambre des comptes de Paris, le 26 juin 1581 (1), « information préalablement faite sur sa vye, mœurs et conversation catholicque, après qu'il a juré n'estre parent et allyé des receveurs généraux des finances à Lyon, et à la charge qu'il exercera ledict estat en personne ». Il ne fut officiellement mis en possession de son emploi, par le bureau des finances de Lyon que le 23 janvier 1582 (2). Mais, en fait, il l'exerçait déjà probablement, car il prend dès 1581 le titre de contrôleur général des finances du roi en la généralité de Lyon (3). Il s'établit définitivement dans cette ville, et y loua ou acheta la vaste maison de Château-Gaillard sur la paroisse Saint-Vincent.

Pourvu d'un office dont il tirait grand orgueil, devenu un des personnages marquants de la cité lyonnaise, du Verdier eut cependant sur les bras, vers ce temps, une affaire dont il ne se tira pas sans dommage, bien qu'il paraisse y avoir joué, mise à part une certaine hauteur arrogante, un rôle de tout point honorable. Les faits sont relatés dans un long factum judiciaire qui, selon toutes les apparences, est l'ouvrage de du Verdier lui-même (4) ; nous les résu-

(1) Du Verdier rencontra dans ce voyage à Paris, à l'hôtel de l'Ange, rue de la Huchette, Scévole de Sainte-Marthe, qui venait aussi prêter serment pour l'office de trésorier général à Poitiers (*Bibliothèque*, p. 1.129).

(2) Archives du Rhône, C. 406, f. 56, v° (Registre du bureau des finances).

(3) *Les Images des dieux*, titre.

(4) *Sommaire du procès d'entre Antoine du Verdier*, etc., au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, 4° Fm 32.261. — Cet exemplaire est probablement unique.

Digitized by Google

merons en les débarrassant de tous les incidents accessoires, mais non sans avertir que, le procès n'étant exposé que par l'une des parties, les appréciations sur les personnes mises en cause appellent nécessairement quelques réserves.

Toussainte Terrasse, mère d'Antoine du Verdier, s'était remariée après la mort de son premier époux à Guillaume de Loberac, petit gentilhomme de Velay (1). De cette seconde alliance était née Anne de Loberac, dame de Glavenas, sœur utérine d'Antoine; Claude du Verdier l'a louée avec une ridicule impertinence, disant qu'on perdrait son temps et sa peine à chercher sur cette terre une bonne femme, depuis qu'Anne de Loberac n'y est plus (2). Elle mourut jeune, après avoir été mariée à Etienne Cotel, « bailly pour le Roy en la cour commune du Puy ». Le mari veuf, chargé de deux enfants en bas âge, confia sa fille Catherine, pour lors âgée d'environ sept ans, à son beau-frère, Antoine du Verdier. Trois mois après cet arrangement, Etienne Cotel mourut à son tour. Son frère Jacques Cotel fut donné pour tuteur aux orphelins, mais Catherine laissée cependant à du Verdier, qui avait pris l'enfant en affection, et qui l'élevait avec la même tendresse que ses propres filles.

Quatre ou cinq ans passèrent ainsi. A ce moment entre en scène Louis de Loberac, frère de Guillaume, homme de mœurs très équivoques; mais ce n'est pas notre sujet de raconter les aventures galantes de Loberac, et de sa digne femme la Robinarde, ancienne cabaretière au Puy. Loberac complote avec un certain Pierre Farnier, marchand endetté

(1) Sur lui, voy. divers actes dans J.-B. Payrard, *Nouv. série de Mélanges historiques*, p. 164 et suiv.

(2) *Delitiæ poetarum Gallorum, loco supra cit.*

Digitized by Google

du Puy sur lequel courent aussi les bruits les plus fâcheux, de donner sa petite-nièce, Catherine Cotel, en mariage à Jean Farnier, fils de son compère, et pour en venir à ses fins il se fait d'abord décerner, sous le prétexte d'examiner les comptes des deux mineurs, la curatelle des pupils. Aussitôt il prend impudemment la qualité de tuteur, et demande à être saisi des personnes des enfants, ce qui lui est accordé par diverses sentences de la Sénéchaussée de Velay, où, dit-on, il aurait des intelligences ; sur appel de du Verdier, elles sont confirmées par un arrêt du Parlement de Toulouse.

Tout cela se passe au commencement de l'année 1583. Loberac agit sans retard, et comme du Verdier refuse de remettre Catherine Cotel entre des mains si suspectes, il est incarcéré à Lyon, puis élargi par la ville qui lui est assignée pour prison. Intervient cependant un nouvel arrêt du Parlement qui, tout en défendant à Loberac de marier sa petite-nièce sans permission de la Cour, ordonne à Antoine du Verdier de lui remettre l'enfant sous huit jours. Du Verdier, avec cette obstination et cette raideur, qui est un des traits de son caractère, ne veut pas obéir ; il est emprisonné une seconde fois. Nouveaux incidents à la suite desquels, par un arrêt du 23 juillet 1583, commandement est fait à du Verdier de se dessaisir de Catherine sous peine de 4.000 écus, s'il ne s'exécute dans le délai de trois jours. Il cède à demi et remet Catherine tout en larmes à la dame Champaignieu pour la garder et soigner, car, pour surcroît, la pauvre fille est malade. Quinze jours après, le sergent Maupeou l'arrache à la dame Champaignieu, et la traîne de force dans la maison de Catherine de la Porte, parente de Loberac, malgré ses pleurs, cris et protestations, car Catherine déclare qu'elle sait bien qu'on la veut marier

Digitized by Google

malgré elle avec ce Jean Farnier, que d'ailleurs on l'enlève malade et en danger de mort, qu'elle se considère comme prisonnière chez Catherine de la Porte. Du Verdier n'est élargi que le 7 septembre.

Loberac jouit de son triomphe. Il est arrivé à Lyon avec sa Robinarde, et a emmené Catherine Cotel que Maupeou a mise en son pouvoir. L'enfant n'a pas eu la force de résister aux obsessions de la bande des Loberac et des Farnier qui convoitait sa dot, et s'est laissé marier à Jean Farnier, mais la chose s'est faite secrètement, honteusement, à dix heures du soir, sans bans réguliers, sans inscription au registre paroissial de Saint-Pierre-la-Tour, de sorte que ce mariage a été attaqué pour cause de violence et de clandestinité.

Je ne sais quelle fut la fin de cette histoire étrange. Il est probable qu'elle traîna longtemps encore devant la justice, et c'est pour ce motif sans doute que du Verdier fut obligé de faire un séjour à Toulouse en 1585 (1). Je ne doute guère non plus que du Verdier n'ait écrit à cette occasion un de ses ouvrages qui sont restés manuscrits, et qu'il mentionne sous ce titre dans la *Bibliothèque* : « Traité où les pupils doivent demeurer et estre nourris, avec un commentaire sur le tiltre *De raptu virginum*, sur un faict advenu et posé en termes généraux ».

(*A suivre.*) REURE.

(1) *Diverses leçons*, l. VII, ch. VI.

Digitized by Google

SOUVENIRS LYONNAIS

ET

DOMINICAINS

Peintures et tableaux.

A tout seigneur tout honneur, dit un vieux proverbe. Puisque les anciens Dominicains de Lyon possédaient deux tableaux d'un religieux de leur Ordre, il est juste de commencer cette revue artistique par les œuvres de l'illustre Frère Jean André, du couvent de Saint-Germain, à Paris.

Déjà par un ouvrage considérable publié en 1878, M. Charles Marionneau a remis en lumière le talent de ce peintre et classé plus de 150 de ses tableaux ou études (1).

(1) L'ouvrage porte pour titre : *Frère André, artiste peintre, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, 1662-1753. Lettres inédites et documents accompagnés de notes, d'un essai de catalogue des ouvrages de ce peintre et d'un portrait gravé à l'eau-forte par E. Moyse d'après la peinture originale de Frère André.* — In-4, 64 p., Bordeaux, G. Gounouilhou, 1878.

Digitized by Google

Mais les vrais amis des arts ne sauraient rester indifférents à rien de ce qui se rattache à la biographie d'un pareil travailleur. Ils accueilleront avec satisfaction, nous en sommes certains, les détails pleins d'intérêt et absolument inédits, que nous a conservés le Père Siméon-André Ramette dans son *Inventaire*.

Les deux toiles, dont il fait mention, représentaient l'une, *Saint Pie V*, l'autre, *le Repas chez le Pharisien*.

1° Le tableau de *Saint Pie V*.

L'Ordre de Saint-Dominique a donné quatre papes à l'Eglise : Benoît XIII (1724-1730), Pie V (1566-1572), le B. Benoît XI (1303-1304) et Innocent V (1276), celui-ci religieux du couvent de Lyon et archevêque de cette ville sous le nom de Pierre de Tarentaise (1).

Or, le 1er mai 1672, au centenaire de la mort de Pie V, on procédait à Rome dans l'église du Prince des Apôtres, à la cérémonie solennelle de béatification du grand Pape.

« Au frontispice de cette église, écrit un contemporain, au-dessus de la grande porte du milieu estoit *un tableau en forme ovale où le Bienheureux paroissoit enlevé au ciel par des anges*. L'on y voyoit les armes du Pape et au dessous celles de l'Ordre de Saint-Dominique, duquel led. B. Pie V est sorty. Le dedans de l'église estoit tout tendu de damas cramoisi, frangé d'or; et dans le vuide de la grande tribune on avoit disposé en forme de superbe théâtre, la chapelle où se devoit accomplir la solennité, avec une merveilleuse symétrie.....

(1) La cause de béatification d'Innocent V se poursuit en ce moment à Rome et l'on espère qu'elle ne tardera pas d'aboutir à la reconnaissance officielle de son culte.

Digitized by Google

« *Dans la perspective du théâtre, sur l'autel dressé au-dessous de la chaise de saint Pierre, estoit exposé un très beau tableau du Bienheureux avec un ange qui luy montroit la bataille de Lépante. Cette peinture estoit attachée immédiatement sous la chaise de saint Pierre, qui par sa disposition et par les ornements, qu'on y avoit ajoutez, sembloit luy servir d'une précieuse couronne, dont l'or augmentoit la majesté et la richesse*, et aux costez sur le mesme autel on voyoit les magnifiques statues des quatre docteurs de l'Église, *avec l'image du Bienheureux au milieu.* »

A l'heure fixée le patriarche Colonna en habits pontificaux sortit de la sacristie et précédé de tout le clergé se rendit à la chapelle du Saint-Sacrement, puis à l'autel des Saints Apôtres, et enfin au fauteuil à gauche de l'autel. Lorsque les cardinaux eurent pris place, le R^me^ Père Passerini, procureur général des Frères-Prêcheurs, s'avança vers le cardinal Brancacci, préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, lui présenta le bref de béatification et supplia Son Eminence d'en ordonner la publication.

« Un des commissaires de Saint-Pierre, monté sur un échafaut, fit à haute voix la lecture du Bref ; ensuite de quoy le patriarche Colonna s'estant rendu entre le diacre et le sous-diacre au pied de l'autel, il y déposa sa mitre et commença le *Te Deum*, qui fut continué par une excellente musique. Alors *un voile, qui couvrait l'image du Bienheureux, ayant esté levé, ledit patriarche Colonna, tous les cardinaux et prélats, le clergé et le peuple luy rendirent leurs respects à genoux ; et en mesme temps le tableau de ce Bienheureux, qui estoit au dessus de la grande porte de l'église, fut pareillement découvert ;* et l'on entendit tant dans la grande place de Saint-Pierre qu'à l'entour de toute l'église les fanfares des trompettes, le son des tambours et les décharges de plusieurs pièces d'artillerie, ainsy que des boëtes et des mortalets, qui publièrent au loin l'allégresse publique de cette béatification....

Digitized by Google

« A la fin du *Te Deum* et des autres prières, le prélat célébrant chanta l'oraison du Bienheureux, après quoy, estant monté sur le plus haut degré de l'autel, *il encensa son image,* puis il alla avec ceux qui l'assistoient se revêtir des habits pontificaux afin de célébrer la messe.

« Cependant *on distribua* à chacun des cardinaux présents à la cérémonie *un petit récit de la vie du Bienheureux avec son image, imprimez sur du satin enrichis d'une broderie d'or et d'argent ; et d'autres figures avec de pareils récits imprimez sur une étoffe de soye furent aussy donnés* aux consulteurs de la Congrégation et aux chanoines de l'église de Saint-Pierre, ainsy qu'aux bénéficiers et à tous les autres du clergé ; ensuite de quoy la messe fut commencée...

« Depuis le matin jusques bien avant dans la nuit, il y eut une foule prodigieuse de dévots, qui rendirent leurs devoirs au Bienheureux, *dont l'image estoit exposée à leur vénération.* Sa Sainteté, pour animer leur piété par son exemple, alla signaler la sienne en la visite de ladite église *et de son image,* accompagnée de quantité de prélats et de princes à cheval en très bel ordre, etc., etc. (1). »

Les passages soulignés de ce récit montrent la place de choix, que *l'image du Saint* occupe durant les fêtes officielles de béatification.

Pour la canonisation on observe à peu près le même cérémonial. Dès lors, il est assez facile de comprendre pourquoi, le 29 août 1711, le R^me^ Père Antonin Cloche, Maître général des Frères-Prêcheurs, écrivait au Frère Jean André : « Je suis bien aise que vous finissiez le tableau du Bienheureux Pie V (2). » A cette date on prévoyait comme pro-

(1) *La Vie du B. Pie V*, par le R. P. Feuillet, Paris, 1674.
(2) Ch. Marionneau, *Frère André,* etc., page 14.

Digitized by Google

chaine la canonisation du pieux Pontife et naturellement les Dominicains se préoccupaient partout de l'éclat à donner aux premières fêtes en l'honneur du nouveau saint.

Le Frère Jean André reçut de divers couvents la commande d'un tableau et plusieurs de ses œuvres d'alors subsistent aujourd'hui; par exemple, dans la sacristie de l'église Notre-Dame de Bordeaux et dans la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale de Rodez (1).

Au nombre des solliciteurs figurent les Jacobins de Lyon. Ces religieux, en effet, résolurent d'organiser des fêtes absolument exceptionnelles, imitant du plus près possible, comme nous le verrons tout à l'heure, les solennités de Rome. Les archives conventuelles vont nous initier au zèle et à l'activité qu'ils déployèrent en ces joyeuses circonstances.

Le 22 mai 1712, le pape Clément XI signait la bulle de canonisation de son prédécesseur S. Pie V.

Aussitôt les Jacobins se mettent à l'œuvre.

« En l'année 1712, écrit le P. Ramette, on a fait reblanchir en entier la grande et basse église avec les vestibules des entrées desdites deux églises et les chapelles de Notre-Dame de la Santé ou sainte Barbe, du Crucifix (2) ou de saint Vincent Ferrier, du Rosaire, du Sépulcre où sainte Marthe, de saint François ou du Crucifix (3), de saint Pierre martyr, de saint Thomas l'Apôtre. Et les autres chapelles ont été reblanchies aux frais des confréries qui y font faire le service divin.

(1) *Frère André*, etc., pages 13 et 60.

(2) Ainsi nommée à cause du crucifix placé au-dessus du rétable de l'autel par les Florentins, fondateurs de la chapelle.

(3) Nous aurons à reparler de cette chapelle à l'occasion du tableau de *saint François au pied du crucifix*.

Digitized by Google

« On a fait repeindre en même temps touts les pilliers et pilastres tant desdites églises que des susdites chapelles, qui sont à notre disposition, et toutes les arêtes des voûtes et des arcades d'une couleur jaunâtre et quasi couleur de chair.

« On a aussy fait dorer le saint nom de Jésus, qui est au dessous de la corniche du rétable du grand autel, et on y a mis un fond d'azur. On a de même fait dorer les croix qui sont aux gros pilliers de l'église en mémoire de son sacre et on y a peint également le fond en azur.

« On a encore fait peindre en grisaille le derrière des murs où sont placées les deux portes qui sont des deux côtés du grand chœur, l'une joignant la chapelle du Rosaire et l'autre joignant celle de saint Eloy.

« La dépense qu'on a faite pour lesdits ouvrages a été considérable par ce qu'outre le mortier qu'il a falu pour enduire les murs, le blanc pour les blanchir et les couleurs pour la peinture, il a été nécessaire de faire des échaffaudages du haut en bas, et qu'on a fait réparer tous les vitraux en plomb et en verre. Mais il n'en a rien coûté à notre communauté, le P. L. Bertrand Alissan, qui s'est trouvé Prieur du convent (1), a fait une queste avec

(1) Le P. Louis Bertrand Alissan était Lyonnais, fils de Pierre Alissan, marchand, et de Catherine Rotrou. Il eut pour parrain Bertrand Delhorme, notaire, et ajouta le nom de Louis à son nom de baptême, Bertrand, le jour de sa prise d'habit, 15 novembre 1696. Son noviciat se passa à Saint-Maximin, en Provence. Jusqu'en 1712, nous le trouvons tantôt à Lyon, tantôt à Paris, où il continue ses études jusqu'au doctorat dont il fut honoré en avril 1712. Elu *prieur de Lyon* déjà depuis 1711, il revint au couvent le 8 mai 1712, et à la fin de sa charge fut aussitôt *réélu* (1711-1717). Le 15 janvier 1719, le P. Louis Bertrand Alissan repart pour Saint-Jacques comme professeur de

Digitized by Google

laquelle il a payé cette dépense, qui est montée à environ 1.500 livres, compris ce qu'on a donné au sieur Chermetton, peintre, et le paiement de tous les ouvriers, soit maçons, charpentiers et vitriers (1). »

Le sieur Chermetton peignit en même temps « la tribune de l'orgue avec le plafond en dessous et les quatre pilliers, qui la supportent, le tout pour la somme de 150 livres. »

Ainsi, les Pères procédaient à la remise en état complète de leur église, afin que rien ne manquât à sa beauté le jour de la prochaine fête de S. Pie V.

Ils éditèrent de plus un opuscule destiné à répandre dans le peuple la connaissance des vertus, et des œuvres de ce pape dominicain. C'était un « *Abrégé de la vie du saint pape* « *Pie V, de l'Ordre de saint Dominique.* — *A Lyon, chez la* « *veuve de J.-B. Guillimin et Théodore Labbé, Libraires, rue* « *Mercière. MDCCXIII.* » L'épitre dédicatoire porte pour signature : « Les Religieux de l'Ordre des Frères-Prêcheurs de Lyon. » Elle est adressée : « A Messieurs les prévots des marchands, et échevins de la ville de Lyon, Présidens, Juges, Gardiens, Conservateur des Privilèges royaux de ladite ville : Messire *Louis Ravat*, seigneur des Mazes, Montbellet et autres Places, Conseiller du Roy en sa Cour des monoies, Sénéchaussée et Siège Présidial de Lyon, Prévot des Marchands ; noble *Jaques Bourg*, seigneur de la Faverge, avocat en Parlement et ez Cours de Lyon ; *César Ferrary*, Conseiller du Roy, Receveur Général Provincial des Décimes de Généralité ; *Claude Trollier* et *Leonard*

---

théologie. Il prêche ensuite durant vingt années et plus avec grand succès en diverses églises et meurt en novembre 1751, à l'âge de 75 ans. — Ramette, *Inventaire*, IV, 272.

(1) Ramette, *Inventaire*, III, 34.

Digitized by Google

Borne échevins de ladite ville et communauté de Lyon ». Au frontispice, le portrait traditionnel de S. Pie V (1).

Enfin arriva de Paris, soigneusement emballé, le tableau de Frère André, qu'on destinait à la place d'honneur durant les fêtes. Voici en quels termes le P. Ramette parle de ce tableau dans l'*Inventaire des Jacobins*.

« A l'occasion de la canonisation de S. Pie, dont on a célébré la fête dans notre église avec une octave solennelle, qui a commencé le 30e avril et fini le 7e mai de la susdite année 1713, *on a fait faire un grand tableau* par le Frère Jean André, convers de notre Ordre, demeurant dans notre convent de Saint-Germain à Paris, *représentant led. saint* qui a été placé durant lad. octave au milieu du frontispice de notre grand chœur, sur la corniche au-dessus de la porte d'entrée... Il n'a coûté que 300 livres, quoiqu'il soit beaucoup estimé; le paiement de laquelle somme ny celuy des frais de l'emballage et transport de Paris à Lyon et de la douane ne se trouvent point écrits dans nos livres de comptes. On voit seulement en celuy de lad. année 1713, fol. 21, rect. que nous avons payé à Noël Bourguin, maître sculpteur, la somme de 272 livres pour la façon et dorure du quadre dudit tableau et pour les ornements en sculpture qu'il a faits au lambris qui est des deux côtés du sanctuaire. » Ayant continué ses recherches, le P. Ramette ajouta plus

(1) L'exemplaire que nous possédons porte à l'intérieur de la couverture ces mentions diverses : « *Ce livre apar tien amoy Jaque Noele..... demeurant alaru de la viele-monnoy 1741.* » — « *Ce livre apar tien a moy Jaque Noele..... demeurant dan la meson de Monsieur Sarvant au cegon et tage a lion 1741.* » Le nom propre a été effacé à la plume par le nouveau propriétaire, un certain *Fournier*. Suit une autre inscription ; « *A madame Giraud, née Poncet, 1817.* »

Digitized by Google

tard la note de « 5 l. 12 s. 6 d. pour le port et 8 l. 15 s. pour l'embalage ».

Il ressort que de ce texte que le tableau de F. André fut vraiment exécuté à l'occasion de la canonisation de S. Pie V. Ce point d'histoire méritait d'être élucidé à l'aide de documents incontestables.

Reste à retracer d'après notre fidèle témoin le récit même des solennités, auxquelles le clergé et le peuple de Lyon furent convoqués par les Jacobins. Cette page de chronique locale ne manque pas de charme, surtout dans le style original de Ramette.

« En mémoire de ce que le pape Pie V fut canonisé en 1713 il s'en fit une fête, qui commença le samedi 29 avril de cette année aux premières vêpres et dura les huit jours suivants... La grande église était ornée en l'intérieur de trois rangs de tapisseries qui descendaient du dessous des vitres jusqu'à fleur des chapiteaux des piliers, qui en étoient aussi revêtus et *soutencient chacun un grand tableau de dévotion*. Les deux pentes de tapisseries inférieures étaient plissées, se rétrécissant de chaque côté dans le bas, à la forme de l'entrée d'un pavillon et bordées de festons de gazes de soye tout à l'entour. Au milieu du vuide qui se trouvoit entre deux, on voyoit suspendu à chaque grande arcade parallèle un lustre de cristal rempli de bougies et entre l'un et l'autre sur la même ligne en pendoit de la principale voûte un plus magnifique et plus ample.

« Le dehors de la chapelle étoit tapissé le long des murs des ailes de l'église, et contre les pilastres, qui étoient couverts, on avoit appliqué des miroirs accompagnés de chandeliers dorés et de cierges, qui étoient adhérents aux extrémités du bas des quadres garnis de filets aussy dorés. L'accoudoir du balustre de la tribune de l'orgue et les corniches

Digitized by Google

du frontispice et des colonnes du grand chœur étoient chargés de pots d'orangers en symétrie (1).

« On remarquera, dit-il ailleurs, que des tapisseries employées dans l'église celles qui tenoient le premier rang immédiatement au-dessous des vitres et étoient appliquées de toute leur étendue de chaque côté du dedans de la grande nef composoient un tissu de personnages presque entièrement fabriqué de soies et relevé par divers ornements faits en fils d'or ou d'argent ; celles placées de même de part et d'autre au grand chœur, aussy en personnages, étoient de la façon des Gobelins de Paris. Celles des deux rangs inférieurs plissées en rideaux entr'ouverts aux arcades et toutes les autres dispersées ailleurs et travaillées en laine représentoient des paysages et de la verdure. On en compta jusqu'à 40 tentures faisant le nombre de 240 pièces, dont on ne paya le louage que de 24. Les 216 de surplus furent prêtées gratuitement, il n'en coûta que le transport (2). »

« Le maître-autel étoit paré de quantité de beaux chandeliers et de vases d'argent et de vermeil doré et d'autres ornements précieux. *Sur le haut du rétable paroissoit la représentation du Saint, en habits pontificaux, resplendissant de gloire, et environné de nues lumineuses, qui sortoient d'une pièce d'architecture attenante à la voûte et appuyée sur quatre colonnes.*

« Tout le sanctuaire étoit tapissé de haut en bas, excepté le lambris, sur lequel reposoient des pots de fleurs près des vitraux, qui étoient entourés d'un enchaînement de gazes, distribuées avec art, ainsy que celles des rideaux entr'ouverts appliqués contre les deux arcs, qui donnent passage à travers de ce lieu, et celles d'un compartiment formé à un

(1) Ramette, IV, 269.
(2) Ramette, IV, 273.

Digitized by Google

plafond de toile rouge, uni à la voûte, à laquelle étoient retenues les cordes, enveloppées de rubans de la même couleur, supportant trois lustres séparés à égale distance entre ledit sanctuaire et le grand chœur à l'opposite de l'autel (1). »

« Quand tout fut préparé pour cette solennité le prieur (P. Louis Bertrand Alissan) alla inviter MM. les comtes d'en faire l'ouverture. Ils y consentirent d'autant plus volontiers qu'il s'agissoit d'exciter par leur exemple les fidèles à honorer un saint, qui avoit été sur terre le vicaire de Jésus-Christ et le chef visible de l'Eglise.

« Le samedy 29 avril 1713, veille de l'octave, les religieux se joignirent à eux à 3 heures après midy dans la cathédrale ; ils en furent suivis processionnellement et de tout le clergé de Saint-Jean jusqu'à l'église du convent, et à leur arrivée on fit retentir le son des tymbales et des trompettes. M. l'archidiacre (2) monta à l'instant en chaire et publia la Bulle de canonisation et le *Te Deum* fut entonné tout de suite par M. le doyen (3), qui officia à vêpres, à l'issue desquelles il donna la bénédiction du Très Saint Sacrement ; et le lendemain il célébra la grand'messe solennelle : le tout fut chanté majestueusement (4). »

« Le dimanche, premier jour de l'octave, à la nuit tombante, la place Confort et les cinq rues, qui y aboutissent, furent entièrement éclairées à la faveur des lanternes mises à toutes les fenêtres des maisons, la pyramide de la croix posée au milieu de cette place et les portails des deux

(1) Ramette, IV, 269.

(2) François-Alexandre d'Albon, nommé le 7 septembre 1712.

(3) Louis-Joseph de Châteauneuf de Rochebonne, nommé le 23 mars 1713 et plus tard archevêque de Lyon, de 1731 à 1740.

(4) Ramette, IV, 273.

Digitized by Google

églises illuminés par une infinité de lampes ardentes; et les réjouissances de cette soirée se terminèrent par un artifice en feu, qui s'élança en l'air de la tour du clocher, dont les quatre faces étaient toutes couvertes, alternativement, *des clefs de saint Pierre en sautoir et des armoiries du saint Pontife, en peinture, assorties de divers agréments*, et le sommet garni en son quarré de pots à feu qui répandoient une lueur éclatante (1) ».

« Les autres corps conviés (comme les chanoines de Saint-Jean) leur succédèrent tour à tour les uns après les autres : 1° MM. de la collégiale de Saint-Just; 2° ceux de Saint-Paul; 3° ceux de Saint-Nizier; 4° les Cordeliers de Saint-Bonaventure; 5° les grands Carmes; 6° les grands Augustins.

« Les religieux du convent se réservèrent pour faire seuls l'office du dernier jour à commencer le samedy à vêpres; et le dimanche, l'évêque de Sinope, suffragant de l'archevêque (2), qui ne put être présent à cause des infirmités, que son grand âge lui faisait ressentir, dit la grand'messe à laquelle assistèrent le prévôt des marchands et les quatre échevins en robbes de magistrats.

« Chaque jour après midy le panégyrique du saint fut prononcé : le dimanche par M. l'obéancier chef du chapitre de Saint-Just (3); le lundy par le P. Basset, recteur du

(1) Ramette, IV, 269.

(2) Mgr Claude de Saint-Georges, archevêque de Lyon depuis 1693 mourut le 9 juin 1714. Il avait pour suffragant Antoine Sicault, chanoine de Saint-Nizier.

(3) Messire Joseph Desoleizel. Le grand obéancier de Saint-Just était l'orateur né du clergé lyonnais, et, en cette qualité, il portait la parole à l'entrée des rois, des papes, de leurs légats, etc.

Digitized by Google

Petit Collège des Jésuites; le mardy, par M. Josserand Antonin; le mercredy, par le P. Faï, gardien des Cordeliers de Sainte-Colombe; le jeudy, par le P. Micaud, ex-provincial des Récollets; le vendredy, par le P. Desmarestz, provincial des Minimes; le samedy, par le P. Dorothée, prieur des Grands Carmes, et le dernier dimanche, par M. l'aumônier des religieuses Bénédictines de Chazeaux.

« Ce sermon étant fini et les complies chantées, les religieux tous revêtus de chasubles ou de dalmatiques ou de chapes suivant leurs différentes qualités ou fonctions, précédèrent l'évêque, qui porta le Saint-Sacrement à l'entour de la place Confort, dont les maisons étoient tapissées; et la fête fut terminée par la bénédiction qui fut donnée dans l'église (1). »

Ne reverrons-nous jamais de pareilles solennités? Qui sait? Bientôt sans doute un archevêque de Lyon, pape et dominicain, lui aussi, sera placé sur les autels; Lyon n'a pas perdu sa réputation et les tapisseries en soie et en laine y atteignent encore un haut degré de perfection; le chant d'église et les cérémonies s'exécutent comme autrefois avec art et majesté; le peuple sait aussi bien qu'au siècle dernier organiser des illuminations étonnantes.

Pour abrégé de la Vie du Bienheureux on pourrait seulement résumer et dédier aux Lyonnais l'ouvrage récemment publié en vue même de la cause de béatification (2).

Quant au tableau traditionnel, il suffirait de reproduire

(1) Ramette, IV, 273.

(2) *Vie du Bienheureux Innocent V (Frère Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon, primat des Gaules, et premier Pape de l'Ordre des Frères Prêcheurs)*. Rome, imprimerie Vaticane, 1896.

Digitized by Google

en copie de grandeur naturelle le beau portrait d'Innocent V, dû au pinceau d'un maître, d'un Frère Prêcheur, de l'immortel Fra Angelico de Fiésole. Lyon possède encore des artistes.

2° Tableau du *Repas chez le Pharisien.*

Dans sa *Description de la ville de Lyon* (1742) Clapasson écrit les lignes suivantes : « Le monastère des Jacobins a été rebâti depuis douze à quinze ans avec une dépense considérable. Le réfectoire est grand et éclairé. Le tableau qu'on a placé dans le fond a été fait à Paris par le Frère André, religieux de leur Ordre et distingué par son talent pour la peinture. Quoiqu'il ait exécuté cet ouvrage dans un âge fort avancé on y trouve cependant de très bonnes choses, surtout pour ce qui regarde le coloris. »

Ce texte est important, mais il ne nous apprend ni la disposition des personnages et la composition du sujet, ni le prix du tableau, ni le temps que Frère André lui consacra. Sur tous ces points le R. P. Ramette va nous donner dans son *Inventaire* des renseignements précis et circonstanciés.

« Le Frère André, natif de Paris, frère convers, peintre de son métier, demeurant à Paris dans notre convent du faubourg de Saint-Germain a fait *un grand tableau représentant le repas donné à Notre Seigneur par Simon le Pharisien et la Magdelaine introduite dans la salle du festin*, lequel tableau a été envoyé à Lyon l'an 1731 et placé en même temps dans notre nouveau réfectoire au fond du côté de l'orient. Il a coûté 1.200 livres, outre 276 l. 15 s. pour le quadre et ornements en partie dorés et en partie marbrés, frais de transport et autres faux frais, le tout revenant à la somme totale

Digitized by Google

de 1.476 l. 15 s., dont le détail de la dépense a été rapporté au 3e tome, fol. 1, col. 3 et 4 et fol. 2, col. 1 (1). »

Comme justification détaillée de la dépense on trouve mentionnées douze pièces, dont les originaux sont aujourd'hui perdus ; et sur le nombre sept lettres du Frère André lui-même. Ces documents appartiennent au 1er sac *Raymundus*, lettre I et portent les numéros 458 à 469.

En voici l'analyse rédigée par Ramette.

« N° CCCCLVIII. — Lettre écrite de Paris le 27 may 1726 par le Père Patron, Jacobin, au Père Renaud, prieur du convent des Jacobins à Lyon, où il luy marque, que le Frère André, peintre, aussy Jacobin à Paris, ne veut rien diminuer de 1.200 livres pour faire un tableau pour mettre au réfectoire du convent de Lyon, que son idée n'est pas d'en faire un, qui représente la femme d'Hérodes avec la décollation de saint Jean-Baptiste, mais qu'il préfère d'en faire un, qui représentera le *Repas du Pharisien*. Si on convient avec luy il faut luy envoyer une mesure juste, etc. Signé : P. Patron (2). »

---

(1) *Inventaire*, III, 35.

(2) Le R. P. Claude Patron, fils de Jeanne Fontanier et de Claude Patron, capitaine-pennon du quartier de la rue Bellecordière, entra au couvent de Lyon à 17 ans, le 4 décembre 1700. Le 7 décembre suivant, il part pour le noviciat de Besançon, prononce ses vœux le 26 décembre 1701, puis se rend à Saint-Jacques de Paris, pour étudier et enseigner ensuite la philosophie et la théologie, 1702-1710. Nommé sacristain à Lyon, 22 décembre 1710 au 4 juin 1712, il prêche le carême de 1711 à la Guillotière, et retourne à Paris pour ses grades. Après le doctorat, le Père Patron exerce la charge de sous-prieur de Lyon, 1er août 1718-13 septembre 1720, habite Paris 1723-1726, devient prieur du Mans, novembre 1727, enfin provincial de la province de

Digitized by Google

N° CCCC LIX. — Lettre écrite de Paris le dernier may 1726 par le susd. Frère André au Père Renaud, prieur du convent des Jacobins à Lyon, où il luy marque, que pour l'obliger et sa communauté de Lyon il fera le tableau qu'on luy demande pour le prix de 1.200 livres, qui vaudroit au moins 1.500 livres, puisqu'il en fait payer autant pour des tableaux, qui ne sont pas la moitié si grands; qu'il luy faut faire des dépenses considérables et payer jusqu'à 2 écus par jour à des personnes qu'il faut employer pour cela; qu'il sera peut-être obligé de le faire dans la bibliothèque de Saint-Jacques, où il serait obligé de payer pension; ainsy qu'il ne resteroit pas grand chose pour son convent de Saint-Germain. La première idée de faire le tableau du *Repas du Pharisien* est plus noble et plus gracieuse que le tableau d'*Hérodias*, et plus convenable pour un réfectoire. Qu'il a fait un tableau de Benoît XIII pour le cardinal de Noailles, dont il a eu 100 pistoles; il n'y a cependant qu'une figure. D'où l'on peut voir la différence de celuy-la à celuy que l'on demande pour le réfectoire du convent de Lyon. La composition de celuy-ci est un grand sallon orné de pilastres yoniques avec 2 grands portiques des 2 côtés; au milieu une table entourée de trois lits sur lesquels sont à

Paris, avril 1731-1735. Etabli visiteur et vicaire du monastère des Dominicaines d'Estavayer, en Suisse, au nom du Maître général, 31 mars 1736, il s'y rend à plusieurs reprises, et fait accepter sa démission le 23 mars 1753. Malgré ces fonctions il était procureur à Lyon, 27 octobre 1739-2 décembre 1741. Il remplit encore la charge de *prieur de Lyon*, 1747-1750, et mourut le 20 janvier 1755. Les Patron avaient pour blason : d'argent, à 2 pattes d'ours de sable, en sautoir, cantonnées de 4 tourteaux d'azur. — Ramette, *Inventaire*, IV, 274; *Archives du monastère d'Estavayer*; Cosnard, *Histoire du couvent des Frères-Prêcheurs du Mans*, 94; Steyert, *Armorial général du Lyonnais*, etc.

Digitized by Google

demi couchés les conviés à la manière des juifs ; à la droite est représentée la Magdelaine à demi panchée sur les pieds du Sauveur, qu'elle essuye avec ses cheveux, après les avoir embaumés de ses parfums ; de l'autre côté, le Pharisien richement vêtu et étonné de cette action, servi par plusieurs domestiques, qui se préparent à luy laver les pieds ; au fond de la salle on voit en perspective un grand buffet enrichi de bassins et de vases d'or et d'argent ; il a cru faire plaisir en faisant ce détail. Signé : Frère André, religieux dominicain.

N° CCCC L X. — Lettre écrite de Paris, le 26e avril 1728 par led. Frère André au Père Molet (1), procureur syndic du convent des Dominicains à Lyon, où il luy marque qu'il a reçu les 100 livres qu'il luy a envoyées, et qu'il reste à luy payer 800 livres et que le tableau pourra être fini à la fin de l'été. Signé : Frère André, religieux dominicain.

N° CCCC L XI. — Lettre écrite de Paris le 15e août 1728 par le susd. Frère André au susd. Père Molet, procureur à Lyon, où il luy marque que le tableau sera bientôt fini et qu'il espère qu'on en sera content, puisque les premiers de l'Académie royale de Paris, qui l'ont vu, en ont été satisfaits, et le seront encore plus lorsqu'il sera parfait. Signé : Frère André.

N° CCCC L XII. — Lettre écrite de Paris le 28e novembre 1728 par le susd. Frère André au susd. Père Molet,

(1) Le R. P. Molet, fils d'Alexis Molet, marchand de galons d'or et d'argent, profès du couvent de Bourg en Bresse, transfilié au couvent de Lyon, en 1723, procureur du 26 janvier 1727 au 12 février 1729, résidant à Troyes, Champagne, 23 fév. 1734 — 10 déc. 1739 ; en voyage à Rome du 21 mars 1746 au 18 décembre suivant, décédé le 2 juillet 1762, âgé d'environ 62 ans. — Ramette, IV, 277.

Digitized by Google

procureur à Lyon, où il luy marque qu'il a reçu l'argent qu'il luy a envoyé, dont il a employé une bonne partie pour les frais du tableau auquel il n'a rien épargné affin qu'il fût bien, et il va être fini. N'ayant pas un lieu assez grand dans le convent de Saint-Germain à Paris pour en voir l'effet, il l'a fait placer dans un grand sallon de l'hôtel de Luines vis-à-vis le convent. Il a été vu là de plusieurs ducs et duchesses qui l'ont trouvé très beau. Comme le temps est fort humide, il faut que cela sèche avant que de le vernir, et quand il sera en état il en donnera avis. Signé : Fr. André, r. dominicain.

N° CCCC L XIII. — Lettre écrite de Paris le 8e juin 1729 par led. Frère André au Père Renaud (1), définiteur général,

---

(1) Louis Renaud, fils de Claude Renaud, architecte, et de Marguerite Poquillon Carret.

La famille Renaud a donné trois religieux à l'ordre de S.-Dominique Louis, Pierre-Joseph et Jacques Renaud. Pierre-Joseph Renaud rentra dans le monde en 1715. Il avait pris l'habit le 20 sept. 1711 avec son frère Jacques. Celui-ci fit son noviciat à Dijon et sa profession le 18 octobre 1712 ; étudia à Paris en 1713, à Grenoble de novembre 1714 à 1718, puis revint à Lyon où il remplit plusieurs fois l'office de procureur (5 juillet 1722-25 janvier 1727, 1 mars 1729-10 mars 1731, 2 déc. 1741-1744, 12 mai-sept. 1752) et celui de sacristain (10 juin 1735-2 déc. 1741, 31 janvier 1744-1752, 1754-1758. Il mourut le 4 sept. 1758.

Le R. P. Louis Renaud, profès en juillet 1707, est mentionné comme *prieur* entre le 18 mars 1824 et le 12 juillet 1727 en nombreux passages de l'Inventaire. Il fut célèbre prédicateur et donna le 2 juillet 1724 à Beauvais un grand discours à l'occasion de l'exaltation au souverain pontificat du pape dominicain Benoît XIII. C'est à lui que fut aussi confiée l'oraison funèbre de François de Neuville de Villeroi prononcée à Lyon dans l'église de la Charité le 15 sept. 1730. — Ramette, IV, 265, 275, etc.

Digitized by Google

des Dominicains de Lyon, ou en son absence au Père Renaud procureur-syndic, à Lyon, où il marque, qu'il a reçu les 10 pistoles qu'on luy a envoyées, et que le tableau est fini, mais que les religieux du convent de Saint-Germain ne veulent pas qu'on le fasse partir pour Lyon que le reste de l'argent soit payé. C'est pourquoy il prie led. Père Renaud d'envoyer la somme toute entière. A l'égard du réfectoire, où il doit être placé, le grand jour ne pourra luy nuire, vu qu'il est bien fini; pour le grand blanc, si c'est la couleur de la pierre, il faut la laisser, si c'est un blanc artificiel ç'auroit été bien fait de l'adoucir un peu par un gris de perle. Signé : Frère André, r. d.

N° CCCCLXIV. — Quittance de main privée passée à Paris le 16e juillet 1731 par led. Frère André de la somme de 450 livres pour entier payement du tableau, qu'il a fait pour le convent des Dominicains de Lyon, laquelle somme il a reçue du Père Guillimin, prieur dud. convent (1). Signé : Frère André, religieux dominicain.

---

(1) Le R. P. Etienne Guillimin était fils de J.-B. Guillimin, libraire lyonnais, et d'Antoinette Baritel. Le 18 oct. 1696, il entrait en sixième chez les Pères Jésuites. Revêtu de l'habit de saint Dominique le 14 mars 1706, puis novice à Besançon, il prononce ses vœux à Lyon le 10 avril 1707. Nous le retrouvons à Paris étudiant de philosophie en mai 1707, à Lyon en 1709, à Paris en mai 1710, prêtre en 1711, à Lyon 1715-1716, à Paris juillet 1717-1720 jusqu'au doctorat. Après son priorat de Moulins, 1722-août 1725, il revient à Paris, 1726-1730, et la même année va résider au couvent du Mans. *De 1731 à 1734* le P. Guillimin exerce la charge de *Prieur de Lyon*, puis s'absente presque continuellement jusqu'à fév. 1739. Le 6 avril 1740 il prend possession du Priorat de Paterno, marquisat de Maubec, près Bourgoin (Dauphiné), prêche le carême à Chambéry, 1745, au faubourg Saint-Germain, 1748, à Moutiers-Tarentaise, 1750, ait de là un voyage à Rome, et meurt à Lyon, le 27 février 1756, d'une attaque d'apoplexie. — Ramette, IV, 274.

Digitized by Google

« On voit par ce qui a été dit cy devant que le susd. tableau nous a coûté la somme de 1200 livres. »

N° CCCCLXV. — Mémoire fait des frais qu'il a fallu faire à Paris au mois de juillet 1731 au sujet du susd. tableau, sçavoir :

12 l. pour une quaisse pour mettre dedans le tableau pour l'envoyer à Lyon ;

4 sols au garçon menuisier qui a apporté lad. quaisse au convent de Saint-Germain ;

8 sols de demie botte de paille pour mettre autour du tableau en l'enquaissant ;

1 l. 10 s. pour un fiacre pour aller chercher le Frère André à Saint-Lazare, où il travailloit pour rouler et enquaisser led. tableau ;

2 l. pour faire porter du convent de Saint-Germain à la croix-blanche, rue Saint-Denis, led. tableau enquaissé ;

12 l. pour faire corder, envelopper de toile grasse la quaisse, et l'emballer ;

4 sols au chargeur et peseur ;

Monte le tout à 28 l. 6 s., que le P. Guillimin, prieur du convent de Lyon, étant à Paris, a avancé. Suit la quittance : du contenu cy dessus le 18e septembre 1731. Signé : F. Guillimin.

N° CCCCLXVI. — Lettre de voiture faite à Paris le 19e juillet 1731 et addressée au Père Bredy (1), procureur

(1) Le P. Louis Brédy, fils de Jean Brédy, notaire et châtelain de Jons, en Dauphiné, et de Marie Buyat, baptisé le 17 avril 1692, entre dans l'Ordre le 5 juin 1707, fait son noviciat à Avignon et ses vœux à Lyon le 1er août 1708, se rend à Grenoble pour étudier en nov. 1708, puis au couvent de Saint-Jacques, de Paris, 1709 ; où plus tard il prend ses grades et enseigne. Au carême de 1717 il reçoit la prêtrise. De

Digitized by Google

syndic des Dominicains de Lyon, où il est marqué que le soussigné Prieur du convent desd. Dominicains de Lyon, étant à Paris, luy envoit par la conduite de Pierre Soide, voiturier de Saint-Traine (*sic*) une quaisse emballée contenant un tableau roulé sans bordure, marqué L. R. P. B. pesant 170 livres, laquelle ayant été reçue bien conditionnée en temps dû, il luy paiera à raison de 3 sols la livre pour sa voiture. Signé : F. E. Guillimin. — Au dos est une quittance de main privée passée à Lyon le 8 aoust 1731 de la somme de 17 l. pour le montant de lad. voiture. Signé : Garmaignac. — Plus bas est une autre quittance de main privée passée à Lyon le 9e septembre 1731 de la somme de 8 l. 10 s. pour solde du montant de lad. voiture. Signé : Carmaignac et Perrin. — Entre les deux quittances ou reçus il est écrit de la main du Père Brédy, procureur susd., qu'il a payé 3 l. 1 s. 3 d. à la doüanne pour ses droits, et vingt-trois sols au portefaix, qui a apporté lad. caisse dans le convent. — Le tout montant à 29 l. 14 s. 3 d.

N° CCCC LXVII. Mémoire envoyé de Paris au mois de juillet 1731 par le Frère André, où il marque que, si tôt que le tableau sera arrivé à Lyon, il faut le faire tendre sur un châssis qui ait la forme de la place où on veut le mettre et laisser la place de la bordure qui ait au moins 8 pouces. Si on ne le fait point dorer entièrement, au moins il faudroit faire dorer ce qu'il marquera sur le dessein de lad. bordure et mettre un vernis sur le reste. S'il y avoit quel-

---

retour à Lyon, 29 août 1728 il prêche le carême à Saint-Georges en 1730, exerce les fonctions de procureur depuis le 8 mars 1731, et part le 4 mai 1734 comme prieur pour Argentan, Normandie. Mais l'année suivante, démissionnaire, il revient à Lyon, où il meurt le 17 août 1759. — Ramette, IV, 276.

Digitized by Google

que ordure sur le tableau, il n'y auroit qu'à l'essuyer proprement avec une serviette ou avec une éponge et un peu d'eau bien légèrement, l'essuyant avec un linge blanc. On feroit bien d'y mettre un rideau devant et faire pancher le tableau de 4 pouces à cause de la poussière. Et il ne faut pas que les barres du châssis soient à fleur des côtés du châssis affin qu'elles ne se marquent pas sur le tableau, et il faut aussy arrondir les quarrés du bois. — Au bas du mémoire est dessiné le profil de la bordure dud. tableau.

Nota qu'au livre de comptes de notre communauté de l'année 1631 fol. 115 rect. il est marqué qu'en lad. année nous avons payé 18 l. au s^r Sarabat, peintre (1), qui a été appellé pour ouvrir la quaisse, où étoit renfermé le tableau, avoir dirigé la manière de traitter led. tableau, et être venu deux autres fois dans notre convent avec ses deux compagnons pour le faire mettre sur le châssis et faire mettre en place dans notre réfectoire. — Plus, que nous avons payé 3 l. pour faire scier et refendre une poutre, qui provenoit de la démolition de l'ancien convent pour faire le châssis du tableau. — Plus, que nous avons payé 4 sols à un garçon, qui a aidé au Fr. Antoine Beuvé, menuisier, à refendre et ajuster le bois dud. châssis. — Plus, que nous avons payé 14 sols pour des cloux et broquettes pour le tableau. Ce qui monte en tout à 21 l. 18 s.

N° CCCC LXVIII. — Mémoire fait en 1736 par le Frère Antoine Beuvé (1), menuisier, de quelques frais faits pour le susd. tableau, sçavoir :

---

(1) Nous reparlerons plus loin de ce peintre à l'occasion d'un tableau *la Destruction du Veau d'or par Moyse*, qu'il exécuta pour l'église des Jacobins.

(1) Frère Antoine Beuvé, né à Cluny en Bourgogne, entra postulant au couvent de Notre-Dame de Confort, le 7 octobre 1683. Admis

Digitized by Google

1 l. 5 s. pour 30 cloux à vis pour led. tableau ;

Plus 10 sols de 2 éponges pour le netoyer ;

Plus 5 sols à un garçon, qui a aidé à le netoyer ;

Plus 1 sol 9 deniers pour un quarteron de cloux ;

Plus 10 sols pour 4 pots de vin, 9 sols pour 4 livres pesant de pain, et 1 l. 2 s. pour 4 livres et demie de poisson pour la nourriture du sculpteur et du doreur qui ont fait la sculpture et doré une partie de la bordure dud. tableau ;

Ce qui monte en tout à 4 l. 2 s. 9 d.

Il n'est pas signé.

Le Père Ramette, après ces mémoires justificatifs ajoute soigneusement quelques extraits des livres de comptes.

Ainsi les Pères ont payé :

Le 27 novembre 1736, la somme de 12 l. pour 3 plateaux de tillot, qu'on a achetés pour faire la bordure dud. tableau ;

Le 15 décembre 1736, la somme de 1 l. 4 s. pour 2 livres pesant de tôle forte pour la bordure dudit tableau et pour faire déjeuner un menuisier, qui a aidé à l'ajuster ;

---

comme Frère convers le 29 janvier 1684, il reçut l'habit seulement au mois de mai et prononça ses vœux le 13 janvier 1688. Menuisier de son état, il exécuta toutes les boiseries de la bibliothèque. De mars 1699 à 1709, Frère Antoine Beuvé habite le domaine de Confort, à Pommiers, près de Jons, et fait valoir la propriété. Il revient alors à Lyon pour diriger les travaux de menuiserie du nouveau couvent en construction. Après quelques années passées à Paterno près de Bourgoin (Maubec) cet excellent Frère rentre à Lyon et est occupé à la cuisine. Nous le voyons plus tard, appliqué aux travaux de menuiserie, octobre 1731 - février 1732, puis nommé cuisinier en chef jusqu'à octobre 1736. Il meurt le 26 novembre 1738, âgé de 76 ans. — Ramette, IV, 270.

Digitized by Google

Le 2 février 1737, la somme de 5 l. pour 2 ais de sapin de Savoye pour faire un châssis pour supporter lad. bordure de tableau ;

Le 2 mars 1737, la somme de 10 sols d'une peau de chien marin pour polir lad. bordure ;

Le 4 avril 1737, la somme de 4 sols pour avoir fait porter chez le s^r Bourguin, sculpteur, lad. bordure du tableau.

Le 20 avril 1737, la somme de 4 l. 2 s. 9 d. montant du mémoire cy-dessus de Fr. Antoine Beuvé.

Une quittance non datée du maître sculpteur, Noël Bourguin, certifie en outre qu'il reçut la somme de 160 livres des mains du Père Ramette, procureur des Jacobins, pour avoir fait les ornements, fait dorer et peindre la bordure du tableau du réfectoire desd. religieux.

Le 12 juillet 1737, il touchait de plus la somme de 12 l. pour avoir fait une augmentation de sculpture au couronnement de la bordure du tableau, y avoir fourni le bois et l'avoir fait dorer. On donna en même temps 1 l. 16 s. d'étrenne à ses compagnons.

En résumé, ajoute en terminant notre consciencieux archiviste :

« Les payements rapportés cy-devant et qui ont été faits pour l'embalage, port, châssis, bordure et autres menus frais pour led. tableau montent à la somme de 276 l. 15 s.

« Le total de la dépense faite pour le tableau placé au fond du nouveau réfectoire monte à 1.476 l. 15 s.

Nous nous trompons fort ou ces détails précis feront la joie des artistes et des amateurs d'antiquités. Connaître à ce point le coût d'un tableau du Frère André et jusqu'au prix du fiacre qui ramena de Saint-Lazare notre artiste dominicain, jusqu'au prix des repas, que les Jacobins de Lyon servirent aux sculpteurs et doreurs, jusqu'au prix de

Digitized by Google

la peau de chien marin utilisée pour le polissage de l'encadrement, n'est-ce pas délicieux ? Nous devons cette jouissance à la patience incroyable de notre archiviste.

Le 10 septembre 1751, Michel Lacrose reçut 40 livres du Père Galland, procureur, pour avoir nettoyé le grand tableau de leur réfectoire.

Mais que devint cette belle toile du *Repas chez le Pharisien ?* Dans sa lettre de 31 mai 1726 l'auteur nous décrit sa composition. A l'aide de ce renseignement ne pourrait-on retrouver l'original dans quelque collection privée ou publique ? Nous ne savons. Toutefois des amateurs qui voudraient revoir le tableau de Frère André n'ont qu'à visiter le n° 243 du musée de peinture de Lyon. Même disposition pour les personnages à peu de chose près, les portiques, les serviteurs et jusqu'aux vases d'or et d'argent placés à l'arrière-plan. Le tableau seulement porte la date de 1706 et le nom de Jouvenet, le conseiller et l'inspirateur de Frère André. Le tableau de Jouvenet donne une idée assez exacte de l'œuvre du Frère-Prêcheur.

(*A suivre*).

Fr. Michel Cormier,
des Frères-Prêcheurs.

Digitized by Google

HENRI HIGNARD

Lettres de l'Ecole Normale (*)

(1838-1841)

35

Dimanche matin, 31 janvier 1841.

Mes chers Parents, votre lettre ne m'est arrivée qu'assez tard; j'y ai vu avec peine que les douleurs de ma mère la reprenaient, et que mon frère était un peu souffrant. J'espère que votre prochaine lettre m'apportera de meilleures nouvelles. De même, je vous ai inquiétés quelque temps de mon indisposition, et aujourd'hui, je peux vous annoncer qu'elle est passée, du moins en grande partie. Je n'ai plus du tout mal à la tête ; il ne me reste qu'une fatigue habituelle, à laquelle, du reste, je suis bien accoutumé depuis quelques années.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Décembre 1896, Janvier, Février, Avril, Mai et Juin 1897.

Digitized by Google

Je me suis donc remis à travailler, et maintenant tout cela marche. Ainsi, ne vous inquiétez plus, et dites-moi bien vous-même comment vous vous trouvez : c'est la seule chose qui m'intéresse.

Ce que mon père me dit au sujet des députés, j'y ai déjà pensé plusieurs fois, mais je n'ai aucun moyen de parvenir auprès d'eux. Il faudrait donc voir parmi nos connaissances, si l'une d'elles peut m'introduire dans cette société dans laquelle, lorsque je suis né, il semblait si peu probable que je pourrais entrer un jour. S'il se présentait une occasion honnête, je la saisirais avec plaisir, mais je ne puis pas me jeter à la tête des gens. Je crois que je vais faire connaissance avec un autre député, *M. Thil.* Ces recommandations ne peuvent être d'aucune utilité pour l'agrégation, mais pour le placement, c'est autre chose, je ne veux donc pas les négliger, parce que cela pourrait retarder pour longtemps le moment si désiré de notre réunion.

Je n'ai pas vu M. Froidevaux pendant son séjour à Paris, il me fit remettre vos lettres par Caillaud dont il est le parent, mais il ne lui laissa pas même son adresse.

Voici deux dimanches que je n'ai pas pu aller voir ma tante, j'en ai passé un avec MM. d'Aillaud, l'autre avec Olivaint, qui vous présente bien ses respects. Je ne sais donc pas où elle en est. Je compte aujourd'hui y passer la soirée, ou, peut-être me contenterai-je de lui rendre une longue visite, pour aller entendre ce soir M. Lacordaire qui prêche à sept heures. Je l'ai vu ces jours-ci, c'est un bien saint homme et de beaucoup de talent. A notre prière, il fera un sermon pour nous à Notre-Dame, le 14 février. Quand je dis *nous*, je veux dire notre Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui croît toujours, bientôt nous aurons tout Paris,

Digitized by Google

Je vois souvent Ozanam, qui réussit à merveille. Ce jeune homme fera bien de l'honneur à Lyon. Quant à ce compte rendu dont je vous ai parlé, je n'en ai fait qu'une partie, et il a été obligé d'y ajouter un très grand nombre d'idées que son émotion l'avait empêché de développer dans sa leçon.

Vous me demandez si je fais aussi des leçons, parce que je vous ai dit qu'au sortir de l'une d'elles j'étais fatigué. Nous n'allons pas encore dans les collèges. Cette épreuve, qui n'est pas petite, ne commencera cette année qu'après Pâques, au mois d'avril, mais nous préparons notre agrégation et nous en faisons d'avance les leçons, que nous prononçons pour nous exercer devant le professeur. Il est probable qu'à Pâques j'irai au Collège de *Louis-le-Grand*, et ainsi j'aurai dans ma classe trois connaissances, *de Songeon*, *Domeck*, et *M. de Prandière le second*. Ils suffiront peut-être pour me faire un parti et pour retenir les émotions.

Songeon va au collège, en rhétorique, parce qu'il a vu à la fin que c'était le seul moyen de parvenir à l'Ecole. En outre, il va travailler chez *M. Rim*, qui, à ma prière, a bien voulu l'admettre. J'ai été heureux de lui rendre ce service, dont il peut tirer de grands résultats. Il travaille ferme, et c'est courageux de retourner au collège à 23 ans passés. J'espère que le succès le récompensera.

A propos, mes chers parents, depuis ma dernière lettre, j'ai atteint mes 22 ans accomplis. — Voyez comme je me fais vieux!

Lundi matin, hier, je comptais revenir à l'Ecole pour finir cette lettre, mais Ozanam m'écrivit pour me prier de passer chez lui, et j'y suis resté trop tard pour pouvoir mettre cette lettre à la poste. Pardon encore de ce retard.

(La fin de la lettre manque, le papier est déchiré).

Digitized by Google

36

Vendredi 12 mars 1841.

En vérité, mes chers parents, combien y a t-il de siècles que je ne vous ai pas écrit ? C'est la première fois depuis que je suis à l'école que j'ai tardé si longtemps, et ce qui m'afflige encore plus, c'est que, pendant ce mois, vous avez été malade, qu'une lettre vous aurait fait plaisir, et que votre inquiétude à mon sujet vous a attristés encore davantage.

Pardonnez-moi, mon cher Père et ma bonne mère, ce retard ; j'espère bien qu'il ne se renouvellera plus ; et en voici les raisons : c'est que je n'ai pu remettre qu'hier les lettres que vous m'avez envoyées pour M. Sauzet et pour M. d'Angeville, et que je différais toujours pour vous écrire jusqu'au moment où je pourrais vous apprendre le résultat de ces deux visites.

Pour M. d'Angeville surtout c'était bien tard, mais il m'avait été impossible de le faire auparavant, on ne le trouve jamais chez lui, et hier il n'a pu me parler que pendant une ou deux minutes. Me voilà à pester contre la poste qui ne vous portera cette lettre que dans trois mortelles journées, tandis que je voudrais qu'elle vous arrivât si tôt, pour retenir sur vos lèvres quelques plaintes contre ma négligence.

J'ai reçu avant-hier soir la lettre de *M. Jambon*, et je vous en remercie encore. J'ai été deux fois dans la soirée chez *M. Humblot*, sans pouvoir le rencontrer, mais il paraît que je le trouverai sans faute dimanche à 10 heures.

Digitized by Google

Il faut que je vous parle de ma visite chez M. Sauzet. J'avais déjà été dimanche à l'hôtel, et comme il n'y était pas je lui avais écrit sur son bureau une petite lettre où je lui parlais de la bonté que M. Baboin avait eue de me donner les moyens d'être admis devant lui; et où je le priais de m'indiquer son heure pour jeudi. Lundi, je reçus un billet d'audience pour hier à une heure. Je me fis aussi beau que j'étais susceptible de l'être et je me présentai à l'hôtel au milieu d'une collection de laquais de toutes couleurs, qui me conduisirent très respectueusement dans le cabinet du président de la Chambre. J'étais vraiment un personnage. Il m'accueillit avec une bonté bien inespérée; il paraît qu'on lui avait déjà parlé de moi, et que je ne lui étais pas tout à fait inconnu. Après m'avoir parlé de toutes sortes de choses, et principalement de mes occupations, de mon avenir, de mes espérances, il me promit que dorénavant, il ne manquerait jamais l'occasion d'appeler l'attention du ministre sur mes titres; et en attendant qu'il pût m'être utile, d'une manière plus importante, il m'offrit tous les petits services qui pourraient m'être agréables; comme par exemple de me donner des billets pour toutes les séances importantes. Enfin, il m'engagea à retourner le voir de temps en temps. Vous voyez que je suis en pleine faveur. Je vous en remercie bien tendrement, et je vous prie de présenter aussi mes remerciements à M. Baboin. Grâce à lui j'ai fait une connaissance qui peut m'être et très honorable et très utile.

J'ai été ensuite chez M. d'Angeville. Il était à travailler. Je fus introduit cependant, mais seulement pour quelques minutes. Après avoir lu la lettre de son frère, il me promit que lorsque le moment de me servir serait venu, et que j'aurais formulé ma demande, il la remettrait lui-même au

Digitized by Google

ministre, et à M. Delbecque qui est son collègue à la Chambre et, qui à ce qu'il paraît, a le désir de lui être agréable. Me voilà donc bien sûr d'être appuyé à la fin de l'année; si tout cela m'envoyait à Lyon, je ne regretterais pas mes visites et mes frais de toilette.

Dans ma prochaine lettre, je vous parlerai de ma visite à M. Humblot. Remerciez bien pour moi M. Verne de cette nouvelle marque d'intérêt, qu'il me donne. Mais la majeure partie de ma reconnaissance, ou plutôt toute ma reconnaissance, est pour vous, mes chers parents, qui pensez avec tant de sollicitude à mon avenir. Quelle belle fête si tout cela réussit à nous réunir bientôt! Quand je pense que vous êtes malades et que vous souffrez loin de moi, il me prend des tristesses et des dégoûts de ce pays-ci, qui sans les murs de l'Ecole, me feraient courir vite à Notre-Dame des Victoires et prendre la diligence. Puis je réfléchis et je me résigne.

J'ai vu ma tante hier soir; elle allait encore plus mal. Comme elle se frappe beaucoup et pleure tout le jour, les remèdes ne lui font rien. J'ai réussi à la distraire un peu; elle m'a bien remercié pour vous de votre aimable lettre. Je crains fort que tout cela finisse mal. Mon oncle, ma cousine et le petit ne vont pas mal, par bonheur.

Adieu encore une fois, et soyez assez généreux pour m'écrire bientôt.

Digitized by Google

37

Vendredi le 16 avril 1841.

MES CHERS PARENTS,

Si vous avez pleuré de joie en m'écrivant cette lettre bénie, je n'ai pas eu moi non plus les yeux secs en la lisant. Si nous doutons maintenant que Dieu nous aime, nous serons bien coupables, ce sera nous refuser à l'évidence la plus complète. Aussi, je le bénis de toutes ses bontés, et quand je pense à leur nombre et à leur importance, je sens mon cœur saisi d'une reconnaissance et d'un amour qu'augmente encore le vif sentiment de ma faiblesse. En même temps je suis bien reconnaissant pour ces hommes généreux dont il fait ses instruments pour mon bonheur, et les bons services de M. de Verna m'ont tout à fait touché. Qu'ai-je fait, bon Dieu, pour qu'il pense à moi et qu'il cherche à m'être utile ? Remerciez-le, je vous prie de ma part et assurez-le de mon dévouement.

Je verrai donc Mgr de Bonald dans quelques jours. Il y a longtemps que je désirais l'approcher, et j'étais loin de penser que le bon Dieu me donnerait si tôt ce bonheur. Je le prierai quand le moment sera venu de me demander pour le collège de Lyon s'il croit que j'en sois digne, ce serait pour moi un bien grand bonheur de me trouver si tôt sous la direction d'un prélat si éminent par sa sainteté. Dans presque toutes les villes il y a lutte ouverte entre le collège et l'archevêque, nos pauvres universitaires sont presque

Digitized by Google

partout irrités de ce que l'autorité ecclésiastique s'inquiète, à bien juste raison cependant, de l'enseignement philosophique ou historique. De là des plaintes, des calomnies, des complots. Presque partout il y a deux partis, et dans plusieurs localités la position est difficilement tenable. Pour moi mon choix est tout fait ; j'ai assez appris à connaître nos philosophes pour ne plus hésiter quand il s'agira de leurs querelles ; je sais qui je dois servir, si tant est que je puisse servir quelqu'un, et c'est pourquoi je serais si joyeux de me trouver d'abord auprès d'un archevêque dont j'aimerais la personne et dont je pourrais espérer la bienveillance. Vous voyez donc, mes chers parents, qu'avec la grâce de Dieu, nous pouvons espérer pour cette année ce que nous désirons tant. Je ne veux plus y penser, de peur que la joie ne me trouble la tête, et ne m'empêche de travailler.

C'est lundi que nous commençons nos classes. Mais il paraît que nous ferons d'abord la troisième, puis la seconde, puis enfin la rhétorique ; ce qui durera bien longtemps. Aujourd'hui, et dans deux heures, nous allons rendre visite aux professeurs que nous remplaçons. Je serais bien content si cette épreuve réussissait ; mais après tout si elle échouait, je n'en serais pas trop triste, parce ce qu'elle a peu d'importance. Ce qui va être singulier, c'est que j'aurai dans ma classe à Louis-le-Grand, *Songeon*, *M. de Prandière*, le 2us ; *Domeck* et *Lescœurs*. Il est un peu difficile de professer devant un auditoire semblable ; car si *Songeon* et *Lescœurs* ne sont pas mes supérieurs, ils sont au moins mes égaux. C'est une chose curieuse de penser que bientôt j'aurai le droit et le devoir de les punir s'ils ne sont pas dans l'ordre ; mais je suis bien sûr qu'ils m'en épargneront le chagrin ; au contraire, je compte sur eux pour donner à la classe une attitude grave et attentive. Je serai bien embarrassé pour

Digitized by Google

les intéresser; après tout, je travaille et je tâche de ne pas m'occuper de l'événement. Je vous écrirai bientôt ce qu'il en aura été. Je vous prie, si M. Ozanam peut encore dimanche soir se charger d'un petit paquet, de me faire un cadeau. Mes mouchoirs de poche suisses ont presque tous déteint par places, ils sont tous bigarrés de blanc et de bleu, ce qui est peu agréable au coup d'œil. Quand je fais des visites ou que je dîne en ville, je suis souvent fâché de n'en avoir pas d'autres. Cédez-moi donc une demi-douzaine des mouchoirs blancs de ma mère, qui sont plus convenables quand on est habillé, et qui me suffiront et au-delà pour cette année. Vous pourriez y joindre, et c'est *Joannès* que je charge de ce soin, 2 *petits volumes in-32*; l'un *relié* et l'autre *broché*, mais en *rouge* tous les deux, de la collection *Boissonnadé*. Le relié est intitulé *Pindarus*, et le broché *Gnomici Græci*.

Un de nos compatriotes, dont j'ai fait la connaissance chez M. de Prandière vient d'avoir ici une succès bien rare. C'est M. *Flandrin* l'aîné, le premier grand prix de *Rome*; de l'aveu de tout le monde, la tête de femme qu'il a exposée est la plus belle du Salon, et il y a quelques jours qu'il a fini à *Saint-Séverin* quatre tableaux qui font l'admiration de tous les artistes. On ne le compare qu'à Raphaël, et il y a longtemps qu'on n'avait vu un talent si pur, et si achevé; ce sont quatre scènes de la vie de saint Jean l'Evangéliste. Notre Lyon se distingue en plusieurs genres; et il y a une jeune génération d'hommes sérieux et religieux, dont on peut je crois espérer de grandes choses. C'est un bon encouragement à travailler, de voir tous ces jeunes gens réussir et se distinguer entre tous par un talent véritable et sincère. Mon cher Ozanam est un des chefs de file, c'est pourquoi je m'attache à lui, pour profiter de son exemple. On ne

Digitized by Google

peut pas imiter la science, mais j'imiterai au moins la vertu.

L'autre jour chez M. de Prandière, je prenais tant d'intérêt à la conversation, que je suis rentré trop tard à l'école, sans m'en apercevoir. Cela n'a plus pour nous d'inconvénients graves ; M. Vacherot me fait mille amitiés.

Je prie mon père de ne guère parler de ce qui s'est passé entre lui et Monseigneur, surtout à tout ce qui approche le collège, même à M. Lorenti. L'envie est à craindre, et il est bien aisé de dénaturer les faits. C'est donc dans notre intérêt le plus précieux. Je serai désolé d'être regardé comme un intrigant, et cela me ferait le plus grand tort. — J'ai reçu une lettre de Lorenti. Il s'ennuie d'une façon déplorable, il ne gagne pas d'argent et il ne peut guère travailler : ce sont tous les malheurs. Il me parle de *Janicot* qui paraît content, mais qui, à ce qui paraît, se jette aussi dans le *Fourriérisme*. Je le plains, *car si un aveugle conduit un autre aveugle*..... Vous savez la fin. Il va y avoir ici un procès terrible contre les Fourriéristes, qui n'ont extorqué que *60.000 francs* à une vieille dame et en lui mettant le pistolet sous la gorge.

Je vous embrasse bien tendrement, mon bon père et ma bonne mère. Joannès comprendra que, dans toutes ces occupations, le temps me manque pour lui écrire, je le ferai pourtant la semaine prochaine.

J'embrasse aussi Mimi pour ma pénitence, et je lui demande pardon. A toute notre famille, les amitiés accoutumées.

Votre fils bien tendre.

M. de Gourgas m'a écrit récemment, d'une manière très flatteuse. Louons Dieu qui me donne de semblables amis.

Digitized by Google

38

Jeudi, 29 avril 1841.

MES CHERS PARENTS,

Je voulais vous écrire hier et vous envoyer en même temps une lettre de remerciements pour M. Déroziers, mais voici trois jours que je souffre des nerfs de la tête, j'ai mal à la fois aux dents, aux yeux et au cerveau, je suis très agité, je dors mal, et il en résulte un état de fatigue et de malaise qui m'empêche de travailler. Je ne veux pas, cependant, attendre davantage, bons et chers parents, à vous embrasser, et pour le faire, je n'ai pas besoin d'avoir l'esprit libre, il me suffit de vous aimer comme toujours, et de penser à vous, ce qui ne manque pas, je vous écrirai encore ces jours-ci. *Teissier* m'a apporté hier sa thèse de docteur; il partira lundi et je lui remettrai des lettres. J'espère bien pouvoir écrire à mon frère que je n'ai pas embrassé pour le premier jour de sa dix-huitième année, malgré ma bonne envie, et que je parais négliger tant depuis quelques mois. Lisez-lui ce passage de ma lettre, je vous prie, j'ai vraiment les larmes aux yeux en pensant que depuis longtemps il réclame une lettre un peu longue, et que je la recule sans cesse. Embrassez-le bien pour moi tous les deux, et dites-lui qu'à ce moment grave de la vie je pense bien à son avenir, que je prie bien le bon Dieu pour qu'il soit ce que je désire.

J'écrirai aussi à M. Déroziers, à qui je suis si obligé, et si je ne pouvais pas faire cette lettre pour lundi, car ce mal

Digitized by Google

de dents me fatigue beaucoup, et, en outre, je me vois bloqué par mon article du *Correspondant*, je ne manquerai certainement pas à le faire pour le jour où Monseigneur partira, car il m'a offert de m'emporter des lettres, et je ne veux pas négliger cette occasion de le revoir. Je vais vous raconter notre entrevue.

Mardi, en recevant votre paquet, je demandai aussitôt la permission des sortir pour lui rendre visite. Je ne pensais plus que sans doute il n'avait pas voyagé en poste, et je calculais que parti samedi il avait dû arriver lundi. Pas du tout, j'arrivais une demi-heure seulement après lui, et tout déconcerté à cette nouvelle, je voulais m'en retourner. Mais son domestique m'offrit de m'introduire auprès de lui, et un moment après j'entrai dans sa chambre. Je voyais pour la première fois cette admirable figure, et elle me parut si belle que j'en fut tout interdit, et que je balbutiai d'abord sans bien savoir ce que je lui disais. La lettre de M. Déroziers arrangea l'affaire. Son Eminence me demanda si j'avais reçu sa lettre, car voici une autre histoire que vous ne savez pas, et qui est, cependant, bien importante. Pardonnez-moi de vous raconter tout cela d'une manière si décousue. Le mardi 20, en revenant de ma classe, je trouvai chez le portier une lettre à mon adresse et scellée du sceau archiépiscopal, elle était tout entière de la main de Mgr de Bonald, qui l'avait écrite le samedi 17. Je vais vous la copier.

« Vous désirez, Monsieur, être présenté à M. l'Archevêque de Lyon : la chose est bien facile. Vous voudriez avoir sa protection, votre conduite et vos talents vous donnent des droits à ce que vous croyez être une faveur. Mais ce cardinal n'est pas aussi puissant que vous le pensez, surtout

Digitized by Google

auprès du Ministre de l'Instruction publique; ils ne voient pas les choses de la même façon au sujet des petits séminaires. Mais enfin, l'archevêque fera ce qu'il pourra pour vous. Il sera charmé de vous voir, de vous connaître. C'est moi, Monsieur, qui suis votre premier pasteur. Je pars pour Paris le 24 de ce mois. Je descendrai à l'Hôtel du bon Lafontaine. Venez, et vous verrez qu'il n'y a aucune difficulté à me voir. Vous n'avez pas besoin d'être présenté par personne. Un archevêque du XIXe siècle, même cardinal, n'est pas redoutable du tout; il n'a pas une salle des Gardes, il est fort accessible. J'ai vu votre père ces jours-ci, et je lui ai dit que je tâcherais de vous voir et de vous porter de ses nouvelles. Il sait combien je désire vous connaître !

« Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de mon sincère dévouement.

« † L. I. M. Cardinal DE BONALD,

« *Archevêque de Lyon.* »

Vous jugez bien, mes bons parents, quelle dût être ma joie en recevant une lettre si polie et si spirituelle. J'en remerciai Monseigneur avec effusion, en baisant son anneau. Puis nous nous mîmes à causer. Il me parla de la rhétorique de Lyon, mais je lui fis comprendre que c'était un but trop élevé pour que je pusse y viser, et qu'il fallait être plus modeste si je voulais réussir. Il m'assura qu'il allait laisser une note sur moi à M. Delbecque, le chef de bureau au Ministère, et ensuite qu'il me ferait demander par le recteur. M. Roustan. M. le recteur a répondu à Ozanam qu'il ne demandait pas mieux que de m'avoir, mais il y a des compétiteurs, et un *M. Modeste*, qui est à Saint-Etienne, réclame cette place de divisionnaire. Il est Lyonnais, fort

Digitized by Google

connu de l'Académie, enfin, il est dans une position plus fâcheuse que la mienne, puisqu'il a femme et enfants. Mais si Monseigneur parle au recteur, il est bien probable que celui-ci ne résistera pas à cette double attaque. Ensuite, j'ai longuement causé avec Monseigneur de notre œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, et plusieurs détails lui ont fait plaisir. Il m'a permis de retourner le voir, dans un moment où il serait moins fatigué qu'à la descente de voiture. Je pense y aller demain, aujourd'hui, je vais avec mon oncle voir son petit garçon et l'exciter un peu. J'ai vu toute la famille il y a aujourd'hui huit jours, ma tante va beaucoup mieux, ma cousine a reçu avec reconnaissance la lettre de mon père, mais elle se désole toujours, et le tout n'est pas fort gai. Cette pauvre jeune femme a l'imagination frappée. J'ai fait mes huit jours de classe en seconde, et j'ai la joie de vous annoncer que j'ai parfaitement réussi. Il paraît que dès l'abord j'ai plu aux élèves, car ils ont été charmants pour moi et ils me font une renommée dans le collège. Le professeur m'a témoigné sa satisfaction, je ne doute pas que son rapport ne me soit très favorable. Reste maintenant la rhétorique; mais nous nous sommes arrangés de manière à réduire de beaucoup cette épreuve. Je ne ferai que trois classes : *mercredi* prochain, *vendredi* et *samedi*. Despois fait maintenant les trois qui lui sont échues, et ensuite tout sera dit. J'espère que là aussi je réussirai. Ce sont de bonnes notes pour la fin de l'année. Mais je voudrais bien que les nerfs me laissassent en paix. Dites-moi ce que vous croyez nécessaire.

Comment vont les douleurs de ma mère? L'idée qu'elle souffre vient souvent m'attrister. Quand je serai auprès d'elle je l'aimerai tant et je le lui témoignerai de tant de manières, que je forcerai, j'en suis sûr, la souffrance elle-

Digitized by Google

même à s'adoucir. Je la remercie bien des mouchoirs de poche qu'elle m'a envoyée. Je n'ai pas encore pu les porter à ma tante qui m'a offert de me les faire ourler, mais je les porterai aujourd'hui. A propos, j'ai causé de notre affaire à *M. Nisard*, qui est chef de bureau au ministère et qui m'a promis de m'appuyer chaudement.

Adieu, mes bons parents, aimez-moi bien. Je pense à vous sans cesse, et l'autre jour en parlant de vous à M. Nisard, je me suis mis à pleurer au milieu de la rue, ce qui m'a fait regarder de plus de dix personnes. Le brave homme était tout attendri. J'espère que le bon Dieu sera touché de cet amour et qu'il nous réunira. Je vous embrasse en attendant.

Votre fils.

39

Paris, le 5 juin 1841.

Mon cher frère, il y a si longtemps que je ne t'ai écrit, que je crains bien un peu que tu ne m'oublies ; à vrai dire, tu n'aurais pas tout à fait tort, car mon silence a vraiment été trop long. Mais sans doute, mon cher ami, tu as vu les lettres que j'écrivais à mon père et à ma mère, et tu sais que dans toutes je parlais de toi. Je suis fâché d'être resté si longtemps sans t'envoyer de souvenir particulier; mais chaque jour je pense à toi, et il n'y a pas d'interruption, je te jure dans cette correspondance de l'imagination et du cœur, par laquelle je t'envoie chaque jour et mes vœux et mes baisers. Suis-je aussi présent à ta pensée? Je l'espère et

Digitized by Google

je me console alors des longs intervalles de la correspondance matérielle.

Voici quelques jours que je travaille plus qu'à l'ordinaire, et j'en ai bon besoin, car au commencement de la semaine dernière j'ai passé cinq jours à l'infirmerie, pour payer à mon tour la dette générale à la grippe ; et quand je regarde l'almanach, j'ai des frissons dans tout le corps, j'ai tant à faire encore, mon cher ami! Il me faut toute la grâce du bon Dieu pour n'en pas être accablé. Je vais mon train le plus régulièrement que je peux, et j'espère que la persévérance me mènera à la fin. Aujourd'hui que j'ai la tête cassée d'Euripide, j'ai voulu donner à mon frère bien-aimé la dernière heure du jour, pour causer avec lui bien simplement et comme après dîner, car en effet, je suis dans un véritable état de digestion difficile, après tout ce que j'ai avalé de grec aujourd'hui. Il faut que je te raconte ce que j'ai vu hier. Par faveur toute spéciale, car les billets étaient très courus, j'ai eu une place à l'Institut, pour la réception de Victor Hugo à l'Académie française. Depuis très longtemps on en parlait beaucoup, quoique notre Société soit bien peu littéraire.

Ce long retard et les difficultés qu'avait rencontrées son admission avaient fort excité la curiosité pour son discours, dont on ne savait guère comment il allait se tirer. L'assemblée était vraiment très curieuse; j'y ai vu pour la première fois une foule de nos célébrités de la presse contemporaine, qui pour le dire en passant, m'ont plu assez peu. Hommes et femmes, poètes et poètesses, tout cela a un air affecté, vaniteux, maniéré, indécent, qui convient très bien du reste à cette littérature, qui semble n'admettre que tous les vices et tous les travers de l'esprit, sans rien pouvoir produire de beau et de simple. On ne s'étonne pas que ces

Digitized by Google

gens-là aient glorifié toutes les vilaines passions; ils les portent sur leur visage. Une seule personne attirait mes regards, et je dois avouer que je n'ai pas cessé de la regarder; c'est la duchesse d'Orléans, qui était dans une tribune à côté de la mienne. Une toilette très élégante et très sévère, et de très bon goût, cette figure simple, douce, très modeste, un petit sourire spirituel sur des lèvres qui ne doivent s'ouvrir que pour dire des choses nobles, décentes, bienveillantes, affectueuses, tout cela me dédommageait des impudentes faces d'en bas. Hugo lui-même, cet homme qui a fait de si jolies choses, il est vrai qu'il y a longtemps, a sur la figure un cachet de vanité et d'affectation qui me répugne plus que je ne puis le dire. Aucune espèce de recueillement; ce qui me semble pourtant, la condition indispensable de la poésie, si la poésie a des conditions; une noblesse de traits très équivoque; de grands cheveux qu'il ramène derrière ses oreilles de la façon la plus bizarre du monde et qui doivent faire lever sur lui tous les lorgnons des lieux où il passe. Cet ensemble m'avait déjà peu prévenu en sa faveur quand il a ouvert la bouche. Il y a sans contredit des beaux traits dans son discours; il est impossible que cet homme parle pendant deux heures sans rien trouver de distingué. J'ai été ému quand il a montré M. Lemercier voyant tomber tour à tour la tête de Louis XVI qui avait été son premier protecteur, la tête de la duchesse de Lamballe, sa marraine, la tête d'André Chénier son intime ami; et dans la mort de ces trois personnes chéries, contemplant la mort de tout ce qu'il y a de plus divin après Dieu, la royauté, la beauté et le génie. Encore mon émotion a-t-elle été un peu surprise; la pensée est juste au fond, car la vertu est certainement bien plus sainte que la beauté; et le génie, c'est beaucoup dire pour André Chénier; c'est

Digitized by Google

beaucoup trop à mon gré. Le reste s'est passé en développements déclamatoires sur Napoléon, son cheval de bataille depuis qu'il fait des vers ; sur la Convention, sur la mission du poète, nouveau cheval de bataille ; sur Malesherbes, qui est arrivé comme ma grippe de l'autre jour, très mal à propos. Sur tout cela, frénétiques applaudissements, après lesquels il repartait d'un ton de voix à faire peur aux petits enfants, tant il était grave et austère, ce sont des mots qu'il a répétés plus de vingt fois. M. de Salvandy a répondu par de nouvelles déclamations sur Napoléon, sur la Convention, sur la mission du poète, sur Malesherbes ; tout cela avec plus de justesse d'esprit, mais d'un ton si criard que nos oreilles pâtissaient à leur tour. Aussi n'a-t-on guère fait attention à sa réfutation de quelques idées singulières de Hugo. Notre poète paraît peu philosophe dans l'étude de l'histoire. De tous ceux qui se sont succédé au pouvoir, à la terrible époque dont il parlait, tout le monde a eu raison selon lui ; tout le monde a bien fait. Louis XVI était un prince charmant ; la Convention a été très aimable ; le Directoire fort gentil, Napoléon très raisonnable, et la Restauration enfin, ce qu'il y avait de mieux, ce qui équivaut à dire que les fraises sont très bonnes, et que les coups de bâton ne sont pas à dédaigner. Malheureusement, au beau milieu de la discussion, un incident plaisant a suffi pour tout faire oublier, on a pu juger, en ce jour mémorable, quels progrès l'esprit de calembourg a fait en France. M. Salvandy parlait des drames de Hugo, et des progrès qu'il avait fait faire à l'*Art scénique*. Tout le monde s'est levé à la fois (il y avait plus de trois mille personnes), un murmure entrecoupé d'éclats de rire à faire trembler les vitres s'est élevé de toutes les parties de la salle ; pendant dix minutes, il a été impossible de continuer la séance. C'était cependant

Digitized by Google

dans cette Académie que siégeaient il y a cent cinquante ans le grand Corneille, le grand Bossuet, Fénélon, Racine et ce brave Boileau qui aurait si beau jeu s'il revenait au monde. J'ai été plus content l'autre jour en lisant le *Sermon sur l'unité de l'Eglise,* et la question de la décadence m'a paru singulièrement claire. Espérons au moins que ce n'est qu'une décadence passagère. Hélas ! ce sont nos fautes qui abrutissent notre esprit, et si notre littérature est si vile, ce sont les mœurs publiques qui en sont la cause ; Bossuet était un apôtre et Racine le plus pur, le plus recueilli de tous les hommes ; après avoir écrit Phèdre, il s'est enfermé 12 ans dans la solitude de Port Royal pour demander pardon à Dieu d'avoir travaillé pour le théâtre, et ces douze années ont produit *Esther*, *Athalie* et les traductions des hymnes du bréviaire romain, ce que je connais de plus doux, de plus lyrique, de plus charmant dans toutes les littératures du monde.

Veuillot, qui est encore en Afrique, vient de me faire remettre deux nouveaux volumes qu' a imprimés Olivier. C'est l'histoire de son voyage en Italie, et par conséquent de sa conversion, sous le titre *Rome et Lorette.* Si j'étais riche, je te l'enverrais; mais je suis contraint de t'avouer que ma misère est à son comble. Cependant je tâcherai, ou du moins je te le porterai aux vacances. Car j'espère bien, cher frère, que nous nous verrons alors. Dieu veuille que ce soit pour toujours. Cette réunion est le plus vif de mes désirs. Mettons tout entre les mains de Celui qui peut tout. Je t'embrasse tendrement. Ecris-moi et parle-moi longuement de ce que tu fais.

Ton ami, ton frère.

Digitized by Google

40

Dimanche 20 juin 1841.

CHER PETIT FRÈRE,

Voilà bien des lettres coup sur coup, et tu ne m'accuseras pas cette fois de ne pas t'écrire assez souvent. Une connaissance de M. Lévêque part demain, et j'ai une demi-heure pour causer un moment avec toi, quoique j'ai écrit hier à mon père, et que bientôt je doive vous écrire pour certaine fête qui m'est bien chère. Peut-être ne recevras-tu cette lettre qu'après celle où je souhaiterai cette bonne fête; aussi je me garde bien de revenir là-dessus, ce qui n'empêche pas que je ne t'embrasse de tout mon cœur.

Veuille dire à mon père que je viens maintenant de chez M. Laurens-Humblot. Il m'a reçu avec beaucoup de bienveillance, et il faut le dire, avec une sorte de distinction, que j'attribue à sa conversation avec M. Dubois. Il m'a répété cette conversation, en m'assurant plus encore de l'amitié que M. Dubois a pour moi; et d'après ces paroles je puis prendre courage et espérer pour la fin de l'année. Il me conseille de revenir à la charge par tous les moyens, et croit que je réussirai, et que M. Dubois ne me refusera pas une place inférieure, puisqu'il est si disposé à m'en donner une d'un ordre plus élevé. A ce propos, je prie mon père de remercier grandement pour moi M. Verne de Bachelard de cette bonne connaissance qu'il m'a procurée. Je suis vraiment trop heureux d'intéresser ainsi à mon sort tant de personnes si élevées au-dessus de moi.

Digitized by Google

Et toi, mon bon ami, pourquoi ne m'écris-tu pas ? Qu'est-ce que tu fais maintenant ? tu devais me parler longuement de tes lectures, et j'attends toujours. Je te conseille beaucoup les bons ouvrages que nous avons à la maison, surtout Fénélon, Bossuet, Pascal, Labruyère, de lire lentement et d'essayer de te rendre compte de ce que tu as lu. Voici quelque chose qu'il faut lire avant tout. Prends le *premier volume de Rollin, Traité des études*. Tu le trouveras parmi mes livres, un des volumes reliés, page *215*, l'article intitulé : *De la nécessité et de la manière de cultiver la mémoire*, surtout la fin, où il parle de la mémoire des idées et des faits, en l'opposant à la mémoire des mots. Lis aussi page *3* du même volume (après la longue introduction numérotée en chiffres romains), le chapitre intitulé : *De l'Etude de la langue française* jusqu'à la page *30*, où il parle de la *traduction*, ce qui ne te regarde plus. Je te conseille fort de faire attention à tout cela, parce que tu as besoin de travailler ta manière d'écrire. Tes phrases sont mal suivies et décousues. Sans doute, mon cher ami, tu n'as pas besoin de devenir un habile écrivain, mais on doit exiger de tout Français qu'il parle bien sa langue, et de tout homme qu'il l'exprime nettement, clairement, avec suite, et de manière à bien montrer ses idées. Je crois même, et au risque de te paraître pointilleux, je ne veux pas te cacher ma pensée, je crois que tu devrais t'attacher à mettre plus de régularité et d'ordre dans ta manière d'écrire au sens matériel. Tu sais que Lavater ne demandait que dix lignes écrites par un homme pour juger de son caractère ; il y a certainement là de l'exagération, mais néanmoins c'est une chose certaine, qu'il y a un certain rapport entre les idées d'un homme et la manière dont elles se forment sur le papier. Tu me parais écrire trop vite, et je craindrais que si tu avais à écrire une lettre à quelqu'un

Digitized by Google

qui dût te juger, par exemple une lettre de remerciements à une personne qui se serait intéressée à toi, elle ne prît de toi une idée défavorable et très injuste, rien qu'à voir le désordre de ton style et de ton écriture. Je ne veux pas te dire de faire des fions ni des paraphes; mais attache-toi avant d'écrire à bien voir ce que tu veux dire, à t'en faire une idée bien nette; puis à le dire d'une manière claire avant tout, et si tu peux intéressante, et tu pourras être sûr que la forme même de tes lettres s'en ressentira. N'as-tu jamais vu d'autographe de Bossuet? Il écrivait très mal et cependant on voit que celui qui a ainsi barbouillé ce papier, avait un esprit droit, rangé, régulier, et que s'il n'a pas mieux modelé ses caractères, c'est qu'il pensait et écrivait très vite, sans se soucier le moins du monde de l'art misérable des maîtres d'écriture.

Adieu, mon ami, aime un peu ton frère très tendre, qui ne te parle aussi sérieusement que par un ardent désir de te voir te perfectionner sans cesse. Mais avant tout autre perfectionnement, soyons de bons et sincères chrétiens, aimons Dieu, servons-le, c'est là qu'est toute la joie de la vie, et le seul but digne d'un homme raisonnable.

Ton ami,

Henri HIGNARD.

Embrasse-bien pour moi nos bons parents, et présente mes respects à M. Déroziers.

(*A suivre*).

Digitized by Google

L'abbé H. Forest. — LE PRIEURÉ DE TARARE, la cure et les prébendes, la famille « de Tarare ». Lyon, imp. E. Vitte, 1897, In-8 de VIII — 620 pages et nombreuses gravures.

A part une notice de M. l'abbé Ammann et quelques articles de M. Hippolyte Côte, on n'avait pas encore une monographie de Tarare digne de l'importance relative de ce grand centre. Il semble bien que l'ouvrage de M. l'abbé Forest répond complètement à ce desideratum : non pas qu'on ne puisse trouver plus tard quelque nouveau document, mais parce qu'il a su utiliser tous ceux que de patientes recherches lui avaient fait rencontrer. Le livre, à la vérité, est intitulé : *Le prieuré de Tarare*, mais c'est simplement parce que, dans l'histoire de la localité, le côté religieux a prédominé et qu'écrire la monographie du prieuré c'est presque faire l'histoire civile de la ville. D'ailleurs une troisième partie, qui se place après la monographie des prieurs et celle des curés, traite de la famille seigneuriale de Tarare et en complète heureusement l'histoire civile.

A quelle époque a été fondée Tarare ? Question ardue que l'auteur a bien fait de se refuser à élucider. Le premier document qui parle du prieuré est la charte 837 du *Cartulaire de Savigny*. On y lit que Itier de Talaru, abbé de Savigny, sur la demande de ses religieux, cède, à son monastère, l'église de Saint-André de Tarare et consent même à ce qu'elle soit érigée en prieuré, ayant à sa tête un obéancier indépendant. Celui-ci, toutefois, devra verser à l'abbaye chaque année, pour la fête de saint Nicolas, la somme de dix sols, un setier de froment, six onces de piment, deux onces de poivre et une carte de miel cuit. Ceci se passait en l'an 1110.

Digitized by Google

Le premier prieur connu paraît avoir été Milon qui, en 1161, devint abbé de Savigny. M. l'abbé Forest consacre encore des monographies à Ulrich, vivant en 1259, devenu doyen de Teylan, à Arthaud Morel sous le gouvernement duquel le prieuré acquit une grande prospérité, et à un grand nombre d'autres que le défaut d'espace ne me permet même pas de nommer : il suffira de dire qu'il a rencontré le nom de vingt-cinq de ces dignitaires et que sur chacun d'eux il fournit des renseignements nouveaux et intéressants.

Le prieur de Tarare n'administrait pas directement la paroisse, mais, comme cela se pratiquait souvent au moyen âge, il se faisait représenter dans cet office par un chapelain, — ce que nous appellerions aujourd'hui curé, — qu'il nommait lui-même. Le rôle secondaire des chapelains, quoique important dans l'ordre spirituel, fait qu'ils paraissaient peu dans les actes officiels : d'où il résulte que leurs noms sont généralement ignorés. Il faut donc savoir gré à l'auteur d'avoir pu, par ses patientes recherches, exhumer le nom et écrire la biographie de vingt d'entre eux jusqu'à la Révolution : le plus ancien est un certain Michel dont on ignore le nom de famille et qui vivait en 1264. On a ajouté aussi quelques pages sur la période révolutionnaire et sur les curés de Saint-André et les desservants de Sainte-Madeleine depuis cette époque.

J'aurais encore à suivre l'auteur dans son histoire des prébendes du prieuré et de la famille noble de Tarare. Il analyse une à une les fondations et donations dont plusieurs faites par des noms qui se rencontrent encore dans le pays. Quant à la famille qui portait le nom de Tarare, les premiers titulaires connus en sont Guillaume et Bertrand de Tarare qui figurent dans une donation de juin 1046 : c'est, on le voit, une respectable antiquité. Cette famille, d'après Le Laboureur, se serait éteinte au début du XVIe siècle.

Tel est le livre de M. l'abbé Forest. Dans sa préface il l'appréciait modestement ainsi : « Ce à quoi va ressembler notre œuvre, c'est à un musée où s'alignent des débris d'architecture, des tronçons de colonnes, de fragments d'inscriptions, des pièces d'armures, restes mutilés et incomplets qui n'ont d'autre mérite que de présenter une date ancienne, un nom d'autrefois. » Mais il a pu ajouter, avec vérité : « Malgré tout, de leur ensemble, l'intelligence, aidée d'un peu d'imagination, réussit à reconstituer le passé d'où ont été exhumés ces souvenirs imparfaits. »

J.-B. MARTIN.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 1er juin 1897.* — Présidence de M. Beaune. — Hommage fait à l'Académie : *Les Couvents de Lyon*, par M. l'abbé Vachet. — M. J. Michel, membre émérite, fait une intéressante communication sur les découvertes archéologiques, faites récemment dans l'abbaye de Saint-Maurice en Valais. L'église de ce monastère, détruite au milieu du XIVe siècle, fut reconstruite à la même époque. On a retrouvé, à cet égard, un curieux traité, écrit en langue française et passé en 1345, entre l'abbé et un entrepreneur. Entre autres particularités, ce traité indique, comme mesure à suivre pour les dimensions des colonnes et des diverses parties de l'édifice, le *pied de main*, dénomination employée d'ailleurs, dans d'autres parties de la Suisse et qui représente une longueur de 28 centimètres et demie. En outre, les sondages effectués dans l'ancienne abbaye ont amené la découverte : 1° d'abord des substructions d'une abside bien dessinée, à 2m,50 de profondeur ; 2° de plusieurs inscriptions romaines, dont l'une nous confirme que le nom primitif de Saint-Maurice était bien *Acaunum*, pendant que la seconde nous donne le nom d'un esclave de la maison d'Auguste, fermier du 40e des Gaules, et qu'une troisième porte la dédicace d'un monument à Caligula par les quatre cités du Valais. Après avoir cité plusieurs autres découvertes, l'orateur signale une inscription funéraire portant le nom de Wultcherius qui n'est autre que le nom altéré de Vulcarius,

Digitized by Google

grand personnage du VIIIe siècle, qui fut successivement évêque de Sion, abbé de Saint-Maurice, conseiller du roi Pépin le Bref et archevêque de Vienne en 740. — M. l'abbé Devaux fait observer que l'inscription portant le nom de Wultcherius ne doit pas remonter au VIIIe siècle et qu'elle ne rappelle sans doute qu'un simple obit.

Séance du 8 juin 1897. — Présidence de M. Beaune. — M. Vachez fait une communication au sujet de la découverte, faite dans l'ancienne chapelle de la chartreuse de Sainte-Croix, près de Rive-de-Gier, de l'épitaphe de Thibaud de Vassalieu, archidiacre de l'Église de Lyon au commencement du XIVe siècle et de quatre peintures murales, qui ornaient sa sépulture et que recouvrait, depuis deux siècles, une couche de badigeon. L'épitaphe, dont on ne connaissait qu'une version inexacte donnée par le P. Ménestrier dans ses notes inédites sur l'histoire de Lyon, et reproduite depuis par Péricaud et P. Gras, fut découverte le 5 août 1896, dans une excursion archéologique de la Société de la Diana, à laquelle assistait l'orateur, aussi bien que M. Dissard, conservateur des musées archéologiques de la ville de Lyon. Ce jour-là, le temps manqua aux explorateurs pour achever le dégagement du badigeon, qui recouvrait les parois du chœur de l'ancienne église de la chartreuse. Mais quelque temps après, dans une nouvelle visite, un membre de la Diana, M. Favarcq, parvint, avec un zèle et un soin méritoires, à dégager, sous la couche de badigeon qui les recouvrait, quatre peintures murales, fort remarquables, dont l'orateur donne la description, et dont l'une représente la cérémonie des funérailles de Thibaud de Vassalieu. Ces quatre compositions offrent d'autant plus d'intérêt que, dans nos pays, on ne possède guère de peintures murales remontant à une époque aussi reculée. Car les armoiries des deux exécuteurs testamentaires du défunt, qui les accompagnent, en fixent nettement la date vers l'année 1330. M. Vachez retrace ensuite en quelques pages la biographie de Thibaud de Vassalieu. Ce chanoine de l'Eglise de Lyon joua un rôle important dans l'histoire de Lyon au commencement du XIVe siècle. Car ce fut lui que l'archevêque et le chapitre de l'Eglise primatiale choisirent pour leur député auprès du roi Philippe le Bel, pour la négociation des deux traités de septembre 1307, connu sous le nom de Philippines et qui préparèrent la réunion de Lyon à la France. Par son testament, en date du 23 mai 1327, Thibaud de Vassalieu élut sa sépulture dans l'église de l'ancienne

Digitized by Google

chartreuse de Sainte-Croix, en faisant plusieurs legs à ce monastère. Et c'est ainsi que l'on a retrouvé, sous le badigeon qui les ont sauvées de la destruction, son épitaphe, qui fixe sa mort au 4 juillet 1327 et les peintures murales, qui ornaient son tombeau.

Séance du 15 juin 1897. — Présidence de M. Beaune. — Hommage à l'Académie, par M. l'abbé Chevalier : *Documents concernant le diocèse de Viviers*, tirés des Archives du Vatican, par feu M. le chanoine Albanès. — M. Kœlher présente l'analyse d'un travail sur le phénomène du halo, en photographie, et consistant dans la réflexion des rayons lumineux sur les plaques de verre. — M. Chantre commence la lecture d'un mémoire sur l'Arménie et les Arméniens. La question de l'Arménie, dit l'orateur, est toujours actuelle, bien que l'attention publique en ait été détournée par la guerre entre la Grèce et la Turquie. L'Arménie n'a pas de frontières bien définies ; ses habitants occupent surtout les plateaux montagneux que domine le Mont Ararat. Le pays est riche et les Arméniens sont de bons agriculteurs. Mais depuis la conquête ottomane, ce peuple a beaucoup souffert, et un assez grand nombre de villes ont été détruites jusqu'au sol.

Aussi a-t-il une tendance à émigrer vers l'occident. C'est aujourd'hui une nation dispersée, dont on évalue approximativement la population à près de cinq millions d'habitants. Comme origine, ce sont d'anciens sémites, dont on croit trouver le berceau dans la Mésopotamie. Si la race s'est conservée pourtant, c'est par sa religion, car l'idée de nationalité est chez ce peuple inséparable de l'idée religieuse. D'autre part, c'est le peuple le plus intelligent, le plus laborieux et le plus économe de tous les peuples orientaux. Ce sont notamment d'habiles financiers, et fréquemment les Turcs eux-mêmes les emploient pour la perception des impôts. Ils ont aussi du goût pour les sciences et les beaux-arts ; ils entretiennent ainsi de nombreuses écoles. Mais leur langue formée de divers éléments : aryen, iranien et grec, tend à disparaître et n'est guère conservée, dans sa pureté primitive, que dans le clergé et chez les patriotes.

Séance du 22 juin 1897. — Présidence de M. Beaune. — M. Mollière fait, au nom de M. Sallès, avocat, hommage des publications suivantes : *Etude historique sur les honoraires au barreau ; 2° De Constantinople à Corfou. Promenade à travers la Méditerranée ; 3° Réforme de la loi*

Digitized by Google

sur le vagabondage et la mendicité; 4° Le cardinal Lavigerie et l'influence française en Afrique; 5° Au pays d'Hamlet. Etude sur le Danemark. — M. Chantre continue sa communication sur l'Arménie et les Arméniens. Après avoir rappelé quelques souvenirs historiques de ce peuple, l'orateur fait un tableau de ses mœurs et de ses usages, il décrit les vêtements des deux sexes, la situation des centres habités, la forme et les matériaux de ses habitations, le genre de vie retiré des femmes, leurs occupations. Puis, abordant l'étude des groupes confessionnels, il fait connaître que chaque Église avait reçu jadis des droits et des privilèges des conquérants. Et c'est la suppression de ces privilèges qui a provoqué les plaintes incessantes des Arméniens, et les a fait considérer comme des factieux, ce qui est inexact. Car les Grecs, victimes des mêmes violences arbitraires, ont fait entendre des protestations aussi vives. D'ailleurs, les Arméniens sont livrés trop souvent à des actes de violence et d'exaction, sans pouvoir parvenir à se faire rendre justice. Les massacres qu'ils ont subis ont provoqué les émotions les plus vives, dans les contrées les plus lointaines, et des secours leur sont venus de tous côtés; c'est ainsi que l'Angleterre leur a envoyé trois millions, la France deux millions et les Etats-Unis autant, pendant que l'Œuvre de la Propagation de la Foi fournissait 200.000 francs. A ce sujet, l'orateur fait connaître que Lyon à lui seul a fourni 23.000 francs destinés à soulager surtout de jeunes orphelines. C'est ainsi qu'à Césarée les Sœurs de Saint-Joseph ont recueilli à elles seules 150 orphelines. — Répondant ensuite à diverses questions qui lui sont posées, l'orateur fait connaître que si les massacres se sont surtout produits en Arménie, c'est parce que le Sultan a une tendance à faire disparaître les populations les plus intelligentes de son empire. Il est certain, d'ailleurs, que l'ordre des massacres est parti directement du Palais de Constantinople. Et si les massacres ont atteint surtout les classes pauvres, c'est parce que beaucoup de familles riches avaient quitté le pays. On s'étonne, d'ailleurs, que le Gouvernement russe, qui affecte de protéger les Arméniens, ne leur ait été d'aucun secours.

Séance du 29 juin 1897. — Présidence de M. Beaune. — M. Gilardin présente un rapport sur *La croyance au surnaturel et son influence sur le progrès social*, ouvrage publié à Milan, en 1894, par Mlle Louise Anzoletti, et traduit de l'italien, par une Lyonnaise, Mme Vismara. Ce livre, couronné par l'Institut royal des Lettres de Milan, est une

Digitized by Google

apologie du surnaturel chrétien, faite avec une hauteur de vue et une richesse d'aperçus qui méritent une attention spéciale, comme en témoigne l'analyse qui en est faite par le rapporteur. Dans une première partie, l'auteur fait ressortir la raison philosophique de la croyance au surnaturel et de la nécessité de la foi, doctrine confirmée par l'histoire des civilisations antiques et les traditions de tous les peuples, pendant que la seconde partie de l'Œuvre est consacrée à l'exposition de la régénération de l'humanité par le Christianisme, qui seul fournit, à la raison humaine, dans l'accord de la science et de la foi, un inébranlable appui et un remède à toutes les misères morales de la Société. — M. Rougier donne communication du résumé d'une étude sur la loi votée, le 4 juin, par la Chambre des Députés sur les Sociétés de secours mutuels. Il signale les innovations importantes que renferme cette loi. Elle permet ainsi, notamment, l'allocation de secours, au cas de chômage involontaire ; elle rend plus facile l'admission des femmes, des mineurs et des étrangers ; l'existence légale des Sociétés est virtuellement autorisée, un mois après le dépôt des statuts. Enfin, les intérêts des fonds des Caisses des retraites, seront servis au taux courant, et le surplus sera complété au moyen d'un crédit budgétaire.

Digitized by Google

Chronique de Juillet 1897

3 juillet. — Arrivée à Lyon de M. Boucher, ministre du commerce, pour présider la distribution des prix aux élèves de l'enseignement professionnel. Le ministre passe plusieurs jours à Lyon pour visiter divers établissements industriels.

6 juillet. — Mort de M. Octave Mathevon, avocat, décédé à l'âge de 71 ans. Né à Lyon, le 3 septembre 1826, M. Mathevon avait fait de brillantes études au Lycée de notre ville et son droit à Paris. Après s'être fait inscrire au tableau de l'ordre des avocats de Lyon, en 1848, il s'était rapidement élevé à une haute situation, par son remarquable talent et sa grande honorabilité. Il devint ainsi bâtonnier en 1876 et 1877. A l'expiration de son bâtonnat, il fonda un prix d'une valeur de 500 francs, qui porte son nom et qui est décerné annuellement, par le Conseil de l'ordre, à l'un des avocats stagiaires de troisième année. En dehors des travaux de sa profession, M. Mathevon s'était consacré largement aux œuvres de bienfaisance de notre ville. Il fut ainsi président de la Société d'instruction primaire, qu'il soutint par ses libéralités, administrateur du Dispensaire général ; enfin, il a contribué dans une grande mesure, à l'érection de l'église de l'Annonciation à Vaise. C'était aussi un homme de goût et un bibliophile distingué. A ses funérailles, qui ont eu lieu le 9 juillet, plusieurs discours ont été prononcés : par M. Gabriel Perrin, bâtonnier, au nom du Barreau, par M. Rougier, au nom de l'Administration du Dispensaire, par M. Morin-Pons, président

Digitized by Google

de la Société des Bibliophiles lyonnais, et par Me Garin, avocat, vice-président de la Société d'enseignement professionnel (V. le *Moniteur Judiciaire* du 10 juillet).

7 juillet. — Mort de M. Jean-Baptiste Vial, conseiller à la Cour d'appel, décédé à Oullins, dans sa 69e année. Docteur en droit, M. Vial s'était fait inscrire au Barreau de Lyon, en 1853 ; puis il entra dans la magistrature, en 1858, et fut successivement substitut à Villefranche, à Saint-Etienne, juge de paix à Lyon, juge au Tribunal civil, puis juge d'instruction et enfin conseiller à la Cour. M Vial était aussi un érudit et un lettré. Au premier titre, on lui doit un *Aperçu historique sur les origines judiciaires de Lyon*, discours prononcé à la rentrée de la conférence des avocats stagiaires, le 23 avril 1855. Comme poète, il a publié, en 1857, un recueil de poésies, intitulé : *L'Algérie et le Sahara*, dont un poème : *Le premier puits artésien creusé dans le Sahara*, obtint, à la suite du concours de poésie, une médaille décernée par l'Académie de Lyon, dans sa séance publique du 30 juin 1857.

10 juillet. — M. Lavirotte est nommé notaire à Lyon, en remplacement de M. Lavirotte, son père, ancien président de la Chambre des notaires, démissionnaire en sa faveur.

13 juillet. — M. Tessandier, trésorier-payeur général à Amiens, est nommé trésorier-payeur général du Rhône, en remplacement de M. Chabrières-Arlès, décédé.

18 juillet. — Mort de M. Paul Christophe Munet, avocat près de la Cour d'appel, membre et secrétaire du Conseil de l'ordre, décédé à l'âge de 51 ans.

21 juillet. — Sont nommés conseillers à la Cour d'appel : M. Avril, vice-président du Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Pugeault, nommé conseiller honoraire ; M. Fayet, procureur de la République à Chambéry, en remplacement de M. Pradier-Fodéré, nommé conseiller honoraire, et M. Peyrecave, conseiller à la Cour d'Agen, en remplacement de M. Vial décédé.

Sont aussi nommés : Vice-président au Tribunal civil de Lyon, M. Chevalier-Joly, juge d'instruction, en remplacement de M. Avril, nommé conseiller à la Cour, et juge d'instruction au Tribunal de Lyon,

Digitized by Google

M. Pellenc, juge à Saint-Etienne, en remplacement de M. Chevalier-Joly, nommé vice-président.

23 juillet. — Election du bâtonnier et des membres du Conseil de l'ordre des avocats. Sont nommés : bâtonnier, M. Gabriel Perrin; membres du Conseil : MM. Desprez, Vachez, Dubreuil, de Villeneuve, Rousset, Tavernier, Jacquier, Morin, Répiquet, Manhès, Arcis, Amédée Roux, Duréault et Garcin.

26 juillet. — M. Georges Brahm, avocat, est nommé avoué près le Tribunal civil, en remplacement de M. Durand, démissionnaire en sa faveur.

— M. le docteur Carrier (Jean-Baptiste-Albert), médecin des hôpitaux, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'Administrateur-Gérant, MOUGIN-RUSAND.

TYPOG. MOUGIN-RUSAND. — LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Les causes du Siège de Lyon

En 1793

Tout le monde connaît les épisodes du siège soutenu par les Lyonnais contre les armées de la Convention, le bombardement de la ville, les combats livrés aux assiégeants, le courage succombant sous le nombre et sous la trahison, la retraite de Précy et le massacre des derniers soldats qui l'avaient suivi, les mitrailles de Collot d'Herbois, le travail de la guillotine et enfin le sauvage décret qui ordonnait que la fière cité serait démolie et son nom même supprimé.

Ce qui est moins connu, ce sont les causes de ce soulèvement. La Convention feignit de croire qu'il s'agissait d'un mouvement royaliste, et après elle, tous les historiens de la Révolution, sauf Taine, ont reproduit la même légende. Certes, l'insurrection lyonnaise aurait pu avoir ce caractère. Le décret du 11 septembre 1792 qui a aboli la

Digitized by Google

Royauté, fut une violation de la Constitution. Le procès de Louis XVI en fut une autre. Ces actes provoquèrent des soulèvements dans l'ouest, et Lyon aurait pu imiter la Vendée.

Il y avait à Lyon, comme partout en France, pendant la Révolution beaucoup de royalistes. Vers la fin de 1790, à une époque où la Monarchie pouvait encore être sauvée, un an avant le voyage de Varennes, quelques Lyonnais avaient préparé l'exécution d'un plan destiné à soustraire le Roi au pouvoir de ses ennemis qui l'entouraient à Paris, et à le faire venir à Lyon avec sa famille. Ce projet, connu sous le nom de *Conspiration Guillin*, eut comme épilogue le massacre de Guillin du Montet à Poleymieux et le pillage du château de Beaulieu, résidence de M. de Chaponay, qui furent des vengeances exercées contre des familles coupables d'avoir tenté de soustraire à la Révolution la proie qu'elle convoitait. A l'époque du siège, les royalistes étaient nombreux dans les rangs de l'armée de Précy, surtout parmi les chefs que les Lyonnais avaient eu soin de choisir dans les cadres de l'ancienne armée royale, à cause de leurs connaissances militaires.

Mais il n'en est pas moins vrai (il faut le dire au risque de détruire quelques illusions) que l'insurrection lyonnaise fut un soulèvement spontané de la population, qu'elle se recruta surtout dans la bourgeoisie et dans le peuple, et qu'elle eut, à en juger par ses actes, ses manifestations, ses proclamations, un caractère nettement républicain.

Pendant les mois d'agitation qui précédèrent le siège, pendant la lutte acharnée qui dura soixante-trois jours, alors que, tous étant résolus à mourir, nul ne songeait à déguiser ses sentiments, il n'y eut pas une démarche, un incident qui justifiât les calomnies inventées par les Jacobins

Digitized by Google

pour ameuter l'opinion publique, et rejeter sur d'autres la responsabilité de leurs propres excès. Le tort des révoltés fut de ne pas accepter le rôle de victimes résignées que tant d'autres subissaient en mourant sur l'échafaud. Ils pensèrent qu'il y avait mieux à faire. Menacés dans la sécurité de leurs personnes et de leurs familles, ils se rendirent à leur tour menaçants et firent trembler un moment leurs tout puissants ennemis. Leur audace fut cruellement châtiée.

Les Lyonnais avaient accepté de la Révolution les réformes qui méritaient ce nom. Mais, suivant une expression moderne, ils repoussaient le bloc. Ils le prouvèrent aux élections des divers pouvoirs publics organisés par la Constitution du 14 septembre 1791. Leurs députés à la Convention votèrent en majorité contre la mort du Roi. La nouvelle administration des provinces comprenait trois assemblées : le Directoire du département, celui du district et le Conseil de la commune. Les électeurs de Rhône et Loire nommèrent pour le département et le district des hommes d'opinion moyenne. La Municipalité de Lyon fut elle-même d'abord modérée. Mais par les intrigues des uns et la lassitude des autres, après plusieurs changements de maire, elle finit par tomber aux mains des jacobins. A côté de ces pouvoirs élus, à Lyon comme à Paris, l'influence des clubs ne tarda pas à devenir prépondérante ; Joseph Châlier était l'âme de ces réunions, où il introduisit l'esprit et les procédés des pires révolutionnaires de la capitale.

Dès lors, il n'y eut plus de sécurité pour les personnes. Des bandes d'individus armés de fouets attendaient à la sortie des églises les femmes chrétiennes et leur infligeaient publiquement ce que ces gredins appelaient la fustigation civique. En janvier 1793, à l'occasion du procès du Roi,

Digitized by Google

le club central organisa un pétitionnement pour demander la mort du tyran, installa des tables dans les carrefours et sur les places publiques, où les passants étaient arrêtés et contraints de signer sous menace de violences.

Le domicile n'était pas plus sûr que la rue. Sous prétexte de visites domiciliaires, le jour et la nuit, et surtout la nuit, la porte des citoyens était violée par des gens sans mandat régulier et qui n'avaient aucune qualité d'officiers de police judiciaire. Le souvenir de ces sinistres visites, avant-coureurs des suprêmes calamités, s'est conservé dans les traditions des familles lyonnaises et dans les récits des contemporains : « Les visites domiciliaires, dit l'un d'eux, de plus en plus fréquentes, pénétraient à toute heure chez les citoyens. Ce nouveau genre de torture permettait à peine aux malheureux de confier leur affliction et leurs larmes aux murs solitaires de leur humble demeure. La nuit, la nuit surtout, comme plus favorable à la terreur, dont elle doublait la puissance, la nuit était choisie pour ces terribles visites. L'obscurité en accroissait l'horreur et semblait grandir le danger. Des sentinelles placées de distance en distance, réveillaient les habitants par des cris d'alarmes, dans les rues mal éclairées. On frappait aux portes à coups redoublés. Le moindre retard apporté à les ouvrir provoquait l'impatience et la colère. La voix des commissaires se mêlait aux crix des soldats. Nuits d'horreur, où l'incertitude du sort dont on était menacé s'ajoutait à tant de maux (1). »

A l'exemple de Paris, et quelques jours après les massacres de l'Abbaye et des Carmes, les clubistes de Lyon

(1) Alexandrine des Echerolles. Episode du Siège de Lyon.

Digitized by Google

conduits par Châlier, entreprirent de vider les prisons par les mêmes moyens. Si les victimes furent moins nombreuses qu'à Paris, c'est que la garde nationale intervint au moment où les massacreurs allaient commencer leur besogne à la prison de Roanne. Mais ailleurs, elle arriva trop tard. Huit officiers du régiment de Royal-Pologne, emprisonnés à Pierre-Scize, attendaient leur liberté après avoir été reconnus innocents. Ils furent arrachés de la prison par la populace qu'encourageait l'attitude louche ou plutôt la complicité du maire Vitet, et égorgés dans la rue. Leurs têtes portées au bout des piques furent promenées par la ville, dans les cafés et exposées aux branches des arbres de la promenade de Bellecour. Cette scène eut un épilogue vraiment grotesque et terrible raconté par Taine. Trois semaines après le massacre, Danton, ministre de la justice, écrivait à son collègue Rolland, pour le prier de faire élargir les officiers qu'il croyait encore détenus à Pierre-Scize : « Car, dit-il, s'il n'y a pas lieu à accusation contre eux, il serait d'une injustice révoltante de les retenir plus longtemps dans les fers. » Sur la lettre autographe de Danton retrouvée aux archives nationales, le commis de Rolland a écrit en note : *Affaire finie.*

Mais Châlier rêvait de plus vastes hécatombes. Dans la nuit du 5 au 6 février 1793, des bandes d'individus sans aucune commission régulière pénètrent dans les maisons, et les caves de l'Hôtel de Ville se remplissent de suspects et de mécontents arrêtés illégalement. De ce nombre étaient tous ceux que l'on avait pu connaître des courageux citoyens du quartier du Port-du-Temple et du quai Saint-Vincent, qui, le mois précédent, lors du pétitionnement pour demander la mort du roi, avaient attaqué et mis en fuite les racoleurs de signatures, renversé les tables et déchiré les feuilles de pétitions.

Digitized by Google

Au jour, le club central se réunit en grand secret. Il envoie des commissaires à la prison de Roanne demander au guichetier si la guillotine est en bon état et lui ordonner de la remettre à la première réquisition. Puis, Châlier fait jurer aux six cents clubistes présents de ne pas trahir le secret de ce qu'ils vont entendre et déclare qu'il est urgent de former au plus tôt un tribunal populaire pour juger révolutionnairement ceux qu'il appelle *aristocrates, royalistes, feuillantins, modérés, égoïstes, richards,* et *citoyens inutiles de la caste sacerdotale.* La motion est acceptée. On discute seulement si on placera la guillotine sur la place des Terreaux ou sur le pont Morand. Cette dernière proposition l'emporte, comme plus expéditive en faisant du lit du fleuve le cimetière des suppliciés. Quelques assistants effrayés de ce qu'ils entendent courent prévenir le maire, Nivière-Chol, dont le nom est en tête de la liste de proscription. Le bruit se répand bientôt dans la ville de ce qui se trame contre ses habitants. Les sections de la garde nationale se réunissent et leur attitude énergique fait comprendre aux amis de Châlier qu'ils doivent pour cette fois renoncer à leurs projets, mais plusieurs mois devaient encore s'écouler avant que leur chef eut à rendre compte de ses criminelles tentatives.

Les jours suivants, le maire ayant démissioné, des élections eurent lieu et Nivière-Chol fut renommé contre le parti jacobin. Il y eut à cette occasion une manifestation armée de la garde nationale contre Châlier qui fut hué et menacé. Quatre mille gardes nationaux des quartiers du Port-du-Temple, de la rue Neuve et de Bellecour s'emparèrent de l'Arsenal. Ce fut le premier acte de résistance ouverte des Lyonnais contre la Révolution terroriste.

Cette attitude leur valut bieutôt la visite des commissaires

Digitized by Google

de la Convention revêtus des pouvoirs redoutables que ces agents emportaient avec eux dans les provinces. Lyon était une ville riche. Ils pensèrent la réduire en la rançonnant. Ils la frappèrent d'une contribution forcée de six millions dont le recouvrement fut opéré par les soins du Comité de Salut Public, de la façon la plus arbitraire. Les contribuables n'étaient pas taxés suivant leurs moyens, mais suivant leurs opinions, et sommés d'offrir à la patrie, dans les 24 heures, sous peine d'être notés comme suspects, des sommes variant de 3.000 à 100.000 livres.

Le Comité de Salut Public avait été fondé en mai 1793, par les commissaires de la Convention, sur le modèle du Comité de Salut Public de la capitale, investi comme lui de pouvoirs illimités et installé à côté des autorités régulières dont il usurpait les fonctions.

Au mois d'avril, la mairie avait fini par tomber aux mains de Bertrand, l'associé et l'ami de Châlier.

Forts de l'appui de la Convention, maîtres de la municipalité, soutenus par le Comité de Salut Public, les jacobins lyonnais crurent au mois de mai le moment venu de reprendre leurs projets homicides, qui avaient échoué au mois de février. Dans les clubs, dans leurs feuilles publiques, dans les pétitions à la Convention, ils demandent la création d'un tribunal révolutionnaire, le désarmement des gens suspects et leur arrestation. En même temps, ils dressent des listes de proscription par quartiers, et y inscrirent les noms des citoyens qui ne fréquentent pas leurs réunions et ne partagent pas leurs idées.

Dans le courant d'avril, il se passa un fait qui montre à quel point Lyon était livré à l'anarchie. Des dénonciations avaient signalé un cabaret du quai du Rhône, comme le lieu de rendez-vous des gens mal intentionnés pour la Révolu-

Digitized by Google

tion. Les commissaires de la Convention délivrèrent à un nommé Perrussel, sans doute le dénonciateur, étranger à toute administration de police, un mandat d'arrêt collectif, contre tous les individus que celui-ci trouverait dans cet établissement. Cette commission de forme inédite était ainsi conçue : « Lyon, 8 avril 1793. — Tous les officiers civils et militaires, demeurent requis de faire saisir, arrêter et conduire à la maison commune, pour y être détenus au secret, tous ceux qui seront indiqués par le porteur du présent, et de la manière qu'il proposera. — Les commissaires de la Convention pour l'établissement de l'ordre dans le département du Rhône : Signé : Bazire, Legendre, Rovère. » C'est ce qu'on pourrait appeler le mandat d'arrêt au porteur. Armé de cette pièce et accompagné d'agents, Perrussel arrêta dans le cabaret 93 personnes, qu'il fit conduire aux prisons de l'Hôtel de Ville (1).

De pareils abus de la part d'un gouvernement, fût-il républicain, justifient toutes les révoltes.

Le 19 mai 1793, les 34 sections de la commune sont réunies pour des élections quelconques. Elles sont composées des citoyens enrôlés dans la garde nationale, c'est-à-dire de la masse du peuple lyonnais. Elles décident qu'elles ne se sépareront plus et resteront en permanence. C'est la population toute entière qui se déclare prête à se défendre les armes à la main.

De son côté, la Municipalité s'entoure à l'Hôtel de Ville des troupes régulières qu'elle peut réquisitionner et de ses partisans auxquels elle distribue des armes.

Le 29 mai, les deux partis sont en présence prêts à en venir aux mains. Les bataillons des sections après s'être

(1) Metzger. — *Lyon avant le Siège*, p. 57.

Digitized by Google

emparés de l'Arsenal qui occupait l'emplacement des îlots actuellement limités par les rues du Peyrat, du Plat et Martin, se concentrent sur la place Bellecour et choisissent pour chef un nommé Madinier, maître apprêteur de drap. Vers cinq heures du soir, ils forment deux colonnes pour marcher contre l'Hôtel de Ville, l'une par les quais du Rhône, l'autre par les rues qui bordent la rive gauche de la Saône. L'attaque de la première échoue contre une batterie de canons que la Municipalité a fait placer sur le quai de Retz, au débouché du pont Morand et qui fait, dans les rangs des Lyonnais marchant sur le quai en colonne profonde, de nombreuses victimes.

La seconde colonne est plus heureuse. Après une lutte opiniâtre, elle parvient, par la place des Carmes, jusqu'à la place des Terreaux, où 2.000 hommes qui n'ont jamais vu le feu, se trouvent en présence de 1.800 soldats de troupes régulières. Mais le courage des Lyonnais supplée à tout. A huit heures, ils sont maîtres du champ de bataille. La Municipalité et les défenseurs qui lui restent sont bloqués dans l'Hôtel de Ville. Le lendemain, au jour, les vainqueurs ne trouvent plus de résistance. Ils pénètrent dans l'Hôtel de Ville, où l'on raconte que leur chef, Madinier, fit son entrée par la grande porte, à cheval, le pistolet au poing, après avoir escaladé les marches du perron. Les prisonniers retenus dans les caves sont rendus à la liberté et remplacés par Joseph Châlier, Bertrand et leurs acolytes. Le même jour, on procède à des élections pour nommer une nouvelle Municipalité.

La révolte des Lyonnais était singulièrement audacieuse. Par dessus la tête de leurs oppresseurs immédiats, elle atteignait la Convention elle-même, puisque deux de ses commissaires, les représentants du peuple, Gauthier et

Digitized by Google

Nioche, présents aux événements du 29 mai, avaient fait cause commune avec la Municipalité et se trouvaient enveloppés dans sa défaite. Mais ceux-ci ne furent pas inquiétés, et les nouveaux administrateurs de la ville se hâtèrent d'adresser à la Convention une longue lettre, pour lui rendre compte de ce qui s'était passé. Ils protestaient de leur inviolable attachement et de leur soumission au gouvernement. Ils juraient de maintenir l'intégrité et l'inviolabilité de la République. Ils disaient n'avoir pris les armes que pour résister à l'oppression qui pesait sur la ville depuis six mois et pour empêcher des projets homicides.

Il se passa alors un fait singulier. Afin de se renseigner sur le caractère des troubles qui avaient ensanglanté Lyon, la Convention envoya dans cette ville plusieurs députations de commissaires extraordinaires, dont les rapports furent contradictoires, les uns donnant raison aux Lyonnais, les autres les accusant de vouloir rétablir la royauté. La Convention ne sut d'abord que faire et jusqu'au 13 juillet, date du décret qui ordonna à Kellermann de marcher contre Lyon, pendant six semaines, la situation resta ce que l'avait faite la journée du 29 mai.

Des publications récentes ont apporté de nouvelles lumières sur les événements qui précédèrent le siège. Le *Recueil des actes du Comité de Salut Public et de la correspondance officielle des représentants en mission*, publié ces dernières années, par M. Aulard, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, contient les rapports des commissaires envoyés à Lyon et fait connaître la cause des hésitations de la Convention et de sa lenteur à commencer une vengeance qui devait être pourtant si terrible.

La première justification des Lyonnais auprès de la Convention leur vint d'où ils ne l'attendaient pas. Les deux

Digitized by Google

représentants en mission à Lyon, présents à la journée du 29 mai, publièrent le lendemain, peut-être par peur des vainqueurs, une proclamation dans laquelle ils rendaient aux Lyonnais une justice un peu tardive et reconnaissaient les abus dont ils avaient eu à se plaindre.

Le 11 juin, un nouveau commissaire extraordinaire, investi de pleins pouvoirs, Robert Lindet, se présente devant le Conseil de la commune de la part de la Convention. L'accueil qu'il reçut avait de quoi surprendre ce mandataire d'une Assemblée peu habituée à voir discuter ses actes. On était au lendemain du coup d'Etat des 31 mai et 2 juin 1793, par lequel la Convention avait ordonné l'arrestation de vingt-neuf de ses membres appartenant au parti girondin, sous l'accusation de fédéralisme. Un pareil acte ruinait l'autorité d'une Assemblée qui se mutilait ainsi elle-même. Les Lyonnais qui siégeaient à l'Hôtel de Ville firent savoir au représentant envoyé en mission auprès d'eux, qu'ils n'avaient pas d'ordre à recevoir de la Convention tant qu'elle n'aurait pas rappelé dans son sein ceux de ses membres qu'elle en avait chassés. Cela n'empêcha pas le délégué de la Convention d'écrire à ses commettants : « Quelle que soit l'agitation à Lyon, l'ordre y règne ; personne ici ne veut de tyran ; tous tiennent le même langage, les mots *République, Unité, Indivisibilité,* sont dans toutes les bouches. Pour fomenter les troubles et entretenir la division et les méfiances, on publie qu'il existe à Lyon un parti qui veut ériger en monarchie la moitié de la France et abandonner l'autre moitié. De si grossières impostures font beaucoup de mal (1). »

(1) Aulard. — *Recueil des actes du Comité de Salut Public et de la correspondance officielle des Représentants en mission.* T. IV, p. 496. — V. lettres 9, 12, 14, 15 juin 1793.

Digitized by Google

Le 20 juillet 1793, alors que les armées de la République s'acheminent déjà vers Lyon, les représentants Rouyer et Brunel écrivent de cette ville à leurs collègues de la Convention, une lettre qui n'est qu'un long plaidoyer en faveur des Lyonnais et qui jette un singulier jour sur les événements : « A notre arrivée à Lyon, nous avons trouvé une Assemblée départementale en activité, formée sous le titre de *Commission populaire et de salut public*, composée de deux cent quarante membres. A en juger par ses arrêtés, on ne peut sans prévention l'accuser d'incivisme, puisqu'ils attestent tous l'idée bien prononcée de l'unité et de l'indivisibilité de la République, de la liberté, de l'égalité, du respect des personnes et des propriétés, de l'attachement inviolable aux lois et à la représentation nationale libre et entière. Un des serments de la Commission est de punir comme traîtres à la Patrie tous ceux qui proposeraient la Royauté, la dictature, le triumvirat, le fédéralisme. Par une déclaration subséquente, elle voue à l'infamie ceux qui provoqueraient le rétablissement des dîmes, des droits féodaux. Dans sa proclamation du 16 juillet, elle publie son attachement inviolable à la représentation nationale ; mais ne croyant pas la Convention libre ni entière depuis le 31 mai, elle regarde dès cette époque ses décrets comme non avenus... Telle est en substance la profession de foi politique du département de Rhône et Loire. Ses détracteurs auront bien de la peine à y trouver des complots de contre-révolution... Le vœu des citoyens des villes et des campagnes est bien prononcé pour la République une et indivisible ; leur désir est d'obtenir promptement une charte constitutionnelle basée sur la liberté et l'égalité... On a vu se développer un parti assez nombreux qui, sous le masque du patriotisme, ne prêchait que la désobéissance aux lois,

Digitized by Google

le massacre, le pillage, l'anéantissement de la Convention nationale. Lyon s'est levé pour écraser ce parti ; cette ville en a triomphé dans la journée du 29 mai ; une foule de pièces imprimées, les dépositions des témoins, les aveux des coupables prouvaient leurs complots. Le décret qui a suspendu la poursuite de ces délits a exaspéré les esprits dans le département de Rhône et Loire ; c'est peut-être la première cause des mouvements qui s'y sont fait sentir. Les listes de proscription trouvées sur les détenus ont mis le comble à l'indignation ; chacun a vu sa perte prochaine, et l'on s'est imaginé que de pareils projets prenaient leur source dans la cité de Paris. De là, un soulèvement général des esprits et une prévention exagérée contre la Convention nationale, qui viennent encore de s'accroître par les derniers décrets rendus contre la ville de Lyon. Nous croyons devoir aller au devant des effets sinistres qu'ils présagent ; et puisque nous nous trouvons sur les lieux, c'est à nous qu'il convient de relever les faits erronés, qui ont servi de base au rapport du Comité et de désabuser sa religion évidemment surprise. » Suit l'examen de diverses imputations calomnieuses à l'adresse des Lyonnais, que les auteurs de la lettre déclarent sans fondement, puis ils continuent : « ...Le peuple entier de ce département s'est levé et armé ; son cri de guerre est : *résistance à l'oppression ;* son énergie et son courage se déploient vigoureusement ; fort de ses moyens et de ce qu'il appelle la justice de sa cause, il paraît décidé à s'ensevelir sous les ruines de ses murs, si on le réduit à la dernière extrémité... Telle est la mesure de l'opinion des habitants en masse du département de Rhône et Loire... Tout nous montre la nécessité de prier la Convention de faire cesser promptement toute apparence d'hostilité contre ce département et la ville de Lyon, et de

Digitized by Google

retirer ses décrets, notamment celui du 13 courant et celui qui suspend toute procédure contre les prévenus à la suite de la journée du 29 mai... (1). » Le décret du 13 juillet était l'ordre donné à Kellermann de diriger ses troupes contre Lyon.

Le même représentant Rouyer écrit, le 20 juillet, à son collègue Couthon un des conventionnels les plus acharnés contre Lyon : « J'ai vu votre rapport sur Lyon; j'ai vu que vous étiez mal instruit. Lyon n'est pas aussi coupable qu'on vous le présente. Je vous citerai plusieurs faits que vous rapportez dans votre discours et dont nous avons vu le contraire... Lyon a juré la République une et indivisible ; il va accepter la Constitution et sera son plus ferme appui. Tâchez d'empêcher qu'une pareille ville soit désolée, et que, sans s'entendre, des milliers de patriotes s'entrégorgent mutuellement ».

C'était bien là le langage de l'humanité, de la raison et de la vérité. Tout ce qui se dit et s'écrit publiquement à Lyon à cette époque, tout ce qu'on lit dans les proclamations, témoigne de la sincérité de ces affirmations. Le 1er juillet la Commission populaire qui tient lieu de municipalité, prête un serment ainsi conçu : « Nous jurons de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité de la République; l'intégrité et l'inviolabilité de la Convention nationale; la soumission aux lois; la sûreté des personnes et des propriétés; et de mourir plutôt que de violer ce serment. » Le lendemain, la même Assemblée publie une profession de foi, dans laquelle elle déclare qu'elle versera jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour maintenir et faire maintenir le serment qu'elle a prêté.

(1) Aulard, *ibid.*, t. V, page 310.

Digitized by Google

Les sentiments du peuple ne sont pas différents de ceux de ses mandataires. Le 30 juillet les Lyonnais assiégés envoient une adresse aux soldats de l'armée de Kellermann : «... Nous, des rebelles, disent-ils; mais on ne voit flotter chez nous que le drapeau tricolore; la cocarde blanche, symbole de la rébellion, n'a jamais paru dans nos murs. Nous, des royalistes ? Mais les cris de : Vive la République! se font entendre de toute part, et, par un mouvement spontané, dans la séance du 2 juillet, nous avons tous prêté le serment de courir sus à quiconque proposerait un roi... Vos représentants vous disent que nous sommes des contre-révolutionnaires; et nous avons accepté la Constitution. Ils vous disent que nous protégeons les émigrés, et nous leur avons offert de leur livrer tous ceux qu'ils pourraient nous indiquer... (1) » « Non, répondent encore les Lyonnais à une sommation des représentants, non, nos portes ne vous seront point ouvertes; et, si vous aimez votre patrie, marchez contre ses vrais ennemis ; vous nous verrez bientôt nous réunir à vous pour les combattre. »

Mais, puisque c'étaient là les sentiments que manifestait le peuple de Lyon, pourquoi alors des apprêts de guerre ? Pourquoi les fureurs sans nom déployées contre la malheureuse cité ? Pourquoi Dubois-Crancé peut-il écrire à la Convention le 24 août, après une nuit de bombardement général : «... Un tiers de la ville est déjà la proie des flammes... Tout a sauté... et cet incendie nous a donné un spectacle que le Vésuve et l'Etna n'ont jamais présenté aux mortels... »

C'est que, le 16 juillet 1793, dans la soirée, Joseph Châlier convaincu des crimes dont il était accusé, et

(1) Taine, t. III, p. 50.

Digitized by Google

condamné régulièrement par le Tribunal criminel de droit commun compétent pour le juger, avait été exécuté sur la place des Terreaux. C'était là, aux yeux de ses amis, les jacobins de la Convention, le crime irrémissible des Lyonnais. Cet homme qui, pendant sa vie, avait l'esprit hanté de l'idée d'hécatombes humaines, eut cette destinée posthume que des milliers d'hommes durent mourir pour expier sa mort. A une époque où la vie d'un homme était comptée pour peu de chose, celle de ce monstre parut mériter d'être rachetée par beaucoup de larmes et de sang.

A dater de ce jour, les excitations des jacobins furent incessantes auprès de la Convention pour la faire agir avec la dernière rigueur contre les Lyonnais. Ils déguisaient sous les vagues accusations de fédéralisme et d'atteinte à la souveraineté nationale, le vrai motif de leur haine. Dubois-Crancé, Couthon, Javogues, noms sinistres dans l'histoire de la cité, adressent des lettres comme celle-ci du 22 juillet, au Comité de *Salut Public* : « ... Les scélérats qui gouvernent Lyon voient avec effroi approcher l'instant de leur confusion; il ne sera pas long. Ils croient satisfaire à tout en acceptant la Constitution; mais le sang des patriotes égorgés fume encore; mais les actes de violence et de trahison qu'ils ont exercés sont impunis; mais les lois et la Convention sont encore méconnues. Réfléchissez et ne voyez que le salut de la République. En attendant, nous irons de l'avant. Nous avons la certitude que Pitt a fait verser quatre millions en or dans Lyon par Genève; ainsi vous devez imaginer dans quels principes les Lyonnais agissent... (1). »

Dubois-Crancé voulait insinuer par là que le peuple de

(1) Aulard. — *Ibid.* t. V, p. 343.

Digitized by Google

Lyon était dominé par une faction royaliste alliée de l'étranger. Or, le 16 août, devenu commandant en chef des troupes d'investissement, il adressa de son quartier général de la Pape, à la population de Lyon, une dépêche pour lui faire savoir que les représentants en mission refusaient d'avoir aucun rapport avec les autorités de la ville et voulaient traiter directement avec le peuple abusé par les chefs qu'il s'était donnés. Il s'attira cette fière réponse qui dut l'édifier sur le véritable esprit des assiégés : « Citoyen représentant, vous n'aurez pas de prétexte pour paraître douter de notre vœu ; nous vous envoyons notre lettre revêtue des signatures individuelles du peuple de Lyon. Nos commissaires sont les membres des corps administratifs, et nous déposons de nouveau dans leurs mains la plénitude de nos pouvoirs et de notre confiance illimitée. Si vous avez de nouvelles propositions, le peuple de Lyon vous somme de les leur adresser ; on en délibérera ; voilà notre dernier mot... Incapables de supporter d'indignes fers, nous résisterons jusqu'à la ruine de notre ville... (1). »

La lettre avant d'être envoyée au quartier général de l'armée assiégeante fut déposée dans les sections de la ville, pour y recevoir les signatures des citoyens. Plus de 20.000 Lyonnais la signèrent et leurs noms ne remplirent pas moins de 242 pages. La pièce, imprimée par ordre de la Convention, devint une liste de proscription ; 1.600 noms, parmi ceux qu'elle contient, se retrouvent sur une autre liste plus connue, qu'on a dressée depuis, sur les minutes des jugements de condamnation déposés aux Archives, celle des victimes immolées après le siège.

Veut-on savoir sûrement d'où soufflait le vent de révolte

(1) Metzger. — *Lyon pendant le siège*, p. 43.

Digitized by Google

qui passa sur Lyon en 1793 ? Il suffit de connaître comment était composée l'armée du siège. Or, on le sait par les qualités et les professions des 1.667 malheureux contre qui s'exerça la vengeance de la Convention, qui furent condamnés par les Tribunaux révolutionnaires et périrent sur l'échafaud ou sous les mitraillades des Brotteaux. C'est bien le cas de dire que les chiffres ont parfois leur éloquence.

Il n'y avait parmi eux que 94 nobles, 61 militaires de carrière, 103 prêtres ou religieux, 52 rentiers, 92 hommes de loi, magistrats, avocats, notaires et procureurs, 44 fabricants, 6 marchands de soie, 151 marchands ou négociants, 22 médecins ou chirurgiens, 39 fonctionnaires ou employés d'administration.

Tous les autres exerçaient d'humbles métiers répartis en 124 corps d'états différents. Il s'y trouvait 130 employés ou commis, 69 ouvriers en soie, 183 ouvriers exerçant d'autres métiers manuels, 41 domestiques, 39 épiciers, 34 cafetiers ou cabaretiers, 40 chapeliers, 37 coiffeurs ou perruquiers, 35 cultivateurs ou laboureurs, 12 clercs de notaires et d'avoués, des aubergistes, des tailleurs, des instituteurs, des teneurs de livres, des imprimeurs, des comédiens, des apprentis, etc. ? Enfin, 80 individus dont les professions ne sont pas indiquées sur les minutes des jugements de condamnation, qui étaient assurément de condition modeste, car, dans le cas contraire, on n'aurait pas manqué de relever contre eux une qualité qui eût été par elle-même un motif de suspicion.

Voilà les hommes qui furent condamnés et exécutés à mort pour crime de fédéralisme et pour avoir voulu restaurer l'ancien-régime. Il est probable que beaucoup sont morts sans même comprendre de quoi on les accusait.

Leurs bourreaux les accusaient encore de s'être faits les

Digitized by Google

alliés des armées étrangères et des princes émigrés qui menaçaient la frontière. Mais n'est-il pas évident que si les Lyonnais avaient fait cause commune avec les ennemis du pays, les troupes piémontaises et les princes émigrés auraient tenté de porter secours à la ville assiégée. Lyon était le seul point voisin de la frontière, où un soulèvement pouvait prêter appui à l'invasion. Or, celle-ci ne s'est pas produite. Pendant un siège qui dura deux mois du 7 août au 9 octobre, les assiégés furent abandonnés à eux-mêmes. Aucune tentative ne fut faite du dehors pour les secourir, si ce n'est de la part de quelques centaines de Montbrisonnais et de Foréziens qui vinrent, dans le courant de septembre, s'enfermer dans Lyon pour lutter avec ses défenseurs. C'est un point resté obscur pour beaucoup que l'inaction de l'armée de Condé pendant le siège de Lyon. Il est inexplicable, en effet, si l'on croit, suivant l'opinion commune, que l'insurrection lyonnaise fut un soulèvement royaliste. Dans l'autre hypothèse, qui est la vérité, il s'explique assez.

Les amis de Châlier n'étaient pas à court de calomnies pour exciter la Convention à le venger. Ils accusèrent les Lyonnais d'être assez peu patriotes pour arrêter au passage les convois d'armes, de munitions et de vivres destinés à l'armée des Alpes, alors que ceux-ci étaient au contraire assez généreux, pour laisser libre franchise à des munitions qui devaient servir quelques semaines plus tard à écraser leurs demeures, et à des vivres qui les auraient préservés de la famine du siège. Dans le courant du mois de juin, ils voyaient passer dans leurs villes des convois de 12.000 boulets et de 143 sacs de farine (1). D'une correspondance autographe échangée entre l'inspecteur des vivres en

(1) Balleydier. T. II, p. 248.

Digitized by Google

résidence à Lyon et le citoyen Delange, inspecteur général des vivres des armées des Alpes, à Grenoble, il résulte que du 5 au 22 juin 1793, en pleine période de préparation du siège, il passa librement par Lyon 517 bœufs à destination de Chambéry, Grenoble, Briançon et Nice (1).

Les Lyonnais n'avaient donc formé aucune alliance avec les ennemis de la France ; en prenant les armes, ils entendaient bien vider une querelle personnelle.

De la devise du temps de la Ligue : *Un Dieu, un roi, une foi, une loi*, ils n'avaient effacé qu'un mot. Mais ils la gardaient pour le reste. Attachés à leurs vieilles franchises municipales, jaloux de l'honneur de leurs foyers, ils ont préféré mourir plutôt que de se soumettre aux caprices d'une Assemblée qui voulait asseoir son empire sur la servitude du peuple. Fidèles à leurs croyances, ils se sont insurgés contre un pouvoir impie.

Mais il est une autre devise de leur cité que les Lyonnais de 1793 ont maintenue toute entière, celle-là, comme leurs ancêtres du temps de la Ligue. Elle est formée de deux vers d'un vieux poète français (2) :

« Suis le lion qui ne mords point,
« Sinon quand l'ennemi me poinct. »

A. POIDEBARD.

---

(1) Cabinet de M. G. Poidebard.
(2) Clément Marot.

Digitized by Google

LE BIBLIOGRAPHE

ANTOINE DU VERDIER (*)

(1544 — 1600)

V

Les démêlés d'Antoine du Verdier avec le Loberac nous ont fait perdre un peu de vue ses travaux purement littéraires. Les premières années de son séjour à Lyon peuvent cependant compter entre les plus fécondes de cet infatigable *scripteur*. En 1581, il publia chez Honorat, son éditeur ordinaire, et chez Etienne Michel les *Images des Dieux des Anciens*, traduction, remaniée et augmentée, de l'ouvrage italien de Vincent Cartari (1), avec des gravures d'une bonne exécution; c'était une sorte de

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Juillet 1897.

(1) La première édition de Cartari avait paru à Venise en 1556, d'après Brunet (voyez sur ce livre David Clément, *Biblioth. curieuse, histor. et critique*, t. VI, 310-314).

Digitized by Google

mythologie figurée de l'antiquité gréco-romaine, travail de vulgarisation sans grande profondeur. Du Verdier fit imprimer en même temps la traduction latine du livre de Cartari (1). Or, la même année encore, Etienne Michel donnait à Lyon une nouvelle édition de l'original italien. Il paraît bien vraisemblable que ces trois éditions simultanées en italien, en français et en italien, destinées à des clientèles différentes, étaient une simple spéculation de librairie, et je ne serais pas éloigné de croire que les *Responces de Tægio*, publiées quatre ans auparavant, avaient été aussi une entreprise du même genre. On verra bientôt que du Verdier fut mêlé au commerce des livres, et qu'il mit une partie de ses capitaux dans des affaires de librairie.

Le Compseutique ou Traicts facétieux, petit volume édité en 1584 à Lyon, chez Jean d'Ogerolles (2), nous découvre un aspect assez nouveau dans le talent de du Verdier, bien que d'ailleurs on remarque de loin en loin, dans ses autres ouvrages, un penchant à la raillerie, au persifflage et à une certaine gaillardise de langage.

Mais ces travaux, recueil de bons mots ou traductions, n'empêchaient pas du Verdier d'être alors presque tout entier au grand ouvrage qui a sauvé son nom de l'oubli. On peut dire qu'il s'était préparé toute sa vie à écrire la *Bibliothèque*, par cette universelle curiosité d'esprit qui ne lui avait fait négliger aucune occasion de s'instruire, d'explorer les « librairies » qui lui tombaient sous la main, de bourrer ses cahiers de notes et d'extraits. Il avait lui-même patiem-

(1) *Imagines Deorum qui ab Antiquis colebantur*. Lyon, B. Honorat, 1581.

(2) Livre peut-être entièrement perdu, que je ne cite que d'après la *Bibliothèque*.

Digitized by Google

ment rassemblé une très riche bibliothèque (1). Il habitait Lyon, une des plus grandes usines à livres du monde, et les foires célèbres de cette ville lui donnaient la facilité d'y voir et d'y interroger les libraires qui venaient là s'approvisionner ou vendre leurs propres livres. L'idée devait donc venir assez naturellement à du Verdier de tenter pour la librairie française ce que Gesner avait fait pour la langue latine. Depuis plus de cent ans qu'on imprimait des livres français, une multitude d'écrits, disparus de la circulation, et réfugiés dans quelques collections, étaient à peu près ignorés du public. Rien n'était plus utile que d'en faire le catalogue ; c'était même une entreprise attrayante pour un amoureux du livre, et enfin elle promettait d'être lucrative.

Du Verdier travailla sept ans à l'exécution de son dessein, visitant les boutiques des libraires, s'informant des ouvrages en cours d'impression, entreprenant des voyages pour visiter les bibliothèques connues. Il avait fait de son livre un plan ou projet qu'il communiqua à Joseph Scaliger, qu'il envoya à une infinité d'érudits, et dont il « abreuva » les libraires de Paris ; il demandait à tous des lumières, des corrections, des renseignements exacts, et prenait d'ailleurs ses précautions pour n'être pas trompé par des catalogues de fantaisie (2).

L'ouvrage, achevé d'imprimer le 15 décembre 1584, parut à Lyon, chez Barthélemy Honorat, en 1585, énorme volume in-folio accompagné de son escorte obligée d'éloges en français, en latin et même en grec, que l'obligeance de ses

(1) *Supplementum Biblioth. Gesnerianæ*, dans l'Avis au lecteur ; *Scaligeriana*, 1669, p. 337 ; *Isaaci Casauboni Epistolæ*, p. 736.

(2) *Bibliothèque*, articles François de La Croix du Maine et Pierre Paschal.

Digitized by Google

amis ne lui avait pas refusés, avec une belle dédicace au roi et un « Discours sur les bonnes lettres ». Le livre se fermait sur cette naïve espérance, qui jusque-là n'a pas été trompée :

Stet liber hic donec fluctus formica marinos
Ebibat, aut totum testudo perambulet orbem (1).

Antoine du Verdier sentait bien cependant l'imperfection de ce travail, resté fort au-dessous de sa conception ; c'est à son grand regret qu'il livrait à la critique une œuvre qui sortait « abortive de ses mains », et qu'il aurait voulu retenir quelques années encore. Mais il était talonné par une concurrence qui lui fut très désagréable, car au même moment François de La Croix du Maine imprimait à Paris une autre Bibliothèque française qui se trouva prête et parut plusieurs mois avant la sienne. La Croix de Maine a parlé avec politesse et convenance de la Bibliothèque de son rival, « de laquelle, dit-il, tant s'en fault que j'en sois jaloux, qu'au contraire je désire extremément que luy et tous autres qui auront entrepris des sujects pareils aux miens, les mettent en lumière, pour de plus en plus enrichir notre langue, et pour estre causes d'un bien public (2). » Du Verdier n'a pu se dispenser, lui aussi, d'un petit compliment banal : la Bibliothèque de La Croix du Maine, « provenant d'une si bonne main, ne peut estre qu'accomplie et bien receüe » ; mais ce compliment ne serait-il

(1) Ces deux vers sont empruntés à la *Pragmatica Sanctio* de Guymier. Paris, 1507.

(2) *Premier volume de la Bibliothèque du sieur de la Croix du Maine*, Paris, 1584, in-f°, p. 22.

Digitized by Google

pas une ironie ? Ailleurs, moins courtois ou moins habile que La Croix, il n'a pas cherché à déguiser sa jalousie : « Je ne puis que je ne soye marri de l'honneur que ceste concurrence me porra tollir d'avoir esté l'inventeur de dresser Bibliothèque Françoise, et qui premier il y a plus de six ans y ay travaillé (1). » Il donne assez clairement à entendre que La Croix du Maine a profité des feuilles déjà imprimées de sa *Bibliothèque* (2). Dans l'article Pierre Paschal surtout, sa rancune éclate sous une forme aiguë. Il y bafoue, non sans verve, la ridicule fanfaronnade de La Croix, qui se vantait d'avoir écrit 800 volumes contenant 30.000 cahiers (3). Il remet aux bons soins de La Croix du Maine les imposteurs qui lui ont communiqué la liste de leurs prétendus écrits : « Je leur ay renvoyé leur cathalogue, dit-il, avec advis de le bailler au sieur de La Croix, qui ne différera leur donner lieu honnorable en la sienne [Bibliothèque], comme il fait à plusieurs dont les uns ne furent jamais en nature, au moins, s'ils le sont, n'ont-ils rien escript; ce qu'il faict volontiers, croys je, à fin de rendre son volume plus gros. »

On a souvent comparé le mérite des deux Bibliothèques (4). Je ne crois pas être aveuglé par aucune prévention en faveur de du Verdier, et c'est avec une parfaite liberté d'esprit que je juge son œuvre et celle de La Croix

(1) Article Antoine du Verdier.

(2) Ce grief n'est pas, je crois, sans fondement. Comparez, par exemple, les articles Anne d'Urfé dans les deux Bibliothèques.

(3) Cf. La Croix du Maine, p. 94, 513, 523 et suiv.

(4) Voy. Niceron, t. XXIV, p. 292 ; Ch. Sorel, *Bibliothèque françoise*, dans l'Avant-propos ; Baillet, *Jugemens des Savans*, éd. La Monnoye, II, 87 ; de Colonia, *Hist. littér. de la ville de Lyon*, II, 783 ; Baudrier, *de l'Orthographe du nom de Guillaume Rouville*, p. 33, etc.

Digitized by Google

du Maine. Tous deux ont d'énormes lacunes, et, même en les complétant l'un par l'autre, sont bien loin de nous donner l'état complet de la librairie française jusqu'en 1585; tous deux ont suivi l'ordre alphabétique des auteurs par leurs prénoms, défaut plus grave chez du Verdier, qui n'a pas ajouté à son livre, comme La Croix, une liste alphabétique des noms propres. Du Verdier a surchargé le sien d'extraits prolixes, ordinairement inutiles, choisis avec un goût médiocre (1), et qui souvent ne sont qu'une complaisance pour d'obscurs écrivains. Ses jugements sont quelquefois singuliers; il trouvera que Villon est un « goffe ouvrier » et que ses vers ne valent rien, mais il louera fort Jacques Hyver d'avoir trouvé ce joli titre: *Le Printemps d'Yver !*

Cependant, tout compensé, la *Bibliothèque* de du Verdier me paraît très supérieure à celle de La Croix. Il se garde d'insérer les listes de livres suspectes et dont il n'a pu vérifier l'exactitude; il catalogue les livres anonymes, les traductions françaises d'ouvrages écrits dans une autre langue, ancienne ou étrangère: il a surtout l'avantage d'indiquer avec assez de précision le titre des livres, leurs date, lieu d'impression et format, tandis que les mentions de La Croix sont souvent si incertaines, qu'on voit à peine de quoi il est question. Si la liste qu'il a donnée des manuscrits français conservés dans les cabinets des curieux est nécessairement très sommaire, il faut cependant lui savoir gré de nous avoir transmis sur ce sujet quelques renseignements (2). Son livre a surtout un grand prix pour les impres-

(1) Un de ces extraits est même indécent (voy. p. 891).

(2) Les manuscrits qu'il mentionne appartenaient en grande partie à la bibliothèque de la Bastie d'Urfé et à la bibliothèque lyonnaise du capitaine Sala.

Digitized by Google

sions lyonnaises et pour l'histoire littéraire du Lyonnais et des provinces voisines; le reste ne pouvait lui être aussi bien connu.

Antoine du Verdier trouva un censeur dans son propre fils. Claude du Verdier fit imprimer en 1586, un an après la publication de la *Bibliothèque*, une *Critique de presque tous les auteurs* (1), d'une enfantine ineptie, où le pauvre jeune homme, avec un ton de suffisance doctorale, malmène anciens et modernes. Il veut bien convenir que l'œuvre de son père témoigne « d'assez de travail » ; mais c'est un livre de petite industrie. Si lui, Claude du Verdier, — fils respectueux, comme on voit, — avait osé prendre la liberté d'en remontrer à son bonhomme de père, il lui aurait donné le sage avis de ne pas imprimer ce gros volume, où il a catalogué tant de méchants livres, « excréments des lettres », et encore des livres qui, pour la plupart, ne sont même plus en vente chez les libraires! Etait-il donc si utile de faire connaître au monde cette vanité des Français d'avoir gâté tant d'encre et de papier ?

Du Verdier jugea à propos de compléter son livre par un *Supplément* à la Bibliothèque latine de Gesner (2), qui

(1) *In Auctores pene omnes censio.* Lyon, B. Honorat, 1586, in-4°. C'est à la p. 175 qu'il parle de l'œuvre de son père. Le livre de Claude du Verdier donna lieu à une curieuse querelle littéraire que nous ne pouvons raconter ici, et pour laquelle nous renvoyons à la *Défence pour l'aucteur de la Cension contre l'Anticaton.....* par Pierre Brun de Vercel. Lyon, Claude Michel, 1587, in-8°, 111 pages, plus 16 p. liminaires paginées séparément, et qui contiennent vingt-six épigrammes latines, accompagnées de vignettes emblématiques. Ce livre très rare est à la la bibliothèque de Lyon.

(2) *Supplementum Epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ.* Lyon, B. Honorat, 1585, in-f°. — La Bibliothèque de Gesner avait paru en 1545. L'*Epitome* de Frisius est de 1583.

Digitized by Google

parut en même temps et dans le même volume. L'Avis au lecteur nous apprend qu'il avait depuis longtemps arrêté le projet de compléter Gesner, et que, dans ses heures perdues, il avait relevé jusqu'à quatre mille ouvrages qui avaient échappé à Gesner et à ses premiers continuateurs. Mais au moment où il allait mettre sous la presse ce supplément, parut l'*Epitome* de Jean-Jacques Frisius, qui rendait en grande partie inutile le travail de du Verdier. Il a vu cependant que Frisius avait encore omis au moins quinze cents livres latins, et cette considération le décide à donner au public le résultat de ses recherches personnelles, soit pour ce qui a été inconnu à Frisius, soit pour ce qui a été imprimé depuis deux ans. Ce *Supplément* latin, beaucoup plus court et bien moins important que la *Bibliothèque* française, est augmenté de morceaux accessoires qui ne semblent y avoir été admis que pour lui donner un peu plus d'ampleur.

VI

Antoine du Verdier annonçait d'ailleurs une refonte du *Supplément*, qu'il se proposait d'enrichir dans un prochain voyage qu'il voulait faire à Venise; il promettait une seconde édition de sa *Bibliothèque;* il préparait aussi une Bibliothèque italienne, à cause, disait-il, du goût singulier qu'il avait pour cette langue (1); plusieurs de ses ouvrages encore manuscrits allaient être incessamment imprimés (2). Rien de tout cela n'a vu le jour. L'auteur avait quarante ans,

(1) *Supplementum,* dans l'Avis au lecteur.

(2) En particulier, la traduction des œuvres de Sénèque et l'Histoire de Venise.

Digitized by Google

il était dans toute la vigueur de l'âge et de l'intelligence, entouré de ressources abondantes. Cependant son activité littéraire est alors brusquement interrompue, et jusqu'à sa mort, arrivée quinze ans plus tard, il n'a publié que deux ou trois courts opuscules de circonstance à l'époque de la Ligue. On doit croire que le grave et douloureux événement qui a pesé sur le reste de sa vie, est la mort de sept de ses enfants, tous emportés en quelques semaines par une de ces épidémies de peste qui ravagèrent si souvent au XVIe siècle la ville de Lyon.

Du Verdier, ayant perdu sa femme Agathe des Gouttes, s'était remarié avec Philippe Pourrat, elle-même veuve de Guillaume Chausse, élu de Forez et contrôleur du domaine (1). En 1586, il avait dix enfants de Catherine ou de Philippe, et pour comprendre avec quelle tendresse il les aimait, il faut entendre de quel accent ému et délicat il parle de sa chère petite Dorothée : « J'ay voulu, dit-il, qu'une fille qu'il a pleu à Dieu de me donner ait eu nom Dorothée au saint baptesme. Je lui ay fait poser tel nom pour l'escrire dans mon cœur, et y engraver la mémoire du don, grâce et bénéfice que Dieu me fait tous les jours (2). »

Comme on l'a dit plus haut, du Verdier était installé à Château-Gaillard, grande maison entourée de jardins dans le quartier Saint-Vincent. Le 3 novembre 1586, le Consulat lyonnais avertissait le bureau et tribunal de la Santé (3)

(1) Jean Papon, *Arrests notables*, l. V, titre XI, 34. Elle était probablement de Saint-Bonnet-le-Château.

(2) Dorothée signifie « don de Dieu ». — Voy. *Diverses Leçons*, l. V, ch. IV.

(3) Institué et confirmé par des lettres patentes de Henri III du 3 septembre 1581 et du 10 mai 1585. — Pour les faits ici résumés,

Digitized by Google

qu'Antoine du Verdier, contrôleur général des finances du roi, avait fait enterrer dans le jardin de Château-Gaillard plusieurs personnes mortes de contagion, sans aucune autorisation et au mépris de tous les règlements; son avis était qu'il fût condamné à mille écus d'amende pour cette grave contravention. Dès le lendemain, une enquête était faite à Château-Gaillard par les députés du bureau, qui questionnèrent un chirurgien, les serviteurs de la maison et des gens du quartier. Le 12 novembre, du Verdier, qui avait quitté Château-Gaillard, et était venu chercher un asile sur les Terreaux, dans la maison des *Cuirs dorés* où il commençait sa quarantaine, fut interrogé par Pierre de Montconis, membre du bureau de la Santé. Selon ses habitudes de morgue et d'arrogance, du Verdier le prit de haut, avoua être sorti de chez lui sans permission, se retrancha sur le service du roi, dit avec impertinence qu'il se souciait peu du procès qu'on pourrait instruire contre lui, qu'il se faisait fort de faire casser toutes les sentences par le Parlement, où il aurait autant ou plus de faveur que ces Messieurs de la Ville et de la Santé. Et, en effet, quoiqu'il fût régulièrement en quarantaine, il continua les jours suivants d'aller à ses occupations. Mais l'affaire suivit son cours; nous passons sur le récolement de témoins et leur confrontation avec du Verdier. Celui-ci s'était un peu

---

voir un des Registres de la peste, aux archives municipales de Lyon, G G. Inventaire Chappe, vol. V, p. 62, nº 6. Dans la *Revue d'Hist. littér. de la France*, t. II, pp. 249 et suiv., M. F. Brunot a analysé l'interrogatoire du 12 novembre et donné le texte de celui du 24 novembre, mais il ne semble pas avoir connu la sentence du tribunal de la Santé, ni l'arrêt du Parlement du 1er août 1588, arrêt qui, d'ailleurs, ne se trouve pas dans le Registre de la peste ci-dessus mentionné (Voy. plus bas).

Digitized by Google

radouci, et, le 24 novembre, il fit une déclaration sur un ton plus convenable devant Pierre de Montconis.

Voici les faits douloureux qui ressortent de toute la procédure. Vers le 10 octobre, Louise Chausse, née du premier mariage de Philippe Pourrat, tomba malade à Château-Gaillard, et le lendemain, Jeanne, fille de du Verdier, âgée de onze à douze ans, fut prise de vomissements, avec une grosse tumeur à l'aine du côté droit : c'était la terrible peste bubonique. Du Verdier se retira par prudence, avec le reste de sa famille, dans un corps de logis séparé de la maison principale. Louise et Jeanne moururent, puis une autre fille du Verdier âgée de quatre ans. Le malheureux père eut l'idée étrange de les enterrer dans le jardin de Château-Gaillard, ayant d'ailleurs l'intention de faire lever plus tard leurs corps, et de leur donner une sépulture honorable dans un des monastères de la ville. Trois autres de ses enfants, deux grandes filles prêtes à marier, et son fils Jean-Antoine, âgé de neuf ans, succombèrent à leur tour et furent enterrés dans le jardin, ainsi qu'un chirurgien et une servante, pendant que l'infortuné père se réfugiait dans une maison des Terreaux.

Du Verdier n'était pas aimé à Lyon, à cause de son caractère hautain et difficile ; il venait de donner une preuve nouvelle de son humeur altière en insultant presque ses juges ; enfin rien n'était plus important, devant les menaces incessantes de la contagion, que de faire respecter par tous les ordonnances sur la police de la santé publique. Antoine du Verdier fut donc durement frappé, malgré l'immense pitié que méritait son malheur, moins cependant pour avoir enseveli huit cadavres dans le jardin de sa maison, que pour avoir rompu sa quarantaine. Par sentence du 24 novembre, le tribunal de la Santé le condamna « en la somme de

Digitized by Google

huict cens escus d'amende ; laquelle sera employée à la nourriture des pauvres affligez de contagion détenuz ès hospitaulx Saint Laurens, Gadaigne et Dathanasy, distraicts d'icelle somme cinquante escuz qui seront distribuez aux personnes enfermées en leurs maisons comme suspectes de contagion au quartier sainct Vincent où demeure led. Duverdier. En payement de laquelle somme de huict cens escuz sera led. du Verdier contrainct, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques et sans préjudice d'icelles, comme pour faict de police, par saysie et vente de ses biens tant meubles que immeubles, mesmes par emprisonnement de sa personne, et toutes autres voyes de justice acostumées » (1).

La sentence fut notifiée à du Verdier le 1er décembre. Il dit qu'il en appelait, protesta de tous ses dommages et intérêts, déclara que les gens du bureau de la Santé étaient juges et parties, qu'on avait acheté des témoins contre lui, qu'un d'entre eux au moins n'avait rien déposé de ce qu'on lui faisait dire dans l'information. Enfin il refusa de signer, disant *qu'il ne savait écrire !*

Du Verdier n'était pas au bout de ses malheurs. Deux des filles qui lui restaient moururent encore dans la maison des Terreaux où il avait apporté la peste avec lui ; il dut chercher un troisième logis. Le 19 décembre, il présenta une requête à la Santé pour qu'il lui fût permis de quitter Lyon, et de se retirer dans une de ses maisons du Forez ; mais le bureau ordonna qu'il achèverait sa quarantaine, et lui défendit de sortir auparavant de la ville. Le 20 décembre, on lui délivra un certificat attestant que, depuis moins de

(1) Cette sentence est signée *Castor, Broquin, Demontconys, Girard, Dorlin, Meslier, Faure, Delachassaigne,* commis du greffier.

Digitized by Google

trois mois, la peste s'était mise dans sa maison, et que sept de ses enfants et quelques-uns de ses domestiques étaient morts de la contagion.

Comme on pouvait le prévoir, du Verdier refusa de payer l'amende à laquelle on l'avait condamné. Il fut emprisonné, ses gages de contrôleur furent saisis ; mais comme il avait appelé de la sentence, le procès alla devant le Parlement de Paris. Il fut terminé, le 1er août 1588, par un arrêt qui faisait à du Verdier maintenue de ses gages et modérait l'amende à cent écus (1). Le procureur général de la Guesle avait fait remarquer à la Cour qu'une punition légère suffisait contre un homme accablé par la mort « luctueuse et misérable » de presque tous ses enfants, et que les juges de Lyon l'avaient traité avec trop peu de ménagement.

Mais sur la cause principale vint se greffer un incident singulier. Le juge nommé le premier dans la sentence du tribunal de la Santé était Bernardin Castor, docteur en théologie et recteur du collège des Jésuites de Lyon. Le procureur général, hostile à la Société comme la plupart des parlementaires, appela sur ce fait l'attention de la Cour, trouva irrégulière et scandaleuse cette intrusion de Bernardin Castor dans une affaire contentieuse ; saisissant l'occasion, il requit le Parlement de faire défense aux Jésuites de se mêler de justice et de police, « ains seullement de ce à quoy ilz ont esté appellez, qui est d'enseigner, prescher la parolle de Dieu, le prier et consoller les mallades ». La Cour s'empressa de faire droit aux conclusions du procureur général, et, par le même arrêt, interdit aux maîtres et

(1) Archives municipales de Lyon, GG. Invent. Chappe, t. V, p. 10, n° 9. Il y a de cet arrêt une expédition authentique sur parchemin, signée *Dutillet*, et une copie simple sur papier.

Digitized by Google

régents du collège de Clermont, à Paris, d'exercer aucune juridiction, et aux juges dé les associer à leurs sentences.

Cette affaire qui finissait, en somme, par une demi-victoire d'Antoine du Verdier, et par une leçon assez humiliante donnée aux commissaires de la Santé, dut ranimer contre le contrôleur général la malveillance de ses ennemis. Nous croyons trouver la trace de ce ressentiment dans des difficultés qui lui furent faites à la fin de cette année sur sa qualité de citoyen lyonnais. Bien que le Consulat probablement ne l'aimât guère, il ne put cependant lui refuser l'attestation suivante :

Les consulz eschevins de la ville de Lyon à tous ceulx qui ces présentes verront. Sçavoir faisons que noble homme Me Anthoine du Verdier, seigneur de Vauprivas, est manant et habitant de lad. ville dix ans sont passez, ainsi mesmes qu'il nous est apparu par certifications valables des cappitaines penons des quartiers de lad. ville esquelz il habite depuis led. temps, et notamment que pour son habitation continuelle il y a acquis maison, et que encores que pour ses affaires particullières il faict quelque séjour hors de lad. ville, il ne laisse pourtant d'aller ou envoyer au guet et garde, et contribuer aux affaires d'icelle comme tous les autres habitans. En tesmoing de quoy nous avons faict expédier notre attestation par le secretaire et greffier de lad. ville, et y mettre le scel des armes d'icelle. Faict en l'hostel commung, où étions nous François de Guerrier, le XXIXe jour de novembre l'an mil cinq cens quatre vingt huict (1).

Du Verdier n'habitait plus alors Château-Gaillard, qui ne pouvait que lui rappeler les plus douloureux souvenirs. Il

(1) Archives municipales de Lyon, BB. 121, f. 229. — Cette pièce établit que du Verdier faisait sa résidence habituelle à Lyon dès 1578, deux ans avant d'être nommé contrôleur général, mais ne prouve pas peut-être qu'il y fût déjà définitivement fixé.

Digitized by Google

avait acquis du prieur de Saint-Irénée, à la montée du Gourguillon, la maison de Beauregard, bâtie quelques années auparavant par Guillaume du Choul sur la place de la vieille recluserie de la Magdeleine (1). Cette maison, d'un aspect monumental, flanquée de pavillons carrés à toits aigus, et percée de fenêtres élégantes, existe toujours, et appartient aujourd'hui à la Chambre des notaires de Lyon, qui y a déposé ses archives et les anciennes minutes. A l'entrée du jardin, Guillaume du Choul, grand amateur d'antiquités, avait fait apporter une belle inscription romaine gravée sur un cippe funéraire (2).

C'est à Lyon, « en sa maison de Beauregard », que du Verdier, encore accablé du coup dont il venait d'être brisé, fit son premier testament, le 25 juin 1587. Il y rappelle

---

(1) Note communiquée par M. Félix Desvernay. Cf. du Verdier, *Div. Leçons*, l. VII, ch. XI; Spon, *Recherche des antiqu. de la ville de Lyon*, 1673, p. 46, et édit. de 1857, p. 51; Péricaud, *Notes et doc. pour servir à l'hist. de Lyon sous le règne de Henri III*, p. 35; Archives du Rhône, série E (Titres de famille non classés, sous le mot « Verdier »), etc. — La maison de Beauregard, vendue par Claude du Verdier à Alexandre Orlandini, fut acquise ensuite (en 1637?) par les religieuses du Verbe Incarné, qui l'occupèrent jusqu'à la Révolution.

(2) Cette inscription a été très souvent reproduite et commentée. Voy., outre du Verdier et Spon, *loc cit.*: Cl. Guichard, *Funérailles des Romains*, p. 112. — Gruter, *Inscript. antiquæ*, p. DCLXXXII. — Wilmanns, *Exempla insc. latin.*, I, 72. — Menestrier, *Hist civ. e consul. de Lyon*, p. 56. — De Colonia, *Hist. littér. de Lyon*. I, 210. — A. de Boissieu, *Inscript. ant. de Lyon*, p. 486. — Comarmond, *Descript. du musée lapid. de Lyon*. p. 307 et pl. XVI. — Montfalcon, *Musée lapid. de Lyon*, p. 20. — Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscr. antiques*, III, 181. — Cette inscription, offerte en 1843 à la ville de Lyon par M. Raymond, est maintenant au musée lapidaire de Lyon, arcade LIII, n° 265.

Digitized by Google

d'abord le tendre souvenir de ses filles et de son fils Jean-Antoine (1), morts de la peste et enterrés au jardin de Château-Gaillard quelques mois auparavant, et il enjoint à son héritier, si lui-même n'avait pas le temps de recueillir leurs ossements et de les ensevelir dans une chapelle qui sera dédiée aux Unze mille vierges, d'exécuter en cela son dessein et volonté. Il recommande aux trois enfants qui lui restent de porter honneur et révérence à sa femme Philippe Pourrat, fait une pension annuelle de cinq écus à l'Hôtel-Dieu de Saint-Bonnet-le-Château, lègue deux mille écus à chacune de ses filles Françoise et Catherine, dont la moitié payable au moment de leur mariage, et institue héritier universel son fils Claude du Verdier, à la charge d'acquitter ses dettes.

(*A suivre*). REURE.

---

(1) Le *Cabinet historique* (VIIe année, Documents, p. 151) auquel je dois la connaissance de ce document, dit « *de ma fille* et de Jean Anthoine, mon filz » : il me paraît que c'est une erreur évidente pour *de mes filles*. Plus bas, on imprime *Chasteau-bastard* pour *Chasteau-Gaillard*.

Digitized by Google

HENRI HIGNARD

Lettres de l'Ecole Normale (*)

(1838-1841)

41

Mardi 22 juin 1841.

MON CHER FRÈRE,

JE t'ai écrit dimanche matin par une occasion que m'a donnée Lévêque ; mais il paraît que cette personne ne partira qu'à la fin de la semaine ; ne t'étonne donc pas de recevoir une lettre datée de plusieurs jours auparavant. Je t'embrasse de bien bon cœur, mon cher ami, et je te souhaite une bonne fête avec toute l'amitié que tu me connais pour toi. Que cette lettre soit mon bouquet ; elle doit répandre une odeur de tendresse plus douce mille fois que celle de toutes les roses du monde.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Décembre 1896, Janvier, Février, Avril, Mai, Juin et Juillet 1897.

Digitized by Google

Après demain, pendant toute la journée, je penserai bien à toi, à ton bonheur, à ton avenir, je demanderai ce dont tu as besoin, et ainsi je redoublerai en moi cette vive amitié fraternelle qui unit nos âmes comme la naissance unit notre chair, et qui nous unira ainsi non seulement pendant cette vie, mais pendant l'éternité. Que ce jour de fête soit pour nous un jour de joie, mais aussi un jour de réflexions sérieuses; les années s'écoulent et ne reviennent pas ; tâchons-donc de les employer de telle sorte que nous n'ayions pas à en déplorer la perte.

Je te prie, mon ami, de bien embrasser pour moi mon père et ma mère ; tâche de leur faire oublier mon absence. Je voudrais bien être auprès de vous pour vous embrasser et rire un peu. Cette petite fête me ferait du bien, non que je sois malade ni triste, mais parce que je ne suis jamais si heureux que dans ces petites réjouissances de famille. Jouissez de votre bonheur, Monsieur le prédestiné, et aimez un peu un frère qui est réduit à vous embrasser par lettre, du fond de l'exil où il est confiné.

Dis à mon père, mon cher enfant, que j'ai écrit à M. Raison pour sa fête. Depuis sept mois qu'il est parti, nous ne lui avions pas encore écrit, et en effet, nous ne devions pas nécessairement le faire, mais nous avons voulu, Bonnel et moi, faire acte de reconnaissance à cette époque un peu plus solennelle. Bonnel me charge de te faire ses amitiés; c'est un bien aimable garçon, mais je tremble pour sa licence dans un mois, et s'il ne réussit pas, il faudra quitter l'école ; ce qui serait bien fâcheux; Songeon n'a plus envie de concourir et il ne peut passer ses examens de droit. Vois mon ami ce que c'est que d'être inconstant. Il a beaucoup de moyens, d'esprit, de facilité à parler.

Mon cher ami, on sonne une conférence, force est d'y aller.

Adieu et mille baisers.

Digitized by Google

42

Mardi 22 juin 1841.

MES TRÈS CHERS PARENTS,

Quoique je vous aie écrit samedi dernier par mon ami M'Roë, je ne vous ai parlé dans cette lettre que de choses peu importantes ne voulant pas anticiper sur cette petite fête à laquelle nous sommes si attachés, et que, je l'espère, vous allez célébrer avec une grande joie. Allons, bon père, vous ne pouvez pas m'embrasser, puisque vous êtes si loin de moi, ou plutôt que je suis si loin de vous ; donnez donc deux baisers de plus à cette bonne mère et à ce charmant enfant qui vous embrassent pour moi. Lisez ma lettre à dîner, car je veux être de la partie, et qu'elle vous dise : Votre Henry vous souhaite une bonne fête; il se réjouit avec vous de ce que l'année s'est passée sans malheurs graves; il prie ardemment le bon Dieu qui nous fait ce bonheur, de le continuer pendant l'année qui commence; de vous donner la santé qui, après la paix de l'âme, est le premier des biens; d'éloigner de vous les inquiétudes trop vives, qui sèchent le cœur; de vous garantir de l'ennui, ce terrible ennemi, dont si peu d'hommes sont exempts, et dont cependant nous pouvons nous exempter, en remplissant sans cesse notre cœur de bonnes et utiles pensées. Voilà mes vœux de fête; sans doute ils seront exaucés, et l'année prochaine à pareille époque, nous nous réjouirons encore ensemble. Ah! que la fête sera plus douce si j'y suis en personne !

Unissons-nous aujourd'hui, mes chers parents, d'une

Digitized by Google

amitié plus vive que jamais; dilatons nos cœurs pour y faire entrer autant d'amour qu'ils peuvent en contenir. Cette union, cet amour, nous rendent plus sensible encore notre bonheur; ils adouciront l'amertume des jours mauvais s'il est dans les desseins de la Providence de nous en réserver. Lorsque nous serons ensemble nous célébrerons avec une grande exactitude ces fêtes chéries, que l'admirable prudence de l'Église a instituées pour la joie des familles. Il faut un peu d'extra ces jours-là; un petit banquet un peu plus somptueux que d'habitude, augmente la joie et ouvre l'âme à tous les bons sentiments. J'espère bien que vous boirez à ma santé. Réjouissons-nous, mes bons parents, en nous aimant, et en aimant Dieu; certainement cette joie est pure, et en outre elle est fertile, car elle apprend à mieux s'aimer.

Il faut bien penser à nos pauvres malades. Ma tante faiblit toujours, dimanche elle était bien abattue; et sa maigreur est si grande qu'elle est vraiment effrayante. On voit bien qu'elle a le pressentiment de sa fin. Elle m'a dit quelques mots avec beaucoup d'amitié, et m'a chargé de bien vous embrasser pour elle; elle est très sensible à la part que vous prenez à ses souffrances. Le médecin dit toujours la même chose; ce corps est si robuste qu'il résistera longtemps à la maladie; mais elle finira par l'emporter. Ce temps froid qu'il fait presque toujours ici la fatigue encore; elle ne peut pas se réchauffer. Nous avons eu quelques jours de beau temps, mais aussitôt après les brouillards et la pluie reviennent.

Dimanche à deux heures, j'ai été voir M. Sauzet. Comme il n'y était pas, je commençai à lui écrire en le remerciant comme je le devais de sa bienveillance, et en le priant de favoriser nos projets. J'étais au bout de ma seconde page,

Digitized by Google

lorsque nous entendîmes sonner très fort; le domestique alla voir au cabinet, et me dit que M. Sauzet était arrivé. Un moment après je fus introduit, et je lui présentai mon bout de lettre, pour entrer en matière. Vous pensez que pour écrire à un homme de cette taille, j'avais fait attention à moi. Il me fit toute sorte d'amitié; me parla de son voyage, du plaisir qu'il avait à me voir, de tout le bien qu'on lui a dit de moi, de ce qu'à son tour il dirait au ministre. Mais il ne veut pas lui parler de Lyon; il le priera seulement de me placer selon mon désir, ce qui est la même chose. Après plus d'un quart d'heure d'audience, je me retirai, et il m'accompagna jusqu'au bout de l'antichambre avec beaucoup de caresses. En me quittant, il me demanda si je serais à Lyon ces vacances, et me dit qu'il espérait que je lui ferais l'amitié d'aller le voir. Vous voyez que je suis très bien de ce côté-là; et ce sont de nouveaux remerciements à faire à M. Baboin. Tout cela me fait homme, mes chers parents; car il faut s'observer avec ces hauts personnages, et par conséquent beaucoup réfléchir à ce qu'on dira. Je crois que jusqu'à présent je n'ai pas mal réussi, car toujours on m'a mieux reçu la seconde fois que la première.

Bien des amitiés, je vous prie, à nos parents, et en particulier à cette bonne Maria dont la maladie m'afflige. Je ne sais rien de Louis. Vous avez dû voir Ozanam. Je voudrais que mon frère allât demander des nouvelles de sa gorge. C'est un excellent ami pour moi, et cette attention lui fera plaisir.

Adieu, bons parents, encore une fois, réjouissons-nous en ce jour de fête, et aimons-nous de tout notre cœur. Je me sens tout gai malgré le rhume de cerveau qui ne me quitte plus. Comment vont les jambes de ma mère?

Votre fils.

Digitized by Google

43

Dimanche matin, 25 juillet 1841.

Mes chers Parents,

Voici une lettre qui suit de bien près celle de jeudi, je n'ai rien de nouveau à vous dire ; nos journées sont très uniformes, et maintenant elles me paraissent bien courtes. Cependant, puisque M. de Prandière veut bien vous porter une lettre, je ne veux pas perdre cette occasion de vous redire ce que je vous ai déjà dit si souvent, sans craindre d'être monotone, c'est que je pense beaucoup à vous, et que je sens de jour en jour croître en moi cette vive tendresse que je vous dois à tant de titres. M. Lacordaire a dit un mot très vrai et très touchant dans son histoire de saint Dominique. Il parle du chapelet dont quelques personnes se moquent, parce qu'elles trouvent ridicule de répéter cinquante fois de suite la même prière. Les malheureux, dit-il, ils ne savent pas que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le redisant sans cesse il ne se répète jamais! J'éprouve cela lorsque je vous écris. Presque toutes mes fins de lettres sont semblables, et pourtant je ne me répète pas, chaque fois je ne fais qu'exprimer un sentiment très vif, très sincère, et qui me revient toujours le même, que parce que je n'en conçois pas d'autre possible entre vous et moi. — S'il fait chez vous le temps affreux que nous avons depuis quelque temps, les douleurs de ma mère doivent bien la faire souffrir. Je prie mon père de m'en parler dans sa prochaine lettre que j'attends bientôt. Il paraît que les moissons sont en grande partie perdues, et que nous aurons la famine

Digitized by Google

l'année prochaine. Ce serait un triste couronnement de tous les malheurs qui ont marqué ces derniers temps. Ici, il fait très froid, le ciel est toujours chargé de gros nuages et souvent il pleut très abondamment. Pour le soleil, nous n'en avons point de nouvelles, et quelques vieillards seulement se souviennent d'en avoir entendu parler autrefois. Comme il ne fait point bon courir les rues par ce temps-ci, je vais aller m'enfermer au Musée pour quelques heures; puis, j'irai voir mon oncle, et avec la conférence de Saint-Vincent de Paul, ce sera là toute ma journée. Ce froid m'ennuie beaucoup en ce que je ne puis pas prendre de bain, constamment enrhumé du cerveau depuis quelque temps, j'aurais cependant besoin d'en prendre à l'approche de mon concours, car je suis très échauffé, et vous savez que c'est mon remède presque universel. Ma santé varie, mes yeux sont un peu fatigués, mais, en général, cela ne va pas mal, et je serai bien content si vous n'avez pas plus à vous plaindre. J'ai beaucoup travaillé ces deux derniers jours, et c'est un travail de telle nature, que si je ne suis pas reçu agrégé, il me servira néanmoins l'année prochaine pour faire ma classe, ce qui me permettra de prendre quelque repos au commencement. Vous ne sauriez croire combien cette terrible idée me préoccupe : que le 8 octobre prochain, c'est-à-dire dans moins de deux mois et demi, il faudra commencer une classe, la robe sur le dos et la toque en tête. Ces devoirs, cette responsabilité, la nécessité de faire des politesses aux collègues et aux supérieurs, tout cela me paraîtra bien un peu ennuyeux au commencement, mais on doit s'y faire vite, et si j'étais à Lyon, ce serait facile, j'aurais pour me donner du courage l'inappréciable bonheur de vous voir sans cesse, et avec cela il n'y a point de fardeau qui ne soit léger.

Digitized by Google

Lundi 26. — J'ai été hier à l'hôtel, mon oncle et ma cousine étaient encore sortis et ne devaient rentrer que tard. Je n'ai donc pas pu les voir, mais on m'a dit qu'ils allaient assez bien. J'ai passé ma soirée à me promener aux Tuileries avec un de ces bons camarades que je vais quitter bientôt. Quelques camarades, la bibliothèque et une certaine petite allée d'arbres où je me promène toujours, c'est là tout ce que je regretterai de l'Ecole. Peut-être regretterai-je encore cette petite fenêtre d'où je domine si bien la grande ville, et une petite croix dorée que je vois sur le dôme de la Sorbonne, et qui, souvent, lorsque je suis seul et que je réfléchis, m'a fait venir de bonnes pensées. Tout le reste m'attache peu, et cependant je me regarderai toujours comme très heureux d'avoir passé par cette grande école. Je lui devrai beaucoup, et je me rappellerai toujours avec plaisir ces trois années que j'y laisse, quoiqu'elles n'aient pas été sans peines, sans ennuis. Bientôt, il y aura trois ans que je vous quittais pour y entrer, triste et assez découragé, je vais la quitter à son tour. Dieu veuille que ce soit pour retourner vers vous. Cette fois, je serai bien gai, bien plein de courage, et s'il faut partir pour un nouvel exil, j'aurai bon courage encore, et je travaillerai avec ardeur à acquérir ce peu de renommée et de fortune, dont j'ai besoin pour vous rendre heureux et pour fixer ma propre vie.

J'envoie à mon frère les deux derniers volumes de Veuillot, je crois que mon père les lira avec plaisir et que plusieurs passages pourront plaire aussi à ma mère. Ce n'est pas sans défauts, mais les intentions sont si honnêtes, l'imagination si gracieuse, les détails si intéressants, le style si doux, que la lecture m'en a paru très agréable, et, par exemple, mille fois meilleure que toute cette brocantaille

Digitized by Google

de romans qui ne roulent que sur des aventures d'alcôve. Veuillot est toujours en Afrique et il a pris part à la dernière expédition. J'espère qu'à son retour il nous donnera quelque chose sur ce voyage ; son zèle religieux a de quoi s'enflammer auprès de M. Delpuch, qui fait là-bas tant de merveilles.

La *Revue des Deux-Mondes* de cette quinzaine donne une longue pièce de vers de M. de Laprade. Il faut certainement beaucoup de talent pour faire cela (1).

Adieu, mes chers parents, aimez-moi bien, pensez souvent à moi et écrivez-moi bientôt. Donnez-moi sur votre santé quelques détails que j'attends depuis trop longtemps. Je vous embrasse très tendrement comme un fils bien respectueux et qui vous aime comme il le doit, et mieux qu'il ne peut dire.

Mes amitiés à toute notre famille.

Je vous prie de remettre à M. Lévêque cette lettre de son frère qui est toujours un charmant garçon.

44

Lundi 26 juillet 1841.

MON TRÈS CHER ENFANT,

Je me sers avec toi de ce mot, mon enfant, depuis bien longtemps, et je ne fais peut-être pas assez attention à tes

(1) Il s'agit là du poème intitulé : *Eleusis*, qui fait partie du recueil : *Odes et poèmes*, et qui fut publié dans le numéro de la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1841.

Digitized by Google

dix-huit ans sonnés qui cependant sont bien quelque chose. Que veux-tu ? Il faut bien passer quelque liberté aux vieux. D'ailleurs c'est un terme d'amitié charmant. Quel amour plus vif peut-on concevoir que celui d'un père ou d'une mère pour leur enfant ? Et n'en déplaise à nos philosophes qui trouvent absurde le droit d'aînesse, un frère aîné aura toujours pour les autres, quelque chose du père : je le sens à l'amour que je te porte.

Tu recevras, mon cher ami, avec cette lettre, le *Rome et Lorette* de Veuillot. Je crois t'en avoir déjà parlé. Je t'envoie l'exemplaire qu'il m'a fait remettre, et que j'ai lu avec un grand plaisir et une grande instruction. Je te recommande en particulier le chapitre intitulé l'*Anniversaire*, et un autre, *A Saint-Marc de Venise*. Le charme de ce petit ouvrage est en grande partie dans sa variété. A de jolis récits, sont mêlées des méditations très élevées, et où respire une tendre piété. J'espère que ce petit cadeau te sera agréable ; c'est une lecture de récréation comme elles devraient être toutes, pleine de bons et pieux sentiments et de détails instructifs. Tu me diras dans tes lettres ce que tu auras principalement remarqué.

Parle-moi donc aussi un peu de ton commerce. Je pense que les frayeurs du père Debar sur les révolutions futures sont un peu calmées, et que ses belles harangues du bureau ont cessé avec elles. Voilà ce que je n'aime pas dans les négociants, c'est que toujours ils se plaignent du temps présent. Ils ont une phrase consacrée : les affaires vont mal, les temps sont durs ; et comme jamais ils n'en sortent, il s'ensuit que les affaires ont toujours été mal, et que les temps ont toujours été durs ; il est donc bien ridicule de se plaindre et il faut tout bonnement accepter les choses comme elles sont, tout en cherchant à vaincre, par le travail, la persévérance, le

Digitized by Google

calcul, l'économie, les innombrables difficultés du commerce. Il y a une ambition démesurée et impatiente qui veut toujours réussir, et qui ne songe pas que c'est impossible. Persuadons-nous que si nous parvenons à vivre honnêtement et à élever nos enfants au moins aussi bien que nous l'avons été, et mieux si nous le pouvons, nous aurons bien rempli notre tâche, je dis plus ; nous aurons été heureux et nous devrons à Dieu une grande reconnaissance ; car combien y a-t-il de gens, qui malgré toutes sortes de vertus, ne peuvent pas y parvenir.

Adieu, mon cher ami, mon bon frère. Tâche de te bien porter, travaille courageusement à bien remplir ton rôle dans ce monde, applique-toi à ton état, afin de l'aimer et d'y mieux réussir ; aime-moi bien, écris-moi souvent ; fais un peu d'art et de littérature dans tes récréations, afin de te réjouir le cœur et de t'élever l'âme, tout en te délassant ; sois pieux, bon, simple, gai, plein d'espérance et d'une douce joie ; aime bien nos chers parents, et rends-les heureux selon ton pouvoir, c'est là tout ce que Dieu te demande, et en même temps tout ce qui peut te rendre heureux, nous rendre tous heureux avec toi. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Ton frère.

Présente mes respects à Monsieur Déroziers. Aime-le beaucoup pour tout ce que nous lui devons l'un et l'autre. C'est une dette qui ne se paye que par l'amour.

Digitized by Google

45

3 août 1841.

Mes chers Parents,

Il était bien temps que votre lettre arrivât ce matin; c'était juste le quinzième jour depuis votre dernière, et j'étais un peu inquiet; mais maintenant je ne suis plus attristé que de savoir que ma mère est indisposée. Qu'elle prenne bien soin de sa chère santé, quand ce ne serait que pour pouvoir venir à ma rencontre dans un mois et demi. Maintenant qu'elle est quasi rentière, elle doit pouvoir se reposer, et il faut qu'elle en profite. Du repos, peu de souci, une grande confiance en Dieu pour tout l'avenir, un peu de promenade et de gaîté, voilà mon ordonnance. Si j'étais à Lyon, je la ferais tant rire, que j'en suis sûr, elle guérirait vite. Je crois qu'en vieillissant je prendrai de la gaîté, et qu'après avoir été loup-garou et mélancolique pendant ma jeunesse, l'enjouement me viendra avec la raison. Plaise à Dieu que je puisse bientôt le faire servir à vous amuser. Après tout, j'espère que notre maison, si nous sommes ensemble, ne sera point triste. La maladie viendra bien la visiter quelquefois, c'est une hôtesse qui a ses droits d'entrée partout, mais nous l'accueillerons avec patience, et nous lui ferons bon visage : c'est le meilleur moyen de la faire sortir bientôt. Que ma mère s'égaye donc de son mieux, qu'elle pense à moi ; au milieu de la fatigue et des inquiétudes de ce maudit concours, je prends bien soin de ne pas me laisser accabler. Quand je me sens trop inquiet, je me tâte, et je me demande si avec un corps assez bien

Digitized by Google

constitué, une âme assez décidée, des parents comme vous, quelques bons amis, je ne puis pas très bien vivre, et même être heureux sans être agrégé ? Je me réponds toujours *oui*, et en effet, après que j'aurai *fait* ce que je puis et dois faire, et que Dieu aura jugé, quelle que soit sa décision, je me consolerai très bien, et je me mettrai à travailler sur nouveaux frais, sans avoir un moment de découragement ni de véritable tristesse.

Je suis bien aise que M. de Prandière ait été vous voir. Vous aurez jugé que c'est un excellent homme. Mon père exagère l'honneur qui me revient de mes classes à Louis-le-Grand. Despois lui aussi en a fait ; seulement il s'est trouvé qu'il n'en a eu qu'une et moi deux, mais c'est sans importance. Ce brave Despois passe ses journées sur l'Almanach de l'Université pour savoir le trou où l'on va le mettre. Du reste, en troisième année, c'est la préoccupation générale. Saint-Etienne est la bête noire, et jamais on a dit tant de mal de cette pauvre ville. Si les Stéphanois savaient comme on les traite, ils iraient tous demander des répétitions à nos pauvres camarades, mais ils n'ont point de cœur. Pontivy n'est pas non plus très estimé. On nous menace d'ériger en collège royal Alençon, puis Troyes et Saint-Omer : c'est nous dire qu'on nous creuse des tombeaux ; mais, après tout, nargue des fossoyeurs. Ah ! cher M. Dubois, que vous seriez aimable, que je vous aimerais, comme je dirais du bien de vous, si vous me renvoyiez à mes chers concitoyens ! Quinze cents francs et Lyon, et je suis le plus reconnaissant des hommes, je saurai bien combler tout seul le vide de ma bourse, et ce sera pure économie pour le gouvernement.

Je ne sais vraiment pas s'il faut aller voir le Proviseur. J'y penserai ces jours-ci, et je vous dirai ce qui m'aura

Digitized by Google

paru convenable, dans un petit mot que vous portera dans quelques jours M. Bertrand, l'ami de Caillaud. Ce sera lettres sur lettres, et je pourrai me vanter d'avoir floué joliment la Poste.

Bonnel vous remercie de vos félicitations. C'est après-demain que commencent les épreuves de l'Ecole. Butillon que j'ai vu dimanche, est bien sûr d'être reçu s'il veut n'être pas timide. Lescœurs est aussi certain de son affaire. Songeon ne se présente pas. Domeck, qui n'a presque rien fait, n'a guère de chances, pour ne pas dire point. Voyez combien je suis heureux d'être vite arrivé, et quel beau cierge nous devons à Dieu !

Pour les bains, il n'y faut pas penser. Toujours même nombre de nuages au ciel. Vraiment on ne sait plus ce qu'est devenu ce qu'on appelait autrefois l'ordre des saisons : été, chaleur et tout le reste. Le Ministre secrétaire d'État au département des affaires célestes n'est guère plus habile que ses collègues d'ici-bas, et on s'en aperçoit à ses œuvres.

Adieu, mes chers parents, portez-vous le mieux possible, et ne me laissez pas quinze jours sans lettres. Puisque les miennes ne payent point de port, vous pouvez bien me faire faire quelques frais de plus. Aimez-moi bien et pensez beaucoup à moi dans ces temps-ci. Je ne pense qu'à vous et à mes livres; il n'y a que Cicéron qui puisse vous faire concurrence, et je vous réponds que c'était un bien grand homme. Adieu, embrassez pour moi mon cher petit frère, je vous donne trois gros baisers pour que vous en ayez deux à garder pour vous.

Digitized by Google

46

Mardi 10 août 1841.

MES CHERS PARENTS,

Je n'ai pas pu voir M. Berthaut avant son départ, et voilà pourquoi vous avez vainement attendu la lettre que je vous promettais dans celle que Simonet a dû vous remettre. Aujourd'hui je me dédommage en vous écrivant par Domeck qui partira, je crois, après-demain, immédiatement après le concours. Il ne pourra pas vous parler de moi, car il y a bien longtemps que je ne l'ai vu, et aussi, je ne sais pas du tout où il en est de ses espérances, ni si ses compositions ont réussi. Je puis vous annoncer d'avance que Butillon est admissible ; M. Duhamel de l'Institut, un des examinateurs, le lui a dit formellement, et à moins d'un malheur peu probable, il sera reçu dans un bon rang, à présent c'est à mon tour. Ah ! mes chers parents, je me hâte vite de vous embrasser bien fort pendant que j'ai encore l'esprit libre, dans dix jours je serai dans un fier embarras ! Je ne sais si je vous ai dit que nous avions reçu nos lettres ministérielles qui nous autorisent à nous présenter. Le samedi 21, on fait l'appel ; et les compositions commenceront le dimanche, ou peut-être le lundi. Il y a 44 concurrents, pour huit places ; c'est-à-dire que pour être reçu le huitième et le dernier, il faut passer sur le corps de 36 gaillards qui ne demanderaient pas mieux que de passer eux-mêmes. Enfin Dieu réglera tout cela, et ce qu'il fera sera bien fait. Je travaille ces derniers jours sans me fatiguer. Je complète ma

Digitized by Google

paru convenable, dans un petit mot que vous portera dans quelques jours M. Bertrand, l'ami de Caillaud. Ce sera lettres sur lettres, et je pourrai me vanter d'avoir floué joliment la Poste.

Bonnel vous remercie de vos félicitations. C'est après-demain que commencent les épreuves de l'Ecole. Butillon que j'ai vu dimanche, est bien sûr d'être reçu s'il veut n'être pas timide. Lescœurs est aussi certain de son affaire. Songeon ne se présente pas. Domeck, qui n'a presque rien fait, n'a guère de chances, pour ne pas dire point. Voyez combien je suis heureux d'être vite arrivé, et quel beau cierge nous devons à Dieu !

Pour les bains, il n'y faut pas penser. Toujours même nombre de nuages au ciel. Vraiment on ne sait plus ce qu'est devenu ce qu'on appelait autrefois l'ordre des saisons : été, chaleur et tout le reste. Le Ministre secrétaire d'État au département des affaires célestes n'est guère plus habile que ses collègues d'ici-bas, et on s'en aperçoit à ses œuvres.

Adieu, mes chers parents, portez-vous le mieux possible, et ne me laissez pas quinze jours sans lettres. Puisque les miennes ne payent point de port, vous pouvez bien me faire faire quelques frais de plus. Aimez-moi bien et pensez beaucoup à moi dans ces temps-ci. Je ne pense qu'à vous et à mes livres; il n'y a que Cicéron qui puisse vous faire concurrence, et je vous réponds que c'était un bien grand homme. Adieu, embrassez pour moi mon cher petit frère, je vous donne trois gros baisers pour que vous en ayez deux à garder pour vous.

Digitized by Google

46

Mardi 10 août 1841.

MES CHERS PARENTS,

Je n'ai pas pu voir M. Berthaut avant son départ, et voilà pourquoi vous avez vainement attendu la lettre que je vous promettais dans celle que Simonet a dû vous remettre. Aujourd'hui je me dédommage en vous écrivant par Domeck qui partira, je crois, après-demain, immédiatement après le concours. Il ne pourra pas vous parler de moi, car il y a bien longtemps que je ne l'ai vu, et aussi, je ne sais pas du tout où il en est de ses espérances, ni si ses compositions ont réussi. Je puis vous annoncer d'avance que Butillon est admissible ; M. Duhamel de l'Institut, un des examinateurs, le lui a dit formellement, et à moins d'un malheur peu probable, il sera reçu dans un bon rang, à présent c'est à mon tour. Ah ! mes chers parents, je me hâte vite de vous embrasser bien fort pendant que j'ai encore l'esprit libre, dans dix jours je serai dans un fier embarras ! Je ne sais si je vous ai dit que nous avions reçu nos lettres ministérielles qui nous autorisent à nous présenter. Le samedi 21, on fait l'appel ; et les compositions commenceront le dimanche, ou peut-être le lundi. Il y a 44 concurrents, pour huit places ; c'est-à-dire que pour être reçu le huitième et le dernier, il faut passer sur le corps de 36 gaillards qui ne demanderaient pas mieux que de passer eux-mêmes. Enfin Dieu réglera tout cela, et ce qu'il fera sera bien fait. Je travaille ces derniers jours sans me fatiguer. Je complète ma

Digitized by Google

préparation où il y a encore bien des vides, et j'espère arriver à la fin après avoir fait à peu près tout ce que je voulais faire. Je suis assez gai ; plus gai même et plus décidé que la plupart de mes camarades. Le petit malaise qui me revenait si souvent dans ces derniers temps me laisse libre; en somme je suis aussi bien disposé, jusqu'ici, qu'il est possible.

Comment allez-vous, vous, mes chers parents ? Où en sont les douleurs de ma mère? J'ai parlé aujourd'hui de vous avec ma cousine qui m'a fait l'honneur de venir me voir. Demain matin, j'irai assister à la cérémonie de l'exhumation du corps de ma tante. On la fait passer de la fosse provisoire dans un petit tombeau que mon oncle a fait élever pour la famille. Leurs affaires sont toujours en suspens, et mon oncle est un peu fatigué depuis quelques jours. Mille amitiés de leur part. Ils ont pensé à la possibilité de venir nous voir à Lyon l'année prochaine lorsque leurs affaires seront terminées. Je dis *nous*, car involontairement je raisonne toujours dans la supposition que je ne ferai qu'un avec vous : c'est une faiblesse que vous devez me pardonner, mais qui m'effraie un peu, car elle me ménage peut-être du chagrin si Alençon ou Saint-Omer venaient nous déranger. Quelle joie si nous sommes ensemble! Mais si nous sommes séparés, acceptons le coup sans murmure. Il y a quelque temps, j'écrivais à Lorenti et j'essayais de le consoler un peu. N'aurons-nous pas pour nous-mêmes la force que nous pouvons donner aux autres? On trouve Dieu partout, lui disais-je, et j'avais raison. Je saurai seul combien votre absence me sera pénible, s'il faut la subir; mais dans nos pensées et nos prières, nous nous rencontrerons encore, nous nous réunirons dans le sein de Dieu. Nous sentirons à distance ce vif amour que nous avons les uns pour les autres, et ce sera une consolation.

Digitized by Google

Il faut bien espérer que cette absence, si elle nous est imposée pour un temps, ne sera pas éternelle ; espérons même qu'il n'y en aura pas du tout et que tant de vœux, tant de désirs ne seront pas perdus. Je pense à mes dépenses de cette fin d'année, et je vois avec effroi que cela peut aller assez loin. Je ne toucherai d'argent qu'après le premier mois de fonctions. Il faudra donc, mes chers parents, que vous m'avanciez une certaine somme, que dorénavant je considère comme un prêt, sauf à vous faire attendre quelque temps le remboursement si mes appointements sont trop modestes. Que mon père voie s'il ne vaudrait pas mieux me faire faire ici l'habit et le pantalon noir avant d'aller en province, afin qu'en arrivant à Lyon je puisse faire mes visites tout de suite dans la tenue universitaire. Si vous êtes un peu gênés d'argent comptant, je peux bien prendre à crédit, tous mes camarades le font, et ce n'en sera ni plus ni moins cher, je puis même le faire pour mes livres chez le libraire de l'Ecole Normale ; au surplus, j'en achèterai très peu. Je devais chez mon oncle à peu près 100 francs et quelque chose à mon bottier et au portier de l'Ecole, ensuite, les générosités au garçon ; l'usage est de 15 à 20 francs. Je verrai plus tard, d'après les circonstances, si je dois rester quelque temps à Paris après le concours ou partir de suite pour Lyon. Dans tous les cas, je ne resterai pas pour le banquet des anciens élèves, quoique nous y soyons invités en grande cérémonie et sans payer, mais il ne se fait que le 30 septembre. J'espère bien ce jour-là être auprès de vous.

Adieu, mes chers parents, aimez-moi bien et pensez à moi. J'espère vous écrire encore d'ici au concours, et pendant le feu. Vous, écrivez-moi souvent. Vos lettres sont ma plus douce joie. J'embrasse bien tendrement, bien

Digitized by Google

affectueusement mon frère. Je fais mille amitiés à toute la famille. N'oubliez pas de prier pour moi. Ah! que les bons anges de mes juges feraient donc bien de les disposer favorablement en ma faveur! Espérons et aimons-nous de tout notre cœur; le succès en sera plus doux, et s'il faut y renoncer, ce sera la consolation la plus puissante.

Votre fils.

A propos de M. Bedel, je compte lui écrire dans deux ou trois jours, et tout simplement par la poste. Si mon père veut, en outre, lui faire une visite, ce ne pourra faire que du bien, mais il ne faut pas lui parler d'une division de rhétorique, à moins qu'il n'en parle lui-même; ordinairement on n'en fait pas. C'est seulement pour la seconde.

Adieu encore, et un dernier baiser.

(*A suivre.*) H. HIGNARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

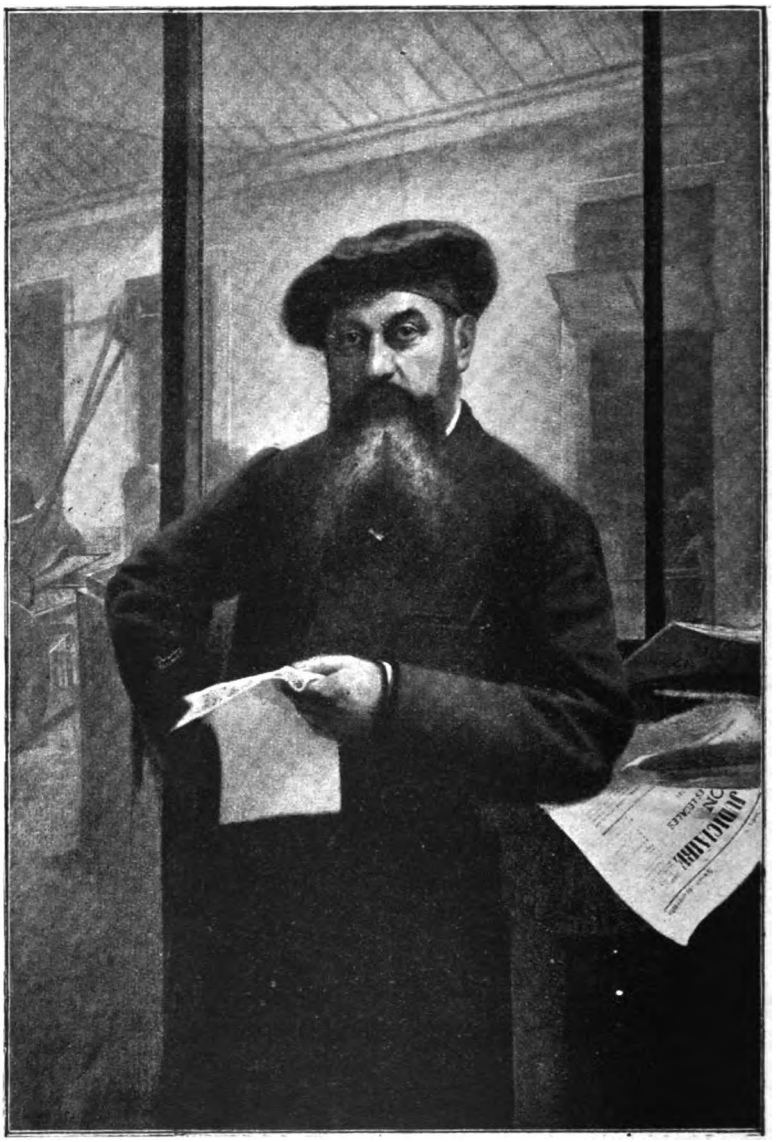

M. Paul MOUGIN-RUSAND

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. MOUGIN-RUSAND

Le 11 août, mourait, dans sa villa des Roches, à la Tour-de-Salvagny (Rhône), M. Mougin-Rusand, imprimeur et directeur du *Moniteur Judiciaire* et de la *Revue du Lyonnais*, décédé à l'âge de 59 ans seulement, et à la suite d'une maladie qui le retenait éloigné de Lyon depuis près de deux mois.

Cette mort est un deuil pour la *Revue du Lyonnais* et il a été profondément ressenti par tous ceux qui portent un vif intérêt à sa prospérité et à son avenir. M. Mougin-Rusand n'était pas seulement l'imprimeur et l'administrateur-gérant de ce recueil. On ne peut oublier que c'est par son initiative et avec l'aide de quelques Lyonnais, dont il s'était assuré le concours, que la *Revue*, dont M. Vingtrinier avait dû cesser la publication, en 1880, pouvait reparaître en 1886, après une interruption de cinq années.

En continuant ainsi, au prix de généreux sacrifices, la publication de ce recueil, qui renferme toute notre histoire

Digitized by Google

lyonnaise, écrite, au jour le jour, depuis soixante ans, par les écrivains les plus autorisés de notre ville et des environs, il assurait la conservation des souvenirs les plus précieux de nos annales, et tous ceux, auxquels cette histoire est chère, lui en garderont une vive reconnaissance.

La cinquième série de la *Revue*, poursuivie pendant près de douze ans, sous sa direction, compte aujourd'hui 23 volumes, et ses fidèles souscripteurs ont pu apprécier la valeur des travaux dont il a facilité la publication.

L'intérêt que M. Mougin-Rusand portait à la *Revue du Lyonnais* s'étendait aussi à la Société littéraire, historique et archéologique, et, malgré le travail incessant qu'exigeait la direction de son imprimerie, il aimait à participer à ses travaux, soit en assistant régulièrement à ses séances, soit en lui assurant la collaboration d'écrivains laborieux et distingués.

Fils et petit-fils d'imprimeur, M. Mougin-Rusand avait apporté dans l'exercice de sa profession plus que la sûreté du goût, il avait tenu à continuer les traditions que lui avaient léguées ses prédécesseurs et ses ancêtres.

L'imprimerie Mougin-Rusand remonte, en effet, à plus de deux siècles. D'abord établie aux Halles de la Grenette, elle s'honore de compter au nombre de ses anciens possesseurs, l'illustre Ballanche, l'hôte de Mme Récamier, l'ami de l'auteur du *Génie du Christianisme* et l'un des membres de l'Académie française.

De l'auteur d'*Antigone*, elle passa successivement aux mains de M. Mathieu-Placide Rusand, l'un des imprimeurs les plus estimés et les plus connus de la ville de Lyon, au commencement de ce siècle, puis de M. Mougin, son gendre.

A la mort de ce dernier, en 1853, Mme Mougin-Rusand, sa veuve, lui succéda dans la direction de cette imprimerie.

Digitized by Google

Mais, depuis 1865, elle fut dirigée par son fils aîné, M. Paul Mougin-Rusand, qui vient de mourir.

Placé ainsi depuis trente-deux ans à la tête d'une imprimerie importante, M. Mougin-Rusand avait donné, depuis longtemps, à sa maison, grâce à d'heureuses innovations, un grand développement.

Jaloux, à la fois, de soutenir la vieille renommée de ses devanciers et de marcher de pair avec les grands typographes de France, il s'était attaché, par des efforts soutenus, à rendre à l'imprimerie lyonnaise l'éclat et la réputation, que lui avaient donnés les grands imprimeurs du XVIe siècle.

M. Mougin-Rusand avait compris que, pour atteindre ce résultat, il lui fallait revenir, comme M. Louis Perrin, qui devait mourir bientôt, aux procédés des anciens maîtres et à l'emploi des caractères et des vignettes de cette grande époque de l'art typographique.

Ses premiers essais furent dignement encouragés par les auteurs et les éditeurs de Lyon et d'autres villes, et, bien que ses publications de luxe ne remontent qu'à 1872, la liste serait longue des livres sortis de ses presses et dont le mérite a été apprécié depuis longtemps par les bibliophiles. En rappelant, d'une manière générale, les belles publications des bibliophiles languedociens, pour lesquels il a imprimé notamment l'*Histoire de la ville de Montpellier*, de Charles d'Aigrefeuille, et les *Gouverneurs du Languedoc*, de P. Gariel, il nous suffira de citer ici les plus importantes de ses publications lyonnaises : *Le Cartulaire municipal de la ville de Lyon*, édité par M. Guigue, la *Monographie de la cathédrale de Saint-Jean de Lyon*, de M. Bégule, la *Générale description de l'antique et célèbre cité de Lyon*, de Nicolas de Nicolay, le premier volume des *Registres consulaires*, *l'Armorial du Forez*, de Pierre Gras, et tant d'autres œuvres d'une

Digitized by Google

perfection achevée, qui suffisent pour consacrer une renommée, et auxquelles nous ajouterons encore, le dernier et l'un des plus parfaits ouvrages dus à ses presses : *Lima et ses environs, tableaux de mœurs péruviennes*, publié tout récemment par M. Camille Pradier-Fodéré.

Mai ces travaux de luxe ne l'absorbaient pas tout entier. Car, sous sa direction, le *Moniteur Judiciaire*, fondé en 1835, par son aïeul, doublait sa publication et devenait quotidien depuis 1879.

A tant d'œuvres diverses, est-il besoin d'ajouter les nombreuses publications périodiques, dues aussi à l'imprimerie de M. Mougin-Rusand : le *Recueil de la Jurisprudence de la Cour d'appel de Lyon*, qui compte aujourd'hui 69 volumes ; les *Missions Catholiques*, arrivées à leur 29e année ; les *Mémoires de la Société littéraire*, les *Annales de la Société académique d'Architecture*, la *Revue Alpine*, le *Bulletin de la Société de Géographie de Lyon*, le *Bulletin médical du Dispensaire général*, indépendamment de l'*Annuaire historique et statistique de la Ville de Lyon*, publié entre les années 1838 et 1876, et qui renferme des renseignements si précieux pour l'histoire et la statistique de la Ville de Lyon et de notre département.

Mais, en 1889, M. Mougin-Rusand avait été éprouvé cruellement par la mort prématurée de son fils unique, sur lequel il avait placé ses plus chères espérances. Depuis ce moment, tous ceux qui le voyaient dans l'intimité avaient compris qu'il avait été frappé au cœur par une douleur inoubliable. Et s'il était demeuré toujours actif et appliqué aux travaux de sa profession, on ne saurait méconnaître aujourd'hui que le mal, auquel il a succombé, remontait au jour de ce grand deuil, qu'il paraissait avoir supporté avec une résignation toute chrétienne.

Digitized by Google

Les funérailles de M. Mougin-Rusand ont eu lieu le 14 août, à l'église de Saint-Bonaventure.

Dans l'assistance, on remarquait de nombreux représentants du Clergé, du Barreau, de la Presse et des Sociétés Savantes de notre Ville.

Au cimetière, après les dernières prières de l'Eglise, M. Rougier, avocat, et rédacteur en chef du *Moniteur Judiciaire*, a prononcé un discours dans lequel il a rendu un juste hommage à la mémoire de M. Mougin-Rusand, en louant en lui l'héritier des vertus et des traditions d'honneur de plusieurs générations d'imprimeurs. Puis, après avoir rappelé le concours qu'il avait apporté personnellement, par son goût et ses recherches à tant d'œuvres de science, d'art, de littérature, qui ont honoré la ville de Lyon, il a ajouté, en terminant : « Son nom enfin reste attaché non seulement à tout ce qui a été tenté pour rendre plus prospère pour les patrons et les ouvriers la carrière typographique, mais encore au soulagement des misères publiques, par la création de cette œuvre, essentiellement lyonnaise, des Fourneaux de la Presse, dont il fut le trésorier et l'un des plus dignes promoteurs. »

« Une vie si bien remplie n'a pas seulement droit à l'estime des hommes, à la reconnaissance de ceux pour lesquels elle fut un bienfait, elle a droit aux récompenses infinies dont Dieu seul peut couronner le travail utile et persévérant, la bienfaisance et les vertus chrétiennes. »

Après ce discours, M. Félix Desvernay, président de la Société littéraire, a prononcé quelques paroles, pour témoigner, au nom de la Compagnie, qu'elle conservera, avec un sentiment de reconnaissance, le souvenir de M. Mougin-Rusand, à cause du concours utile et empressé qu'il lui a donné et de la part active qu'il avait prise à ses travaux.

Digitized by Google

Enfin, le plus ancien des employés de l'imprimerie, M. Marius Margueron, a exprimé, à son tour, avec une émotion partagée par tous les assistants, les regrets éprouvés par tous ceux qui ont travaillé sous la direction de M. Mougin-Rusand, et qui garderont, a-t-il dit, un souvenir ineffaçable de sa bienveillance et de sa bonté.

En terminant, nous ne pouvons passer sous silence un dernier trait. C'est l'unanimité remarquable avec laquelle tous les journaux de notre ville, sans distinction d'opinion, ont rendu hommage aux qualités qui rendaient M. Mougin-Rusand sympathique et honoré de tous, preuve de l'estime générale dont il jouissait bien justement.

A. Vachez.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 6 juillet 1897.* — Présidence de M. Beaune. — M. Bonnel, secrétaire des Sciences, annonce qu'il a reçu le manuscrit du mémoire produit pour le prix Christin et de Ruolz. — M. Rougier donne communication d'une étude complémentaire sur le projet d'assurances mutuelles pour les médecins du Rhône. Le projet primitif assurait une allocation de 10 francs par jour à chaque médecin assisté. M. Rougier et M. Tavernier l'avaient combattu, le jugeant téméraire et impraticable et l'impression de leur rapport avait été votée, séance tenante. Mais, en s'appuyant sur une table de morbidité, dont les bases n'ont pu être contrôlées par l'orateur, la Commission avait proposé des conclusions contraires, et le premier rapport ne fut pas publié. Depuis, dans deux articles du *Lyon-Médical*, M. le docteur Bard a soutenu la même thèse que M. Rougier. La question demeure donc débattue. Mais le nouveau système proposé repose-t-il sur des bases sérieuses ? L'orateur se féliciterait, dans ce cas, que son rapport n'ait pas été publié. — M. Ollier répond que, tout en désirant que le système proposé donne de bons résultats, il s'en défie néanmoins, car les bases sur lesquelles on s'appuie lui paraissent bien hypothétiques, la Société se fondant surtout sur les profits qu'on peut retirer de l'exploitation de certaines eaux minérales. — M. Rougier ajoute qu'un résultat satisfaisant lui paraît d'autant plus douteux, que l'allocation de 10 francs par jour exigerait une cotisation de 120 francs par an. Toutefois, le

Digitized by Google

legs fait par M. Desgranges à la Société des médecins du Rhône, peut rassurer sur son avenir.

Séance du 20 juillet 1897. — Présidence de M. Ollier. — M. Berne, est nommé, sur sa demande, membre émérite. — M. le président fait connaître les décisions prises par les Commissions des prix Livet et Lombard de Buffières. — M. Lafon fait connaître qu'à l'occasion de l'étude faite de l'ancien amphithéâtre de Fourvière, par suite du concours ouvert par la Société d'architecture, il a fait pratiquer à 5 mètres de profondeur, de nouvelles fouilles dans sa propriété. Il a retrouvé ainsi un second mur adossé au mur d'enceinte et servant sans doute à faciliter l'écoulement des eaux souterraines, puis un bloc de pierre percé de trous ronds et rectangulaires, destinés peut-être à fixer les supports du *velum*, et enfin un mur mesurant 1 mètre 30 centimètres d'épaisseur, supportant les escaliers de l'amphithéâtre. — M. Cornevin fait le compte rendu sommaire d'une visite qu'il vient de faire à l'Exposition de Bruxelles. La France tient une belle place dans cette exposition, pour tout ce qui tient aux choses d'art et de goût. Elle a fourni surtout des œuvres fort remarquables dans la section de sculpture. Dans l'exposition de l'espèce chevaline, on remarque aussi de beaux types des races normandes et percherones. L'orateur a visité ensuite le port d'Anvers. dont il signale les grands développements et les avantages qu'il offre à la navigation, soit pour le radoub des navires, soit pour leur déchargement à quai. Il fait ressortir à cet égard combien les systèmes employés au port de Marseille sont défectueux et surannés. Après Anvers, l'orateur a visité Bruges. Au XIVe siècle, cette ville était un port de mer. Elle en est éloignée aujourd'hui de 14 kilomètres. Mais on s'occupe actuellement de creuser un canal, pour la relier à la mer du Nord. M. Cornevin fait ensuite un tableau intéressant de la richesse des cultures de la campagne flamande, dont il signale les principaux produits. Là aussi, on s'occupe activement de l'élevage des animaux, dont la taille est partout exceptionnellement grande, ce qui tient, en ce qui concerne particulièrement les chevaux, non seulement au climat, mais encore à l'alimentation des jeunes animaux, dont la nourriture se compose à la fois de lait, de foin et de trèfle.

Séance du 27 juillet. — Présidence de M. Lafon. — Communication est donnée d'une lettre par laquelle M. le docteur Bondet, professeur

Digitized by Google

de clinique médicale, à la Faculté de médecine, déclare poser sa candidature dans la section des Sciences médicales. — M. Gobin fait une communication au sujet d'un projet d'ouverture d'un canal, destiné à amener à Lyon l'eau de la rivière de l'Ain, soit pour le service de la voirie, soit pour la création de forces motrices.

Séance du 3 août 1897. — Présidence de M. Ollier. — M. Bonnel rend compte des derniers succès obtenus par plusieurs des lauréats de l'Académie : M. Vermare, sculpteur, a obtenu le second grand prix de Rome, M. Faivre, une médaille au dernier Salon de Paris, M. Reuchsel, le premier prix d'harmonie pratique au concours de Bruxelles, et M. Piéry a publié plusieurs travaux. — Dépôt est effectué des publications de M. le docteur Bondet, candidat à la place vacante dans la section des Sciences médicales. — M. l'abbé Devaux fait une communication au sujet du *Cartulaire du Temple de Vaux*, offert à l'Académie, par M. Delachenal, ancien élève de l'Ecole des Chartes, qui vient de le publier. Le Temple de Vaux était une commanderie de l'Ordre du Temple, située dans la commune actuelle de Vaux-Milieu (Isère). Son cartulaire, qui fait partie du fonds Coste, renferme 92 chartes de l'an 1170 à 1223. Il est d'autant plus précieux que les cartulaires des Commanderies des Templiers sont assez rares. Dans une savante introduction, M. Delachenal en fait ressortir tout l'intérêt. S'il renferme peu de renseignements sur la condition des personnes et des terres, il en est autrement en ce qui concerne l'histoire de la féodalité et des familles nobles du Dauphiné, au moyen âge. Il n'est pas moins intéressant au point de vue de la linguistique. Car on y trouve de nombreux vocables de l'ancien dialecte dauphinois, qu'on ne trouve que là ; l'orateur signale aussi les transformations curieuses subies par certains noms de lieux. Mais ce cartulaire, dont deux chartes seulement sont datées, ne fournit pas, malheureusement, des données précises sur l'origine du Temple de Vaux et l'éditeur en est réduit à conjecturer que les Templiers furent appelés dans ce pays, au XIIe siècle, par le seigneur du lieu : Garin de Vaux.

Digitized by Google

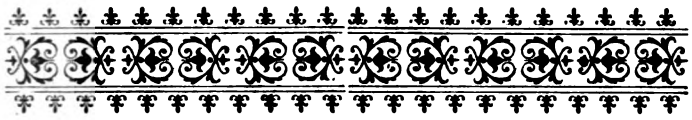

Chronique d'Août 1897

11 août. — Mort de M. Paul-Benoît Mougin-Rusand, imprimeur, propriétaire-directeur du *Moniteur judiciaire de Lyon* et de la *Jurisprudence de la Cour d'appel*, administrateur-gérant de la *Revue du Lyonnais*, officier d'Académie, chevalier de l'Ordre de Saint-Sylvestre, vice-président de la Chambre syndicale des Maîtres Imprimeurs de Lyon, trésorier de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, membre de la Société amicale des anciens élèves des Minimes, décédé à la Tour-de-Salvagny (Rhône), à l'âge de 59 ans (v. p. 149).

— M. Chappuis (Claude-Antoine), est nommé agent de change, en remplacement de M. Donat, démissionnaire en sa faveur.

16 août. — Cuverture de la session ordinaire du Conseil général du Rhône. Sont élus : Président, M. Coste-Labaume ; vice-présidents : MM. Henri Lagrange et Cazeneuve ; secrétaires : MM. Carret et Bedin.

17 août. — M. Deshaye est nommé avoué près le Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Peillon, démissionnaire en sa faveur.

18 août. — M. Jean, conseiller à la Cour d'appel, est nommé président du Tribunal civil de Lyon, en remplacement de M. Lonchampt, admis à la retraite ; M. Condomine, vice-président du Tribunal, est nommé conseiller à la Cour, en remplacement de M. Jean ; M. Genevey,

Digitized by Google

juge au Tribunal, est nommé vice-président au même siège, en remplacement de M. Condomine; M. Picon, substitut, est nommé juge au Tribunal, en remplacement de M. Genevey ; M. Bryon, procureur de la République à Bourg, est nommé substitut à Lyon, en remplacement de M. Picon.

29 août. — Ouverture de la chasse dans le département du Rhône.

Le Gérant : P. BERTHET.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

LE BIBLIOGRAPHE

ANTOINE DU VERDIER (*)

(1544 — 1600)

VII

Le 24 février 1589, juste deux mois après l'assassinat du duc et du cardinal de Guise, Lyon se déclara officiellement pour la Ligue. Du Verdier fut du petit nombre de ceux qui ne firent pas défection à la cause du roi, et plus tard, quand l'orage eut passé, il se vanta bruyamment d'être resté fidèle au loyalisme monarchique dans une ville dominée par des ligueurs ardents. Il appartenait à ce parti des catholiques modérés qui, en sauvant le principe de l'hérédité dynastique, amenèrent cependant Henri IV à embrasser la foi religieuse de la nation.

Comme partout ailleurs, la Ligue fut à Lyon, par la nécessité même de la lutte, violente et oppressive. Un des pre-

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de juillet et d'août 1897.

Digitized by Google

miers actes de la commune lyonnaise, à peu près investie, en ces temps troublés, de la toute-puissance, fut d'emprisonner ou d'expulser les Politiques de marque ou d'action. Du Verdier put cependant rester dans la ville ; tout en disant assez librement sa pensée sur les faits et gestes du parti, il n'appartenait pas à ce groupe de militants hardis qui s'agitaient, entretenaient des intelligences avec l'ennemi du dehors, et se faisaient pendre sur le pont de la Saône : il était suspect et surveillé, sans passer pour trop dangereux. Il garda même sa charge de contrôleur général, mais sans en toucher les appointements, et même sans l'exercer, ne voulant pas « estre ministre du ravissement des sacrées finances, et de l'employ d'icelles à la guerre contre le roy », sur ce point plus généreux que d'autres « qui mangeoient en deux rateliers », celui du roi et celui de la Ligue (1).

Du Verdier passa d'ailleurs en Forez une partie des cinq années que dura le gouvernement de la Ligue à Lyon. Là il prit probablement contre elle une attitude plus résolument hostile, car son château de Valprivas fut pris et saccagé en 1591 par les soldats du seigneur de Saint-Priest, la veille du dimanche des Rameaux (2) ; le 27 septembre 1593, une lettre écrite aux échevins de Lyon leur apprenait, comme un événement de quelque importance, que le sieur de Valprivas avait été pris aux environs de Feurs par les bandes nemouristes (3).

---

(1) Pour la conduite de du Verdier à Lyon pendant la Ligue, voir *Response de Pierre La Coignée à une Lettre escripte par Jean de la Souche*, Lyon, 1594.

(2) *Anc. Forez*, t. III, p. 22.

(3) A. Bernard, *les d'Urfé*, p. 329.

Digitized by Google

Sa détention fut courte. Étant revenu à Lyon, il eut sur la fin de cette année de graves démêlés avec la municipalité, et cela précisément quand les Lyonnais venaient d'enfermer le duc de Nemours à Pierre-Scize, et quand les idées mêmes de du Verdier gagnaient tous les jours du terrain. Cette fois encore, son caractère entier et obstiné fut la cause de ses mésaventures. Ainsi que tous les citoyens à l'aise, il avait été taxé à une capitation raisonnable pour subvenir aux nécessités financières de la ville. Mais du Verdier contesta la légalité de cet impôt ou emprunt forcé ; il refusa de payer sa quote-part, et même se répandit en propos injurieux sur le compte des échevins, qui décidèrent de le poursuivre en justice, et le firent condamner à *réparation honorable.*

Un autre incident vint compliquer celui-ci. Jusqu'à ce qu'il eût payé la capitation à laquelle il avait été taxé, on avait mis garnison chez du Verdier. Il ne voulut pas la nourrir ni solder sa dépense, et les soldats enlevèrent tranquillement son mobilier qu'ils portèrent dans un cabaret voisin pour le vendre de gré à gré, ou, selon une autre version, ils le donnèrent en gage à l'hôtelier qui les hébergeait et nourrissait. Le consulat trouva cependant le procédé trop militaire : comme il voulait un peu plus de forme et de cérémonie, il ordonna que les meubles de la maison de Beauregard seraient mis régulièrement aux enchères publiques, et que le prix de l'adjucation servirait à payer la dépense des soldats. On ne nous apprend pas s'il fallut réellement en venir jusque-là. Quant à la sentence de réparation honorable, du Verdier n'eut garde de s'y soumettre, et trouva le moyen de faire évoquer la cause à Paris. Même après que la municipalité ligueuse eut été remplacée, et que le roi eût été reconnu à Lyon, le procès ne fut pas arrêté.

Digitized by Google

L'arrêt définitif n'était pas encore prononcé au mois d'avril 1595, et j'ignore quelle fut la conclusion de l'affaire (1).

Antoine du Verdier a-t-il été mêlé pendant la Ligue à cette guerre de petits livrets imprimés qui furent alors une arme si puissante aux mains des partis qui se disputaient la maîtrise du pays (2)? Jusqu'à la journée du 18 septembre 1593, qui brisa le duc de Nemours et prépara le triomphe prochain du royalisme, il ne semble pas que les imprimeurs lyonnais se soient hasardés à publier, au moins sous leur nom, aucun factum favorable aux idées des Royalistes et Politiques. On a cependant soupçonné qu'Antoine du Verdier pouvait être l'auteur d'un cartel en vers qui fut jeté une nuit, en 1591, à la porte de Rubis, procureur général de la municipalité, puis imprimé avec la *Responce au Cartel* (3). Cela est trop incertain pour qu'on puisse faire fond sur une simple conjecture. Quoi qu'il en soit, voici un petit échantillon de la réponse adressée à du Verdier ou à l'auteur du cartel :

Enragé médisant, engence de vipère,
Exécrable démon enfanté de Mégère,
Arreste toy, etc.

C'était le ton ordinaire des libelles de la Ligue.

Mais après le 7 février 1594, quand la Ligue eut définitivement succombé à Lyon, du Verdier publia sans retard un *Discours sur la réduction de la ville de Lyon à l'obéissance*

(1) Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon pendant la Ligue*, p. 183 et 225 ; *Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon sous le règne de Henri IV*, p. 52.

(2) Voy. ma notice sous presse : *La Presse politique à Lyon pendant la Ligue*, Paris, 1898.

(3) *Responce au Cartel d'un Politique qui ne s'est osé nommer, avec la coppie dudit Cartel*, Lyon, 1591.

Digitized by Google

du Roy. C'est le chant de triomphe et de joie du parti victorieux ; c'est aussi une sorte de petit traité du gouvernement monarchique, et un manifeste contre la Ligue, dont l'auteur raconte à sa manière les origines et décrit les excès. Cet opuscule, d'un très grand intérêt, est la meilleure page, malgré un ton trop déclamatoire, que du Verdier ait écrite, parce que, cette fois, nous entendons un homme, non un littérateur. Il finit par un récit animé des faits qui venaient de se passer à Lyon : comment le peuple prit l'écharpe blanche, acclama le portrait de son prince, et de bon cœur, « haut et clair », cria : *Vive le Roy !*

Naturellement le livret de du Verdier ne plut pas à tout le monde. Un ligueur sans repentir, qui se masqua sous le nom de Jean de la Souche, lui écrivit une lettre où il ne l'épargnait pas, lui ni son œuvre ; il lui reprocha « des discours pédantesques, des allégations fausses et mal à propos, des impostures et mesdisances, des louanges du Roy sottes et goffes, des exhortations ridicules, des énigmes, des fables grammairiennes, un style rude et affecté, et toute sorte d'ineptie. De façon, — lui dit-il, — que faisant esclorre ce que vous couviez de long temps, et qui vous grouloit piéçà dans le ventre, au lieu d'estre réputé bon Humaniste, Poète, Légiste, Orateur, Historien, Théologien, homme d'Estat, et grand sçavant homme, comme prétendiez, faisant cet escript vous en rapportez l'opinion des qualitez toutes contraires. » Un ami de l'auteur malmené, Pierre de la Coignée (entendez du Verdier lui-même, très probablement) défendit pied à pied le *Discours sur la réduction*, dans une réponse datée du 24 avril 1594 (1). La discorde finit à Lyon par cette

(1) *Response de Pierre la Coignée à une lettre escripte par Jean de la Souche à l'Autheur du discours faict sur la réduction de la ville de Lyon soubs l'obéissance du Roy. Avec la coppie de ladicte lettre.* Lyon, 1594.

Digitized by Google

querelle de beaux esprits, heureusement moins dangereuse pour le repos public que les pamphlets sanglants de la Ligue.

Péricaud (1) cite une lettre écrite de Paris, le 8 mai 1594, aux échevins de Lyon : « Ne laissez entrer pour quelque temps dans la ville, — leur disait-on, — l'avocat du Verdier, qui est icy recogneu vous avoir mys en trouble et monopole contre le deub de sa charge et service du roy, duquel il se dict officier. » S'il s'agit ici, comme il est vraisemblable, d'Antoine du Verdier, et non de son fils Claude, le contrôleur général se serait peut-être compromis à Lyon par l'exagération de son zèle royaliste, et aurait été prié de s'éloigner pour quelque temps de la ville.

Il habitait en effet Paris quelques mois plus tard, quand il passa, le 17 janvier 1595, avec Thomas Soubron et Moïse Desprez, libraires à Lyon, un contrat qui nous renseignerait sur ses spéculations de librairie, si cet acte n'était affreusement mutilé (2). A peine ose-t-on interpréter ces lambeaux informes. On y voit pourtant que du Verdier avait déjà fait d'autres traités avec Soubron, un entre autres le 21 décembre 1591, « pour négocier le faict de librairie en son nom et au proffict du Sieur de Vaulprivas. » Du Verdier était pour Soubron un commanditaire et un bailleur de fonds ; il lui avançait de l'argent, lui fournissait du papier pour l'impression de certains volumes, il avait aidé à l'installation de sa boutique, etc. Le traité de 1591 était renouvelé et modifié par celui de 1595, dont je ne cite que la partie entièrement lisible : « Les papiers et livres

(1) *Notes et docum. pour servir à l'hist. de Lyon pendant la Ligue*, p. 225.

(2) Voy. le texte de ce qui en reste ou de ce qui a pu en être lu dans Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, première série, p. 142.

Digitized by Google

seront veus (pour l'inventaire) par ung tiers tel que Vaulprivas vouldra le prendre, aux frais de Soubron. Rendra ledict Soubron au s^r de Vaulprivas les figures, tailles sur boys et cuivre servant à l'impression des *Hierogliphica Pierii*, *Nouveau Testament* et aultres, desquelles figures il est chargé par le premier inventaire, ensemble les meubles et ustensilles que ledict Vaulprivas lui baille, aussi spécificiés audict inventaire. Davantage, les livres que lesdicts Soubron et Desprez feront imprimer par cy après, et de ceux dont ils auroient part en l'impression, pendant et durant six ans prochains, ils seront tenus de bailler en don de chacune sorte ung exemplaire audict s^r de Vaulprivas. »

Avec ses entreprises commerciales, la vente de ses ouvrages, les gages de ses emplois, le revenu de sa terre de Valprivas, du Verdier était-il riche ? On le croirait, à voir sa belle maison de Lyon établie sur un grand pied, meublée de ces splendides tapisseries de Flandre qui furent vendues quelques années après sa mort (1). Cependant, pour des causes qui nous échappent, il paraît avoir eu à lutter contre de vulgaires nécessités pécuniaires. Quand on le menace de le condamner à quelques centaines d'écus d'amende pour contravention aux ordonnances du bureau de la Santé, il répond que, s'il avait de l'argent, il payerait d'abord ses créanciers. En 1597, il se fait arracher par un exploit d'huissier une misérable rente annuelle de 65 livres qu'il devait sur sa maison de Beauregard (2). Quand on voit

(1) Archives du Rhône, série E, titres de famille non classés (saisie et vente des meubles de Claude du Verdier, 1605).

(2) *Ibid.* Cet exploit est accompagné d'une quittance du 12 décembre 1597. La rente était due à Marguerite Vidili, femme de Jean Millieu, procureur ès cours de Lyon.

Digitized by Google

Claude du Verdier, cinq ou six ans à peine après la mort de son père, aux prises avec des embarras d'argent, ses beaux meubles saisis, traînés sur la place publique et vendus aux enchères, on se demande si ces graves difficultés ne remontaient pas à Antoine du Verdier.

Il fit, le 14 septembre 1597, un second testament ou un codicille par lequel il instituait de nouveau Claude du Verdier son héritier universel (1). Le 6 septembre 1597, il maria sa fille Françoise à Etienne Papon, conseiller au bailliage de Forez (2) ; ce sont les derniers actes privés que nous connaissons de lui (3).

Antoine du Verdier était arrivé sur la fin de sa vie, en raison peut-être des services qu'il avait rendus pendant la Ligue à la cause monarchique, à se faire nommer gentilhomme de la chambre ; nous avons encore un certificat qui lui fut délivré à Paris, le 18 février 1600, par Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, capitaine de cent gentilshommes de la maison du roi, attestant qu'Antoine du Verdier, écuyer, sieur de Vauprivas, est gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, et qu'il est actuellement en service (4). Du Verdier mourut cette année là même. Il venait d'accompagner Henri IV de Paris à Lyon. De Lyon, ayant obtenu un congé ou achevé son service auprès du roi, il partit pour le Forez ; mais il mourut presque subitement au village de

(1) Nous ne connaissons pas la teneur de cet acte, qui avait été produit en minute par devant l'intendant Du Gué en 1668 (voy. plus haut).

(2) Claude Henrys, *Œuvres*, t. III, p. 808.

(3) Le 1er juillet 1593, on trouve une reconnaissance faite par du Verdier, en son nom et en celui de sa femme, Philippe Pourrat, pour 60 sols tourn. de rente (*Hist. de Saint-Bonnet-le-Château*, t. II, p. 141).

(4) *Cabinet histor.*, 7e année, Documents, p. 150.

Digitized by Google

Duerne, le 25 septembre 1600 (1), âgé d'un peu moins de 56 ans, « au regret de beaucoup de gens d'honneur ».

Il ne faut pas grandir le rôle de du Verdier, ni surfaire le mérite de son œuvre, et on sourit en lisant aujourd'hui les stances hyperboliques écrites par l'avocat Corbin au lendemain de sa mort :

> O digne et grand esprit, le plus beau des esprits,
> Noble en cœur et doctrine, exemple à la noblesse,
> Tu ne mourras jamais et tu vivras sans cesse
> Dans le ciel, en nostre âme et dans tes beaux escrits.
> ..... Les siècles d'après nous nous jugeront heureux
> Pour t'estre familiers, pour avoir veu ta face, etc. (2).

Antoine du Verdier n'est pas, à beaucoup près, un grand homme, mais c'est beaucoup plus qu'un homme quelconque. Il a creusé son sillon laborieusement, un peu pesamment; il a rempli avec honneur des emplois de quelque importance, il s'est élevé fort au-dessus de la condition où il était né; fils de paysans et de négociants, il a monté jusqu'à la noblesse, où toutefois il a tenu une place incertaine et contestée. La raideur de son caractère, si elle a été très désagréable à ceux qui ont eu commerce avec lui, n'est pas absolument pour nous déplaire, car elle partait d'une certaine fierté indomptable, et du sentiment de ce qu'il valait. Il a du moins vécu honnêtement, avec dignité, embellissant sa vie par le goût des arts et l'amour des lettres; tous ses écrits témoignent de sentiments élevés, avec une liberté assez crue de langage, et une pointe de licence gauloise pour lesquelles nous demandons indulgence. Il était serviable,

(1) *Prosopographie*, édit. de 1603, t. III, p. 2602.
(2) *Prosopographie*, édit. de 1603, en tête du t. III.

Digitized by Google

généreux et libéral, surtout si les lettres étaient en cause. Sa magnifique bibliothèque appartenait à ses amis; il ne prêtait pas, il donnait des manuscrits précieux, s'il était sûr que la science y trouverait son profit (1).

L'homme de lettres reste à un rang honorable. Je passe sur le poète, bien qu'il ne soit pas tout à fait méprisable. Ses vers n'ont ni originalité, ni ampleur, ni flamme, bien qu'ils soient souvent emphatiques, et qu'ils paraissent imiter la chaleur; ils sont corrects et clairs, petit mérite, si l'on veut, mais c'est déjà quelque chose que de n'avoir pas versé dans le pathos ronsardien. Le polémiste politique a la vigueur, le trait incisif, et les pages que lui a dictées sa colère contre la Ligue fait regretter qu'elles soient si courtes.

---

(1) Isaac Casaubon lui écrit une lettre intéressante, datée du 28 août 1596, pour le prier de lui prêter un manuscrit de Polybe (*Isaaci Casauboni Epistolæ*, 1638, p. 736), et on voit par l'édition de Polybe que publia Casaubon à Paris en 1609, que du Verdier lui avait fait présent de ce manuscrit : « Dono dedit nobis olim vir nobilis Antonius Verderius Lugdunensis. » Il donna aussi des manuscrits arabes à Joseph Scaliger (*Bibliothèque*, article Guillaume Postel). Il est probable qu'il s'agit d'Antoine du Verdier dans une lettre écrite par Scaliger à Claude du Puy (*Lettres françaises inédites de Joseph Scaliger*, publiées par Ph. Tamizey de Larroque, lettre 87e). — Citons, parmi les autres écrivains, savants et gens de lettres avec lesquels du Verdier a eu des relations : Jacques d'Alechamps, François d'Amboise, Edmond Auger, Jérôme d'Avost, Jean-Antoine de Baïf, Baudanus, Belleforest, avec lequel il entretint une correspondance, Rodolphe Bouthrays, Philibert Bugnyon, Antoine Chalon, Guillaume Chappuis, Jean Chauvet, Jean de Chevigny, Jean Dorat, Guillaume du Choul, André du Cros, Jean du Croset, Pierre d'Epinac, Claude d'Expilly, Claude Fauchet, Philibert Ganieu, Jean Godard, Pierre Grégoire, Jodelle (probablement), Pierre de Larivey, Henri de Mesmes, Claude Nouvellet, Guillaume Paradin, Claude de Pontoux, Guillaume Postel, Ronsard, André de Rossant, Scévole de Sainte-Marthe, Guillaume de la Taissonière, Claude de Tournon, Etienne du Tronchet, Anne d'Urfé, etc.

Digitized by Google

Mais du Verdier est avant tout un érudit. Non pas de première marque ; comme a dit Scaliger, ce n'est qu'un *semidoctus* (1). Il connaissait les langues anciennes et les langues modernes qui, avec le français, passaient pour littéraires : l'italien et l'espagnol ; il écrivait dans un latin élégant ; il « sçavoit tous les livres », avait touché à toute science, avait des lumières de toute chose. Mais son érudition était plus en surface qu'en profondeur : l'érudition d'un lecteur infatigable et d'un vulgarisateur. Il l'a versée en ses écrits avec une facile abondance, et l'a revêtue d'une langue assez pesante, un peu paresseuse, mais qui, au demeurant, vaut bien celle qui s'écrivait communément alors. Reste sa *Bibliothèque,* livre à part, qu'il est juste d'estimer, non par son mérite absolu, mais par les inappréciables services qu'elle nous rend tous les jours, et qu'elle rendra jusqu'au moment où cinquante bénédictins associés nous auront enfin donné ce que nous attendons encore, l'inventaire complet de notre littérature nationale.

REURE.

(1) *Scaligeriana,* 1669, p. 337.

Digitized by Google

APPENDICES

I

LA POSTÉRITÉ D'ANTOINE DU VERDIER

I. Antoine du Verdier, né le 11 novembre 1544, mort le 25 septembre 1600, épousa : 1° Agathe (*alias* Catherine) des Gouttes, mère de Claude du Verdier ; 2° Philippe Pourrat, veuve de Guillaume Chausse, élu de Forez, laquelle vivait encore le 6 février 1613. Il eut au moins dix enfants :

1. Claude, qui suit ;
2. Jean-Antoine, mort en 1586, à l'âge de neuf ans ;
3-8. Six filles mortes en 1586 : Jeanne, âgée de onze à douze ans ; deux « prêtes à marier » ; trois autres, dont une âgée de quatre ans (1) ;
9. Françoise, fille de du Verdier et de Philippe Pourrat, mariée le 6 septembre 1599 à Etienne Papon, conseiller au bailliage de Forez, morte en couches en 1613 ;
10. Catherine.

II. Claude Verd du Verdier, seigneur de Valprivas et de Luriec, gentilhomme de la chambre dn prince de Condé, jurisconsulte, avocat, écrivain, né vers 1565, mort en 1649. Fit hommage pour Valprivas et Luriec le 30 mai 1614. Son testament est du 25 novembre 1649. Il avait épousé Bonne du Rocher, dame de Mauriac, fille de Jacques du Rocher et de Françoise du Verdier, et en eut :

---

(1) Une de ses filles mortes en 1586 de la peste est très probablement Dorothée, nommée dans les *Diverses Leçons*.

Digitized by Google

1. N. du Verdier, fils aîné, enterré à Saint-Bonnet-le-Château le 17 octobre 1622, à son retour du siège de Montpellier ;

2. Gaspard-Béatrix, qui suit.

3. Jacques-Antoine, seigneur de la Mure, lieutenant d'une compagnie au régiment de Lyonnais ; servit en Italie, en Catalogne et en Flandre de 1634 à 1645 ;

4. Une fille au moins, dont le nom nous est inconnu.

III. Gaspard-Béatrix Verd du Verdier, seigneur de Valprivas, Luriec, la Pompée et Mauriac. Il épousa, par contrat du 4 mai 1648 (2 juin, selon Le Laboureur), Claudine de Montdor, fille de Jean et d'Antoinette Perret. Fut déclaré usurpateur de noblesse le 15 février 1668, et appela du jugement. Fit hommage pour Valprivas, Luriec et la Pompée en 1674. Nous ne lui connaissons d'autre enfant que Claude-Amédée, qui suit.

IV. Claude-Amédée Verd du Verdier, seigneur de Valprivas et de Luriec, marié à Anne de la Pierre de Saint-Hilaire. Il fit son testament au château de Valprivas le 4 février 1691 ; mourut le 10 décembre 1706 (?). Sa veuve, héritière de Valprivas et de Luriec, en prêta hommage le 10 juin 1722. Il laissa cinq enfants qui sont nommés dans son testament :

1. Claude-François, fils aîné, mort sans postérité ;

2. Claude-Amédée, cadet au régiment de Chalmazel (?), mort aussi sans postérité ;

3. Antoinette ;

4. Jeanne, qui prit l'habit au couvent des Ursulines de Saint-Bonnet-le-Château le 24 octobre 1706, âgée de 18 ans ;

5. Madeleine, qui prit l'habit le même jour, âgée de 17 ans. Selon La Monnoye, il ne restait en 1725, de la postérité d'Antoine du Verdier, qu'une de ces deux dernières filles, religieuse Ursuline à Saint-Bonnet-le-Château.

Digitized by Google

II

Notice sur les premières éditions des œuvres imprimées d'Antoine du Verdier et ses œuvres manuscrites.

Les ouvrages d'une attribution douteuse sont précédés d'un point d'interrogation.

I. Imprimés

1. *Philoxene, tragedie.* Lyon, Jean Marcorelle, 1567, in-8o. — Cette pièce introuvable ou extrêmement rare est citée dans la *Bibliothèque.*

2. *Le Mysopoleme, ou Discours contre la guerre, pour le retour de la paix en France, en vers heroiques.* Paris, Denys du Pré, 1568, in-4o. — Nous citons encore d'après la *Bibliothèque* ce poème que nous n'avons pu trouver nulle part.

3. *Antitheses de la paix et de la guerre, sur le bruit qui court. Avec le moyen d'entretenir la paix et exhortation d'aller tous ensemble contre les infideles Machometistes. Par Antoine du Verdier, gentil-homme de Forestz.* A Lyon, par Benoist Rigaud. Avec permission, 1568. — In-4o. Poème de 22 pages, y compris le titre, qui est dans un beau frontispice gravé sur bois, et les pièces liminaires. Au vo du titre : permission d'imprimer donnée à B. Rigaud par G. de Gadagne, sénéchal de Lyon, du 4 août 1568. Page 3 : dédicace « à Monseigneur Messire Guillaume de Gadaigne », par Antoine du Verdier, homme d'armes de sa compagnie, datée de Lyon, 4 août 1568, et signée par anagramme Tard ennuié de voir. Le poème commence à la p. 5, et on lit, au revers de la p. 21 (ou p. 22), une épigramme « contre tous rebelles ». Le feuillet suivant et dernier porte au ro la marque de l'imprimeur.

4. *Recit du succez et journee que le grand Commandeur de Castille a eu, allant avec vingt cinq galeres contre les Mores, qui se sont nouvellement eslevés, en la montagne de Frexiliana pres Malaga, et de la defaite d'iceux. Avec une autre bataille et victoire du Marquis des Velez, sur les Mores de las Alpuxarras.* A Lyon, par Benoist Rigaud, 1569. Avec permission. — In-8o, de 7 ff. non chiffrés, plus un f. blanc ; titre orné d'une gravure sur bois qui représente un combat de cavalerie. La traduction, faite sur l'original espagnol, est d' « A. D. Verdier, G. F. », et l'Avertissement au lecteur est signé de son anagramme Tard ennuié de voir.

Digitized by Google

5. *Les Omonimes, satire des mœurs corrompues de ce siecle, par Antoine du Verdier, homme d'armes de la Compagnie de Monsieur le Seneschal de Lyon.* A Lyon, par Antoine Gryphius, 1572. Avec permission. — In-4°. Poème de 12 feuillets, y compris le titre et les pièces liminaires. F. 2 : avis au lecteur, daté du camp, 10 février 1569. F. 3 : vers sur les *Omonimes* par « I. de Chevigny, Beaunois », et sonnet de « F. de Belleforest, Commingeois ». Le texte commence au f. 4. F. 12 : « A Lyon, de l'imprimerie de Pierre Roussin, 1572 ». Puis un f. orné d'un gryphon. — Ce poème a été réimprimé textuellement dans le *Recueil de poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles*, publié par A. de Montaiglon, t. III, pp. 97-117 (Bibliothèque Elzévirienne).

6. *La Prosopographie ou description des personnages insignes, enrichie de plusieurs effigies, et reduite en quatre livres, par Antoine du Verdier, conseillier du Roy, eleu sur le faict des guerres, aydes et tailles au pais de Forests.* A Lyon, par Antoine Gryphius. 1573. Avec Privilege. — In-4°, 520 pages pour le texte, avec un grand nombre de portraits sur bois en médaillons. En tête, portrait de « Antonius Verderius Forensis anno ætatis suæ XXII. 1567 », avec la devise ET MARTI ET MINERVÆ, et accompagné d'un sonnet de Philibert Bugnyon, avocat au siège présidial de Lyon. Pièces liminaires non paginées : dédicace au comte de Sanzay, datée de Montbrison, 1er octobre 1572 ; avis au lecteur portant la même date ; sonnet de Belleforest ; autre signé « P. Delarivey » ; ode de Claude de Pontoux ; vers latins d'Antonius Valetius ; table alphabétique des auteurs cités ; « Preface ou Avant-propos ». Après le texte, et sans pagination : Table alphabétique des matières ; sonnet de « Françoys d'Amboise, Parisien » ; autre de « Loys du Pui, Foresien » ; « Advertissement au Lecteur » ; *errata*. — Une seconde édition beaucoup plus ample, préparée par Ant. du Verdier, fut publiée après sa mort par son fils Claude en 1603, Lyon, Paul Frelon, 3 vol. in-f°, paginés à la suite de 1 à 796, 797 à 1551, 1553 à 2609. Un grand nombre de médaillons ou cartouches sont restés vides des nouveaux portraits qu'ils devaient recevoir. Les exemplaires qui sont datés de 1604 et de 1605 sont identiques à ceux de la seconde édition, sauf la date.

7. *Les Diverses Leçons d'Anthoine du Verdier, sieur de Vauprivas, etc., suivans celles de Pierre Messie. Contenans plusieurs histoires, discours et faicts memorables recueilliz des auteurs Grecs, Latins et Italiens, avec deux*

Digitized by Google

tables..... Lyon, Barthelemy Honorat, 1577 (1). — In-8°, en cinq livres, 422 p. de texte. Contenu des feuillets liminaires non paginés : dédicace à Anne d'Urfé, bailli de Forez, marquis de Baugé, baron de Château-morand, datée de Valprivas, 11 mars 1577 ; sonnet au même par du Verdier ; autre au même par Flory du Vent, son secrétaire ; vers en l'honneur de du Verdier, par Gabriel Chappuis, Philippe Ganieu et Jean de Chevigny ; table des chapitres ; portrait de l'auteur âgé de 29 ans, accompagné de 6 distiques latins de Guillaume Paradin sur la devise : ET MARTI ET MINERVÆ. Après le texte et sans pagination : table alphabétique des matières ; privilège du roi à B. Honorat pour six ans, du 5 octobre 1576 ; au revers de ce privilège, la marque d'Honorat. — Les autres éditions, qui s'augmentèrent successivement de trois livres, sont nombreuses ; elles furent publiées, soit seules, soit avec les *Leçons* de Pierre Messie traduites par Claude Gruget. Citons notamment la 2e édition, 1580 ; la « tierce édition », 1583 ; celles de 1584, 1592, 1596, 1604, 1609, 1610, 1616, les cinq dernières publiées à Tournon par Claude Michel.

8. *Les doctes et subtiles Responces de Barthelemi Tægio, Iurisconsulte et lecteur en droit au college de Milan, où sont contenus maints beaux et agreables discours sur diverses et notables matieres. Mises d'Italien en François par Antoine du Verdier, Seigneur de Vauprivas.* A Lyon, par Barthelemy Honorat, 1577. Avec Privilège du Roy. — In-16, 416 pp., plus 7 ff. liminaires qui contiennent, outre le titre : le privilège d'Honorat pour six ans, du 5 octobre 1576 ; la dédicace « A Monsieur de Belle-Forest, ornement de la langue Françoise », du 20 juillet 1577 ; un sonnet en italien ; un autre sonnet d'Anne d'Urfé.

9. *Les Images des Dieux des anciens, contenans les Idoles, coustumes, ceremonies..... recuillies premierement et exposees en Italien par le Seigneur Vincent Cartari de Rhege, et maintenant traduites en François et augmentees par Antoine du Verdier, seigneur de Vauprivas, conseiller du Roy, controlleur general de ses finances en la charge et generalité de Lyon.....* Lyon, par Barthelemy Honorat, 1581. Avec privilège du Roy. — Des exemplaires portent le nom d'Estienne Michel. In-4°, avec un grand nombre de figures sur bois. En tête, un beau portrait de du Verdier (mais qui

(1) Dans la liste de ses ouvrages, du Verdier donne aux *Div. Leçons* la date de 1576. C'est probablement une erreur ou une distraction.

Digitized by Google

manque souvent), avec la devise : ET MARTI ET MINERVÆ. On trouve dans les ff. liminaires : la dédicace « A Monseigneur d'Argues, chevalier des deux Ordres du Roy, etc. », et 26 vers latins de Claude du Verdier. — D'autres éditions parurent à Lyon et à Tournon ; nous connaissons celles de 1606, 1607, 1610, 1623, 1624.

10. *Imagines Deorum qui ab Antiquis colebantur, in quibus simulacra, ritus, cærimoniæ magnaque ex parte veterum religio explicatur, olim a Vincentio Chartario Rhegiensi ex variis auctoribus in unum collectæ, nunc vero ad communem omnium utilitatem Latino sermone ab Antonio Verderio, Domino Vallisprivatæ, expressæ, atque in meliorem ordinem digestæ.....* Lugduni, apud Barptolomæum Honoratum, 1581. Cum privilegio christianissimi regis. — Imprimé par Guichard Jullieron. In-4°, avec figures, 360 pp. pour le texte, plus une dédicace en latin à Henri de Mesme, datée de « Lugduni, Kal. Sextilis 1581 », et deux tables et un *errata* à la fin du volume. — Une autre édition au moins a été donnée à Lyon par Claude Frelon, 1610, in-8°, avec figures.

11. ? *Sommaire du proces. D'entre Antoine du Verdier, Escuyer, Seigneur de Vauprivas, Jean Cotel, seigneur de Ribes, Jaques Cotel, seigneur du Monnet... demandeurs. Et Loys de Loberac, seigneur de Villeneufve, et incidemment Jean Farnier, dict St Martin, defendeurs.* S. l. (Toulouse ?), et s. d. (vers 1583). — Du Verdier peut être regardé comme l'auteur probable de ce factum.

12. *Le Compseutique, ou Traicts facetieux.* Lyon, Jean d'Ogerolles, 1584, in-16. — Nous citons cet ouvrage introuvable d'après la *Bibliothèque.* On en a inséré une partie dans une édition des *Escraignes Dijonnoises* d'Etienne Tabourot, faite à Lyon en 1592 sous le nom du sieur du Buisson (voy. la note de La Monnoye sur l'article *Estienne Tabourot* de la Croix du Maine, édit. Rigoley de Juvigny).

13. *La Bibliothèque d'Antoine du Verdier, Seigneur de Vauprivas, contenant le Catalogue de tous ceux qui ont escrit ou traduict en François, et autres Dialectes de ce Royaume... Avec un discours sur les bonnes lettres servant de Preface. Et à la fin un supplement de l'Epitome de la Bibliotheque de Gesner.* A Lyon, par Barthelemy Honorat. 1585. Avec Privilege du Roy. — In-f° de 1233 pages, non compris les ff. liminaires qui contiennent : la dédicace « Au Roy » ; des sonnets et pièces en vers grecs, latins et français, par Antonius Baudanus, Rodolphe Boutrays, « Jean Antoine de Baif, secretaire de la chambre du Roy », André du Cros ; la Préface ; un sonnet de « Hierosme d'Avost, de Laval » ; douze

Digitized by Google

vers de Guillaume de la Taissonnière. A la fin du texte, pp. 1229 et 1230, autres vers de Jérôme d'Avost, et sonnet de « Claude Expilly, Dauphinois ». P. 1231 : privilège du roi, du 13 juillet 1583, accordé pour dix ans à Honorat, ledit privilège imprimé en caractères de civilité. P. 1233 : auteurs anonymes omis. V° de la p. 1234 : « Achevé d'imprimer le 15 de Decembre 1584. A Lyon, par Iean d'Ogerolles ». Enfin un f. blanc au r°, et qui porte au v° la marque de B. Honorat. — La *Bibliothèque* a été éditée de nouveau par Rigoley de Juvigny dans *Bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier*, 1772-1773, 6 vol. in-4°.

14. *Supplementum Epitomes Bibliothecæ Gesnerianæ quo longè plurimi libri continentur qui Conrad. Gesnerum, Ios. Simlerum et Io. Iac. Frisium postremum huiusce Bibliothecæ locupletatorem latuerunt, vel post eorum editiones typis mandati sunt, Antonio Verderio Domino Vallisprivatæ collectore...* Lugduni, apud Bartholomeum Honorati. 1585. — In-f°, 68 pages y compris le titre et la préface, datée de Lyon « ex Musæo nostro, IIII Calendas Decembris 1584 » ; portrait de du Verdier au verso du titre. Texte sur deux colonnes. Page 56 : « Antiquitates Urbis Constantinopolitanæ », et catalogues de livres grecs. P. 65 : « Encomion Chalcographiæ », en distiques latins (par Arnoldus Bergellanus), réimprimé ici avec quelques changements. Un dernier feuillet non chiffré porte au recto un *Errata* ; au verso : « Lugduni, ex Calcographia Theobaldi Ancelin. 1585 ». Cet ouvrage, donné par du Verdier comme un simple appendice à sa *Bibliothèque*, est en réalité un ouvrage parfaitement distinct.

15. ? *Responce au Cartel d'un Politique bigarré qui ne s'est osé nommer. Iecté de nuict à la porte du Sieur du Rubis. Par M. C. D. P. Avec la coppie dudit Cartel.* Lyon, 1591, in-8°. La Réponse est paginée après le titre de 3 à 8, le Cartel de 1 à 7 ; tous les deux sont en vers (Bibliothèque de Lyon, 314, 819). Selon Péricaud (*Notes et documents pour servir à l'hist. de Lyon pendant la Ligue*, p. 109), le Cartel serait probablement d'Antoine du Verdier ; mais c'est une simple conjecture.

16. *Discours sur la reduction de la ville de Lyon à l'obeïssance du Roy.* A Lyon, pour Thomas Soubron, 1594. Avec permission. — In-8°, 35 pages ; au bas de la 35e est la signature anagrammatique TARD ENNUIÉ DE VOIR. La p. 36, non chiffrée, contient des renseignements supplémentaires (Biblioth. de Lyon, 316, 236).

17. ? *Response de Pierre La Coignee à une lettre escripte par Iean de la Souche à l'Autheur du Discours faict sur la reduction de la ville de Lyon*

Digitized by Google

soubs l'obeissance du Roy. Avec la coppie de ladicte lettre. A Lyon, Roland Le Fendant, 1594. Avec permission. — In-8°, 28 pages. La Lettre de Jean de la Souche commence à la p. 3, la Réponse à la p. 6; à la p. 27, est un sonnet contre Jean de la Souche (Biblioth. de Lyon, 316273). La *Response de Pierre La Coignée*, où l'auteur prend vivement la défense du *Discours sur la reduction*, est très probablement de du Verdier lui-même. — Le Discours, la Lettre et la Réponse ont été réimprimés ensemble par M. Gonon en 1843.

18. Poésies diverses. Outre les longs fragments des *Amours* insérés dans la *Bibliothèque*, et les vers disséminés dans ses ouvrages, du Verdier en a écrit, suivant l'usage du temps, sur les ouvrages de ses amis. On peut citer, par exemple, un sonnet dans la *Philocalie* de du Croset (Lyon, 1593), une « odelette » dans les *Œuvres de Jean Goddard* (Lyon, 1594), etc.

II. Manuscrits.

1. *Les Amours, en trois livres*, contenant 200 Sonnets, 2 Mascarades, une Eglogue, 20 Odes, 50 Epigrammees, 4 Élégies. — Neuf sonnets et deux autres pièces ont été insérés dans la *Bibliothèque*.

2. *Commentaires sur le Plutus, comédie d'Aristophane, traduite en prose.*

3. *Cratile et Apologie de Socrate, de Platon, traduits en français.*

4. *L'Histoire de Venise*, en 45 livres, d'après Antoine Sabellic et le cardinal Bembo, avec un supplément jusqu'au temps présent, « preste à imprimer » en 1585.

5. *La Description de toute l'Italie*, par Léandre Albert, traduite de l'italien.

6. *Les Œuvres de Sénèque*, traduites en français, avec commentaires et annotations de divers savants.

7. *Oraison de Synese à la louange de la Chaulveté*, traduite en français, avec les scolies de B. Rhenanus.

8. *Traicté ou les Pupils doivent demeurer et estre nourris, avec un commentaire sur le tiltre* De Raptu virginum... *sur un faict advenu et posé en termes generaux.* — Ouvrage très probablement écrit à l'occasion du procès que du Verdier eut à soutenir contre Louis de Loberac.

Digitized by Google

9. *La Polemarchie.* — Mentionnée dans le permis d'imprimer des *Antithèses*, du 4 août 1568.

10. *Le Duelle ou Combat*, de Paris de Puteo, traduit en français. — Mentionné dans le même permis d'imprimer.

11. ? *Les Annales du Forez*, attribuées par La Mure (Voy. l'*Hist. des ducs de Bourbon*, t. I, p. XLI) au « sieur du Verdier, seigneur de Vauprivas, dont la bibliothèque étoit au château de Saint-Priest ». L'auteur pourrait être Claude du Verdier, comme son père écrivain et seigneur de Vauprivas ; on remarquera cependant qu'Antoine du Verdier s'était occupé de l'histoire du Forez, car il a fait une assez large place, dans sa *Prosopographie*, à la chronique de sa province natale.

N. B. Nous donnons ces dix ou onze ouvrages comme restés manuscrits. Cela doit s'entendre en ce sens que nous n'en connaissons aucun exemplaire imprimé ; mais il n'est pas impossible qu'un ou plusieurs d'entre eux aient été édités après la *Bibliothèque*, en 1585 et les années suivantes. Quant aux manuscrits eux-mêmes, nous ne savons ce qu'ils sont devenus.

Il paraît certain que du Verdier a fait d'autres traductions analogues à celle que j'ai mentionnée au n° 14 des *Imprimés*, mais je n'ai pu voir que celle-ci.

Au moment de donner le bon à tirer, on me communique les deux premiers volumes d'une édition de la *Prosopographie* publiée à Lyon par B. Honorat en 1589, dans le format in-f°. Cette édition, sauf les pièces liminaires et des différences dans la rédaction du titre, est identique à celle qui fut publiée par Paul Frelon avec les dates de 1603, 1604 et 1605, laquelle n'est en réalité qu'un nouveau tirage. Bien que je n'ai pas vu le troisième volume de cette édition de 1589, on ne peut guère douter qu'il n'ait aussi été publié par B. Honorat pour compléter l'ouvrage.

Digitized by Google

INFORMATION

Passée par le châtelain de Montmelas contre les capitaines Saupiquet et Genoy

— 1575 —

Guerres civiles et religieuses, massacres, pillages, épidémies et famines, tel est le bilan de la seconde moitié du seizième siècle dans nos provinces. A tous ces maux il faut en ajouter un autre, plus spécial aux campagnes, les ravages causés par des troupes d'hommes d'armes parcourant le pays, rançonnant l'habitant et ne vivant que de vol et de rapine. Ce n'était pas assez pour les habitans de Villefranche et des environs d'avoir eu à subir les violences du baron des Adrets en 1562, la peste en 1564, la famine et une nouvelle épidémie en 1573 (1). Des bandes d'aventuriers, souvent même de

(1) Voir la notice de M. le docteur Missol : *La famine et l'épidémie à Villefranche en 1573*. — *Revue du Lyonnais*, 3e série, tome 15, 1873.

Digitized by Google

troupes régulières se répandaient dans nos contrées, cherchant leur solde dans le pillage, méprisant les lois et les seigneurs. Une pièce conservée dans les archives de Montmelas, château seigneurial dont dépendait la paroisse de Cogny, signale les exploits de quelques uns de ces routiers, car on peut les nommer ainsi. Victimes et témoins déposent devant le magistrat du château, et il est à regretter que l'information ci-dessous ne donne pas de détails sur les chefs ni sur le parti auquel ils appartenaient. Il eût été intéressant de savoir où ils allèrent ensuite et ce qu'ils devinrent. Mais quoique incomplète la relation contenue dans ce document, forme un chapitre curieux de l'histoire particulière des paroisses de ce canton.

« L'an mil cinq cens soixante quinze, et le lundy vingt quatrièsme jour d'octobre, George Duchamp, Pierre Duchamp et Estienne Germain dict Duchamp, laboureurs de la paroisse de Coigny, ont déclaré et se sont rendus plainctifs à nous Pierre Ouvise, notaire royal, chastellain de Montmallas, à l'encontre d'ung se disant cappiteyne de gens de pied qui se nommoit que il disoit le cappiteyne Saupiquet ou de la Guilloutière de la ville de Lyon et des soldarts qu'il mesnoit, questoit en nombre de vingt-cinq ou trente soldarts qu'il mesnoit avec luy; sur ce que nonobstant que par les ordonnances du Roy nostre sire il soit prohibé de tenir les champs et louger à dyscrettion chez les paouvres laboureurs, synon en payant de gré à gré et de ne faire aulcune larressins, ransonnemens, pillages, violances ny aultres voy deffect, ains de vivre paysiblement et quieltement, ce nonobstant le jour d'hier dimanche, envyron l'heure de neuf à dix heures de mattin, le dict cappiteyne

Digitized by Google

accompagné de ses soldarts venant de la paroisse de Ville (1) et mayson d'honneste Anthoine de la Coste distant de la maison des dicts dénonceans de demi quart de lieu, entrarent ès maisons des dicts dénonceans que sont esté aultrefois divisé d'ensemble en ung mêsme masage et lieu escarté et loing d'aultres maisons, disant mêsme le dict cappiteyne qu'ils estoient lougés céans et que par la Teste-Dieu, par la Mort-Dieu ils n'en délougeroient poinct tant qu'il leur plairoit, sy on ne leur bailloit six ou quatre escus pour le moings, et restant beurrent et mangearent à leur plaisir, et estant priés de la part des dicts dénonceans de délouger et aller aultre part plus loing atendu qu'ils avoient faict si petite trête, dirent mesme le dict cappiteyne que par la Teste-Dieu ils ne délougeroient poinct sans avoir argent; que sy on ne leur bailloit pour le moings quatre escus, qu'ils débocheroient par dessous les toneaulx plans de vin des dicts denonceans, et qu'ils feroient répandre le vin des dicts toneaulx; tellement que les dicts denonceans pour à ce obvier furent contraincts de composer avec les dicts cappiteyne et souldarts pour les faire délouger à la

(1) Ville. Ville sur Jarniaust, ou Jarniost, Jarnieux, Jarnioux. Paroisse du Lyonnais, limitrophe de celle de Cogny dont elle est séparée par le ruisseau le Morgon qui formait la limite du Lyonnais. En cette paroisse se trouvait le château de Jarnioux possédé par la famille de Gletteins au XIIIe siècle et plus tard, au XVIe, par Guillaume Henry, échevin de Lyon en 1546, 1550, 51, 56, 57, 61 et 62. Guillaume Henri se signala à Lyon en contribuant à repousser les tentatives des huguenots contre la ville. En 1642, Jarnioux était à Catherine Henry, femme de Claude Ménardeau. Renée Ménardeau le possédait en 1717 avec son mari François-Louis de Lostanges. En 1771, Jacques Michel Sahuc de Planhol en était propriétaire et son gendre Gabriel de Clavière le transmit à ses descendants qui le possèdent encore aujourd'hui.

Digitized by Google

somme de sept testons de roy de ranson, laquelle somme le dict cappiteyne reçeut des dits dénonceans et en mesme instant, illec arriva noble Jehan Arod (2), escuyer, seigneur de Montmallas, Ronzières et Clervaulx, lequel pria le dict cappiteyne de voula délouger des maisons des dicts dénonceans. Lequel cappiteyne luy fict response qu'il délougeroit quand il luy plairoit, qu'il estoit aussi grand seigneur et

(2) Jehan Arod, fils de Louis Arod, seigneur de Ronzières, et de Isabeau de Gaste, fille de Jacques de Gaste, seigneur de la Bastie en Dauphiné, et de Jeanne de Ronchivol, épousa, en 1557, Barbe de Signolles, fille de Florent de Signolles et de Marguerite de Montregnard, qui lui apporta le domaine de Serfavre, vieux château existant encore sur la paroisse actuelle de Rivolet. Jehan Arod acheta, en 1566, la terre et seigneurie de Montmelas, vendue par Ludovic de Gonzague, duc de Nivernais, et Henriette de Clèves, sa femme. Il en prit possession en 1567, et cette même année le duc de Montpensier ayant fait opposition à la prise de possession se basant sur ce que la dite seigneurie avait été autrefois aliénée par les ducs de Bourbon à charge de réméré et demandant à l'exercer, un arrêt du Parlement de Paris le débouta de ses prétentions en 1573. Jehan Arod put jouir paisiblement de sa seigneurie, et fut autorisé à exercer les droits de justice haute moyenne et basse par arrêt de 1578. Jusqu'au commencement de ce siècle la famille d'Arod a été propriétaire de Montmelas et cette terre passa à la famille de Tournon par le mariage, en 1828, de mademoiselle d'Arod avec le marquis Charles Just de Tournon-Simiane.

Montmelas possédait la justice sur Cogny qui comprenait alors les deux paroisses actuelles de Cogny et de Rivolet, divisées en 1789. Déjà en 1781, une annexe avait été instituée à Rivolet avec un vicaire, dépendant de la cure de Cogny.

On peut supposer que lorsque M. d'Arod rencontra les soldats et le capitaine il était faiblement escorté et dépourvu d'armes. En tous cas ses intentions étaient des plus pacifiques et nullement hostiles.

Voir sur Montmelas : *Album du Lyonnais*, 1845, *La France par cantons et par communes*, par Théodore Ogier, departement du Rhône, et l'*Histoire du Beaujolais*, par la Roche-Lacarelle, tome II.

Digitized by Google

cappiteyne que lui, qu'il n'avoit rien à luy commander, et que par la Mort-Dieu, s'il se faschoit, qu'il le rambarreroit aussy bien qu'il avoit rembarré le jour d'hier dimanche ceulx de Ville sur Jarniaust, et qu'il ne creygnoient poinct le dict seigneur de Montmallas. Lequel seigneur leur dict : E bien Messieurs, vous fairez comme il vous plaira, et après le dict seigneur s'en ella à Coigny, et les dicts souldarts demurarent aux maisons des dicts dénonceans, et tantost après et qu'ils eurent beu, mangé à leur ayse s'en allarent contre le bourg de Coigny emportant les dicts sept testons ; requerant justice leur estre faicte et qu'il soit enquis avec les tesmoings que de leur part seront ministrés, protestans faire partie de temps et lieu. »

« Et nous, chastellain susdict nous fusmes enquis avec les tesmoings après nommés, adjournés par Jehan Menestry, sergent ordinaire, comme il a rapporté de vive voix. »

« Pierre Courtois, Jacques Benier et Claude Buix dict Auryon. » (Dépositions conformes à la plainte.)

« Claude Blassy laboureur de Dénicy (3), aagé de quarante cinq ans ou envyron, comme il a dict, lequel par serment qu'il a faict aux saincts évangilles de Dieu, dépose sur le contenu de la plaincte et dénonciation sus escripte, circonstances et deppendances, et dict que hier dimanche, il se transporta de Dénicy à Coigny pour ce qu'il avoit oui dire qu'il y avoit des gens d'armes lougés, et comme il fut

(3) Dénicy, Denicé, Paroisse du Beaujolais voisine de Cogny. En 1087 les églises de Ste-Marie de Dénicé et de St-Germain de Cogny ayant été données à l'abbaye de Savigny par le sire de Beaujeu, ce monastère établit un prieur à Denicé, lequel nommait à la cure de Cogny. En même temps que ces deux églises, la chapelle de Montmelas, fut cédée aussi à Savigny.

Digitized by Google

au lieu de Champatin (4) il vit descendre une compagnie de soldarts par le chemin tendant des maisons Duchamp à la croix de Rampaulx (5) du dict Coigny, et lequel déposant ce voyant s'en alla par le dict chemin jusques à la chapelle de Sainct-Claude (6) située au mas de Rigny auquel lieu il demeurat jusques à ce que la compagnie fut illec arrivée. Et y estant quatre soldarts de la sus dicte compagnie ayant chascun une arquebouze se séparerent de la dicte compagnie et coururent après quelques gens du dict masage de Rigny et leur tirarent troys ou quatre coups d'arquebouze et sans que les paouvres gens leur fissent aulcun tort et les chassarent tirant contre le masage de Rigny, et ce faict se remirent dans la troupe et tous ensemble allarent jusques au lieu appelé le treyve Morel (7)

---

(4) Champatin, territoire au couchant du bourg de Cogny, en montant vers la montagne de Chatoux, point culminant des montagnes qui, au-dessus de Cogny, séparent la vallée de la Saône de celle de l'Azergues.

(5) Croix de Rampaulx. Cette croix, qui n'existe plus, se nommait avant la Révolution, croix de Lucardière, et était située à l'intersection du chemin de Villefranche à Chamelet et du chemin de Cogny à Régny et à Montmelas.

(6) Chapelle St-Claude. Cette chapelle existe toujours, bien que ne servant plus que de grange à fourrage. Elle avait son cimetière et devait dépendre d'une des nombreuses prébendes qui existaient à Cogny. Elle est un précieux spécimen d'architecture rurale, et est construite suivant toutes les règles liturgiques. En 1790, le 14 juillet, jour de la fête de la Fédération, il y fut célébré une grand'messe à laquelle assista la municipalité. Rigny ou Régny est une des principales agglomérations ou hameaux de Cogny.

(7) Treyve-Morel. Le mot de treyve est du bon langage de nos pays et veut dire carrefour, croisée de chemins. Le Treyve-Morel dont le nom subsiste encore est la jonction du chemin de Régny à Cogny,

Digitized by Google

auquel lieu ils se arrestarent quelque peu de temps. Cependant, le seigneur de Montmallas accompagnié de ses serviteurs et quelque peu de gens sortant de la messe arrivarent près le treyve-Morel et y estant, le seigneur de Montmallas appela à haulte voys le cappiteyne qui mesnoit la dicte compagnie luy disant par tels mots : « Mon cappiteyne, parlez à moy et à foy sans doutte ni crainte. Je vous prie, montrez moy vostre commission. » Lequel cappiteyne qui se nommoit comme l'on dict le cappiteyne Saupiquet ou de la Guillotière de Lyon, lequel cappiteyne fit response au dict seigneur de Montmallas qu'il ne feroit rien, et ayant une rondache au poin se retira sept ou huict pas vers ses soldarts, et leur dict par semblables mots : « Sus soldarts, courage, arquebouziers de main en main, tuez, tuez. » Lors les soldarts se prindrent à tirer contre le seigneur de Montmallas, ses serviteurs et aultres de sa compagnie et leur tirarent quinze ou vingt coups d'arquebouze sans que le dict seigneur ny ceulx qui estoient avec luy leur voullussent faire aulcun mal. Et ce faict les dicts soldarts s'en allarent tirant contre le treyve des Bussières. Qu'est ce tout ce qu'il a dict sçavoir, et n'a signé sa déposition pour ne sçavoir escrire. »

« Benoit Picard dict Damiron de Dénicy aagé de trante ans ou envyron que il a dict, adjourné par le dict Ménestry sergent, lequel moyennant le serment qu'il a faict aux saincts Evangilles de Dieu, dict et dépose sur le contenu de la dénonciation sus escripte, circonstances et deppendances d'icelle et dict que hier dimanche, accompagné

---

de Cogny à Montmelas et d'un autre chemin allant à Dénicé par le treyve-Fontoin, vraisemblablement le treyve des Bussières dont il est ci-dessus parlé.

Digitized by Google

d'André fils de Claude Picard du dict Dénicy, il alla ez la peroisse et lieu des Peyneaulx pour sçavoir où une compagnie de gens de pied qu'estoit au dict lieu des Peyneaulx conduicte par ung cappiteyne appelé le cappitaine Genoy, et illec estant, envyron heures de dix heures de mattin, vit le cappiteyne s'achemina du lieu des Peyneaulx à Coigny par le chemin tendant du dict lieu des Peyneaulx à la rivière de Morgon, et que il fut en dessoubs du dict lieu des Peyneaulx il vit des gens qui venoient de la première messe de Coigny. Lors le dict cappiteyne dict par semblables mots : Voyla des gens embusqués, je ne les veux pas prandre par le dessoubs, mais je les veux prandre par le dessus. Par le sanc-Dieu, je fotterey leurs femmes et sy les brulerey, et pandrey les hommes par le vit et sembleront une chassière (8), et reytera les susdictes parolles troys ou quatre foys. Et après, le dict cappiteyne et sa dicte compagnie s'en allarent passer au lieu de la Varenne (9) et dellà aux maisons Duchamp, et le dict déposant et André Picard allarent au bourg de Coigny et dellà le dict André Picard s'en alla à Dénicy et le dict déposant demeura au bourg de Coigny pour ce qu'il n'ouyct dire à Claude Carrans de Coigny que la dicte compagnie venoit lougé à Coigny. Et à l'issue de la grand messe du dict Coigny, le seigneur de Montmallas, deux de ses serviteurs et quelques aultres gens qui le suyvoit arrivarent au bourg de Coigny

(8) Chassière, chaussiri, tannerie, vieux patois. Voir les glossaires de MM. Onofrio et Tisseur.

(9) Les Peyneaulx et la Varenne, hameaux ou masages de la paroisse de Ville, au pied de la montagne de Chatoux. C'est non loin de la Varenne que le Morgon prend sa source pour descendre à la Saône en traversant Villefranche.

Digitized by Google

venant des maisons Duchamp et allarent contre le lieu appelé le treyve-Morel, auquel lieu le dict cappiteyne et ses soldarts estoient arrêtés. Auquel cappitaine le dict seigneur de Montmallas dict à aulte voys par tels mots : « Mon cappiteyne, parlez à moy à la foy. Ont ne vous veux poinct faire de mal ; je vous prie montrez moy vos commissions. » Lequel cappiteyne dict qu'il n'en feroit rien, et ce disant se recula de sept ou huict pas portant ung tobache ou rondache au poin, et dict à ses soldarts par tels mots : Sus, soldarts, prenez courage, arquebouziers de main en main, ventre-Dieu, tues, tues tout, et tirarent envyron douze ou quinze coups d'arquebouze contre le dict seigneur de Montmallas, ses serviteurs et aultres assistans, et près s'en allarent contre le treyve des Bussières ; comme il a dict et plus n'en dépose et n'a signé sa déposition pour ne scavoir escrire. »

« André fils de Claude Picard de Dénicy. » (Déposition semblable déclarant qu'arrivé aux maisons Duchamp il s'en va à Dénicy en la maison de son père, et signe sa déposition.)

« Pierre de la Mercery, dict Combrichon, laboureur de la paroisse de Dénicy, aagé de trente ans ou envyron, adjourné par le dict Menestry sergent, comme il nous a rapporté de vive voix, lequel de la Mercery par serment faict aux saincts Evangilles dict et dépose sur le contenu de la plaincte et dénonciation sus escripte, circonstances et dépandances d'icelles, scavoir que, hier dimanche, envyron l'heure de dix à unze heures de mattin, il alla en la paroisse de Coigny tirant contre Corcelles (10) au devant de

(10) Corcelles, terres et maisons qui, au siècle dernier, sont mentionnées comme fief dans les almanachs de Lyon.

En 1699, Marc de St Georges, fils légitime et naturel (*sic*) de Antoine

Digitized by Google

quelques gendarmes lougés au dict Coigny lieu des Champs et y allant les rencontra au lieu du Crot du Morgue et les ayant rencontré pria le cappiteyne de ne aller louger au lieu de Dénicy, et le dict cappiteyne luy dict. « Vientan, vientan, allons. » Et comme ils furent au treyve lez le masage de Rigny les dicts cappiteyne et soldarts s'arrestarent et le cappiteyne descendit de cheval et dict aux soldarts : « Ça, ça, arquebouziers, chargez de main en main ; par la mort-Dieu, voyci des gens qui viennent contre nous, il faut scavoir que c'est. « Et tantost après arriva le seigneur de Montmallas avec ses serviteurs et quelques aultres, et comme ils y furent, le dict cappiteyne dict à ses soldarts : tirés, tiré, tuez, tuez et les dicts soldats tirarent quinze ou vingt coups d'arquebo uze à l'encontre du dict seigneur de Montmallas, ses serviteurs et aultres de sa compagnie, encorre que le dict seigneur ny aultres ne leur faisoient tort, ains leur voulloyt parler à la foy, et ce faict les cappiteyne et soldarts s'acheminarent tirant contre le treyve des Bussières. Qu'est tout ce qu'il a dict scavoir, et na signé sa déposition pour ne scavoir escrire. »

« Jehan Philibert, dict des Aydoues, laboureur de la

---

de St-Georges, seigneur de St-André (très probablement un frère ou un neveu de Monseigneur Claude de St-Georges, archevêque de Lyon) sont avisés d'avoir à reconnaître au profit de madame Marie de Capponi, veuve et héritière bénéficiaire de messire Gaspard d'Arod de Montmelas : de la reconnaissance de Jean de Damas, seigneur d'Estieugues et de Corcelles, certaines maisons hautes et basses, avec un colombier, sises en la paroisse de Cogny au lieu dict de Corcelles jouxte le chemin tendant de Villefranche à Chamelet, etc.

Corcelles passa ensuite à M. d'Epinay de Laye. En 1759 il était à M. Vital Germain, et en 1789 à M. Duchamp ; il n'est pas sorti de cette famille.

Digitized by Google

paroisse de Mardore, aagé de soixante ans ou envyron, que il a dit, adjourné par le dict Menestry sergent, que il a rapporté, dict et déposé sur le contenu en la plaincte et dénonciation sus escripte circonstances et deppandances dicelle, scavoir que hier dimanche il estoit ez la paroisse de Coigny et lieu de Rigny auprès de la chapelle St Claude, envyron l'heure de mydy, duquel lieu il vit descendre une compagnie de gens de pied que l'on disoit venue des maisons Duchamp, et alloyent par le chemin tendant du Crot au Morgue à la Croix de Rampaulx de Coigny, et comme ils furent en l'endroict et chapelle de St Claude et après d'icelle, quatre des soldarts se séparerent de la dicte compagnie chascun une arquebouze au poin et à grans coups d'arquebouze ils tirarent contre Claude Alaposse, George Mantelly et aultres habitans du dict masage de Rigny qui les regardoient passer sans leur faire tort ny deplaysir, et ce voyant les dicts Alaposse et aultres senfuyrent tirant contre le dict masage de Rigny et cessant les soldarts s'en retournarent en leur dicte compagnie, et ce faict le déposant sen alla au dict masage de Rigny, duquel lieu il ouyt tirer quinze ou vingt cops d'arquebouze aux dicts soldarts au lieu du treyve Morel comme il a dit et plus n'en dépose et n'a signé sa déposition pour ne scavoir escrire. »

« Comme dessus est contenu, ont dict et déposé les dicts huict tesmoings par devant nous chastellain susdict et en présence de notre commis et greffier subsigné. »

« Ouvise, chastellain. » « Duverney, commis greffier. »

I. Morel de Voleine.

Digitized by Google

LA COMPLAINTE

On a défini la Complainte : la parodie d'un crime à succès.

La Complainte vaut mieux que sa définition. Dans sa forme initiale et primitive, elle était le récit, non pas burlesque — comme beaucoup se plaisent à le croire — mais sincèrement naïf d'un événement capital.

Chantée sur des airs faciles à retenir, souvent plaintifs, toujours monotones, la Complainte s'adressait exclusivement au peuple des villes et des campagnes; elle empruntait naturellement le langage et le caractère de ses auditeurs, affectant, — à dessein, — cette trivialité d'expressions, ces tournures ingénues, ces inhabiletés poétiques qui en sont encore le charme aujourd'hui pour ceux qui se plaisent à revivre dans le passé.

La vieille Complainte est à notre littérature, ce qu'un vase étrusque ou un rasoir gallo-romain sont à l'archéologie : elle marque une époque.

Digitized by Google

Colportée par les forains de carrefours en carrefours, de villages en villages, elle a été l'embryon même du journal à un sou qui fait quotidiennement pénétrer dans les hameaux les plus reculés le récit, — habilement dramatisé, — du crime du jour et les débats palpitants des Cours d'assises.

Je n'ai nullement l'intention d'écrire ici la Genèse de la Complainte et de la suivre laborieusement à travers les âges, depuis l'histoire lamentable du *Juif-Errant :*

Est-il rien sur la terre
Qui soit plus surprenant
Que la grande misère
Du pauvre Juif-Errant ?
Que son sort malheureux
Paraît triste et fâcheux !

Jusqu'à la mort de *Malborough*, en passant par les infortunes amoureuses de *Damon et Henriette*, et les aventures tragiques de *Geneviève de Brabant* :

Au fond d'un bois dedans une carrière,
Geneviève demeura pauvrement,
Etant sans pain, sans feu et sans lumière,
Ni compagnie que de son cher enfant.
Mais l'assistance
Qui la substante
C'est le bon Dieu qui la garde en tout lieu.

Je ne puis cependant résister au désir de reproduire, — à titre de modèle ou de curiosité, — quelques passages de la *Complainte de saint Nicolas*.

Vestige d'une époque de naïve croyance, où la foi aux miracles et l'amour du surnaturel se trouvaient infailliblement mêlés à tous les événements, cette complainte légen-

Digitized by Google

daire a dû s'inspirer des méfaits d'un Papavoine quelconque qui s'en prenait, — de préférence, — aux enfants :

Ils étaient trois petits enfants
Qui s'en allaient glaner aux champs
S'en vont un soir chez un boucher :
« Boucher voudrais-tu nous loger ? »
— Entrez, entrez, petits enfants,
Il y a de la place assurément.

Ils n'étaient pas sitôt entrés
Que le boucher les a tués,
Les a coupés en petits morceaux,
Mis au saloir comme pourceaux.

Sept ans après, saint Nicolas entre chez le boucher et lui demande à souper, le boucher lui offre du jambon ; saint Nicolas refuse et dit :

« Du petit salé je veux avoir
Qu'il y a sept ans qu'est dans le saloir. »
Quand le boucher entendit cela,
Hors de sa porte il s'*enfuya*.

Boucher, boucher, ne t'enfuis pas,
Repens-toi, Dieu te pardonneras,
Saint Nicolas posa trois doigts
Dessus le bord de ce saloir.

Le premier dit : « J'ai bien dormi »
Le second dit : « et moi aussi »
Et le troisième répondit :
« Je croyais être en Paradis. »

La Complainte moderne, — j'entends parler de celle qui commence à la Révolution française — n'est qu'un pastiche,

Digitized by Google

le plus souvent admirablement réussi de l'ancienne Complainte.

Des hommes d'esprit, des lettrés en veine de gaîté et de bonne humeur, se sont parfois efforcés de marcher sur les traces des conteurs ignorants ou candides du bon vieux temps et sont arrivés non seulement à les dépasser en candeur et en naïveté, mais encore à créer de véritables chefs-d'œuvre dans un genre d'où, — à première vue, — la perfection semble irrémédiablement bannie.

Peu de grands événements, peu de crimes ont échappé à la Complainte et, — s'il était possible d'en réunir les matériaux épars — ce serait un recueil singulièrement étrange que celui qui présenterait, — sous cette forme archaïque, — l'histoire politique et l'histoire criminelle du siècle qui va finir.

Sous le Directoire, la Complainte consacrée aux exploits des Chauffeurs obtint un énorme succès :

Ils ont commis des crimes affreux,
Ils ont commis tous les délires...
Prions le Dieu miséricordieux
Qu'il les reçoive dans son empire !

N'oublions pas que la Complainte, — personne d'humeur accommodante, — professait en même temps que l'horreur du crime, une commisération grande pour les criminels.

De nos jours, ces deux sentiments, — qui semblent s'exclure l'un l'autre, — se sont trouvés réunis à point chez le président Grévy, que le surnom de « *Père Gratias* » accompagnera certainement dans l'histoire.

La Complainte de *Fualdès* est restée le modèle du genre, elle n'a pas moins de quarante-huit couplets et comme

Digitized by Google

celle du *Petit Navire* on avait le droit de la recommencer.

Le premier couplet est un appel adressé aux auditeurs bénévoles :

Ecoutez peuples de France,
Du royaume de Chili,
Peuples de Russie aussi,
Du cap de Bonne-Espérance,
Le mémorable accident
D'un crime très conséquent.

Le second plaint amèrement la ville de Rodez d'avoir servi de théâtre à un pareil crime :

Capitale du Rouergue
Vieille ville de Rodez
Tu vis de sanglants forfaits
A quatre pas de l'Ambergue,
Faits par des cœurs aussi durs
Comme tes antiques murs !

Puis commence la « portraicture » des assassins : *Bastide le gigantesque* et *Jansion l'insidieux :*

De très honnête lignée
Etaient Bastide et Jansion,
Pour la malédiction
De cette ville indignée ;
Car de Rodez les habitants
Ont presque tous des sentiments !

Pour moi ce « ont presque tous des sentiments » équivaut à une véritable trouvaille : C'est dans le genre naïf ce qu'est dans le genre épique le « qu'il mourût ! » du grand Corneille.

Digitized by Google

En 1828, — au cours d'un hiver rigoureux, — un riche négociant de Lyon, M. Vincent Million, habitant rue de l'Arbre-Sec, disparut dans des circonstances particulièrement tragiques.

M. Million avait été enlevé en allant, — à six heures du soir ! — chercher son jeune fils au collège ; l'audace de ses agresseurs s'explique par ce fait que la neige, tombée en grande abondance, rendait peu fréquentées les rues de la ville éclairées d'ailleurs, — à cette époque, — d'une façon très insuffisante.

L'événement est relaté tout au long dans une Complainte ayant pour titre : *Complainte fort touchante touchant l'enlèvement de M. Vincent Million par le sieur Poncet condamné par la Cour d'assises de Lyon à vingt ans de travaux forcés.*

Voici comment débute ladite complainte :

Lyonnais et Lyonnaises
De tout âge et de tous rangs
Vous serez assez contents,
Même vous serez bien aises
De savoir la soustraction
Qu'on fit de Vincent Million

Sous la voûte du Collège
Par un soir froid d'hiver
Le temps étant très couvert
Et le sol aussi de neige,
Le sieur Poncet s'embusquait
Vers la droite sur le quai.

Trois chenapans se jettent sur M. Million ; pendant que deux d'entre eux le ligottent pour le mettre hors d'état de se défendre, le troisième à l'aide d'un baillon :

Lui ferma la bouche, hélas !
Afin qu'il ne l'ouvrit pas.

Digitized by Google

La victime de ce guet-apens est portée dans une barque amarrée au quai Bon-Rencontre qui, — en cette occasion, — justifiait assez peu son nom; le bateau descend le Rhône et s'arrête à Ternay, près de Givors. Million est transporté dans la cave d'une auberge, attaché à un poteau, et sommé, par ses trois ravisseurs, d'avoir à signer une traite de 10.000 francs sur sa maison : sa liberté est à ce prix.

L'aubergiste — d'abord terrifié par l'attitude menaçante des assassins — recouvre enfin son sang-froid :

Le courageux aubergiste
S'en va chercher sans remords
Le gendarme de Givors
Tranquille comme Baptiste,
Qui ne pensait pas du tout
Qu'on fit un si mauvais coup.

Tout aussitôt on délivre
Le malheureux enchaîné ;
Et près de ses nouveaux-nés
Et près de son épouse ivre
De gaieté et de bonheur,
Il revient de bien bonne heure.

Dans les campagnes du Lyonnais, j'ai rencontré des paysans qui chantaient encore la *Complainte de Jacques Besson :*

Jacques Besson est un drôle
D'assez basse extraction,
Tout rongé d'ambition
Et de petite vérole,
Ce qui l'arrange assez mal
Au physique comme au moral !

Digitized by Google

La mort de M. Louis de Marcellange tué d'un coup de fusil par son domestique Jacques Besson, en 1840, est restée au nombre des « Causes célèbres ». Une seconde complainte commence par ce couplet :

Chers Lyonnais écoutez
Le récit très mémorable
D'un crime fort effroyable
Depuis longtemps consommé ;
Dans un lieu très loin d'ici
Et beaucoup plus près du Puy

Et se termine par celui-ci :

Jeunes filles et garçons
Qui lisez cette élégie,
Sachez jouir de la vie
Que s'en va quitter Besson.
Je vous souhaite de cœur
A tous beaucoup de bonheur.

L'assassinat des dames Gayet, commis à Saint-Cyr au Mont-d'Or, le 14 octobre 1859, et dont le retentissement fut si grand, fit naître trois complaintes, toutes les trois sur l'air de *Fualdès* qui est, — en quelque sorte, — devenu l'air national de ce genre de productions.

La première de ces complaintes, imprimée par Mme veuve Mougin-Rusand, alors rue Tupin, 16, avait trente-deux couplets ; la deuxième, imprimée par Mme veuve Chanoine en avait cinquante-trois ; la troisième, par Boursy, rue Mercière, en avait cinquante-quatre.

En tout *cent trente-neuf couplets !*

Voici en quels termes la physionomie des trois victimes,

Digitized by Google

la grand'mère Mme Desfarges, sa fille Jeanne Gayet, sa petite-fille Pierrette Gayet, s'y trouve rappelée :

Ecoutez, filles et femmes
Maris et garçons aussi,
Le lamentable récit
Du crime le plus infâme
Dont nos paisibles contrées
Sont encore épouvantées.

Sur le chemin de Mont-Cindre,
Ermitage vénéré
Par la grande piété
De l'ermite Alexandre.
Aux Charmants vivaient en paix
Les bonnes dames Gayet.

Ces dames très vertueuses
Etaient largement dotées
En rentes, en qualités.
Elles étaient des plus heureuses
Et n'avaient que le chagrin
D'avoir un mauvais voisin.

Puis vient la préparation du crime :

C'était pendant un orage,
Deschamps, Chrétien et Joannon
Maudissez ce dernier nom !
S'assemblèrent au village.
Chrétien, ainsi que Deschamps,
Des dames était parent.

Pendant trois mois les assassins se dérobent à la justice, le garde de la commune fixe enfin ses soupçons sur un

Digitized by Google

nommé Joannon qui avait vu précédemment ses avances repoussées par Mme Jeanne Gayet.

Le garde de la commune
Qu'est un homme très adroit,
Au cabaret de l'endroit
Ruse qui n'est pas commune,
En buvant lui a tiré
Comme on dit, le ver du nez.

Les trois assassins sont arrêtés. Dans la prison, au cours des débats, Deschamps essaie de se pendre.

Pendant qu'on juge l'affaire
Vient le geôlier de Deschamps
Qui raconte au Président,
Montrant un bout de jarretière,
Comme quoi le prévenu
Sans lui se serait pendu.

Chrétien, le premier, fait des aveux complets, son exemple est suivi par Deschamps.

Il dit que la chose faite,
Joannon prend tous les joyaux,
Chrétien s'empare du magot,
Leur conduite est malhonnête,
Lui ne vole rien du tout
Que quinze francs dix-sept sous.

A la suite des rétractations faites par Deschamps et Chrétien l'affaire est renvoyée à une autre session.

Mais après quelques semaines
Ils sont de nouveau jugés
C'est devant d'autres jurés
Qu'ils connaîtront leur peine,
Car le procès se refait
Comme si rien n'était fait.

Digitized by Google

A la session suivante, les trois assassins sont condamnés à mort :

Après quatre longues audiences
Entendus tous les témoins
Et les avocats pas moins
Avec grande patience,
Messieurs les jurés ont dit
A l'unanimité : *Oui*.

Ils espèrent encore leur grâce
De la Cour de Cassation
Pour leur faire rémission ;
Car mettez-vous à leur place
Avant de passer ce pas
Oh ! que ne feriez-vous pas ?

La morale est toujours bonne à retenir ; chaque Complainte la prêche d'une façon différente, qu'en en juge :

Première Complainte :

De cette terrible histoire
La morale, la voici :
C'est qu'en agissant ainsi
On fait haïr sa mémoire
Et que, par cupidité,
On peut être exécuté.

Deuxième Complainte :

Habitants de la campagne
Vous êtes de braves gens
Mais vous aimez trop l'argent ;
Pour grossir vos épargnes,
Quand il s'agit d'hériter
Ne soyez pas trop pressés.

Digitized by Google

Troisième Complainte :

Que cet exemple profite
Aux vieux comme aux jeunes gens
Citadins ou paysans !
Puis aux femmes sans conduite !
Gouvernez vos passions
Ou gare aux punitions !

Comme on le voit, il y en a pour tous les goûts !

Après la Complainte de *Lemaire*, qui débute ainsi, — toujours sur l'air de Fualdès :

Habitants de la Villette
Et vous, bourgeois de Paris,
De Montrouge et de Passy,
Ecoutez, l'histoire complète
Du lamentable assassinat,
Commis un jour de fête
Par un jeune homme sans état.

Nous avons eu celle de *Marchandon* avec cette engageante moralité :

La morale de ma complainte
Est bien simple, la voici :
Pour éviter d'être occis
Par une valetaille feinte
Sans vous soucier des caquets
Soyez vous même vot' laquais !

Les dernières complaintes faites à l'occasion de crimes restés célèbres ne dépassent guère le niveau d'une honnête

Digitized by Google

médiocrité, comme on peut en juger par le couplet qui terminait celle de *Pranzini :*

La Cour d'assises de la Seine
Jugea ce scélérat,
La tête on lui trancha,
— Il méritait cette peine —
Un assassin pareil
Ne d'vait pas r'voir le soleil !

Même pour un criminel qui s'en prenait aux femmes légères, cela me semble traité bien légèrement.

Etant donné notre esprit frondeur, la Complainte politique devait trouver chez nous un terrain tout préparé.

C'est au XVIe siècle qu'elle fait, — sous ce nouveau travestissement, — son entrée en scène.

Depuis son origine, c'est-à-dire depuis le jour où l'homme ayant appris à exprimer ses sentiments dans un langage rythmé, avait aussitôt éprouvé le besoin d'exhaler ses plaintes et de raconter ses deuils sur un mode douloureusement monotone, la Complainte pleurait sérieusement; rarement elle était sortie de sa formule première, synthétisée par les lamentations de Jérémie qui se psalmodient encore dans nos églises le Jeudi-Saint et ne sont, en réalité, qu'une longue Complainte passant en revue les tristesses du peuple de Dieu.

Ai-je besoin de rappeler que ces lamentations ont donné naissance, — dans notre langue, — au mot « Jérémiade » appliqué à une plainte réitérée et importune.

En s'attaquant à la politique, la Complainte se transforme, elle devient forcément satirique. La haine, la passion, l'ironie, — féroce parfois, — percent sous ses larmes.

Digitized by Google

Dans cet ordre d'idées, on voit apparaître la fameuse Complainte des *Pauvres laboureurs de France :*

Prélats, Princes et bons Seigneurs,
Bourgeois, Marchans et Advocats,
Gens de mestier, grans et mineurs
Gens d'Armes et les trois Etats
Qui vivez sur nous, laboureurs.....

Puis vient la *Complainte de l'Université de Paris* contre les Jésuites; celle des Protestants contre Rome « la grande paillarde Babylonienne » et beaucoup d'autres accolées aux différentes phases de nos discordes civiles et religieuses.

En 1563, Poltrot de Méré tue le Duc de Guise d'un coup de pistolet; cet exploit est l'objet d'une Complainte dans laquelle je retrouve ce souvenir local :

Cette pistole était de poudre bien chargée
Trois balles étaient dedans sans aucune dragée,
Qu'il fit forger à Lyon, tout exprès,
Pour faire un si beau coup après.

Particularité curieuse : l'enterrement de ce même Duc de Guise donna lieu à une Complainte sur laquelle fut plus tard copiée, — presque mot pour mot, — celle de Malborough :

Qui veut ouïr la Chanson ?
C'est du grand Duc de Guise
  Et bon, bon, bon
  Di, dan, di, dan, don
C'est du grand duc de Guise.

Qui est mort et enterré.
Aux quatre coins du poësle
Quatre gentilshomm's y avait.

Digitized by Google

Tout s'y retrouve jusqu'au couplet final que l'auteur termine par une agréable facétie :

Chacun s'alla coucher
Les uns avec leurs femmes
Et bon, etc.
Et les autres tout seuls !

(A suivre.) Léon MAYET.

Digitized by Google

L'Ambulancière Alsacienne

La guerre était finie. Le général de Treskow, commandant les troupes allemandes concentrées autour de Belfort, et le colonel Denfert-Rochereau, commandant supérieur de la place de Belfort, venaient de recevoir la dépêche suivante :

« 13 février 1871.

Bourogne-de-Versailles, 11 heures du matin.

« Le commandant de Belfort est autorisé, vu les « circonstances, à la reddition de la place. La garnison « sortira avec les honneurs de la guerre et emportera « les archives de la place ; elle ralliera le poste français « le plus voisin.

« *Pour le Ministre des Affaires Étrangères,*

« BISMARCK. ERNEST PICARD. »

Digitized by Google

Le feu avait cessé de part et d'autre. Après le perpétuel sifflement des obus dans le ciel, la chute des bombes crevant les toitures et les blindages les plus épais, leurs explosions incendiant les maisons et ébranlant les casernes, leurs éclats tuant soldats, femmes et enfants, le calme morne, triste, froid était venu. Le silence à la suite du grandiose fracas de soixante-treize jours de bombardement, paraissait étrange; on semblait renaître à une existence nouvelle.

Belfort ne capitulait pas; mais, ensuite de circonstances motivées par de hautes considérations politiques, la place, restée invaincue après cent trois jours de siège, allait être remise entre les mains de l'ennemi qui n'avait pas pu la prendre. Les vainqueurs devaient, par ordre de la France, abandonner le champ de bataille aux vaincus!

Le 17 février, les premières colonnes de ce qui restait des troupes de l'héroïque garnison se mirent en marche; l'une d'elle formée de deux bataillons des Mobiles du Rhône.

La veille, un grand débat avait eu lieu entre les soldats d'une compagnie de ces Mobiles. Campée en dehors des murs de la ville, cette compagnie avait gardé ses blessés et ses malades dans son campement. Les soldats valides, quoique harassés de fatigue à la suite des nombreuses gardes qu'ils étaient obligés de monter, se relayaient pour soigner eux-mêmes leurs camarades étendus sur leur couche de souffrance, préférant les garder au milieu d'eux que de les laisser transporter dans les hôpitaux ou les ambulances de la ville, d'où, disait-on, l'on ne revenait plus, la fièvre typhoïde ou la petite vérole se chargeant d'emporter ceux qui parvenaient à être guéris de leurs blessures.

Mais ce débat, dont l'objet consistait à décider si l'on ne devait pas emporter au milieu des rangs, sur des voitures

Digitized by Google

où des brancards, leurs camarades incapables de marcher, avait été bientôt tranché. Ordre avait été donné par la place, de transporter aux ambulances de la ville de Belfort tous les blessés et les malades, dont l'état de santé ne permettait pas de suivre la colonne à pied. Il avait fallu s'incliner et les larmes aux yeux, les Mobiles lyonnais s'étaient séparés de leurs amis, non cependant sans s'être assurés qu'ils ne manqueraient de rien, dans la mesure du possible toutefois. Plusieurs, malgré la disette d'argent, avaient voulu partager avec les malades les quelques sous que la longueur du siège leur avait laissés en poche ; tous voulurent donner quelque chose aux camarades dont on les séparait : on en vit un s'excuser de n'avoir rien à donner, depuis de longs jours étant sans argent lui-même et forcer l'un des blessés d'accepter son capuchon, le seul objet un peu convenable qui lui restait ; les hommes d'une escouade allèrent jusqu'à se cotiser pour acheter, nous ne savons vraiment où, une vieille médaille militaire qu'ils vinrent épingler aux rideaux d'ambulance de leur caporal, un mobile du Rhône, qui, lors de l'un des nombreux combats où s'illustrèrent ces jeunes héros, s'était conduit en brave et avait été porté par Denfert sur la liste des défenseurs de Belfort à proposer au Gouvernement pour la décoration. C'était touchant, et, de la part de ces enfants qui venaient de tenir tête aux vieilles troupes aguerries de l'Allemagne, ce sacrifice de leur petit avoir pour le camarade délaissé, cet oubli de leur propre détresse pour ne songer qu'au pauvre blessé, étaient non seulement dignes d'admiration, mais encore sublimes.

Le 18 février 1871, à midi, la dernière colonne des troupes de la garnison de Belfort, commandée par le colonel Denfert, quittait la ville, et, quelques heures après, les

Digitized by Google

soldats allemands entraient par les portes de Brisach et de France et prenaient possession de notre dernière place forte alsacienne.

Les malades et les blessés, restés dans les ambulances après l'évacuation de la place, eurent à subir fatalement le contre-coup du départ des troupes françaises. L'une de ces ambulances, celle établie dans la caserne de l'Espérance, où les malades et les blessés du premier bataillon du 16e de marche des Mobiles du Rhône avaient été transportés, fut complètement abandonnée, non seulement de sa direction, mais également de tout son personnel. Du jour de l'évacuation de la place par la garnison française jusqu'à celui de leur départ, les malades de cette ambulance ne reçurent la visite d'aucun docteur et ne virent aucun infirmier. Ils se soignèrent entre eux, les moins malades faisant la tisane pour tous, et quelle tisane! tout simplement une infusion de plante de centaurée mélangée avec des morceaux de bois de réglisse, découverts dans le fond d'un placard!

Composée en partie de malades ayant la petite vérole, cette ambulance ne reçut même pas la visite des Allemands; ces derniers n'osaient en franchir la porte par crainte de la contagion; mais, par contre, quelques-uns d'entre eux, se disant Polonais, apportaient aux malades des poignées de cigares et des bouteilles d'eau-de-vie qu'ils déposaient à l'entrée de la salle en criant : « *Bour les gamarades.* »

Une seule personne eut la charité de franchir le seuil de cette ambulance, ce fut une femme, une brave Alsacienne, qui avait appris l'abandon dans lequel se trouvaient les pauvres malades.

La Société des Femmes de France n'existait pas encore, mais le cœur de la femme française existait depuis..... toujours; sa charité, sa noblesse d'âme, le devoir poussé

Digitized by Google

jusqu'au sacrifice ont toujours été là où la douleur, la souffrance, la misère viennent abattre le courage de l'homme et le rendre faible comme un petit enfant.

L'Alsacienne, qui venait visiter les Mobiles de Lyon sur leur couche de douleur, réunissait à la bonté native la beauté d'une de ces jolies madones idéales que l'on retrouve dans les vieux missels ; sa figure un peu pâle, éclairée par deux yeux d'un bleu mystique, comme un reflet radieux du ciel, était nimbée d'une chevelure d'or clair se perdant dans des gris très fins, semblant une fumée d'encens. Elle ne paraissait pas fortunée ; aucun bijou ne relevait la couleur sombre de la modeste robe dont elle était revêtue et elle s'excusait humblement auprès des malades de ne leur apporter qu'un peu de lait, quelques œufs frais, quelques brins de verdure, des fleurs des champs ; mais combien les pauvres Mobiles lui étaient reconnaissants de ses visites, des soins qu'elle leur prodiguait avec tant de bonté ; dans leur abandon, ils la considéraient comme une mère, une sœur aînée ; elle savait si bien donner à ces braves cœurs l'illusion de la famille absente !

Jusqu'au jour, où ils purent se glisser dans les rangs d'un détachement de convalescents qui se dirigeait sur Lyon, les malades de l'ambulance de l'Espérance recurent la visite quotidienne de leur chère Alsacienne et plusieurs d'entre eux, qu'elle avait su consoler par ses paroles d'encouragement et d'espoir, dont elle avait pansé les blessures de ses blanches mains si délicatement douces et adroites, durent leur prompte guérison à son dévouement et à son ingénieuse charité. Elle n'avait que quelques mots de consolation à leur offrir, la chère infirmière ; mais du moins, ses bonnes paroles allaient au cœur, comme un parfum du foyer maternel, comme le sourire, le baiser de la mère qui attendait

Digitized by Google

là-bas, vers Lyon, le retour de son fils, de son enfant tendrement aimé.

Que pouvait bien être la douce Alsacienne ? Etait-elle célibataire, épouse ou veuve ? Plus d'une fois ces questions étaient montées aux lèvres des malades ; mais aucun d'eux n'osa les formuler devant leur infirmière ; non seulement l'humble respect dont ils l'entouraient les empêchait de lui poser une question qui aurait pu être indiscrète, mais encore, ils avaient trop peur, eux qui pendant les horreurs sanglantes d'un siège meurtrier n'avaient jamais tremblé, de voir fuir et disparaître, devant leur curiosité, la gracieuse apparition qui, pendant quelques instants chaque jour, venait leur donner la sensation de la fraîcheur d'un ciel printanier et mettre un peu d'ordre dans leur lugubre chambre d'ambulance.

Les enfants de Lyon quittèrent Belfort sans avoir percé le mystère dont semblait s'entourer leur charmante garde-malade ; ils avaient constaté cependant qu'elle ne devait pas être libre de ses moments, car souvent ils la virent arriver près d'eux émue et essoufflée, comme une personne qui a beaucoup couru, glisser entre les lits et faire le travail, dont elle avait charitablement entrepris la tâche, avec une hâte fébrile et repartir ainsi qu'une personne dont le temps est compté. Deux ou trois fois même, ils crurent apercevoir des suites de larmes autour des myosotis de ses yeux; mais ils ne virent jamais, sur son gracieux visage, que le doux sourire qui accompagnait son bonjour amical, et le regard de tendre compassion et de joyeux espoir qu'elle jetait à ses malades en leur disant au revoir.

L'un des anciens Mobiles cependant, étant retourné à Belfort un an après la fin du siège, en 1872, voulut, avec un de ses parents qui l'avait accompagné, rechercher la chari-

Digitized by Google

table ambulancière pour lui apporter l'expression de sa reconsance, celle de ses anciens camarades et de leurs familles ; mais les recherches des deux Lyonnais furent vaines. Deux personnes toutefois, répondant au signalement donné, leur firent un moment espérer qu'ils étaient sur le point de retrouver celle qu'ils auraient été si heureux de revoir ; l'une était une jeune veuve qui avait habité le faubourg des Ancêtres et l'autre une Belfortaine qui venait de se marier depuis peu et était allée, avec son mari, habiter du côté de Petit-Croix ; mais, là encore, les recherches ne donnèrent aucun résultat, l'occupation allemande mettant alors un obstacle insurmontable à toutes investigations.

L'ambulancière alsacienne des Mobiles du Rhône est restée l'inconnue des rêves vaporeux de la vingtième année, l'ombre fugitive de l'idéale modestie heureuse d'être ignorée de ses protégés, la fée bienfaisante et radieuse qui apparaît au jour de malheur et de détresse et s'évanouit lorsque, de sa main diaphane et divine, elle a fait fuir le mal et disparaître la souffrance.

Les anciens Mobiles ont gardé religieusement le souvenir de leur bonne ambulancière, la charitable et volontaire garde-malade, exquise personnification de la bonté, de la grâce et du sourire du doux pays d'Alsace, qui après les horreurs du siège, dans l'oubli de la patrie vaincue, des pouvoirs désorganisés, dans leur isolement enfin, leur apporta des fleurs après la poussière des décombres, le printemps après l'hiver, la vie après la mort.

Que l'on ne s'étonne donc plus de voir les enfants de notre bien aimée Alsace, réfractaires à la domination étrangère. Ils sont les fils de ces chères âmes qui prodiguaient leurs soins à nos blessés en 1870-71, leurs consolations à

Digitized by Google

ceux qui mouraient pour la patrie, leurs prières à Dieu pour les martyrs, chefs et soldats, qui ont sauvé l'honneur du drapeau; ils sont les enfants de ces femmes de France, femmes de cœur, héroïques, douces et belles, gardiennes vigilantes dans l'intérieur du foyer alsacien, resté français, de l'amour de la mère-patrie et de l'espérance immuable dans l'avenir.

Joseph BERGER.

Digitized by Google

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LYON

CONFRÉRIE

De la Sainte Trinité de Lyon

FONDS COSTE. 356 (3056). Registre de la confrérie de la Sainte-Trinité de Lyon, commençant à l'an 1306 et finissant au 29 mai 1792.

En tête, début de l'évangile de S. Jean.

Fol. 3. « El nom de la Seincti Trinita de Deu, del Paro et del Fil et del Saint Esperit. L'an de icelui Nostre Seignour M et CCC et VI, el meis de decembro, furont escrit en cest present paper li confraro de la frari de la Trinita de Lyon, liqual ant achata del lor argent la mayson de ladita frari et paia de tot, liquaus maisons est asisa a Lion, en rua Nova. Et les letres de l'achat de la maison sont en l'archi de la frari... »

Suit la liste des confrères parmi lesquels on remarque : « Peros Dandart, Rolet Casart, Peronet Clemenz, Bertholomeu Lymontous, Johan Ferrant, maistre Peros del

Digitized by Google

Molein », courriers, « Johant de Rigneu, Landri, pelleter, Guillermet, obergeneur, Micholet de Vaus, Juhan del Clos, Jaquemet lo furbur, Guillermet de la Pera, Jaquemet l'armeur, ultra Sauna, Perin de la Cruis, Guillermo lo Bergoignon, percheminer, Humbert de Chaponnay, Luquet Alamant, Guillermo de Quireu, Jocerant de Loyetes, Micholet, percheminer, Martin lo barber, Gentil l'arbalester, Guionet lo moneur, Guillerme de Monmelas, Peronet de Bulieu, Martin lo chapeller, Giret Lagona, freper, Reinaut l'engigneur, Jofrey de Flavigneu, Humbert lo buiater, Bernert lo taverner, Esteven de Chalamon, Ranco de Coindreu, Peronet Rosset de Charnas, Peron de Vaceu, Guillermo de Purcheri, Guillermin d'Angers, Lapostoilo, perchiminer, Peronet de Langes, Juhannin de la Porta, escofer, Bernert de Genas, Andreu de Florenci, Guichert lo furbur, Peros d'Auta Revoiri, jurer, Didcret lo muner, Galvaing, Crestin de Gez, Perou lo barlater, Bernert Chalenda, Loren de Mayseu, Gouter de Treffort, Guillermo Guereyn, lo comandur S. Katelina, Jaquemet d'Ambayreu, Juhaninet lo bocler, Rostaignet, taverner, Peronet de Lentilleu, Estevenet d'Yzeron, Estevenet de San Cicairo, Arno lo dorer, Andreu lo magnin, maistre Juhan lo mercer, Perin lo serrour, Juhannet l'Engleis, Petre Alamian, Aymonet de Vynies, Durant lo peschur, Garner lo peinturer, Juhannet son fil, Guillermin de Salins, Guionet de Champaigni, Juhannin lo gravisur, Peronet lo bater de la Platier, Hugo Troliet, Guillermet de Veisa correarer, Reynaut lo muner de Veysa, Girert lo baconer, Martin l'arbalester, Poncet lo tailliour, Lo Verjust, retonder, Guillermet d'Amanzia, Guillermet lo perpointur, Peron de Blaceu, Lo Grant Juhan, fromaiur, Gillet d'Ambronay, Perin de Salins, Peronet de Vaux, Esteven lo parchiminer,

Digitized by Google

Guiot lo cuderet, Jaquet de S. Reymbert, Peron de Aragon, Hogon de Vaceu, Poncet Fenoil, Naymon de San Vincent, Guillermet de Chasaigni, Guillermet lo fromaiur, Katelin de Bel Regart, Andreu Rey lo de Portafro, Reynaut Lo Clert, marchian, Vincent lo peschiour el Sablis, Bertet lo seraliour, Peronet pairoler, Guilliot, chandeler, Sant Amour lo cuderer, Jaquemet, carter, Peronet, vanur, Broquart lo poter, maistre Juhan de Mongraner, Loren lo buiater, Lambert Lo Grant, marchian, Martin lo revendur, Peronet de Bexina, Matheu, mesurour de sal, Rollet, mirailler, Seignoret lo muner, Martin de Fluyreu, Martin de Cluneu, Guillermin de la Cuzina d'Eynay, Juliannet de Monbrizon, Peronet Pelus, Guillermet de Vaus, Martin de Poncins, Lambert lo paneter, Estevenet lo boceller, Nicolas ly dorers, Guillermet de S. Anduel, Estevenet lo groler, Anthoino d'Autavila, Hugonin Buer [probablement un des ascendants de Barthelémy Buyer], Estevenet lo bocler en Bornua, Guionet l'armeur, Lo Clert, ganter, Juhannet Cressi, clert, Reynaut lo gainer, Estevenin de Besansun, lo forner d'Eynay, Costaing l'armeur, maistre Hugo Chauchart, Juhannet Calamachet, Juhan Chol, Juhan Geneveis, mason, Bonet Mulat de Grigneu, Estevenet d'Ansa lo barber, Oger de Vilorbana, mestre Juhant desus lo pont, Perin Prost de Milireu, Andreu, marchian de St Saphurin lo Chatel, Li Grant Peret de St Dider de Montor, Poncet Charlet, Michiel, corder, Guionet Baiart, tiserant, Juhanes Clement, essanor ». — Fol. 9. « Somme Vc IIII confrères. »

Fol. 10. « Cy s'ensuivent les institutions, status et ordonnances de la confrarie de la Saincte Trinité laquelle confrarie se fait à Sainct Nisier de Lyon. Extrez du livre de la confrarie, l'an mil CCCC et XXII, la vigile de la Tri-

Digitized by Google

nité, par la main de maistre P. Robin, maistre en théologie. »

Fol. 12vo. « L'an de Nostre Seigneur mil quatre cens et XXII furent coriers de la confrarie de la Trinité, c'est assavoir : Maistre Jehan Olivet, Pierre Dacie, Guilliaume Faiot et Jehan Peyron. S'ensuivent après les confrères de l'an dessus dit... » En tout 155 confrères parmi lesquels nous citons : « Maistre Pierre d'Aurilliat, le Procureur du Roy, Jehan Pape, Jaquemet de Ges, Jehan de Blassieu, Estiene le serralier, Jehan d'Escosse, Larave, cotelier, Symon le gueinier, Andrien le forbisseur, Jehan Robert, verrier, Lionart Caly, Hanriet le dorier, Anthoine Loup, Guichert d'Andelot, Jehan Ance dorier, Giliquin le dorier, Estiene de Gip [Giscle], Perenin Guerrier, Mathieu du Pré, Leroz fondeur, Jehan de Sure, Pierre Chivrier, Jehan de Marines, Tiévent de Vaux, Paquet de Charron, Anthoine Gerbe, Perrenet de Macro, Eynart de Beaujeu, Ferant Lopis, dorier, Jame, facteur de la Monoye, Lorent Guimet, Gilliquin de Coloigne, Humbert Bonte, Claude Mulat, Pierre Turry, » etc.

Fol. 16. « S'ensuyvent les status et ordonnances de la dévote, excellante et noble confrarie de la Saincte Trinité instituée et ordonnée par messeigneurs les citoyens, bourgeoys, marchans et habitans, ensemble les circonvoysins de la noble cité de Lion, fondée et célébrée en l'esglise collégiale de Monsieur Sainct Nysier de Lion, l'an mil CCC, constituée et maintenue en la chappelle dudict Sainct Nysier nouvellement faicte, ensemble des votes faictes par les courries de l'an mil et Vc nommez, Jaques Vyse, Louis Girault, Françoys Bathon et Jehan Brotet, gouverneur pour icelle année. »

Fol. 23. Délibération portant que la confrérie batira une maison au lieu de Saint-Laurent-des-Vignes (Lyon, aujour-

Digitized by Google

d'hui la Quarantaine) « pour retirer les confrères contagieux de peste ». 1508.

Fol. 24-34. Autres délibérations de 1510-1520.

Fol. 35. « Traicté faict et accordé entre messieurs les conseilliers de la ville et communaulté de Lion, d'une part, et messieurs les courriers de la confrarie de la Saincte Trinité, d'autre, pour l'établissement du collège de la Trinité, autrement dit le grand collège. »

« Messieurs les conseilliers de la ville et communaulté de Lion, assavoir Messieurs Pierre Chanet, docteur, maistre André Peiron, Esme de la Porte, Claude Paquelet, Claude Trie, Simon Court, André Dupeirat, et Guilleaume Juge, d'une part, et honnorables hommes Guyot Henris, Nicola de Vein, Pierre Regnault, Anthoyne Esmonnet, Michel Bertaud, André de l'Erben, Girardin Cathelen et Jehan Roche, courriers vielz et nouveaulx de la présente année, d'autre, ont faict et font par ces présentes le traicté qui qui s'ensuit : assavoir en ensuyvant les consentemens, délibéracions et ordonnances sur ce faictz par messieurs les notables et maistres des mestiers de ladite ville représentans le corps commun d'icelle, aussi grant nombre et grant partie des confraires de ladite confrairie de la Saincte Trinité, qui, puis ung mois en çà, ont esté pour ce mandez et assemblez en l'hostel commun, lesquelz pour bonnes causes contenues esdites assemblées et consentement ont voulu, consenty et ordonné ériger ung coliege ès granges appartenant à ladite confrairie de la Trinité, assizes en ceste ville de Lion sur le Rosne, en la rue Neuve, lesquelles ont esté longs temps et sont encore occupées par l'artillerie du Roy. A ceste cause iceulx corriers saichans ont voullu et déclaré, veullent et déclarrent et consentent par ces présentes que ledit colliege soit mis et érigé esd. granges, et icelles

Digitized by Google

aplicquées pour le logeis des maistres, régens, bachelliers et escolliers. Ainsi et par la forme et manière qui par le consullat de ladite ville et lesdits courriers qu'ilz seront pour le temps, sera advisé et ordonné pour le myeulx au proffict desdits colliege et chose publique deladite ville ; et parmy ce que ledit colliege sera intitulé et nommé le colliege deladite confrairie de la Trinité ; et parmy ce que toutefois et quantes il adviendroit que ledit colliege cesseroit ou seroit ailleurs transporté ou transmué, lesdites granges seront des lors réduictes et remises à la main des courriés qui seront pour lors et à ladite confrarie, avec toutes réparations et bastimens qui pour lors se trouveront faict et construictz esdites granges, sans que lesdits couriers ou confraire soient tenuz remboursez aucuns deniers pour lesdites réparations, et sans ce que l'on puisse jamais alléguer aucune prescription pour quelque laps de temps que ce soit. Aussi s'il y a quelque partie desdites granges dont ledit colliege se puisse passer et qui n'en soit occuppé, ladite confrairie et les courriers d'icelle en joyront, comme ilz font de présent et faisoient auparavant ladite érection. Pareillement s'il advenoit que le tout desdites granges fust nécessaire pour la nourriture des clercs et escolliers, le tout y sera employé, le cas advenoit. Item les enffens et clercs dudit colliege seront tenus, chacun soir, chanter avec les maistres régens ung *Salve Regina* perpétuellement et *De Profundis* à l'intencion desdits corriers et confraires de ladite confraire vivans et trespassez. Item s'il advenoit que aucuns par donnacion ou autrement feissent fondacion audict colliege pour fere nourrir et apprendre quelques pouvres enffens prins au grant hospital du pont du Rosne ou ailleurs, en ce cas l'eslection desdits enffens qui ne sera autrement réservée par les fondateurs, appartiendra esdits conceilliers et courriers, lesquelz et chacun d'eulx à

Digitized by Google

chacune eslection feront serement solempnel d'eslire les plus pouvres orphelins ou autres enffens esquelz ilz cougnoistront avoir plus grosse pityé, sans aucune affection, parenté, ne affinité, et des articles dessusdits seront faitz épitaffes en pierre ou cuyvre, ainsi et quant bon semblera esdits courriers, qui seront mises et affigées es lieux desdits collieges plus apparens et nécessaires. Item s'il convenoit que aucuns des confraires par malveillance ou autrement viennent à susciter aucuns procès à l'encontre desdits courriers pour avoir consenty à ce que dessusdit, en ce cas les sieurs conseillers et consullat en ce nom seront tenuz et obligez prendre les procès en main et relever de tous dommages et intérestz les susdits courriers. Et en sine de vérité ont voullu lesdites parties ces présentes estre faictes et signées par le notaire royal secrétaire de ladite ville présent [Claude Gravier] auquel en ont requis acte estre faict au proffict tant deladite communauté, desdits colliege que confrairye. Faictes conclus et passées et arrestées en l'hostel dieu du pont du Rosne, le dimanche vingt ungiesme jour de juillet, l'an mil cinq cens vingt et sept, en présence de honnorables hommes Jacques Fenoil, Humbert Gimbre, Pierre Manissier et maistre Pierre Chappellain, maistre cyrurgien, cytoiens dudit Lion, tesmoingz appellez et requis.

« Ainsi que dessus est contenu a esté consenty, conclus et arresté par lesdites parties et expédié au prouffit deladite confrarie de la Saincte Trinité. »

Fol. 38vo. « Vidimus de l'acquict des deux mil vingt livres tournois deues par le Roy des granges de la Saincte Trinité. » 20 janvier 1533.

Fol. 43. « Paches des deux mil vingt livres tournois deues par le Roy pour les granges de la Saincte Trinité. » 15 janvier 1533.

Digitized by Google

Le registre primitif de deux mains s'arrête au fol. 44.

Fol. 45-119. Délibérations de la confrérie, procès-verbaux de l'élection des courriers et autres actes. 1529-1792. De diverses mains. Signatures autographes.

Fol. 45. Mention de 3.718 confrères. 1529.

Fol. 46. Délibération portant qu'il sera « baillé à maistre Barthélemy Aneau, recteur du collège de la Trinité, la somme de soixante livres tournois pour enseigner aux lectres les paouvres enfans des paouvres confrères d'icelle confrarie qui n'ont de quoy paiez le maistre... »

Fol. 85vo. Chapitre de l'église de Saint Nizier. 4 septembre 1486. Délibération accordant aux confrères de la Sainte-Trinité une place dans ladite église pour y bâtir une chapelle et une cave afin d'y enterrer les corps desdits confrères « laquelle place s'étand depuis la chapelle St Siccaire jusqu'à la chapelle de l'héritier de feu Barthelemy Buyer, laquelle chapelle dud. Buyer se bâtit presentement ».

Fol. 119. Assemblée des courriers. 29 mai 1792. Délibération portant suspension provisoire de la confrérie. Discours du courrier Plaignard : « Ce registre (dit Plaignard) qui atteste l'ancienneté de notre société, qui renferme les noms de citoiens distingués par leurs vertus et leurs bonnes œuvres, nous le conserverons comme un dépôt précieux et il survivra même à notre société, s'il nous devenait impossible de la maintenir. »

Les fol. 122-125 sont blancs.

Fol. 126-127. « Table des principaux articles contenus au présent » (XVIIIe siècle). Papier.

XVIe-XVIIIe siècles. Parchemin. 127 feuillets, en partie à 2 colonnes. 326 sur 220 millim. Au feuillet 1vo, peinture du XVIe siècle représentant la Trinité dans une gloire, sous

Digitized by Google

un portique Renaissance. Dans la première partie, quelques initiales de style français sur fond d'or. Aux fol. 61vo et 62, écriture imitant l'imprimé. Reliure ancienne, velours rouge. Va être publié par l'auteur de cette note.

Félix DESVERNAY.

Digitized by Google

Chronique de Septembre 1897

13 septembre. — M. Marty, secrétaire général de la Haute-Garonne, est nommé secrétaire général du Rhône, pour la police, en remplacement de M. Rostaing, nommé préfet de l'Aube.

16 septembre. — M. Boye, directeur des contributions directes à Blois, est nommé directeur des contributions directes à Lyon, en remplacement de M. Parmentier, nommé directeur des contributions directes à Rouen.

18 septembre. — Décret qui donne le nom de Couzon au Mont-d'Or, à la commune de Couzon, canton de Neuville (Rhône).

27 et 28 septembre. — Dix-huitième Congrès des grains, tenu au Palais du commerce, sous la présidence de M. Senn.

Le Gérant : P. BERTHET.

TYPOG. MOUGIN-RUSAND. — LYON

Digitized by Google

SAINT EUCHER

ÉVÊQUE DE LYON (*)

Y a-t-il eu deux évêques de Lyon du nom d'Eucher? Quels sont les principaux actes que l'on doit attribuer au premier et quels sont ceux qui reviennent au second ? Nous nous proposons de répondre en quelques pages à ces deux questions.

Il est incontestable qu'il y a eu deux évêques de Lyon du nom d'Eucher, que tous deux ont laissé des traces profondes dans notre diocèse, et si les auteurs qui ont fait du second un évêque d'Avignon avaient arpenté les bords de la Durance et vu le culte qu'on lui rend dans quatre ou cinq paroisses des deux côtés de ce fleuve, ils n'auraient

(*) Nous n'avons pas voulu attendre la publication de l'Almanach des Saints de Lyon, pour y produire cette étude. Cet almanach ne devant paraître que dans le courant de l'année 1898.

Digitized by Google

pas répandu tant de flots d'encre pour arriver à embrouiller la question, au point que plusieurs personnes m'ont dit que je voulais créer des saints nouveaux.

D'autres personnes m'ont fait l'objection que je ne ferais pas plaisir aux Lyonnais en créant un second Eucher, parce qu'ils pensent que je vais détacher une bonne moitié des actes que l'on attribue à l'unique que l'on vénère, pour la reporter sur un évêque d'un siège étranger; mais comme je suis Lyonnais moi-même, je n'ai nullement l'intention d'attribuer le second à un siège qu'il n'a jamais occupé.

Jusque vers la fin du XVIe siècle, époque où le cardinal Baronius a étudié la question, l'Eglise de Lyon n'a jamais vénéré qu'un seul Eucher évêque de ce siège; mais il y a dans les plus anciennes listes chronologiques de nos archevêques, un certain « Senator », dont on ne s'expliquait pas bien la présence et dont on traduisait le mot comme si c'était son nom propre. Ce nom a été rejeté des listes modernes et remplacé par saint Eucher II pour ceux qui veulent bien admettre qu'il y en ait eu un second. L'explication à notre avis est toute naturelle, voici comme nous la comprenons. Saint Eucher était de race sénatoriale, son homonyme, issu de la même famille, ayant été nommé évêque, sans avoir exercé auparavant la prêtrise, avait été désigné par cette dénomination pour ne pas le confondre avec le premier. Le cardinal Baronius, avons-nous dit, est le premier qui a reconnu la présence d'un second Eucher, évêque de Lyon; depuis, il s'est rétracté, car vivant à Rome, il n'a pas pu étudier la question d'assez près. Anthelmius, dans un gros volume intitulé : « Assertio pro uno sancto Eucherio », a publié de longues dissertations très embrouillées que nous n'analyserons pas présentement dans cet

Digitized by Google

article. Nous nous contenterons d'expliquer deux passages que le Père Théophile Raynaud n'a pas assez éclaircis dans son « Hagiologium Lugdunense ».

Saint Eucher Ier était moine à Lérins, il était contemporain de saint Honorat et de saint Hilaire qui se sont succédé sur le siège d'Arles, après avoir été tous deux moines de ce monastère qui venait d'être nouvellement fondé par saint Honorat, vers 410. Le Père Théophile Raynaud semble dire que saint Eucher n'était pas précisément moine, parce qu'il habitait dans une île voisine, mais qu'il vivait seulement dans leur intimité. A cela, je répondrai ceci : « Saint Eucher étant de race sénatoriale devait avoir de très grands biens; il est même probable que le monastère de Lérins fut fondé sur ses terres avant qu'il y fût moine. Il y fit élever ses deux fils Salonius et Véran. Pour surveiller leur éducation de plus près, il continua à habiter auprès d'eux dans l'île voisine de Sainte-Marguerite. Lorsque leur éducation fut achevée, ceux-ci ayant manifesté le désir d'y rester moines, leur père, qui devait être veuf, s'est fait religieux avec eux et a dû agrandir les dotations de l'abbaye. Vers 435, saint Eucher fut promu sur le siège de Lyon. Par son influence autant que par leur science et leur sainteté, ses deux fils furent élus évêques; saint Salonius à Gênes ou Genève et saint Véran à Vence ou à Cavaillon. Peut-être l'évêque de Cavaillon de ce nom n'est-il pas le fils de saint Eucher, car les légendes du bréviaire de ce siège ne s'accordent pas avec le nôtre et cependant la date de la fête serait la même. Ces deux sièges de Cavaillon et de Vence étant supprimés, il a bien pu y avoir transposition de légende ou de date lors de la publication du nouveau bréviaire d'Avignon ? Mais là n'est pas la difficulté pour saint Eucher, la question de saint Véran devant être traitée

Digitized by Google

ailleurs plus longuement. La seule chose que nous voulons constater ici, c'est que saint Véran, fils de saint Eucher Ier, a laissé des traces dans notre diocèse, non seulement comme culte dans la paroisse du Beaujolais qui porte son nom, mais encore sur les listes chronologiques de nos archevêques qui en font le successeur de son père. Nous ne croyons pas qu'il lui ait succédé, Salonius non plus ; mais tous deux ont dû lui servir de suffragants, lorsqu'il fut arrivé à un âge avancé. Comme ils furent naturellement après sa mort ses exécuteurs testamentaires, il est tout naturel qu'ils aient conservé de l'influence chez nous, où ils continuaient à venir, sans exercer officiellement la charge d'archevêque de Lyon.

Ce qui a augmenté encore la confusion, au point de décourager les illustrations comme le cardinal Baronius de ne jamais pouvoir l'éclaicir, c'est la présence de ces deux évêques du nom de Véran, sur deux sièges voisins d'Avignon, dont les légendes ne s'accordent ni entre elles, ni avec le nôtre, et qui sont de plus en contradiction avec les traditions de la Durance dont nous allons parler et qui ont rapport à saint Eucher II. C'est ce qui a fait dire sans doute à Anthelmius qu'il n'y avait qu'un seul Eucher, évêque de Lyon. Les hagiographes modernes, notamment le Père Gouilloud, négligeant les traditions de la Durance, n'ont parlé après ces deux illustres auteurs, que d'un seul Eucher, sans même discuter la question, auquel ils ont donné une femme de nom de Galla, et indépendamment de ses deux fils, ils lui ont donné encore deux filles. Mais heureusement que les leçons des bréviaires vont nous aider à démêler ce nœud gordien qui paraît au premier abord impossible à trancher.

Avant d'en produire le texte, il nous reste à éclaircir un second passage du Père Théophile Raynaud.

Digitized by Google

Saint Eucher II était contemporain de saint Césaire nommé archevêque d'Arles vers 501, après avoir été également moine à Lérins. Comme sénateur il pouvait bien accompagner son archevêque dans ses tournées pastorales et, en effet, on raconte un voyage dans les Alpes qu'ils firent ensemble, où saint Césaire ordonne à Eucher dans des termes peu respectueux de secourir une femme malade. Il lui enjoint même de vaincre son humilité et de la guérir (1). Les auteurs s'étonnent que saint Césaire, quoique archevêque d'Arles, ait pu parler en termes aussi vifs à un archevêque de Lyon. A cela nous répondrons que l'auteur du récit (qui ne peut être suspecté ayant été disciple de saint Césaire) a pu faire suivre du nom d'Eucher, celui du siège où il fut promu plus tard, pour le distinguer des autres membres de sa famille. Il est facile de voir, dans le récit de ce voyage que saint Césaire parle à un jeune homme, et même à un jeune homme qui avait dû être son élève. S'il lui commandait de guérir cette femme, ce que Eucher se défendait de vouloir faire, il n'en était pas, sans doute, à son premier miracle. C'est même très probablement à la suite de sa réputation de sainteté qu'on lui faisait dans le pays, qu'il a voulu s'enfermer dans une grotte pour s'isoler du commun des flatteurs. Cette réputation est encore telle, que la statue de notre saint, placée à l'entrée du village de Beaumont-de-Pertuis (Vaucluse), est l'objet d'une vénération qui menacerait de tourner à l'adoration, si le vénérable curé de cette paroisse ne modérait le zèle des braves paysans de cette contrée. Ils sont tous persuadés, encore actuellement, que saint Eucher était leur seigneur ; ils vénèrent sa femme Galla et ses deux filles Tulle et Consorce, et n'ont jamais entendu

(1) Voir la pièce justificative n° 3.

Digitized by Google

parler de ses deux fils Salonius et Véran, qu'ils ne connaissent même pas. La grotte où il s'enferma est située sur les bords de la Durance ; les traditions sont formelles, car son emplacement n'a jamais varié. Il y a beaucoup d'autres grottes dans le pays, et de plus belles et de plus profondes, toutes pleines de cristaux, mais il n'y en a qu'une qui revendique l'honneur de l'avoir contenu. La tradition dit même ainsi que l'a relaté Adon dans son martyrologe, qu'il y fut trouvé sur la révélation d'un ange et emmené de force sur le siège de Lyon. Elle ajoute que sa femme Galla a terminé ses jours dans cette grotte après le départ de son mari, qu'elle avait servi fidèlement, lui apportant ses provisions de bouche par une petite lucarne pratiquée au milieu de la grotte dont le fond était fermé par un gros de mur. C'est là qu'un autel a été placé. Des ermites ont habité ensuite la grotte, la paroisse de Beaumont ne possède les actes que depuis le XVIIe siècle, car les ermites antérieurs ne devaient avoir que des conditions verbales.

Si saint Eucher Ier est l'auteur de l'ouvrage *l'Eloge de la solitude* et le *Mépris du monde*, l'établissement de nos recluseries serait l'œuvre du second (1). C'est l'emplacement d'une de ces plus anciennes recluseries qui a dû inspirer le choix du vocable de la nouvelle paroisse de Saint-Eucher dans le quartier Saint-Clair. L'origine du nom de Saint-Clair vient même de cette recluserie, dont le vocable, primitivement placé sous celui de sainte Blandine, a passé sous celui de saint Irénée, puis sous celui de saint Clair. Comme l'oratoire qui était attaché à cette recluserie est le plus ancien sanctuaire public que l'on connaisse, qui ait été primitivement placé sous le vocable de sainte Blan-

(1) Voir les *Mazures de l'Ile Barbe*, par Claude Le Laboureur, t. I, p. 22.

Digitized by Google

dine, à Lyon, il est probable qu'il devait exister sous ce vocable du temps de saint Eucher. Peut-être y aurait-il prononcé sa célèbre homélie de notre illustre martyre le jour de sa fête ?

Il nous reste à citer les pièces justificatives. La principale remarque que nous prions le lecteur de faire à la lecture de celles-ci est que le bréviaire d'Avignon n'a pas de fête spéciale de saint Eucher, les leçons du bréviaire qui parlent de lui sont à la fête de sa fille Consorce. Le passage du bréviaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille qui date du XVIe siècle ne fête aussi que sainte Consorce. C'est le plus ancien que nous connaissions. Les légendes de ces deux bréviaires ne se contredisent nullement ; celle de l'abbaye de Saint-Victor est même décisive en ce qu'elle dit positivement que saint Eucher n'avait pas d'enfants avant la naissance de sa fille Consorce. Cette remarque ne peut s'appliquer qu'à saint Eucher II, car tous les anciens auteurs sont d'accord qu'il avait eu précédemment deux fils qui ne peuvent être attribués qu'à Eucher Ier.

Cette légende ne dit pas, il est vrai, que saint Eucher II, ait été évêque de Lyon, mais le culte de sainte Consorce a laissé trop de traces dans la paroisse de ce nom, au dessus de Lyon, s'il n'était venu à la suite de la vénération que nos ancêtres avaient pour son père.

P. R.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

Breviarium secundum usum monasterii sancti Victoris Massiliensis... (1)

(27 juin). In natale sancte Consorcie virginis.

F° CCCLV, col. 2, ligne 10..... « Lec. 1.

« Fuit vir quidem Eucherius nomine : genere senatorio : habens uxorem nomine Gallam : nobilibus ortam natalibus quos possessionem et divitiarum claros in seculo fecerat. Sed timor domini est initium sapientie, eos clarius exornabat. Cumque liberos non haberent deprecati sunt Deum et exaudivit orationem eorum dans eis filiam quam votivo nomine Consortiam vocaverunt heredem et propagatricem sui sanguinis habere cupientes.

« Lectio II. Cumque eam in timore Domini informarent et illa in annis puerilibus posita animam habere cepisset ad consortium regni celestis secundum presagium vocabuli : ipsi occulta inspiratione vocante alteram filiam quam Tulliam vocaverunt.

« Lectio III. Factum est autem ut quidam juvenis illustris Aurelius nomine peteret a sancto Eucherio filiam ejus Consortiam in uxorem. Quod ille audiens inquit quam sponsam petis etatem habet : ipsa per se loquatur. Cumque in conspectum eorum adducta sancta Consortia super hoc interrogaretur non consensit nec negavit : sed omnia in manu Dei dimisit dicens : Sponsum habeo Christum qui me non derelinquet donec introducat me in thalamum suum. Quod juve- (2)

(1) Ce bréviaire est du commencement du XVIe siècle, il est conservé à la Bibliothèque Méjanes, d'Aix-en-Provence.

(2) La phrase est ainsi coupée sur le texte original.

Digitized by Google

« Nis audiens siluit. Lectio IIII. Postea misit ad eà matronas nobiles ut eam blandis sermonibus ad conjugii copulam exercitarent. Que cum essent ei moleste poposcit inducias septem dierum ut Domini consuleret voluntatem. Abeuntibus ergo illis sancta Consortia orationibus, jejuniis et vigiliis cum lachrymis vocans Dominum deprecatur ut eam voluntate sua dirigeret..... »

Ici est interrompue la légende de sainte Consorce, mais nous ne désespérons pas d'en retrouver un jour la fin dans un bréviaire plus ancien.

Nous devons la connaissance de ce document à l'extrême obligeance de M. Edouard Aude, conservateur de la bibliothèque Méjanes.

N° 2

Extrait du bréviaire actuel du diocèse d'Avignon.

Die XXII (junii) SS. Consortiæ et Tulliæ virginum. Semid. ad libr. vel simplex de præcepto.

« Omnia de comm. virg. non mart. præter sequentia.

« Prid in II Vesp. S. Aloysii Gonzague fit comm. SS. Virg.

« Ad Magnificat in utriusque Vesperis et ad Benedictus in Laudibus, Ant. Prudentes Virgines aptate vestras lampades; ecce sponsus venit, exite obviam ei.

« ℣. Adducentur Regi Virgines posteam. ℟. Proximæ ejus afferentur tibi.

« Oratio. — Exaudi nos Domine salutaris noster; ut sicut de beatarum Consortiæ et Tulliæ virginum tuarum festivitate gaudeamus, ita piæ devotionis erudiamur affectu. Per.

« Deinde Comm. S. Paulini ep. conf In I Noct. Lect. de script. occurr.

« In II Nocturno.

« Lectio IV. Celebris est memoria Consortiæ et Tulliæ sororis ejus, præsertim in iis tractibus diœcesis Avenionis quæ olim metropolitanæ ecclesiæ Aquensi subjiciebantur. Earum pater sanctus Eucherius, vir dignitatis senatoriæ qui honores et divitias spernens, relicta uxore et filiabus, in speluncam Deo soli vacaturus se recepit, in qua tamdiu delituit donec, revelante angelo, ad pontificalem cathedram Lugdunensem, licet totis viribus reluctans raperetur. Mater earum beata Galla

Digitized by Google

paris nobilitatis et pietatis femina, quæ in ipsa mundo valedicens, in specum e qua sponsus vi ablatus fuerat secessit ibique vitam usque ad mortem duxit angelicam. Talibus ortæ parentibus, virtutes christianas cum vita hauserunt Consortia et Tullia, nihilque antiquius habuerunt, quam ut, spretis vanitatibus, ad cœlestia anhelarent.

« Lectio V. Dum adhuc pater in spelunca degeret Tullia meritis plenior quam diebus, ad cœlestem sponsum migravit, virginitatis et charitatis prœmium receptura. Post mortem vero, inter somnia, Gallae matri lugenti apparens in veste candida et chlamide aurea his eam consolabatur : cur me velut amissam luges quam Dominus in sanctarum virginum consortium introduxit ? Te quoque me ad Dominum secuturam scito ; praeparavit enim tibi coronam, quoniam implesti mandata ejus. Meus etiam Genitor pontificali cathedra sublimatus, post me veniet et erit magnus in conspectu Dei. Porro soror mea Consortia manebit in virginitate pro qua multa passura est, donec ipsa quoque coronam vitae percipiat. His consolata Galla noluit filiam suam amplius flere et Dominum benedicebat cum viro suo Eucherio.

« Lectio VI. Consortiae accidit ut praedixerat soror ejus Tullia ; in virginitate usque ad mortem perseveravit, plures repulsis nuptiis non sine evidenti Dei adjutorio. Defunctis genitoribus de suo ecclesiam construxit et xenodochium instituit, cumque familiam suam libertate donasset pleramque suam substantiam pauperibus erogavit. Ex hinc tantam famulae suae gratiam dedit Dominus coram hominibus ut quasi unum ex angelis eam cuncti haberent. Irascentes uno sermone mitigabat, discordantes ad concordiam revocabat, fugabat daemones ex obsessis, reddebat languidis pristinam sanitatem. Tanque obitus sui praescia, convocatis presbyteris et pauperibus, ac distributis quae ei supererant, a febre correpta ea qua praedixerat die migravit ad cœlos.

N° 3.

*Extrait d'un voyage dans les Alpes, tiré de l'*Indiculus sanctorum Lugdunensium *du Père Théophile Raynaud* (1).

« In hunc eumdem Eucherium cadit narratio illa insignis miraculi quam ex Cypriano S. Caesarii discipulo, verbis ejus appendo. « Cum

(1) Lugduni, sumptibus Claudii Landuy, M. DC. XXIX, p. 266.

Digitized by Google

aliquando circa Alpes iter ageret, vir venerabilis S. Eucherius Lugdunensis episcopus, cum illo erat. Accidit tum, ut in media via, infelix et morbida mulier eis occurreret, manibus et pedibus contractis, per terram reptans.

Quam cum esset intuitus beatus Caesarius, interrogavit sanctum Eucherium, quid hoc esset, quod illa per terram ita se traheret. Eucherius interrogat foeminam; illa respondet se multis annis, membris omnibus fuisse contractam. Beatus Caesarius dicit sancto Eucherio : Descende et consigna eam. Ille quasi trepidante, et excusante sese; Caesarius instat, et urget. Tandem Eucherius descendit, et consignat eam aitque : Ecce feci, quod jussisti. Dicit ei Caesarius : Extenta manu, apprehende manum illius, et erige eam. Ille repondet : Quicquid aliud jusseris, non recusabit Eucherius tuus : istud ut faciam, adduci non potero. Tuum hoc est facere, cui praestitit Deus gratiam, et animas et corpora languentium curandi.

Caesarius ait : Tu interim facito quod dico. Illo plane renitente, et cum multa modestia et lachrimis sese excusante, diuque facere detrectante, Caesarius dicit : Tunc obedientiae causa in ignem ingressurus es, qui nec misericordia adduci potes, ut facias quod charitas jubet? Mitte in nomine Domini manum tuam, et erige eam. Tum ille obediens, porrigit fœminae manum, et sublevat eam. Illa vero mox integre sanata, abiit ad hospitiolum suum. »

Digitized by Google

ACTION

De la Féodalité, de la Royauté et des Communes

SUR LA CIVILISATION

C'est du dixième siècle, vers la fin, que date notre civilisation. Dans les siècles précédents, l'unité politique extérieure a pu être plus forte, voyez Charlemagne, mais l'unité manque au fond des choses. Les races sont étrangères entre elles, les langues diverses. Les mœurs, les lois, les relations sociales n'ont ni fixité, ni généralité. A la fin du xe siècle, il n'y a pas d'unité pareille à celle de Charlemagne, mais les races se mêlent et se fondent. Deux langues se forment. La langue romane du midi et celle du nord. Elles remplacent la langue germanique et la langue latine. On entrevoit les éléments d'une nation et c'est de cette époque que date la tendance à l'unité nationale.

C'est alors que commence la féodalité, embrassant les XIe, XIIe et XIIIe siècles, depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe de Valois.

Digitized by Google

Le caractère général de la féodalité, c'est le démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits souverains. Les limites qui circonviennent ce fait, seront celles de l'époque féodale. On les reconnaît à trois symptômes :

1° La féodalité a succombé sous les forces de la royauté et des communes. A la fin du xe siècle, ces pouvoirs étaient à peine visibles. Or, au commencement du xive la royauté est à la tête de l'Etat et les communes sont le corps de la nation. Ce développement n'est pas complet, mais il commence. Il acquiert une prépondérance marquée.

2° Du xe au xive siècle, à l'exception des croisades, toutes les guerres ont un même caractère. Ce sont des luttes intérieures. Un suzerain dispute un territoire à ses vassaux; des vassaux luttent entre eux. Au xve siècle, le caractère change. Les guerres étrangères commencent. Sous Philippe de Valois éclatent les luttes des Français contre les Anglais et ces luttes se prolongent jusqu'à Louis XI. La guerre nationale remplace la guerre féodale.

3° Enfin, les événements résultat de la féodalité sont tous compris dans ces trois siècles. Les croisades n'ont plus qu'un faible retentissement après Saint Louis. La chevalerie tombe en décadence au xive siècle. La littérature chevaleresque, les trouvères appartiennent également à cette époque et s'y renferment.

De là, les faits suivants à étudier :

A) Les possesseurs de fiefs; l'association féodale elle-même ;

B) La royauté ;

C) Les communes.

Digitized by Google

A. — Formation progressive du régime féodal

Quand la féodalité fut constituée à la fin du xe siècle, l'élément territorial portait le nom de fief, *feodum*. Suivant Cujas et la plupart des jurisconsultes français, *feodum* vient de *fides* et désigne la terre à raison de laquelle on était tenu de fidélité envers un suzerain. Selon les Allemands *feodum* est d'origine germanique. *Fe*, salaire, récompense; *od*, propriété, bien, possession; *feodum*, propriété donnée en récompense à titre de solde ou salaire. On peut regarder cette origine comme la plus probable — au point de vue de la structure du mot, — parce qu'à l'époque où il est employé il vient de Germanie et parce que avant son acception ce genre de propriété se nommait *beneficium*.

Du ve au ixe siècle, le *beneficium* désigne la même nature de biens que le *feodum* qui apparaît à la fin du ixe siècle. Ces deux noms sont synonymes et le premier s'emploie indifféremment jusque dans une charte de 1162.

Pour connaître la nature du *feodum* du ve au ixe siècle, il faut étudier le *beneficium*.

Les bénéfices apparaissent aussitôt après l'invasion des Germains. Ce genre de propriété est opposé à l'alleu, *alodium*, qui désigne une terre que le possesseur ne tient de personne, qui ne lui impose aucune obligation. Les premiers alleux furent probablement les terres dont s'emparèrent les Germains vainqueurs, et que, comme les Francs ou les Visigoths, ils reçurent du sort et de la conquête. *Beneficium* indiqua, dès l'origine, une terre reçue d'un supérieur, à titre de récompense et qui obligeait envers lui à certains devoirs.

Digitized by Google

Deux faits naissent de ces nouveaux dons :

Ils sont une cause de séparation pour la bande, car le guerrier quitte son chef pour aller vivre sur sa terre.

En second lieu, le donateur fait de constants efforts pour reprendre le *bénéfice* et par son moyen s'acquérir de nouveaux compagnons, pendant que le donataire s'efforce, de son côté, d'acquérir la pleine possession du *beneficium* et de s'affranchir du devoir imposé.

Montesquieu et Mably pensent que les *bénéfices* étaient amovibles, temporaires, viagers ou héréditaires.

M. Guizot réfute *l'amovibilité*. A moins que ces relations ne soient l'œuvre de la force, il n'est pas possible que tout le droit appartienne à un seul des intéressés. Les passages cités par Montesquieu à l'appui de son opinion, prouvent le fait mais non le droit.

On peut en dire de même de la *concession temporaire* parce que ce mode de convention n'appartient qu'à des sociétés avancées. Les contrats à terme fixe, à conditions précises, sont délicats et difficiles. Dans les formules de ce temps, on ne trouve presque point de convention à terme, limitées.

On peut regarder comme constituant une concession temporaire le *precarium* (usufruit pour un temps limité) que nous trouvons usité à cette époque, mais on ne peut considérer ce fait comme un état légal de la propriété bénéficiaire. Ce n'était qu'un accident.

Le véritable état primitif, habituel, commun, des concessions fut le *viager*. Ainsi le voulait la nature des relations que les bénéfices étaient destinés à perpétuer. Le compagnon n'engageait que lui-même et non pas sa famille. C'était un bien personnel et viager.

Dès l'origine des *bénéfices*, la propriété tend à devenir héréditaire. A toutes les époques, elle atteint son but. On

Digitized by Google

cite une concession héréditaire de 587. A partir de Louis le Débonnaire, elles deviennent fréquentes. Enfin, Charles le Chauve reconnaît, en 877, l'hérédité des bénéfices. A la fin du IXe siècle, c'est leur condition commune et dominante, quoique ce ne fût pas encore un droit évident et indubitable.

A cette époque, nous voyons encore que chaque fois que le donateur ou le bénéficier vient à mourir, le possesseur du *bénéfice* croit avoir le besoin d'être confirmé dans sa propriété.

A la fin du Xe siècle, l'hérédité des fiefs n'est plus révoquée en doute. La propriété alodiale s'affaiblit de plus en plus. Beaucoup de possesseurs d'alleux, faibles, sans défense, ayant besoin d'un protecteur et se trouvant exclus de la hiérarchie féodale, à laquelle appartenait le pouvoir, voulurent y entrer. Ainsi les *alleux* devinrent des *bénéfices*. Toutefois, il s'en conserva un grand nombre dans le midi de la France où le régime féodal ne pénétra pas si avant que dans le nord.

Non seulement on donnait en fief les terres, mais encore toutes sortes de propriétés ; la juridiction des forêts, les maisons, les fours banaux des villes, jusqu'aux essaims d'abeilles qui pouvaient être trouvés dans la forêt.

Le second caractère du régime féodal réside dans la fusion de la souveraineté et de la propriété. Il ne s'agit ici que de la souveraineté du possesseur de fief dans ses domaines et sur leurs habitants. Hors du fief, le seigneur n'était pas souverain. Chez lui, il en avait tous les droits. Il en exerçait les pouvoirs législatifs, judiciaires, militaires, et même allait jusqu'à battre monnaie.

Rien de pareil avant le régime féodal.

Digitized by Google

Voici comment se produisit ce fait du ve au xe siècle.

La souveraineté féodale ne put naître de la société romaine. Elle reposait tout entière sur la personne de l'Empereur et n'adhérait pas à la propriété.

Elle n'est pas venue de la bande germaine, car il y a incompatibilité entre la vie errante et la propriété.

Serait-elle née uniquement de la conquête ? Beaucoup de publicistes l'ont pensé.

Pour M. Guizot et M. Fustel de Coulanges, l'origine en est plus compliquée et plus lointaine.

Il convient de distinguer la bande et la tribu germaine. La souveraineté appartenait dans la tribu et pour toutes les affaires générales à l'assemblée des chefs de famille propriétaires; eu égard à ce qui se passait dans l'intérieur de chaque domaine, au chef de famille lui-même.

D'où : souveraineté politique, collective et souveraineté domestique individuelle, inhérentes à la propriété.

La souveraineté domestique avait une double origine : d'abord, les liens et les habitudes de la famille, le chef-propriétaire était chef de clan.

Ensuite : la conquête et la force : car on trouvait là des vaincus dépossédés et réduits à une sorte de servitude.

Il y a donc dans la tribu une association entre hommes égaux et libres; une association primitive, celle de la famille; enfin, une association forcée, résultat de la conquête.

Or, l'envahissement s'est effectué non par la tribu, mais par la bande guerrière. Celle-ci, en devenant propriétaire, se modifie et se base sur l'organisation de la tribu, mais avec des éléments nouveaux.

La tribu, en Germanie, était établie sur un territoire peu étendu. La bande, en Gaule, occupait de grands espaces. Les propriétaires se trouvèrent trop éloignés les uns des

Digitized by Google

autres pour se réunir souvent. La souveraineté politique de l'Assemblée générale, devenue impraticable, tomba et fit place à l'organisation hiérarchique des propriétaires.

La souveraineté domestique dut aussi s'altérer, parce que le chef guerrier n'était pas suivi de sa famille seule. Sa bande était composée de guerriers appartenant à diverses familles et tribus. La camaraderie des guerriers remplaça l'association domestique. Le chef propriétaire se vit entouré de Gaulois, d'étrangers. Dès lors, le caractère patriarcal qu'avait la société domestique, dut forcément s'affaiblir.

La fusion de la société et de la propriété n'était donc pas nouvelle. Elle ne fut pas uniquement le résultat de la conquête. Un fait analogue existait en Germanie dans la tribu. Mais en Gaule, la part du régime patriarcal s'affaiblit beaucoup, et celle de la conquête devint le principe dominant de cette fusion, l'un des grands caractères du régime féodal.

Le régime politique ou l'association générale des propriétaire de fiefs entre eux, tel est le troisième caractère du régime féodal.

A la fin du xe siècle, le système des institutions libres, celui de la royauté, sont ébranlés. Ils sont sans force, sans puissance. Seules, à cette époque, les institutions aristocratiques se vivifient et prédominent. Du ve au xe siècle, époque si tourmentée, si agitée, il est presque impossible de rechercher et d'observer le véritable régime politique qui constuait la féodalité. On n'en perçoit que les germes. On voit tomber tout autre système. Ceux qui ont régné auparavant sont vaincus et abolis.

Après l'invasion, les systèmes d'institution suivants coexistent. Le système des *institutions libres* représenté en

Digitized by Google

Germanie par l'Assemblée générale des chefs de tribu et l'indépendance personnelle des guerriers qui formaient la bande ; en Gaule, par les restes du régime municipal dans les villes.

Le système des *institutions aristocratiques*, reposant en Germanie sur la souveraineté domestique des chefs propriétaires et sur le patronage des chefs de bande vis-à-vis de ses compagnons ; en Gaule, sur la répartition très inégale de la propriété appartenant à un petit nombre de propriétaires.

Le système des *institutions monarchiques*, consistant en Germanie dans le commandement du chef de bande et dans l'autorité religieuse inhérente à certaines familles ; en Gaule, dans les traditions de l'empire romain et les doctrines de l'Eglise.

Tels étaient les principes appelés à former la société nouvelle.

Après Charles le Chauve disparaissent les Assemblées nationales.

Les Cours féodales vont leur succéder.

Le régime municipal romain est en décadence, mais il continue néanmoins.

La royauté, militairement parlant, est élective, religieusement, elle est héréditaire. Lorsqu'elle passe en Gaule, elle devient alors la personnification de l'Etat. Elle représente Dieu et subit l'influence des traditions romaines et du Clergé.

Les rois francs adoptèrent les quatre sources de pouvoir que nous venons de passer en revue, mais la royauté mérovingienne tomba à cause de l'incertitude de sa base non comprise d'une population grossière.

Les Carolingiens montent sur le trône comme chefs

Digitized by Google

guerriers uniquement et sans autre caractère. Pépin y joint un caractère religieux, étranger aux croyances nouvelles, sans connexion avec celui en vertu duquel régnèrent les Mérovingiens.

Charlemagne entreprend de redonner à la royauté franque, le caractère de royauté impériale. A cet effet, il lutte contre le pouvoir féodal, avec un succès perpétuel. Sous son successeur, les relations des hommes libres avec le roi, en même temps que l'autorité royale s'affaiblissent. La hiérarchie féodale finit par triompher. De tous les caractères de la royauté, il n'en reste qu'un seul et bien faible : le caractère religieux nouveau.

Pendant ce temps, les institutions aristocratiques ont prospéré. La souveraineté domestique est devenue plus complète et plus absolue, car l'esprit de famille qui s'y associait jadis a disparu pour faire place à la force.

Le patronage du chef s'est aussi transformé. A l'ascendant du guerrier ont succédé les droits du suzerain sur ses vassaux.

Au point de vue féodal, l'inégalité s'est développée. Les possesseurs de fiefs sont plus inégaux entre eux que les guerriers. Et leur condition de propriétaires les isolant, le suzerain peut les dompter plus facilement.

Sous le rapport territorial, le principe aristocratique a quelque peu faibli. Il y a toutefois assez d'inégalité foncière, la terre étant passée dans un assez petit nombre de mains, pour former un régime très aristocratique.

Telles sont les phrases progressives de la féodalité. Elle fut complètement formée à la fin du xe siècle.

Digitized by Google

B. — La Royauté

Au xe siècle, la royauté a perdu les caractères sous lesquels elle était acceptée dans les siècles précédents. Quand Hugues Capet occupe le trône des Carolingiens c'est plutôt comme grand possesseur de fiefs que comme roi. On voit percer l'idée de légitimité et des regrets pour la race déchue.

Hugues et ses enfants possèdent un pouvoir nouveau. Ils s'appuient sur le clergé plus que sur les hommes de guerre. Hugues favorise sans cesse les ecclésiastiques séculiers et réguliers. Il rend aux monastères la liberté d'élection dont ils étaient privés depuis longtemps. Il s'approprie le caractère chrétien et fait tout pour le développer. C'est sur cette base chrétienne que s'appuyèrent les trois successeurs d'Hugues Capet, Robert, Henri Ier et Philippe Ier. Sous Louis le Gros la royauté a pris des forces. Elle n'est ni impériale ni ecclésiastique. C'est un pouvoir public, distinct des pouvoirs féodaux, appelé à les surveiller, à les contenir, à protéger contre eux les faibles. C'est une espèce de justice de paix universelle, au milieu de la France. A partir de Louis VI et de son fils Louis VII, la royauté moderne existe ; elle est fondée.

A l'avènement de Philippe Auguste, la royauté n'était donc ni purement héréditaire, ni purement élective, ni concédée uniquement comme institution divine. Pas plus définie dans sa nature, elle n'était pas absolue et cependant, elle n'avait pas de limites connues exactes. C'était un pouvoir vague capable de se développer et de s'étendre.

Philippe chercha d'abord à mettre la royauté de fait au

Digitized by Google

niveau de la royauté de droit. Il y parvint, car ses Etats, bornés sous le Louis le Gros à l'Ile de France, à quelques parties de la Picardie et de l'Orléanais, comprenaient, en 1206, la Normandie, l'Artois, le Berry, le Maine, le Poitou, l'Auvergne et d'autres provinces encore.

Dans l'exercice du pouvoir royal, Philippe procure quelque unité au gouvernement en le donnant pour centre aux barons, en les appelant près de lui, en les réunissant en assemblée, en parlement, en cours féodales. Il s'affranchit du pouvoir ecclésiastique en résistant au pape et aux évêques. Il s'occupe de législation plus qu'aucun de ses prédécesseurs depuis Charlemagne. Il change la nature de la royauté et la sépare entièrement du régime féodal, en déclarant que le roi ne pouvait ni ne devait rendre hommage à personne. Il fait paver la ville de Paris, en agrandit l'enceinte. Il donne à l'Université ses principaux privilèges. Il fonde les archives royales. On peut le considérer comme un homme de bon sens, pratique, préoccupé de la civilisation générale, du bien-être de son pays. Il ouvrit une large carrière à la royauté.

Philippe avait formé le royaume et Louis le Gros la royauté que fit saint Louis.

Saint Louis était avant tout un homme à conscience rigide, droit, juste, et de plus d'une grande activité guerrière, politique, intellectuelle. Doutant de la légimité des conquêtes de Philippe-Auguste, tourmenté des réclamations continuelles du roi d'Angleterre, il transige et lui vend (1259) le Limousin, le Périgord, le Quercy, l'Agenois et une partie de la Saintonge. Celui-ci, de son côté, renonce à la Normandie, au Maine, à la Touraine, au Poitou et fait hommage comme duc d'Aquitaine.

Ne profitant jamais des dissensions élevées autour de lui,

Digitized by Google

saint Louis tenta toujours de les apaiser. Il ne voulut point faire d'acquisitions nouvelles, ni par force, ni par ruse. Et cependant, c'est un des rois qui étendit le plus le royaume de France, à prix d'argent, par échange ou par d'autres arrangements. Il obtint successivement les domaines du comte de Toulouse, situés sur la rive droite du Rhône, Narbonne, Viviers (1229), le comté de Chartres (1234); le comté de Mâcon (1239), le Perche, en 1257, le comté d'Arles, et Forcalquier, en 1262.

Saint Louis respecta les usages féodaux qui ne violaient pas l'ordre et la moralité. Il reconnut le droit de résistance. Quant au duel judiciaire et aux guerres privées, il vit dans ces institutions un fait irrégulier, barbare, non chrétien. Il défendit formellement le duel judiciaire dans les domaines royaux et traita avec plusieurs de ses grands vassaux pour qu'ils l'abolissent sur leurs terres. Puis, pour remédier aux plaies et à l'excès des guerres privées, il établit la *quarantaine du roi*, c'est-à-dire que nul ne pouvait attaquer les parents de l'une des parties pendant quarante jours, à partir de l'explosion de la querelle, jusqu'à ce qu'ils fussent censés en avoir connaissance.

De l'abolition du duel judiciaire, il résulta que, dans le domaine du roi, la juridiction royale remplaça la force personnelle et que les officiers royaux décidèrent des contestations.

Saint Louis restreignit le pouvoir législatif féodal en introduisant les *Cas royaux* et les *Appels*. Par les premiers, il s'attribua certaines affaires; par les seconds, il subordonna les Cours féodales à son pouvoir.

Il résista énergiquement aux prétentions cléricales et papales. Entre autres ordonnances, il porta la *Pragmatique* dans laquelle il maintenait l'indépendance et les privilèges

Digitized by Google

de sa couronne et du clergé français dans leurs rapports avec la papauté. Enfin, dans ses domaines, il fit une quantité d'améliorations, toutes inspirées par une droiture parfaite et une sagesse éclairée.

La royauté, en 1270, n'était pas absolue, mais, en droit, elle n'était pas limitée. Aucune institution ne lui faisait équilibre, aucun principe n'appliquait de bornes à l'autorité royale.

En fait, elle était limitée et combattue. Cependant, les conquêtes incorporées mettaient le roi hors de pair. Il y avait là un germe de pouvoir absolu qui, jusqu'alors, ne s'était pas développé.

Toutes les institutions commencent par le bien qu'elles ont à faire.

La métamorphose de la royauté en despotisme, tel est le caractère du règne de Philippe le Bel (1281-1314), despotisme judiciaire, législatif et en matière d'impôt.

Philippe intervient en tout dans ses trois cent cinquante-quatre ordonnances. Il a la manie des règlements. A cela, deux causes : Le pouvoir est exercé soit par des jurisconsultes, soit par des ecclésiastiques. Pour ceux-ci, aucun acte dans la vie n'est indifférent : la législation pénale devient une prescription théologique. Quant aux jurisconsultes, leur subtilité est telle qu'ils épuisent les conséquences d'un principe admis.

La plupart de ces actes émanent du roi seul sans qu'il y soit fait mention du consentement ou du conseil des barons. En législation, le roi s'isole et s'affranchit de l'autorité féodale.

Les seuls actes où apparaissent les seigneurs et les députés de quelques villes sont relatifs à la paix et à la guerre, ainsi qu'aux affaires extérieures. C'est dans ce but que sont

Digitized by Google

convoqués les Etats généraux où apparaît le Tiers-Etat. Dans toutes les autres parties de l'administration, le roi décide seul.

A la juridiction des pairs avait succédé celles des baillis, prévôts, sénéchaux.

Ces baillis étaient d'abord d'assez grands possesseurs de fiefs qui firent place à des possesseurs moins importants. Ceux-ci, par leur ignorance, par leurs goûts de guerre et de chasse, devenus incapables de juger, furent remplacés par une classe d'hommes occupés uniquement à étudier les lois et les coutumes, et qui restèrent à peu près seuls en possession de rendre la justice.

Cette classe de légistes devint, sous Philippe, l'instrument de despotisme au profit de la royauté et dirigé contre la noblesse et le clergé. Depuis la mort de saint Louis jusqu'à Philippe de Valois, on compte cinq grands procès criminels qui témoignent de scissions terribles et continuelles, entre le clergé et la noblesse, d'une part, la royauté et les légistes, de l'autre.

En matière d'impôts, Philippe IV taxe arbitrairement son peuple. Ayant acheté à plusieurs suzerains le droit de battre monnaie, il ne craint pas d'en altérer la valeur, mais il se trouve ainsi en état de faire la loi.

Le caractère d'un pouvoir absolu se manifeste évidemment sous les successeurs de Philippe. Jusqu'à lui, en effet, une vive résistance se déclarait sans cesse contre les usurpations royales et affaiblissait, partant, beaucoup le principe monarchique. Une autre cause d'affaiblissement de ce principe provenait de l'incertitude de la succession au trône à la mort de Louis le Hutin et de Charles le Bel (1216 et 1228).

Au commencement du XIVe siècle, la royauté chancelle,

Digitized by Google

s'affaiblit, paraît tomber en décadence. Les guerres étrangères, les luttes intestines la plongent dans les revers et l'abaissement. Il lui faudra de grands efforts pour se relever.

C. — Les Communes.

On peut assigner aux communes trois origines :

1° La commune romaine, municipalité transmise et perpétuée sans discontinuer à travers les siècles : Arles, Périgueux, par exemple.

2° Les communes fondées autorisées par les chartes des seigneurs, qui voyaient se grouper autour d'eux une population nombreuse. Les seigneurs trouvaient dans les communes un intérêt commercial et financier. La facilité qu'ils eurent à réunir les hommes autour d'eux, la puissance qu'ils en retirèrent, leur firent octroyer à ces bourgs de nombreuses faveurs. Ils les dotèrent de chartes, de privilèges et leur fournirent le moyen de vivre en corps et de se constituer en municipalités.

3° Les communes fondées par résistance. A la suite de luttes violentes, les bourgeois arrachèrent au seigneur, une part de souveraineté et se constituèrent en petites républiques.

Ces deux dernières communes datent du XIe au XIIe siècle.

L'Italie, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne ont eu des communes. En Italie, elles ont fondé des républiques ; en Allemagne, des villes libres ; en Angleterre, elles se sont emparées du pouvoir et elles ont formé la Chambre des Communes. Dans ces pays, la destinée des communes a été plus brillante peut-être, mais nulle part la bourgeoisie

Digitized by Google

ne s'est développée plus complètement, n'a acquis une prépondérance plus décisive qu'en France.

Il n'y a eu de Tiers-Etat qu'en France.

Il n'est pas juste de soutenir que les communes n'ont pris naissance qu'au XIe siècle par la politique et l'intervention du roi. Elles reçurent à cette époque une forte impulsion. De Louis VI à Charles le Bel (1108-1328), on compte deux cent trente-six actes relatifs aux communes et émanées de la royauté seule; mais un grand nombre préexistait déjà.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que ces deux cent trente-six actes peuvent se partager en trois catégories :

Les uns concernent des villes de libertés et de coutumes municipales considérées comme des faits anciens, incontestés.

Les autres accordent certains privilèges, ou exemptions à tel bourg ou cité, mais sans les constituer en commune proprement dite, sans leur conférer une juridiction indépendante. On affranchit les habitants de tel impôt; on leur fait telle promesse : c'est tout.

Enfin, certains actes constituent des communes proprement dites, donnant pouvoir de se confédérer, régir. C'est une souveraineté analogue à celle des possesseurs de fiefs.

Entre le Tiers-Etat et les communes on trouve des différences importantes.

Le Tiers-Etat est plus étendu que la commune. Il comprend beaucoup de situations sociales, d'individus qui ne sont pas compris dans le mot commune. Les officiers du roi, les légistes ont été longtemps incorporés au Tiers-Etat et ne s'en sont séparés que dans des siècles très voisins du nôtre.

Digitized by Google

A partir du XIVe siècle, les communes, les villes municipales perdent beaucoup de leurs privilèges. Et cependant le Tiers-Etat grandit à cette époque. Il ne vit donc pas de la vie des communes.

Méconnaître cette distinction c'est tomber dans une grave erreur, comme ont fait ceux qui, voyant dans le Tiers-Etat la portion dérivée des officiers du roi, des légistes, des magistrats, ont dit que le Tiers-Etat avait toujours été étroitement lié au roi. D'autres historiens, ne considérant le Tiers-Etat que dans les communes proprement dites, dans ces bourgs ou villes insurgés contre leurs seigneurs, ont affirmé qu'il avait toujours été en lutte contre la royauté et l'autorité féodale.

L'organisation des communes différait suivant leur origine.

Celles d'origine romaine où le régime municipal se continue, ne présentent ni monument formel, ni actes précis d'organisation intéressante, par cela qu'elles étaient un fait établi n'ayant pas à être réglé ou proclamé.

Périgueux, qui paraît avoir cette forme dans le mode le plus complet, avec ses consuls, ses duumvirs, ses édiles, ne nous a transmis aucun document législatif, la cité se régissant par tradition. M. Raynouard a réuni, pour un grand nombre de villes, des textes, des faits qui prouvent la persistance de l'organisation romaine.

Il est aussi difficile d'étudier les villes de création moderne, celles qui ont reçu du moyen âge leur existence et leurs institutions, sans avoir été toutefois gratifiées à dater de tel jour d'une constitution réelle et municipale (Orléans, par exemple).

Il en est de même qui ont reçu des chartes positives qui semblent leur accorder des droits positifs comme ceux des

Digitized by Google

communes proprement dites, et cependant il n'en est rien. Ces chartes ne leur donnent pas une existence propre, indépendante. Louis le Gros en accorda à sept villes ou bourgs qui lui en avaient demandé. Dans ce cas-là le roi, propriétaire de fief, administrateur, fait telle promesse, mais ne donne aucune garantie.

Enfin les communes, nées de l'insurrection, jouissant de chartes constitutives d'une existence à peu près indépendante, présentent les conditions de l'accommodement survenu et réglant les rapports avec le seigneur, l'étendue, le prix de l'indépendance, l'élection des magistrats. On peut citer comme exemple, la charte donnée par Louis le Gros en 1128 à la commune de Laon. Il est bon toutefois de remarquer que cette charte comme celles octroyées à Saint-Quentin, Soissons, Troyes, firent plus qu'affranchir ces villes ; elles leur donnèrent une législation sociale toute entière. Dans cette hypothèse la commune est une ville, petite république turbulente et barbare qui reçoit de son chef la reconnaissance de ses droits et son organisation complète.

Le régime municipal romain et le régime municipal du moyen âge présentent des différences importantes.

Le choix du supérieur par les inférieurs, du magistrat, par la population, tel est le caractère dominant des communes modernes.

Le choix entre les inférieurs par les supérieurs, le recrutement de l'aristocratie par l'aristocratie, tel est le principe de la cité romaine. Donc, ici, l'esprit aristocratique ; là, l'esprit démocratique.

Au XIIIe et XIVe siècles, on reconnaît encore ces caractères. Les villes du midi, les communes d'origine romaine

Digitized by Google

qui ont conservé le mieux le principe du régime romain, présentent l'aspect le plus aristocratique. La démarcation entre les bourgeois et les seigneurs est moins profonde que dans le Nord. Les bourgeois du Nîmes, Montpellier, Arles, Beaucaire, avaient le droit d'être créés chevaliers aussi bien que les seigneurs féodaux.

Au commencement du XIVe siècle, le Tiers-Etat progresse. Les communes s'affaiblissent et perdent de leur indépendance municipale. A cela trois causes :

Tout d'abord la centralisation des pouvoirs féodaux. La commune en face du seigneur qui lui avait accordé ses privilèges ou sur lequel elle les avait conquis, aurait pu lutter et se maintenir. Mais après l'absorption des petits fiefs par les grands, toute lutte devint impossible. La commune dut céder au plus fort.

En second lieu, le patronage du roi et des grands suzerains. D'après le principe féodal, on demandait justice du vassal au suzerain. Invoqué par les communes, ce principe les perdit, en appelant une intervention puissante, en initiant le roi à leurs affaires, en l'accoutumant à une suprématie qui devait ruiner leur indépendance.

Enfin, la discorde intérieure des villes qui, poussée à l'extrême, nécessitait l'intervention étrangère pour réprimer les masses, les échevins ou la population.

La liberté s'achetait au prix de la sécurité.

En Italie, où le régime municipal avait la force et la grandeur d'un gouvernement, la liberté politique succomba faute de pouvoir donner la sécurité sociale, et l'aristocratie s'empara de ces républiques remuantes : voyez Venise, Gênes, Florence.

La commune périt par la force d'un adversaire trop

Digitized by Google

inégal, par l'immixtion d'un protecteur trop redoutable, par le désordre intérieur.

Pendant ce temps, le Tiers-Etat grandissait par le moyen des parlements, des prévôts, des juges et des administrateurs de tous genres.

De telle sorte qu'on peut dire que c'est surtout la bourgeoisie qui détruisit les communes, en administrant et jugeant au nom du roi, en s'étendant, en acquérant, chaque jour davantage, des pouvoirs et des richesses (1).

Pierre de BOUCHAUD.

---

(1) Dans une prochaine étude, revenant sur le Régime féodal, j'en étudierai l'élément fondamental : *le fief*. J'examinerai aussi brièvement l'organisation hiérarchique féodale, ainsi que la vassalité et les rapports des vassaux entre eux.

Digitized by Google

HENRI HIGNARD

Lettres de l'Ecole Normale (*)

(1838-1841)

47

Vendredi 20 août 1841.

MES CHERS PARENTS,

Je vous écris aujourd'hui par mon ami Martinaud, qui depuis longtemps savait qu'il ne pourrait pas, à cause de sa maladie de cet hiver, prendre sa licence, et qui s'était très bien résigné à sortir de l'école. Vous devez maintenant avoir reçu la lettre que j'ai donnée à Domeck. Je ne savais pas en l'écrivant qu'elle dût vous arriver si tard, sans quoi je l'aurais mise à la poste; mais il n'était plus temps lorsque je l'ai appris. M. Piallat m'a apporté la vôtre avant-hier; je n'ai pas pu aller le voir

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Décembre 1896, Janvier, Février, Avril, Mai, Juin, Juillet et Août 1897.

Digitized by Google

encore ; mais je suis bien content que votre santé soit assez bonne. Soignez-vous bien, en songeant que votre bonheur est la plus grande partie du mien, et qu'il n'y a rien dont je souffre plus que de vos souffrances. Il faut nous préparer, mes chers parents, à un rude sacrifice. Notre camarade Javiot, qui suppléait M. Monin à Lyon est arrivé ces jours-ci. J'ai beaucoup causé avec lui, et j'ai vu très clairement que nos espérances étaient sans fondement et qu'il n'y avait aucune chance pour que je fusse placé près de vous. La division de seconde n'existera plus l'année prochaine, et on n'en fait pas en rhétorique ; or, comme il m'était impossible d'espérer autre chose, il ne me reste plus qu'à me résigner à vivre encore loin de vous, quoiqu'il doive bien m'en coûter. Je viens cependant de faire pour M. Bédel une lettre que je prie mon père de lui porter. Comme vous le verrez, puisque je la laisse ouverte, je ne lui demande pas moins de m'appuyer pour cela, et de dédoubler la seconde. Si on parle de Saint-Etienne, mon père pourra lui dire pourquoi je ne voudrais pas y être envoyé. Les élèves qui y étaient cette année se sont assez mal conduits en général. La *réputation* de l'école y est détestable, et la position de leurs successeurs sera très pénible. Je ne la prendrais que si par exemple M. Dubois m'en priait bien instamment, en me promettant de m'en faire plus tard un titre pour passer à Lyon sur un bon pied. Noël n'a eu que *2.400 fr.* cette année, ce qui n'est pas très brillant ; à Lyon avec quelques répétitions et 1.800 francs de fixe, j'irai facilement à 3.000 francs. Il n'est pas de folie que ces pauvres jeunes gens n'aient faites pour se faire une mauvaise réputation. Ils n'ont été reçus nulle part, ils n'ont pas pu avoir de répétitions, ou bien elles les ont abandonnés immédiatement. Ne parlez de cela à Lorenti que s'il vous en parle le

Digitized by Google

premier. Bien certainement il n'a pas trempé dans toutes ces misères; mais ce que je vous dis pourrait revenir à d'autres oreilles, et je ne le veux pas. Je reconnais de jour en jour qu'il faut être en tout d'une extrême prudence, et je suis très heureux maintenant que Noël n'ait pas été invité chez vous.

Voilà, mes chers parents, où en sont nos affaires. Il n'y a presque pas de chances pour que cette réunion tant rêvée s'accomplisse; beaucoup au contraire pour que notre séparation dure. Mais en quelque endroit que je sois envoyé, et dussé-je faire 400 lieues, je ne veux pas me priver ces vacances du bonheur de vous voir. Je vous dépense beaucoup d'argent maintenant; cette fin d'année est ruineuse, mais l'année prochaine je réparerai cela, et soyez sûrs que je suis prudent, que je suis homme, ayez confiance en moi.

Je suis assez bien disposé pour le concours; c'est demain que nous répondons à l'appel et je saurai si Barriod se présente, car depuis trois mois nous ne nous écrivons plus, et je ne sais pas ce qu'il fait. Hélas! que je vois bien maintenant combien l'amour d'un père et d'une mère est éclairé, et combien il trompe peu! J'ai longtemps défendu contre vous cette amitié sur laquelle je me faisais de grandes illusions!

Aimez-moi beaucoup et écrivez-moi vite. J'aurai besoin pendant le concours de recevoir souvent de vos nouvelles; que mon père se force un peu; il sait bien que le contentement du cœur est ce dont mon esprit lui-même a le plus grand besoin, et que, par exemple, lorsque j'ai concouru pour l'école, ce qui me donnait de la force et du courage, ce qui dissipait toutes mes inquiétudes, c'était de causer avec vous le soir dans une douce intimité. Ecrivez-moi donc. Recevoir de vos lettres, c'est mon plus grand

Digitized by Google

bonheur. Je vous écrirai probablement lundi par Butillon, et ensuite jeudi par Bonnel, qui a obtenu de partir quelques jours avant les vacances, et qui mettra ma lettre à la poste à Pont-de-Veyle. Embrassez-bien pour moi toute notre chère famille. Je n'ai pas vu mon oncle de ces jours-ci, j'irai le voir après-demain, et je ferai la commission de M. Amanieu le plus tôt possible. Je le remercie de sa lettre, ainsi que mon frère, que j'embrasse très tendrement. Mon oncle m'a dit qu'il avait de l'argent à mon service, sans que je lui en eusse démandé. Ainsi vous voyez, mes chers parents, que si vous n'avez pas de l'argent comptant maintenant, vous n'avez pas besoin de vous gêner. J'espère bien l'année prochaine couvrir toutes ces dépenses, et au-delà. Priez-bien le bon Dieu pour moi à ce moment de rudes épreuves. C'est là ce qui assure le succès ; je l'ai éprouvé maintes fois. Heureux ou malheureux, pourvu que vous m'aimiez toujours, je ne plaindrai pas.

Votre fils bien tendre.

Mon père sera peut-être obligé d'aller chercher M. Bedel à la campagne. Vous n'aurez pas besoin de cacheter ma lettre. Si vous ne la trouvez pas bien, écrivez-moi de suite, et brûlez-la, je vous en écrirai sur-le-champ une autre par le même courrier. Si Ozanam est à Lyon, mon père pourrait aller la lui faire voir, et lui demander conseil en général. Il faudra lui faire beaucoup d'amitiés de ma part, ce ne sera que la très sincère expression de tout ce que je sens pour lui.

Digitized by Google

48

[Dimanche, 22 août 1841.

MES CHERS PARENTS,

Je vous écris à la hâte quelques lignes que vous portera sans doute Butillon. J'ai la joie de vous apprendre qu'il est admissible le second de l'Ecole, et que, par conséquent, son admission est assurée. Lyon n'a pas été heureux d'ailleurs. Vous pouvez annoncer à ce pauvre Debos qu'il n'est pas admissible; Colfavru non plus, ni aucun autre Lyonnais, excepté un nommé Rondelet, qui est le vingt-neuvième sur trente. Le coup est terrible pour Debos, qui est plus malheureux que l'année passée. Vous voyez que j'ai bien à me réjouir d'être arrivé jeune. Butillon peut se faire un très bel avenir, puisqu'il va être à la tête de l'Ecole; mais il a vingt-cinq ans et il n'en sortira qu'à vingt-huit.

J'attends impatiemment de vos nouvelles. Hier, nous avons ouvert le concours, et demain matin, à 8 heures, nous faisons la première composition, jusqu'à jeudi matin. A partir de vendredi, ce seront les explications et les argumentations; je ne sais pas combien de jours elles dureront. M. Taulier qui est professeur de cinquième à Lyon est venu concourir avec nous; je me suis promené hier avec lui, et il m'a fait beaucoup d'amitiés de la part de tout le collège. Il m'a paru un jeune homme très doux.

J'espère que mon père me donnera bientôt des nouvelles de son entrevue avec M. le Proviseur. J'ai dîné hier avec M. de Gourgas, qui me parle beaucoup de Reims. Avant

Digitized by Google

tout, il faudrait être agrégé. — Je me porte bien quoique un peu échauffé; j'achète des livres avec de l'argent que me donne mon oncle.

Je prie mon père de vouloir bien aller porter au Proviseur le résultat du concours de l'Ecole, quoique probablement il le sache déjà, C'est une attention qui lui fera plaisir. Il pourra aussi le prier de dire à Colfavru combien je suis fâché qu'il n'ait pas réussi.

J'embrasse de tout mon cœur mon bon frère. Cette formule est banale, mais elle dit bien ce que je veux dire, car vraiment c'est tout mon cœur qui se porte vers lui. — Je vais dire adieu à Gourgas, qui part pour le Midi, puis prendre un bain, puis faire une promenade modérée, je rentrerai de bonne heure, et je me lèverai demain frais comme un pinson, dans la meilleure disposition possible pour faire des phrases latines. — Vous voyez que l'ai bien soin de ce pauvre petit corps. Ah! c'est qu'une imprudence peut avoir des suites fâcheuses : l'agrégation est une rude affaire, et chaque précaution raisonnable ôte une mauvaise chance à l'avenir.

Adieu, chers Parents, aimez bien votre fils.

49

23 août 1841.

Mes très chers Parents,

Je reviens de la première composition, et je vous écris un petit mot pour mon ami Butillon. Si demain et les jours suivants je suis aussi bien inspiré, je pourrai bien espérer.

Digitized by Google

quelque chose, mais il ne faut préjuger de rien. Ecrivez-moi donc vite. — Hier, en accompagnant M. de Gourgas à la diligence, je lui donnai la lettre que j'avais faite pour Butillon ; cela vous en vaut une autre, et j'espère bien que vous serez contents de moi.

J'ai travaillé ce matin comme cela ne m'était pas arrivé depuis longtemps. La nécessité fait faire des merveilles dont on serait incapable en tout autre temps. Nos compositions sont de 7 heures. En voilà une finie. Je vais aller dîner avec Butillon, puis me promener un peu, et j'espère que demain tout ira bien.

Mille baisers.

Votre fils.

50

Samedi, 28 août 1841.

Mes chers Parents,

Un de mes camarades qui va dans le Midi mettra cette lettre à la poste à Lyon, et vous la recevrez mardi ou mercredi. J'ai reçu la vôtre avant-hier, j'en ai été bien content, car ne sachant pas que Domeck eût tant tardé, je commençais à m'étonner de n'avoir pas de réponse. Le principal, c'est que vous vous portez bien. Vous avez dû voir Butillon à qui le lundi soir, au moment de l'accompagner à la diligence et en revenant de la première composition, je donnai un petit billet pour vous. Comme je l'espérais en vous écrivant, tout a bien été les jours suivants. De mes quatre compositions, il en est au moins trois dont je suis content,

Digitized by Google

et l'autre ne peut pas me nuire. Reste donc l'argumentation pour laquelle je cours une rude chance, et la leçon dont je suis assez sûr. Voilà deux jours que l'argumentation est commencée, mais je ne suis pas encore tombé au sort. Despois a passé le premier, par un singulier hasard ; c'est le premier nom qui soit sorti de l'urne. En résumé j'ai bon courage, et je n'ai pas de raisons pour le perdre. Voici quelque chose d'important. Hier soir, M. Viguier vint faire l'examen d'anglais à l'Ecole, et moi, comme le premier professeur, j'étais assis au bureau à côté de lui. Mes élèves ont tous très bien passé, ceux même pour lesquels je craignais beaucoup ont réussi au-delà de toute espérance : c'était à ne pas y croire, et M. Viguier était enchanté. En se retirant il m'a fait toute sorte de compliments et de promesses. Il parlera à M. Dubois. En outre, en me souhaitant un bon succès à l'agrégation, il me dit quelques mots suivant lesquels il semblerait que nos copies aient déjà été corrigées, et que les miennes ont réussi. C'est un soupçon assez vague mais qui peut avoir réalité. Le malheur, c'est que d'après les prévisions raisonnables, il y a huit ou dix concurrents qui devraient passer avant moi.

On vient chercher ma lettre. Adieu, mes chers parents, je vous embrasse. Aimez-moi bien. Ma santé est très bonne, je vais nager tous les jours pour me rafraîchir ; j'ai rêvé toute la nuit à l'agrégation, et quand le moment viendra de paraître j'aurai bon courage.

Je suis enchanté de la promesse de M. Bedel.

Je voudrais bien que mon père allât voir Monseigneur (1) et lui parlât de tout cela.

Votre fils.

---

(1) Mgr de Bonald s'intéressait beaucoup au jeune normalien.

Digitized by Google

51

Mercredi le 15 septembre 1841.

MES CHERS PARENTS,

Je n'ai su qu'hier soir le résultat du concours, et j'étais obligé d'aller de suite chez M. Viguier qui m'avait fait demander, voilà pourquoi je ne vous ai pas écrit. Eh bien, mon cher père, vous aviez bien raison, en me disant qu'il fallait s'attendre aux déceptions dans la vie; malgré de belles espérances, et l'opinion générale, me voilà le 9e, dans un concours où il n'y a que huit reçus, encore m'a-t-on ballotté avec le 8e pendant deux jours ; mais à la fin il a fallu succomber. J'ai appris cette nouvelle avec calme ; je me suis résigné tout de suite à ma nouvelle position ; j'espère que vous ferez de même, que je n'aurai pas de peine à vous consoler d'un malheur qui n'en est pas un, ou du moins auquel je me suis attendu avec vous pendant toute l'année. Tout ce qu'il y a de fâcheux, c'est que mes épreuves orales m'aient donné trop d'espérances ; que je vous aie exprimé ces espérances trop vivement, et que vous aussi vous les ayez fait connaître. Mais tout cela n'est rien. Nous avons été simplement, et nous en serons quittes pour dire simplement encore que nous nous étions trompés.

J'ai échoué avec tous les honneurs possibles. Comme vous le voyez, j'ai été à la porte de l'admission, et il y a fallu un long débat pour me mettre à cette place secondaire. M. Viguier m'a fait hier toute sorte d'amitiés, et ce qui

Digitized by Google

vaut mieux encore, il m'a fait connaître en grands détails mes places et l'opinion du bureau sur moi. Mes épreuves orales étaient des meilleures, et la leçon surtout, M. Viguier me disait qu'elle était charmante. Mais il paraît bien que les épreuves orales sont les moins importantes, et que le principal ce sont les compositions. Là encore j'avais de bonnes places; dans l'une j'étais 5e, mais ma composition de prose latine a tout gâté. J'aurais cependant été reçu le 8e, si je n'avais pas été en parallèle d'un ancien élève de l'École normale, qui a 35 ans, une femme, trois enfants, et qui concourt depuis plusieurs années. M. Viguier m'a fait entendre que la différence de nos positions avait bien été pour quelque chose dans le jugement du bureau. J'étais le plus jeune du concours, et parmi les admis. Excepté Despois qui n'a que 24 ans (je n'en ai que 22), tous sont âgés de 26 à 40 ans. En outre, excepté Despois, et un M. Boissier, de 40 ans, qui est pasteur protestant, tous se sont présentés déjà au moins une fois, et quelques-uns cinq ou six fois. Vous voyez donc que mon malheur est très ordinaire. M. Viguier m'a tout à fait relevé le courage, en me montrant pour l'année prochaine l'espérance d'une bonne admission. Sans doute je puis être malheureux encore; il y a des chances qu'on ne peut prévoir, mais d'après toutes les probabilités, puisque je suis aujourd'hui le 9e, je pourrai avoir une meilleure place; M. Viguier me disait que j'étais l'*accessit unique* de ce concours.

M. Dubois a dit à *M. Perret* le proviseur qu'il m'aimait beaucoup, et que, *heureux ou malheureux,* je pouvais m'attendre à être très bien placé. Enfin, tous mes camarades sont très surpris et très affligés de mon échec, et M. Berger, un de mes juges, m'a dit que M. Dubois était on ne peut mieux disposé en ma faveur.

Digitized by Google

Despois est le premier. Il a été aussi distingué que je l'espérais, et n'a fait que prendre la supériorité qui lui appartient. Tous ceux que vous connaissez ensuite sont refusés. A la philosophie, l'Ecole n'a pas été plus heureuse, tous les trois normaux sont refusés, et ce doit être un coup terrible pour ce pauvre Lévêque dont la santé est très chancelante. Pour moi, grâce à Dieu, je ne me porte pas mal, je pourrai travailler à mon aise en suivant le conseil de mes juges, qui me disent de ne pas me tuer de lectures. Ce que j'ai appris à l'Ecole me sera très utile ; j'aurai l'expérience du concours, et surtout, je saurai quelle méthode suivre pour fortifier mes parties faibles. Du reste, j'espère bien n'avoir pas un moment de découragement. Pour ma licence, j'ai échoué à la première épreuve, à la seconde, j'ai été très heureux ; je n'ai été reçu à l'Ecole qu'après avoir passé un an de plus à la maison. Il en sera de même de l'agrégation.

J'espère bien cette année gagner assez d'argent pour vous payer, en entier ou du moins en très grande partie ce que je vous dépense maintenant : que pourrais-je désirer de plus sans être ambitieux ? Voyez, bons parents, si vous connaissez beaucoup de jeunes gens dont la position soit aussi avancée, parmi ceux qui sont de mon âge. Comparez-moi avec Lorenti, avec Butillon, avec Songeon, avec Bonnel, avec Lescœurs, avec qui vous voudrez. Bien loin de me plaindre, j'ai à bénir Dieu sans cesse, il m'a fait des grâces très particulières.

Par exemple, mon père et ma bonne mère, je crois qu'il ne faut guère compter sur notre réunion pour cette année.

Peut-être m'enverra-t-on à Saint-Etienne, j'aurai l'avantage d'être auprès de vous. Reims, que je pourrai demander, serait très bon sous le rapport pécuniaire. Mais je ne

Digitized by Google

puis rien vous dire de sûr, avant d'avoir vu M. Dubois, c'est-à-dire avant vendredi. Je compte ensuite ne pas attendre longtemps, et partir samedi ou dimanche. Ainsi, mes bons parents, j'espère bien dans huit jours vous embrasser. Avec quelle joie, Dieu le sait. Nous jouirons avec de ces quelques jours que Dieu nous donne à passer ensemble Je retremperai mon âme dans ces douces joies du foyer, et je repartirai ensuite pour le travail.

H. HIGNARD.

Digitized by Google

LA COMPLAINTE (*)

Parmi les Complaintes historiques restées célèbres, il convient de citer celle de l' « *Exécution de Biron*, coupable d'avoir trahi son roi (1599) » ; celle de l'italien Concini, où se trouve fustigée, — d'une façon plus grossière que spirituelle, — l'obstination que la reine-mère, Marie de Médicis, mettait à soutenir contre l'opinion le trop fameux maréchal d'Ancre :

Si la Reine allait avoir
Un enfant dans le ventre,
Il serait bien noir
Car il serait d'encre.

Les dégâts causés par la Banque du Missisipi donnèrent lieu à de nombreuses complaintes où le financier Law n'était guère ménagé.

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de septembre 1897.

Digitized by Google

En revanche, l'attentat de Damien sur la personne de Louis XV, avait permis à des poètes d'occasion de pousser la louange jusqu'à l'hyperbole.

Les *Affiches de Lyon*, — année 1757, — insèrent ces quatre vers à l'adresse du régicide :

Non, non, ce monstre, ce parjure,
N'a ni complice, ni parti,
Il est le seul dans la nature
Dont Louis ne fut pas chéri.

Dans le numéro du 2 mars 1757, des mêmes *Affiches de Lyon*, je trouve sous ce titre : *Stances irrégulières sur l'assassinat commis sur la personne de Louis XV*, des vers que je tiens à citer, ne serait-ce qu'à titre de curiosité littéraire et... psychologique. Je ne crois pas que l'adulation ait jamais été poussée aussi loin :

Les Stances sont précédées de l'avis suivant :

« Un jeune homme d'Arras, que l'horreur seule de l'attentat commis sur la personne du Roi a rendu poète, vient d'exprimer en vers les sentiments de sa Patrie, qui se reproche comme un crime d'avoir produit un monstre tel que *Damien*. Cette poésie est sans prétention : le jeune auteur ne veut pas être admiré, il veut être plaint; il a atteint son but s'il peut faire concevoir quelle est sa douleur et celle de ses concitoyens. »

Province malheureuse et pour jamais flétrie,
O ma déplorable patrie !
Quel monstre est sorti de ton sein !
Comment cacher l'horreur d'avoir donné la vie
Au plus exécrable assassin ?

Digitized by Google

Grand Dieu, tu t'es trompé quand ton affreux tonnerre
Jusqu'en ses fondements a fait trembler la terre
Que n'as-tu foudroyé ces lieux ?
Que n'as-tu renversé cette ville maudite
Autrefois si chère à mes yeux :
Arras subsiste encor et Lisbonne est détruite !

Malheureux citoyens, où fuir, où nous cacher ?
A cette horreur qui de nous peut survivre ?
Un opprobre éternel sur nous va s'attacher ;
Le nom d'un scélérat va partout nous poursuivre.

Ah ! que penseront nos aïeux !
Nos cris percent déjà leur demeure éternelle ;
Quel déluge de pleurs va couler de leurs yeux !
Quels sanglots leur arrache une main criminelle !
A travers la nuit du tombeau,
Ils vont voir leur patrie, à ses rois si fidelle,
Du meurtrier d'un roi devenir le berceau.

Que dira le Français quand il verra qu'un traître
Fût nourri parmi nous pour massacrer son maître
Pour lui ravir son père... ô comble de fureur !
Monstre né de l'enfer, qui t'a servi de guide.
Le fer n'est point tombé de ta main parricide !
Tu n'as pas reculé de respect et d'horreur !

Tu n'as pas redouté la Majesté divine
Dont son front est environné !
Le ciel à tes fureurs l'a-t-il abandonné ?
Est-ce donc là le sort qu'aux vertus il destine ?
Le nom qu'il s'est acquis ne t'as pas étonné !
Le monde entier l'honore, et ton bras l'assassine !

Pourquoi le ciel a-t-il respecté notre sort !
Sur les rives du Tage il a semé la mort ;
Pourquoi choisir d'autres victimes ?
Pourquoi son terrible courroux
N'a-t-il pas éclaté sur nous
Avant de nous couvrir du plus affreux des crimes ;
Nous serions morts chéris, innocents, regrettés,
Et nous vivons pour être détestés.

Digitized by Google

Ce jeune homme, qu'un crime politique resté à l'état de tentative rend poète; ce jeune auteur qui ne veut pas être admiré, tout cela me rend profondément rêveur.

Décidément, je préfère la Complainte et j'y reviens :

Renvoyé par Louis XVI, le chancelier Maupeou se retire dans ses terres, la Complainte va troubler sa solitude :

Sur la route de Chatou
Le peuple s'achemine
Pour voir la f..... mine .
Du chancelier Maupeou.
Sur la rou..... sur la rou..... sur la route de Chatou !

L'avènement de Louis XVI avait déjà été salué par une Complainte satirique, bien que flatteuse pour le jeune roi :

Or, écoutez, petits et grands,
L'histoire d'un roi de vingt ans
Qui va nous ramener en France
Les bonnes mœurs et l'abondance.
D'après ce plan, que deviendront
Et les catins et les fripons ?

Les hommes de la Révolution eurent leur complainte chantée au pied de l'échafaud : Marat, Hébert, Danton, Robespierre, tous y passèrent.

Sous le premier Empire, elle poursuit son chemin avec l'*Ogre de Corse* et le *Petit homme rouge*.

Digitized by Google

La Complainte des conscrits de 1810 est restée célèbre :

Je suis t'un pauvre conscrit
De l'an mil huit cent dix...
...Ils nous font tirer z'au sort,
Tirer z'au sort, tirer z'au sort,
Pour nous conduire à la mort.

Puis venait la pensée de l'amie que tout conscrit laissait au pays :

Adieu nos chères beautés
Dont nos cœurs sont z'enchantés.

Mais ils gardaient l'espérance :

Ne pleurez pas notre départ
Nous reviendrons tôt z'ou tard.

Combien ne revenaient pas !

Sous Louis XVIII, l'opposition fit à la complainte sur l'assassinat du duc de Berry un accueil qu'elle ne méritait guère, si j'en juge par le couplet suivant : le Roi

Devant son cher neveu
S'arrache les cheveux
Qu'il n'a pas sur la tête...
Dit en voyant du sang :
« Ce n'est pas du vin blanc. »

J'ai beau chercher, je ne trouve là, ni la pointe, ni le trait. Les gazettes de l'époque ne se faisaient pourtant pas faute d'en fournir et des plus acérés.

L'attentat de Fieschi permit à Victor de Laprade, —

Digitized by Google

alors étudiant en droit à Aix, — de préluder à ses destinées futures :

Ecoutez l'histoire horrible
De Fieschi, féroce cœur,
Corse, qui n'eut point d'horreur
De devenir régicide.
Et plus cruel qu'un boa
Voulut tuer son roa.

Puis il partit pour la guerre,
Tirant à la conscription
Et servit Napoléon
Qu'est un fameux militaire
Qu'on peut dire que son nom
N'est pas celui d'un capon.

Tous deux de l'île de Corse
Etaient des productions
Mais il s'en faut que ces garçons
Fussent de la même force,
L'un fut un jeune homme charmant (Napoléon !)
L'autre un mauvais garnement.

Je n'ai jamais entendu dire que cette réjouissante épopée ait figuré dans le bagage académique de l'auteur.

Sous le second empire, l'affaire Maubreuil d'Orvault eût à Paris un grand retentissement dans le monde de l'enseignement. Le comte de Maubreuil d'Orvault, gentilhomme de vieille souche, avait épousé une écuyère de l'Hippodrome connue sous le nom de « *La Bruyère* » et dotée d'un fils qui fut présenté à Sainte-Barbe.

Un groupe de potaches, — cet âge est sans pitié ! — organisa contre le nouveau venu un formidable *chahut* (le

Digitized by Google

mot est aujourd'hui accepté dans le monde où l'on étudie), lequel *chahut* aboutit à l'expulsion du jeune de Maubreuil, considéré, — de par sa naissance, — comme une brebis galeuse.

L'opposition s'empara de l'affaire et l'on colporta la complainte suivante :

Célébrons le petit môme
Le pauvre enfant de la Bru-
yère, autrefois grande écu-
yère dedans l'Hippodrome,
Et que Sainte-Barbe a mis
Parmi les noms non admis.

Le mari de cette dame
Marquis de Maubreuil-d'Orvault
Lequel son pesant d'or vaut,
Est un homme à mettre en drame,
C'est pourquoi son collégien
Fut tenu pour un vaurien.

Cherchant une épouse à faire
Ce d'Orvault ou ce Maubreuil
En trouve une en un clin-d'œil
Qui le mène chez le maire.
Or, le fils de la maman
Devait être un chenapan.

On avait peur au collège
Qu'en parlant du chic exquis
De celle dont le marquis
Avait recherché le piège,
On conclut que leur garçon
N'était rien qu'un polisson.

Digitized by Google

On chasse de Sainte-Barbe
Vers son vieux papa maqui.
Ilé, ce brave moutard qui
Dit en riant dans sa barbe :
« Ah ! que c'est bête ! *Allons j'ai*
« Un congé bien *allongé.* »

Puisque c'est pour la morale
Qu'on lui met la porte au nez,
Braves gens vous devinez
La mienne pour la finale :
Qu'on voit les petits croisés
A Sainte-Barbe rasés.

Grâce à la plume spirituelle et mordante d'Albert Millaud, la Complainte politique a retrouvé, — de nos jours, — un regain de succès : qu'on se rappelle le *Saucisson* légendaire du ministre Constans.

La fin tragique du président Carnot devait surexciter la verve des faiseurs de complaintes. Toutes celles qui m'ont passé sous les yeux sont d'une faiblesse notoire.

Il est juste d'ajouter qu'en la circonstance la Complainte ne pouvait être que louangeuse, et c'est là un thème qui s'épuise vite.

Nous avons fait de grandes enjambées depuis les *Stances* enflammées que je rappelais tout à l'heure : Autres temps, autres mœurs !

Français, voici l'histoire
De l'odieux complot
Ourdi dans la nuit noire
Contre Sadi Carnot,
Le noble Président
Que le peuple aimait tant.

Digitized by Google

L'auteur fait ensuite un cours d'histoire à la portée de toutes les intelligences :

Carnot naquit en France
Le onze août trente-sept ;
Mis à la Présidence,
En l'an quatre-vingt-sept,
Par les membres unis
Des Congrès réunis.

Une autre complainte s'étudie à faire un rapprochement entre le président Carnot et son grand-père « l'Organisateur de la Victoire ».

Carnot, élève très brillant
De l'Ecole Polytechnique
Par son courage et son talent
Fit prospérer la République.
Son grand-père, en brave Français,
Nous fit remporter la victoire :
Mais lui restera dans l'histoire,
Car il organisa la paix !...

Caserio, — en bonne justice, — devait avoir la sienne :

L'exécration publique le flétrit en vers de six et même et même de huit pieds :

Ce scélérat terrible,
Un lâche Italien,
Est resté insensible
Pour le grand citoyen
Qui, comme Jésus-Christ,
Ne poussa pas un cri.

Digitized by Google

Et plus loin :

Son pays d'origine
Est Motta-Visconti ;
Rien qu'à sa triste mine
On perçoit le bandit
Qui figurait Saint-Jean
Quand il était enfant.

Les vers de huit pieds ont des visées plus hautes : qu'on en juge :

Carnot, notre deuil fut immense :
Quand un criminel plein d'horreur
A sur toi poignardé la France,
Il *attint* la Russie au cœur.

Et encore :

Sans but, sans raison est le crime ;
Nos cœurs ne l'oublieront jamais !
Française est la noble victime,
Mais l'assassin n'est pas Français !

J'ai dit que la Complainte était généralement miséricordieuse : ne pouvant absoudre le meurtrier, celle-ci se borne simplement à plaindre la femme qui lui a donné le jour et réserve sa tendresse pour la famille de l'auguste victime :

On voit ici reparaître les vers de six pieds :

Plaignons sa pauvre mère
De l'avoir allaité.
A la famille entière
De l'homme regretté,
Mais qui est dans les cieux,
Nous adressons nos vœux !

Digitized by Google

A côté de la Complainte historique et de la Complainte criminelle, il est indispensable de faire une place à celle qui est inspirée par les grandes calamités publiques.

L'apparition du choléra-morbus, en 1832, a été mise en couplets.

De l'inondation de Lyon, en 1840, est née une complainte, qui, mieux que les journaux de l'époque qu'on ne lit plus, d'ailleurs, racontera aux générations futures les lamentables écarts du Rhône et de la Saône.

Après avoir consacré plusieurs couplets, — elle en a vingt-huit! — à la pluie qui tombe par torrents, aux eaux qui grossissent, au Rhône qui s'écoule par le bois de la Tête-d'Or, rompt la digue et inonde les Brotteaux alors peu peuplés, la complainte s'occupe surtout des dégâts beaucoup plus importants causés par la Saône dans la traversée de Lyon.

On voit arriver la Saône
Par la rue Tête-de-Mort
Et ce qui est bien plus fort,
On ne peut aller au prône
Dans l'église Saint-Nizier
Sans craindre de se noyer.

La garde municipale
Partout où est le danger
Fait l'office du boulanger
Oh! bienfaisance sans égale,
Sous son bras elle a du pain
Pour le pauvre et l'orphelin!

Digitized by Google

La fabrique de gaz hydrogène
Se trouvant, par le fait de l'eau
Privé de remplir le tuyau
Qui dedans la ville l'amène,
Fait prévenir l'autorité
Pour qu'elle use d'une autre clarté.

Tout aussitôt une affiche
Prescrit de mettre un lampion
Du rez-de-chaussée au second
Par ordonnance de police,
Ou si vous avez un fanal
Cela est encore égal.

Une autre complainte fournit, — sur l'inondation, — des détails plus circonstanciés :

Les bachus qui nous fournissent
Les jours maigres le poisson,
Et qui sont en aval du pont,
Se détachent et puis finissent
Par venir se rompre enfin
Sur l'arche du pont voisin.

Ce pont est celui de Pierre
Tout rempli de curieux,
Lesquels ouvrent de grands yeux
Pour voir couler la rivière,
Qui amène en bouillonnant
Les plates qui se brisent devant.

Le pont de Serin tient ferme
Et celui d'Ainay aussi,
Le Chazourne a déguerpi,
Mulatière a vu son terme,
Et de cinq ponts suspendus
A cette heure on n'en voit plus.

Digitized by Google

Sur la place de la Platière
Ainsi que sur celle d'Albon,
On peut aller en camion
Ou en bateau, si l'on prèfère
En rue on voit se croiser
Le marin et le cocher.

En présence d'un si grand malheur, des prières publiques sont décidées :

L'archevêque du diocèse
Fait chanter au Dieu d'Abraham,
Ad coercendam aquam,
Peu à peu le fleuve cesse,
La Saône a bientôt cessé
De creuser au port Charlet.

Une moralité s'imposait : l'auteur n'a pas cherché à l'esquiver :

Rendons actions de grâce
Aux décrets de l'Eternel
Et, en un jour solennel,
Prions-le pour qu'il nous fasse
Arriver sans accident
Au grand jour du jugement.

Quatre ans auparavant, l'accident arrivé au puisatier Dufavet avait déjà déchaîné la verve des faiseurs de complaintes de notre région.

Surpris par un éboulement en creusant un puits sur le territoire de la commune de Champvert, proche la Demi-Lune, Dufavet est précipité à 62 pieds de profondeur, il reste enseveli pendant quatorze jours et ce n'est qu'après des efforts inouïs qu'on parvient à l'arracher à une mort certaine.

Digitized by Google

Une demi-douzaine de complaintes se chantent à cette occasion.

L'une — éditée par la librairie de Boursy fils, rue de la Poulaillerie, 19, a vingt-un couplets : elle se vend trois sous et se chante, — cela va sans dire — sur l'air de Fualdès :

Dans cette année bissextile (1836)
Est arrivé un revers
Dans un jardin de Champvert
Près de Lyon la grand'ville
A un honnête ouvrier
De son état puisatier.

Après ce modeste commencement, elle se termine ainsi :

Qui a fait cette complainte
C'est trois enfants de Lyon
Unis de compassion
Pour sa femme qu'est enceinte

MORALE

Jeunes gens soyez prudents,
Ne vous mettez pas dedans.

Un autre de dix-huit couplets, — un peu mieux traitée, — se vend avec cette mention : *Complainte à l'intention du malheureux Dufavet, où l'on verra comment les malheurs arrivent.*

Approchez, filles et femmes
Hommes, enfants et vieillards,
C'est ce grand coup du hasard
Qui vous a retourné l'âme
Que je vais vous conter ; c'est
Les malheurs de *Dufavet*.

Digitized by Google

Voici l'indication du chemin pour se rendre au lieu de l'accident :

La route est des plus faciles
Vous montez le Gourguillon,
A Saint-Just, la rue Trion,
Et vous filez devant *Mille*
C'est ainsi qu'en prenant l'air
On arrive au grand *Champ-Vert*.

Les réflexions devant le puits sont à noter :

Il y serait mort sans doute
Car pendant quatorze jours
On n' peut pas vivre d'amour
Dans un puits où l'on n' voit goutte
Mais celui-là qui voit tout
Avait ménagé un trou.

Quinze sapeurs du génie
Et leurs outils à la main,
A la fin virent le coin
Seul objet de leur envie ;
Puis ils y firent le trou qui
Devait calmer leur ennui.

Le voilà sorti de terre,
Où pour la troisième fois
Il s'est fait prendre, une fois trois
Jours, un' aut' fois dans l'eau claire
Tout ça (dit sans appareil)
N' lui donne pas des coups d' soleil.

La morale est empreinte d'une certaine jovialité :

Cela prouve au plus habile
Qu' la terre est un lieu trompeur
Qui sous la plus belle fleur
Cache souvent un reptile ;
Que toujours et en tout temps
On doit craind' de s' mett' dedans !

Digitized by Google

Dans les autres complaintes, je ne trouve guère que ces deux couplets à citer pour leur naïveté :

On fit dire des neuvaines,
Des messes, des oraisons
J'approuve bien leurs raisons;
Elles n'ont pas été vaines :
Quand on prie le bon Dieu
On s'en trouve toujours mieux.

Puisatiers qui faites des puits
Prenez conseil de la prudence
Sans ça vous pourriez comme lui
Compromettre votre existence.
Quand un père touche à sa fin
Ses enfants deviennent orphelins.

En dehors de la Complainte véritablement populaire parce que le personnage qu'elle met en scène, l'événement auquel elle se rapporte sont connus du plus grand nombre, il se rencontre une grande quantité de complaintes absolument locales, d'un caractère presque intime, s'appliquant soit à des charges d'atelier, soit à des faits minimes auxquels les auteurs donnent intentionnellement une importance exagérée.

Georges Sand, — qui n'a jamais su faire des vers, — s'était essayée dans la complainte au sujet du suicide d'un nommé François Michaud.

Un chercheur à retrouvé, — il y a quelques années, — cette complainte imprimée à la Châtre en 1834 et dédiée à *M. Eugène Delacroix, peintre en bâtiments bien connu dans Paris.*

Digitized by Google

En voici le premier couplet :

Dessus les quatre ou cinq heures
Sa femme se réveilla
  Elle tâta, retâta
Dans le lit, mais ô douleur !
Il n'était plus qu'à mi-chaud
Car n'y était plus Michaud.

Dans le couplet final l'auteur et ses nombreux collaborateurs se dénonçaient à l'admiration générale :

Qui qu'a fait ces hémistiches ?
C'est Rozanne, Fleury, Ro-
linat, Dutheil, Bourgoin, Geo-
rges Sand qui n'est pas godiche
En paraphrasant ce mor-
ceau sans beaucoup trop d'efforts.

Il est évident qu'à elle seule la complainte de Michaud n'aurait pas pu faire passer à la postérité le nom de Georges Sand.

Dans *Cabotins*, la pièce a succès du moment, M. Edouard Pailleron, — de l'Académie Française, s'il vous plaît, — fait chanter au peintre Caracel, la *Complainte du pauvr' sculpteur ;* comme complainte professionnelle elle est assez bien réussie : Jugez-en :

Ah qué, malheur, d'être sculpteur
C'est un chien de métier, pas d'erreur !

Pour êtr' esculpteur, faut êtr' braque
Plus qu'on travaille, moins on a l' sac
Avec el' marbre, el praticien
El' modèle, non, y a pas moyen.
  Ah ! qué malheur !

Digitized by Google

Des statues, l' bourgeois n'en veut pas
Rappor' à son plafond qu'est bas
Faudrait leur casser mains et pieds
Pour y vend' ça comme presse-papier.
Ah ! qué malheur !

Y a bien les command's ed' l'Etat
Mais ça n' donne pas pour el' tabac
Et puis faut trop fair' son lézard
Dans el' ministère des bazards.
Ah ! qué malheur ?

Les peintres y sont ben plus heureux
Y gagn'nt ed l'argent gros comme eux
Mais l'esculpteur, el vrai artiste
Lui,y n' gagn' que des rumatisses
Ah ! qué malheur !

Ces messieurs peintres' y sont très chics
L' jour y port' des pal'tots mastics
El' soir, ils arbor'nt el gibus
Et vont dans l' monde en omnibus.
Ah ! qué malheur !

Tout' les femmes es'y cour' après
Pour y faire tirer leu portrait
Parce qu'ils y maquill'nt leurs appas
Mais el'sculpteur, y n'en faut pas !
Ah ! qué malheur !

L'esculpteur on l'enfouit sous l' tertre
A Montparnass' ou à Montmartre
Emboîté dans l' sapin blanchi
C'est toujours assez bon pour lui !
Ah ! qué malheur !

Mais l' peintre on l' monte au Père Lachaise
Il s'en va, là, bien à son aise
Dans un bon chêne et plomb, et d'ssus
L'habit au cresson, ed l'Institut !
Ah ! qué malheur !

Digitized by Google

A l'instar de cette complainte il en circule une autre qui, sous une forme mélancolique, dit les misères, les amertumes, les humiliations des jeunes gens peu favorisés du sort qui, à seule fin de pouvoir continuer les études supérieures, se résignent au rude métier de « pion ».

La complainte des *Pauv's Répétiteurs* est fort joliment tournée :

Les potach's à notre garde confiés
Pourquoi se plaign'-t-ils d'êtr' surveillés ?
Je vous l'demande
Lorsqu'entre nous, y a pas à nier
Que nous somm's bien les prisonniers
De tout' la bande...

Les pauvres répétiteurs soumis à une sorte d'esclavage, n'ayant pas le sou, ne sachant que par ouï-dire ce que c'est que la liberté, passent encore pour des « bourgeois ».

Enfin, l' jour de la Révolution
— De notre triste condition
Voilà l' plus triste ! —
Nous serons fusillés, bombardés
L' prolétaire nous prenant pour des
Capitalistes !

La *Complainte des Petits Commerçants*, — fort joliment tournée par mon ami Pierre Brondel, — est un réquisitoire en règle contre l'invasion des Bazars et des Grands Magasins qui, à Lyon, ont fini par tuer, — à leur profit, — le petit commerce de détail :

Maintenant les jours contraires
Se lèvent à l'horizon,
Bouclez valise et maison,
Petits commerçants, mes frères,
Car les temps sont révolus
Et pour vous rien ne va plus.

Digitized by Google

Fuyez en courbant l'échine
Devant les Grands Magasins,
Ces redoutables voisins
Sont une vaste machine
A ruiner et rendre fous
Tous ceux qui gagnaient deux sous.

Dans la *Complainte du Représentant de teinture*, le même auteur nous initie aux déboires incessants du malheureux employé, placé entre le maître teinturier et le fabricant de soieries, recevant constamment les plaintes de celui-ci et les reproches de celui-là :

Ainsi ballotté
Comme un esquif sur l'onde amère
Jamais retraité,
N'ayant rien des héros d'Homère
Loin de tous les ingrats,
Son paquet sous le bras.
Il ira mourir sans secousse,
A l'hôpital de la Croix-Rousse.
Ah ! que c'est embêtant
D'être représentant !

Parmi les complaintes locales relatant un événement quelconque, d'une importance surfaite à dessein, je citerai, pour finir, la *Complainte du Teinturier*, qui obtint à Lyon un certain succès parmi la jeunesse joyeuse d'il y a vingt ans.

Elle est due à la collaboration de deux écrivains dont je demande la permission de taire les noms, le voile de l'anonymat devant discrètement recouvrir de pareilles productions.

Il s'agissait, — en somme, — d'une de ces rixes assez fréquentes dans les établissements ouverts à la chorégraphie.

Digitized by Google

La scène avait eu pour théâtre un bal champêtre installé à Rochecardon sous le nom prétentieux de « Bal du Luxembourg ». Un bal, — entre parenthèse, — où les choses devaient se passer fort convenablement ainsi qu'en témoignait le singulier écriteau placé à la porte :

Ici les danses prohibées
Sont défendues.

Le premier couplet est toujours en forme d'exorde :

De Vaise à la Guillotière,
De la Croix-Rousse à Saint-Just,
Marchands, Bourgeois et Canuts,
De la ville toute entière :
Sachez l'horrible récit
De ce qu'un teinturier fit.

La physionomie du « criminel » s'impose dès le second couplet :

C'est un homme sans morale
Pour preuve nous vous dirons
Qu'il fréquentait Rochecardon,
Lieu de honte et de scandale !
Ceci montre clairement
Que c'était un garnement.

Deux couplets sont ensuite consacrés à ce qu'on pourrait appeler le « théâtre du crime », la note champêtre y domine naturellement :

Par un beau jour de dimanche
De ce joli mois de mai
Dans les bois on entendait
L'oiseau chanter sur la branche,
Et pourtant ce vil coquin
Ruminait d'affreux desseins.

Digitized by Google

On remarquait l'élégance
De filles qui feraient bien
De songer qu'il ne reste rien
De l'argent que l'on dépense ;
Car soit dit, sans calembour,
Il y a bien du luxe en bourg.

Suivent plusieurs couplets consacrés à l'exposé des faits. Le teinturier, — homme vindicatif et jaloux, — a reconnu sa maîtresse dans une jeune personne qui prenait à la danse une part des plus actives, il cherche querelle au danseur, son rival, mais celui-ci ne se laisse pas intimider :

Quoiqu'il portât des lunettes,
Il n'avait pas froid aux yeux,
Et répondit de son mieux
Au teinturier malhonnête :
— Monsieur, qu'est-ce que ça vous fait
Mamz'elle fait ce qui lui plaît.

Cette réponse met le comble à la fureur du teinturier :

Le teinturier en colère
Bondit comme un vieux chacal
Et puis (ce qui est très mal)
D'un coup de poing téméraire
Bien appliqué sur le nez
Fit sauter le pince-nez.

Une bagarre s'ensuit au cours de laquelle la jeune personne, fortement émotionnée, tombe en syncope :

Autour d'eux chacun s'empresse
En demandant : « Qu'est-ce que c'est ? »
Un monsieur qui rien n'en sait
Voyant la femme en faiblesse
Dit : « Cette dame, assurément,
Va se trouver en mal d'enfant ! »

Digitized by Google

L'épilogue de l'affaire est des plus simples :

Bientôt un sergent de ville
Survenant fort à propos,
Sans écouter les propos
De garçons, femmes ou filles,
Se fit expliquer le cas,
Qu'il trancha sans embarras.

Il conduisit à la porte
Le teinturier querelleur,
Et revenant, ce noble cœur,
A la femme presque morte,
Il la prit sous les aisselles,
Et lui fit respirer des sels !

En résumé, la Complainte est un genre d'apparence bête sur lequel il est permis de greffer, — au besoin, — beaucoup d'esprit.

Par les exemples que j'ai cités, on peut voir que, — en dépit des bonnes intentions dont sont animés les auteurs, — la greffe réussit bien rarement.

Le véritable faiseur de complaintes devrait avoir quelque ressemblance avec ce personnage de vaudeville, auquel Labiche fait faire cette monumentale réflexion : Qu'on est heureux d'avoir de l'esprit : on a toujours quelques bêtises à dire !

En dépit de tout, la Complainte, — sous ses formes multiples, — correspond trop à certains côtés de l'esprit français, côtés au nombre desquels figurent en première ligne, *la blague*, le sens du comique facile et l'amour de la charge bouffonne, pour avoir dit son dernier mot : sa place restera marquée à côté de la chanson.

Léon Mayet.

Digitized by Google

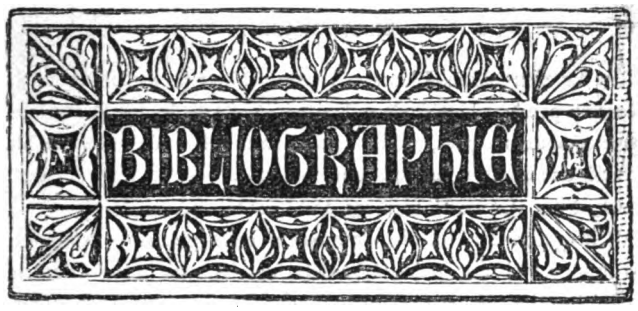

MANUEL DE SAINT-POLYCARPE. Lyon, imprimerie et librairie Paquet.

Ce petit livre, de 450 pages, format de poche, représente une des plus heureuses innovations qui se soient produites en un genre d'ouvrages, où il semblait que le dernier mot fût dit depuis longtemps.

Ce serait sortir du cadre de cette revue, de s'appesantir sur ce qui constitue la partie essentielle de ce manuel : prières de la journée, offices propres à tous les dimanches de l'année, chants en langue latine et cantiques en français, ceux-ci au nombre de 235. Mais il est bon de signaler hautement une partie préliminaire, véritable nouveauté qu'on ne saurait trop proposer en exemple.

C'est une *Notice historique du quartier, de l'église et de la paroisse de Saint-Polycarpe,* due à la plume de M. J. Bergeron, vicaire, et qui ne remplit pas moins de cinquante pages, en petit texte, très compact.

L'idée est neuve et des plus heureuses; la rédaction est excellente; l'exécution typographique ne laisse rien à désirer, et, — ce qui ne gâte rien — le coût total du manuel, relié, est de 60 centimes. Désormais, tout habitant de la paroisse peut connaître l'histoire de son quartier, quelles institutions y ont été jadis établies, à quelles époques ont été ouvertes les rues actuelles, quand a été bâtie l'église et quelles transformations elle a subies.

Dans cet exposé, l'église, — on le comprend, — est le thème principal autour duquel viennent se grouper tous les faits historiques. On sait que cette église a été construite par les Pères de l'Oratoire, au

Digitized by Google

milieu du XVIIe siècle. L'auteur fait un tableau de la colline de Saint-Sébastien pendant la période qui a précédé l'arrivée des Oratoriens. Je regrette, pour ma part, qu'il s'en soit tenu à l'année 1500 et n'ait pas accordé une demi-page aux souvenirs qu'évoquent naturellement les lieux qui ont vraisemblablement porté l'autel d'Auguste.

M. Bergeron fait l'histoire sommaire, mais précise et complète des institutions qui ont précédé ou suivi l'établissement des Oratoriens : les Récluseries de Saint-Sébastien et de Saint-Clair, la Monnaie, de Claude Besson, les couvents des Ursulines, des Capucins, des Feuillants, des Bernardines, du Bon-Pasteur, des Colinettes, le Grand-Séminaire. Il raconte la fondation de la paroisse Saint-Polycarpe, érigée le 5 février 1791, et qui eut pour premier curé l'abbé Rozier.

Au cours de son récit, il donne en note la date d'ouverture des rues du quartier et l'historique des noms qu'elles portent.

Ce petit ouvrage sera vivement apprécié, en un temps où le goût des connaissances historiques se répand de plus en plus. Souhaitons que cette œuvre de vulgarisation trouve beaucoup d'imitateurs. En ce qui concerne particulièrement le Manuel de Saint-Polycarpe, nous ne pouvons que nous associer au vœu de l'auteur : « A la portée de toutes les bourses, puisse-t-il être dans toutes les mains ! »

A. B.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

Société Littéraire, Historique et Archéologique de Lyon. — *Séance du 23 juin 1897.* — Présidence de M. Félix Desvernay. — Sur la demande de M. le président, M. Bleton est chargé de préparer une notice biographique de M. Et. Beauverie, ancien président de la Société, décédé le 13 juin précédent. — M. Vachez donne lecture d'une notice sur Thibaud de Vassalieu, archidiacre de Lyon, mort en 1327, et dont on vient de retrouver la sépulture, ornée d'intéressantes peintures murales, dans le chœur de l'ancienne chapelle de la Chartreuse de Sainte-Croix, prés de Rive-de-Gier. — M. Berger lit deux sonnets : *Souvenir de ma classe de botanique. La Sentinelle*, souvenir du siège de Belfort.

Séance du 21 juillet 1897. — Présidence de M. Félix Desvernay. — Sous le titre : *Onze jours à Séville*, M. Maurice Richard fait part de ses impressions, dans un récent voyage fait dans cette capitale de l'Andalousie. Il en donne une description sommaire, expose quelques traits saillants des mœurs de ses habitants et fait un récit des cérémonies religieuses de la semaine sainte, et de la grande procession des images vénérées, qu'escortent de nombreuses confréries de pénitents. Il décrit ensuite : *l'Alcazar*, ancien palais des rois Maures, la cathédrale, aux styles variés, où existent 101 autels, et la célèbre *Extase de Saint Antoine de Padoue* de Murillo. Il termine son récit, par la description

Digitized by Google

d'une course de taureaux et des appréciations sur le salon de peinture et la musique espagnole. — Sur un rapport présenté par M. le docteur Artaud, sont nommés membres correspondants : M. l'abbé Louis Maisonneuve, professeur à l'Institut catholique de Toulouse, et M. Typaldo Bassia, avocat, docteur en droit, et professeur de droit à l'Université d'Athènes.

Digitized by Google

Chronique d'Octobre 1897

16 octobre. — Rentrée solennelle de la Cour d'appel et des Tribunaux. Le discours d'usage est prononcé par M. Mallein, avocat général, qui a pris pour sujet : *Jean Papon, lieutenant général au bailliage de Forez.*

23 octobre. — Constitution de la Chambre des Avoués à la Cour d'appel. Sont nommés : président, Me Duquaire ; syndic, Me Munier ; rapporteur, Me Charrat ; trésorier, Me Paul Rougier, et secrétaire, Me Bousquet.

26 octobre. — Constitution de la Chambre des Avoués près le Tribunal de première instance. Sont nommés : président, Me Nérard ; syndic, Me Pondeveaux ; rapporteur, Me Pidard ; trésorier, Me Guillermain ; 1er membre, Me Dalin ; 2e membre, Me Bouchardy ; secrétaire, Me Prunier.

26 octobre. — Mort de M. Alexandre Lavirotte, ancien président de la Chambre des Notaires, décédé à l'âge de 72 ans.

Le Gérant : P. BERTHET.

TYPOG. MOUGIN-RUSAND. — LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

PROMENADES HISTORIQUES

DANS L'ANCIEN FOREZ

Vingt-cinq ans de chicane pour une rente de quatre livres cinq sols.

Le 10 janvier 1780, au nom de messire Jean-Pierre Peillon, curé d'Essertines-en-Donzy, et du luminaire, Ennemond Poulard, une assignation à comparaître devant la Sénéchaussée de Forez avait été signifiée, dans leur domicile, à Jean-Baptiste Maligeay et à Antoinette Gonin, sa femme. Ce premier acte ouvrait des procédures, qui devaient durer au moins un quart de siècle, coûter beaucoup d'argent, de soucis et de voyages aux plaideurs, et tout de même, malgré la mauvaise foi, les ruses, les tentatives multiples d'ajournement des intimés, finir par donner gain de cause au bon droit de ceux qui les avaient cités (1).

(1) Tous les faits rapportés ont été pris dans les pièces authentiques du procès, appartenant aux archives paroissiales d'Essertines-en-Donzy.

Digitized by Google

De si minime importance que soit l'objet en litige, la connaissance des détails et des complications, qui ont rempli ces longs débats, sera instructive et utile par plus d'un côté; elle tirera d'illusion les gens trop portés à croire que le paysan ignore l'art d'associer un sentiment religieux sincère à l'amour moins que modéré de ses intérêts et de ses écus ; elle apprendra que le respect et la popularité, dont le clergé, sous l'ancien régime, paraît avoir été universellement entouré, subissaient, jusques dans les campagnes les plus reculées, plus d'une éclipse et qu'à la veille de la Révolution française, les passions étaient déjà sans ménagement et sans retenue. Qu'on veuille bien suivre l'analyse des pièces originales, venues entre nos mains, et l'on verra si les faits ne sont pas d'accord avec ces conclusions que nous exprimons d'avance.

Un ancien curé d'Essertines, Claude Blanc, décédé en décembre 1731, avait légué à son église diverses créances qui lui étaient dues par plusieurs de ses paroissiens (1).

---

(1) *Testament de messire Claude Blanc.* Par-devant le notaire royal soussigné et présents les témoins après nommés, personnellement établi Me Claude Blanc, prêtre et ci-devant curé d'Essertines, lequel étant, puisqu'il plaît à Dieu, détenu de maladie corporelle, toutefois sain de ses sens et ayant aussi bonne mémoire qu'il fut jamais...., il a fait et dicté par ses présentes son testament nuncupatif.

..... *Item* ledit testateur donne, lègue et par suite d'institution et légat, délaisse au luminaire dudit Essertines une rente constituée, due par Etienne Gonin et sa femme de 8 livres 10 sols par an, au capital de 280 livres, avec les arrérages qui sont échus, avec pouvoir que donne ledit testateur de se faire payer tous les arrérages d'icelle rente et les faire contraindre pour en avoir le paiement.

Fait et passé audit Essertines, maison curiale dudit lieu, dans une chambre, à côté la cuisine, après-midi, le 20 janvier 1731.

POCULOT, notaire royal.

Digitized by Google

Une entre autres de 8 livres 10 sols de rente, pour un capital de 280 livres, était sous le nom d'Etienne Gonin. Le billet avait été souscrit et la somme prêtée, le 13 janvier 1725 ; le débiteur s'était engagé solidairement avec sa femme, Barbe Goubier, et hypothèque avait été prise sur leurs biens, meubles et immeubles et spécialement sur une métairie appelée « chez Georges Bost » (1).

Notre laboureur vécut à peine le temps d'acquitter la première échéance, il décéda, jeune encore, le 23 mars 1726, sa veuve se remaria, la liquidation ne fut pas brillante (2).

Le fils aîné, Jean, tâcha néanmoins de faire honneur à

---

(1) *Rente constituée pour Claude Blanc.* Par-devant le notaire royal soussigné et présents les témoins après nommés, personnellement établi Etienne Gonin, laboureur, et avec lui, et de son autorité, congé, vouloir et licence Barbe Goubier, sa femme, lesquels ont créé au profit de Me Claude Blanc, prêtre, curé d'Essertines, ici présent et acceptant une rente annuelle et viagère de 8 livres 10 sols au sol principal de la somme de 280 livres, laquelle somme ledit Me Blanc a payée réellement et comptant auxdits mariés Gonin et Goubier, dont ils se contentent et le quittent..... Laquelle rente cesdits mariés Gonin et Goubier promettent solidairement payer audit sieur Curé ou à ceux qui seront ses héritiers à chacun de Noël, le premier paiement commençant à la Noël prochain.

Fait et passé audit Essertines, maison curiale dudit lieu, avant midi, le 13 janvier 1725. — Contrôlé à Feurs le 14 janvier 1725.

Signé : RENARD.

(2) Barbe Goubier, née le 3 août 1687, épousa en secondes noces, le 4 octobre 1735, André Chazalet du Pizay, paroisse de Jas ; veuve en deuxième fois, le 18 mai 1748, elle décéda elle-même, le 30 novembre 1752,

Le fils du premier lit, Jean Gonin, célébra ses noces le même jour que sa mère ; il prit pour femme Françoise Chazalet, la fille de celui qui devint le mari de sa mère, deux fois ainsi son beau-père.

Digitized by Google

l'engagement, dont il avait reçu la responsabilité avec l'héritage paternel; il y eut au principe quelques retards, volontaires ou non, je l'ignore; mais l'abbé Blanc n'était pas sans doute un créancier féroce, on s'entendit. Quand il eut disparu, on se décida à recourir à une instance judiciaire, toutefois on finit par s'arranger encore et même, comme la rente était rachetable, en remboursant le capital par portion, au moins de 40 francs, Gonin versa deux à-comptes; la dette fut ainsi réduite à 138 livres. Il la maintint à ce chiffre jusqu'à la fin de sa vie; mais après lui, le mari de sa fille n'eut pas la même fidélité, ni les mêmes scrupules. Il ne daigna pas une seule fois répondre aux sollicitations des créanciers; il laissa tranquillement s'accumuler arrérages sur arrérages et à la date, où nous sommes arrivés, depuis plus de seize ans, il n'avait rien payé; peut-être estimait-il avoir établi la prescription en sa faveur et se flattait-il de s'être libéré, sans bourse délier (1).

Un huissier survint pour le tirer de cette erreur aussi volontaire que malhonnête; les mandataires des intérêts paroissiaux avaient perdu patience; ils entraient dans les voies de rigueur.

Ce gendre, méchant payeur, s'appelait Jean-Baptiste Maligeay : c'était un cultivateur illettré au point de ne savoir signer; sa famille était ancienne dans la contrée; la souche primitive avait porté une multitude de rameaux; aucun nom n'était plus commun que celui-là à Essertines, à Jas, à Panissières et dans les environs. Au moment où il est cité en justice, il y avait déjà plusieurs années que Maligeay

(1) *Exploit de Morel, huissier.* — Ce document et tous les autres, dont nous nous sommes servis, appartiennent aux archives paroissiales d'Essertines-en-Donzy.

Digitized by Google

avait épousé Antoinette Gonin ; leur mariage avait été célébré, le 25 février 1755 , l'homme était alors âgé de vingt-cinq ans ; la jeune femme en comptait à peine dix-huit ; elle était fille unique et bien apparentée. Il n'est pas douteux que les avantages de la fortune, comme ceux des qualités morales, n'aient été de son côté ; le sexe fort, dans cette occasion, fut encore le plus chanceux. Le ménage avait habité Jas pendant quelque temps ; à la mort de Jean Gonin, le père, il était venu prendre sa place dans la petite propriété familiale.

Le premier rappel des fabriciens, quoique revêtu de toutes les formes légales, ne sembla pas intimider leur débiteur; il continua la sourde oreille, nullement disposé à les dédommager de l'arriéré et à passer, ainsi qu'ils le lui demandaient, une reconnaissance nouvelle. Assigné pour le 19 janvier, il ne se présenta pas : les semaines suivantes il ne parut pas davantage ; le 28 février, un jugement par défaut fut rendu contre lui, qui le condamnait sur tous les chefs et l'obligeait, sous peine de contrainte, à se libérer le plus promptement possible. J'ignore pourquoi cette sentence lui fut seulement communiquée, trois mois après, le 13 mai ; on avait vraisemblablement essayé de quelque accommodement ; aucun moyen de conciliation n'ayant abouti, force était de se déterminer à la saisie. Le 4 août suivant, l'huissier Morel arrive, décline son titre et réitère, selon les termes de l'exploit, le commandement de s'exécuter. Il n'obtient d'autre réponse qu'un refus formel et il se met en mesure de remplir son mandat. Deux voisins, appelés à servir de témoins, se récusent et s'obstinent à ne pas même décliner leurs noms ; avec deux compagnons, amenés en prévision de Panissières, Morel se rend dans une terre à proximité de la maison, appelée « René » et joignant au chemin

Digitized by Google

d'Essertines à Jas et aux communaux de ce dernier bourg ; là, « par forme d'arrêt, il met et réduit sous la main du roi et de justice deux plongeons de seigle de la quantité de trois cents gerbes; puis, sur l'aire, près de la grange, il agit de même pour quatre autres plongeons, deux de seigle et deux de froment, comprenant six cents gerbes environ (1). » Un cultivateur, d'à côté, Claude Chirat, consent à veiller sur ce séquestre jusqu'à la vente ; on clôt et on signe le procès-verbal et chacun se retire.

Comment à ce coup reculer et continuer de tout braver? Maligeay, qui s'était imaginé qu'on n'en viendrait pas à de telles rigueurs, en voyant ses récoltes en danger, s'empresse de faire opposition aux actes légaux précédents et demande à la Sénéchaussée de l'exempter de l'odieuse contrainte d'une enchère publique. Dans sa requête, les moyens de défense, dont il use, sont assez faibles et assez courts; mais il se réserve de les articuler tous plus tard, à l'heure opportune. Pour le moment, il invoque son ignorance, il proteste de la pureté de ses intentions, il affirme n'avoir appris que dans le courant du mois de mai, sa convocation au chef-lieu de la province et la condamnation qui l'avait frappé, dix semaines auparavant. Le bon apôtre, dès ses premières écritures, mentait effrontément ; il n'aurait pas été difficile de le convaincre d'impudence : la vérité était qu'il avait été au contraire si exactement prévenu et renseigné qu'il s'était précipité de la façon la plus brutale dans la demeure du curé, avait envahi ses appartements, et, le poing levé, des menaces plein la bouche, lui avait outrageusement reproché la vilaine et sotte affaire qu'il lui suscitait. Au besoin,

(1) Verbal en saisie, par Morel, huissier de Panissières; les deux témoins étaient frères et se nommaient Duillon.

Digitized by Google

la plupart des habitants du village, attirés par le bruit et scandalisés de cette scène, en auraient attesté l'exactitude. De son côté, l'officier ministériel, qui avait touché douze francs pour ses vacations, soutenait avoir rempli consciencieusement sa mission et avoir remis entre les mains du principal intéressé, « parlant à sa personne », le papier timbré qu'il apportait.

La Cour décida néanmoins d'accorder le sursis et d'entendre la défense annoncée.

Portier le jeune, dont l'esprit mordant était redouté au palais, accepta de s'en charger; en homme rompu au métier, persuadé que l'offensive est, sur tous les champs de bataille, le gage le plus sûr du triomphe, non seulement il excusera et innocentera son client, mais il s'efforcera d'établir qu'au lieu d'être redevable de quelque chose, il est l'unique et véritable créancier; on lui réclame de l'argent; quelle outrecuidance! qu'on ait plutôt l'honnêteté de lui restituer ce qu'il a déboursé en trop; sûrement s'il n'eût pas été doué de l'âme la plus douce du monde, c'est lui qui aurait traduit devant Monsieur le lieutenant du bailliage les imprudents qui l'y amènent aujourd'hui. L'argumentation, on le voit, n'est pas très compliquée : elle est bien posée et de poids. Mais pour la rendre victorieuse, il convient toutefois de l'appuyer de quelques preuves et même, avant de faire la lumière, d'expliquer d'où est sortie la confusion.

Pour les avocats et les procureurs, tout est simple, tout est naturel, tout est évident; voici comment manœuvre celui-ci : « La dette, dit-il, est éteinte; telle est la conviction de ma partie; cent et cent fois il l'a entendu répéter dans sa famille : son beau-père, avant de mourir, a pris le soin de l'en assurer formellement; depuis plus de seize ans, du reste, personne ne l'a inquiété; ce silence a achevé d'endormir sa

Digitized by Google

sécurité. Pourquoi interrompre et troubler une si longue paix? Le zèle intempestif d'un pasteur, à peine installé depuis un an, plus bouillant que charitable, est la cause de cette attaque imprévue. M. Peillon a sans doute découvert, dans les papiers de son prédécesseur, l'obligation d'Etienne Gonin; l'aubaine était trop belle pour la négliger, et son premier mouvement a été de revendiquer cette somme. S'il avait mieux cherché, s'il s'était entouré d'informations utiles, il ne lui aurait point échappé que les derniers règlements avaient été passés entre le luminaire et les héritiers; il n'aurait plus été assez mal avisé pour jeter à l'étourdi, dans les tracas et l'inquiétude, des gens tranquilles, sans autre bien que leur honnêteté, sans autre passion que leur amour du repos. Mais la guerre déclarée lui sera funeste; à ses revendications sans solidité, on en opposera d'autres, appuyées sur les meilleures preuves : le plus molesté et le plus confus ne sera pas celui qu'il a désigné et qu'il attend. On mettra, sous les yeux des juges, les quittances qu'il n'a pas lues, qu'il a refusé de voir, et il apprendra de leur texte même que les fabriciens d'Essertines ont encaissé plus qu'il ne leur revenait; l'excédent, avec toutes additions vérifiées, monte à 68 livres, 8 sols, 8 deniers : rien de plus légitime que d'en requérir le prompt remboursement.

Quelles étaient donc ces fameuses quittances, moins inconnues du curé qu'on l'insinuait, moins libératrices surtout qu'on le criait avec tant d'ostentation? Le procès se concentre en quelque sorte sur elles; nous devons à nos lecteurs de les énumérer sans omission; on en comptait neuf.

La première du 27 avril 1739, reçu Simon Grangeard, luminier, à compte des arrérages de la rente 40 livres.

La deuxième du 27 mars 1740, reçu le même Simon Grangeard, 40 livres à compte des arrérages;

Digitized by Google

La troisième du 30 novembre 1742, reçu Antoine Poulard, fabricien, 40 livres à compte de la pension ;

La quatrième le 15 décembre 1749, le même Antoine Poulard, 49 livres, 19 sols, toujours à compte et en déduction de la pension ;

La cinquième du 26 janvier 1751, reçu Denis Jean, 30 livres 80 livres à compte et acquit en déduction de la pension ;

La sixième, le 23 décembre 1752, reçu Denis Jean, 40 livres pour arrérages ;

La septième, le 11 janvier 1756, reçu Etienne Goubier, 30 livres ;

La huitième, le 4 mai 1760, reçu Maurice Garel, 57 livres, 10 sols pour tous les arrérages ;

La neuvième, du 15 mars 1761, reçu Maurice Garel, 8 livres, 10 sols.

La simple inspection de ces chiffres et de ces dates indique assez clairement que les paiements avaient été plus ou moins symétriquement échelonnés, plus ou moins complets, mais que tous, à l'exception de deux, avaient été destinés à couvrir les intérêts annuels échus, sans rien retrancher du capital. Le procureur de Maligeay l'appréciait autrement, et, après une série de calculs plus ou moins arbitraires et d'opérations, où la fantaisie ne tenait pas une place inférieure à l'arithmétique, il finissait par démontrer ce qu'il avait précédemment avancé, à savoir que les rôles entre les demandeurs et les défendeurs avaient été intervertis : les accusateurs devaient passer sur la sellette de l'accusé et les privilèges de créancier être attribués au prétendu débiteur.

M. du Troncy, qui parlait au nom de la paroisse et de ses mandataires, réfuta facilement les paradoxes de son confrère et remit les choses au point. Mais nous ferons

Digitized by Google

grâce à nos lecteurs de toute cette partie de la discussion aussi aride que fastidieuse. De part et d'autre, néanmoins, on avait conclu, en exigeant le dépôt des pièces elles-mêmes pour les contrôler; ceux-ci désiraient les livres de compte de la fabrique, afin d'y retrouver la trace et l'emploi de leur argent; ceux-là refusaient de se prononcer sur la valeur des titres qu'on leur objectait, avant d'avoir tenu les originaux, parce que la copie qui leur avait été transmise n'était pas moins illisible qu'incorrecte. Ainsi, après la première passe d'armes, les adversaires demeuraient sur le terrain; ils tenaient seulement à examiner, pour un prochain engagement, si la pointe des fleurets avait été convenablement émouchetée.

Il est incroyable quelles bizarres objections souleva, des deux côtés, la simple proposition que je viens de rappeler et à quels délais on soumit son exécution. On chicana soit sur les inconvénients de déplacer des registres d'une comptabilité journalière, soit sur le danger de se dessaisir de documents à feuilles volantes, trop faciles à s'égarer parmi d'autres dossiers; on disputa sur le lieu de la communication et la durée de l'enquête : serait-ce au greffe? Serait-ce dans l'étude des hommes de loi? Il y eut, enfin, rapports, plaidoiries, interlocutoires, serments prêtés, prononcé contradictoire en audience, récépissé en forme; six mois furent employés à ces préliminaires et quels flots d'encre et de parole coulèrent à cette occasion, on le devine plus qu'on ne saurait supporter de le voir raconté. N'en soyons qu'à demi étonnés : on doit remplir les formes, comme dit, sans bégayer, le célèbre Bridoison, et on sait bien, toujours d'après ce jurisconsulte de la comédie de Beaumarchais, que la forme est le patrimoine des Tribunaux.

Définitivement cependant Poulard et Peillon s'applaudi-

Digitized by Google

rent de leur ténacité à exiger les actes eux-mêmes et à ne s'être pas contentés de la transcription trop sommaire à laquelle on leur conseillait de se tenir, tandis que Maligeay et ses partisans ne pouvaient manquer de s'attendre à un premier sérieux échec, dès que seraient mises au jour leurs ruses déloyales. La lumière en effet éclata au premier examen tant soit peu attentif. Le représentant des fabriciens, immédiatement édifié, n'eut aucune peine à démontrer les incorrections, les substitutions, les suppressions opérées dans les copies, qu'un clerc surnuméraire avait trop rapidement ou trop habilement relevées. Reprenant alors un à un, dans leur teneur et leur intégrité, les documents en litige, appuyant sur les explications et les réserves qu'ils énonçaient, montrant que chacun d'eux formait un arrêté de compte précis et ferme, il renversa l'échafaudage, plus que léger et chancelant de son collègue ; ce qu'il avait en effet nommé le compte par échelle, tel qu'il l'avait laborieusement développé, n'avait dès lors aucune raison d'être ; il s'évanouissait en fumée.

Mais ce n'était encore là qu'une réponse générale ; un fait autrement grave avait été découvert et la supercherie, soupçonnée dès le début, signalée même par deux ou trois vagues allusions, n'était plus niable, on venait d'en éventer çà et là de flagrants effets ; il importait d'en saisir immédiatement les juges. De ces divers billets en effet, tenus avec tant de discrétion dans l'ombre, dont les uns étaient sous seing privé, les autres par-devant notaire, au moins un, le plus considérable, conservait les traces de surcharges évidentes, de grattages et d'additions plus que suspects, subrepticement tentés par une main criminelle.

Daté du 26 du mois de janvier 1751, paraphé de Jean Denis, pour la somme de 14 livres, grâce à un remaniement,

Digitized by Google

assez grossièrement introduit, il s'était métamorphosé en un bon de 80 livres. A qui remontait la responsabilité de cette action ? L'auteur du plaidoyer s'interdit de le rechercher, en dépit de l'axiome : « *is fecit cui prodest* », aucun nom ne fut prononcé. Il avait plus d'avantage à flétrir la faute qu'à dénoncer le faussaire.

Pour le moment il n'exploita pas d'autre veine : il reprit un à un et plaça, sous le regard de la Cour, tous les indices qui confirmaient la matérialité du fait ; ensuite, comme on avait, en plusieurs rencontres, protesté de l'importance qu'on attribuait à la comptabilité de l'établissement fabricien, il rapprocha le reçu de son enregistrement, observant que la recette, marquée au jour fixé, s'élevait à 14 livres, sans mention de surplus ; enfin par un trait de malice, qui était de bonne guerre, il rappela que Maligeay lui-même ne professait pas une opinion différente ; conduit quelque temps auparavant par Poullard chez maître Rousset, notaire à Panissières, il avait avoué, sur les observations qui lui étaient suggérées par l'intermédiaire qu'il consultait, que la quittance lui paraissait en effet barbouillée et altérée ; il s'était troublé, il avait balbutié et s'était excusé de l'avoir jointe aux autres par la simple raison qu'elle était épinglée dans la liasse. Ce témoignage aurait donc été à lui seul assez sérieux, pour écarter un instrument, rejeté par celui-là même auquel il était le plus utile. Ce coup droit porté, on attendit la réplique.

Elle arriva moins d'une semaine après (12-15 février 1781), grosse d'une révélation sensationnelle, capable de forcer à aiguiller la controverse, une fois encore, sur une voie nouvelle. Une dixième quittance, au nom d'un précédent curé d'Essertines, M. Simon Parisis, où on lisait, en propres termes, que la pension annuelle avait été complètement

Digitized by Google

amortie, venait d'être découverte; longtemps on l'avait cherchée, mais vainement; elle avait échappé à tous les regards et à toutes les investigations; il n'avait été possible dès lors d'en parler qu'avec toute sorte d'hésitations et de réserves; mais désormais l'embarras cesse; la libération ne ne fait plus de doute; les autres titres deviennent superflus; on n'en revendiquera plus aucun; le seul qu'on tienne à retenir rétablit mieux que les droits du débiteur, il affirme sa bonne foi; l'authenticité en est patente, son autorité au-dessus d'un soupçon; il faut se rendre. Le hasard a de ces coups extraordinaires au bénéfice des amis anxieux de l'inviolable Thémis.

Toutefois le plus simple bon sens suggérait d'effacer, même après l'annonce de la merveilleuse trouvaille, la mauvaise impression qu'avait fatalement produite l'accusation, portée contre la cédule de Jean Denis. Le silence, inspiré par le mépris de calomnies trop basses pour être relevées, n'est pas toujours le moyen le plus court de se disculper; répondre, quand on le peut, est quelquefois non moins opportun et un *meâ culpâ* discret atténue beaucoup de mensonges. Dans le cas présent, Me Portier se résolut à une concession, qu'il arrangea du reste avec autant d'habileté que de bonne grâce; il sentait le besoin de se concilier l'esprit des magistrats.

On est prêt à convenir, dit-il, que la quittance de l'année 1751 porte des traces d'altérations; mais on se demande par quelles mains, par quelle plume elles ont exécutées. Pour peu qu'on s'en réfère aux apparences et qu'on se dégage de l'obsession du préjugé et de la passion, le problème est rapidement tranché; tout, dans le texte et ses surcharges, est du même écrivain; la rédaction, comme les rectifications, introduites par dessus les premiers mots, appar-

Digitized by Google

tiennent au luminier; il s'est trompé et il s'est corrigé; il a barré telle syllabe, substitué tel chiffre exact à tel autre formé mal à propos : un paysan est irresponsable de son ignorance; l'honnête homme, chez lui, cautionne l'illettré; une maladresse calligraphique n'est pas un crime et on comprend qu'un porte-plume soit quelquefois plus malaisé à manier que le manche d'une charrue. Maligeay, en plus, n'a même pas à décliner une responsabilité quelconque; aucune ne l'atteint; il succède simplement ici au fait d'autrui et, pour mieux écarter une polémique irritante, il substitue à l'acte incriminé un titre de libération définitive.

L'aveu, quoi qu'il en semble, n'était pas entièrement dépouillé d'artifice; mais il est permis à la barre, en se frappant la poitrine, d'étendre un peu le bras et de toucher également le voisin; on s'accuse sur un point, c'est pour se blanchir sur dix autres. Pourtant, dans la circonstance, la ruse fut éventée et, quoique invités à passer outre, les demandeurs et leur avocat s'y refusèrent; ils estimèrent nécessaire de maintenir leur accusation, de la débattre à fond et de faire éclater, en pleine audience, le peu de conscience d'un débiteur, qui se dérobait sans cesse et n'avait jamais à leur opposer que les produits successifs d'une fabrication suspecte et anonyme. Un arrêt formel contre le plus vanté de ses moyens, même quand il l'avait sacrifié pour un autre, deviendrait de suite une présomption très défavorable contre lui et ne pèserait pas d'un mince poids dans l'examen du document nouveau qu'il proposait. Ils s'arrangèrent à laisser dormir, jusqu'à l'occasion prochaine, la déclaration Simon Parisis, et bon gré mal gré, ils attirèrent toute l'attention sur la quittance Denis qu'on proclamait un peu lestement digne tout au plus d'être mise au cabinet.

Digitized by Google

Le particulier, qui avait soi-disant encaissé les 80 livres, le 26 janvier 1751, et qui en avait remis le reçu, était mort; impossible d'invoquer son témoignage; mais ses héritiers vivaient et ils parleraient au lieu du défunt. Sa fille unique, Colombe, était mariée à Claude Chavand, descendu de Saint-Martin-Lestra, pour l'épouser et faire valoir avec elle le domaine, qui lui était échu en partage et qui s'étendait sur les limites Est de la paroisse. L'un et l'autre ne refuseront pas, soit de reconnaître la signature paternelle, soit de désavouer celle qu'on leur montrera, si elle n'a été que gauchement imitée. Il y a, de fait, encore moyen de les contraindre. Ne sont-ils pas immédiatement intéressés à se prononcer pour ou contre ? Ce n'est pas seulement un acte de complaisance qu'on attend d'eux; la mémoire de Denis n'est-elle pas en jeu ? Son honnêteté aussi ? Partant la réputation de sa famille ? S'il n'a rien touché de plus que la somme, inscrite sur son brouillard, et si son nom a simplement servi à un mensonger subterfuge, personne n'élèvera le moindre doute contre sa gestion ; mais, au contraire, le papier, que possède Maligeay, n'est-il pas contredit ? Les 80 livres ont-elles été versées par Jean Gonin ? Alors, on veut savoir ce qu'elles sont devenues, où elles ont passé. Puisqu'il n'en susbsiste pas trace dans la reddition des comptes, les successeurs du délégué de la luminaire, surpris ainsi, même après son décès, en flagrant délit de malversation, sont tenus à réparer le dommage et à couvrir sa responsabilité. Le dilemme, qui les enserre, n'est pas facile à dénouer, en se taisant : ou bien la quittance est fausse, qu'ils le disent; ou bien elle est valide, alors qu'ils paient.

Colombe Denis et Claude Chavand furent assignés à cet effet; la citation fut déposée, à leur porte, par ministère

Digitized by Google

d'huissier. Ils montrèrent d'abord quelque dépit et de la mauvaise humeur : il déplaît à l'homme des champs d'être dérangé de sa besogne et de ses sillons, et les gens de justice, avec leurs galons et leur robe, n'ont jamais été pour lui d'engageantes figures. Maligeay, du reste, ne manqua pas de leur souffler à l'oreille la résistance ; il leur exposa les embarras et les soucis qui les attendaient ; il leur dépeignit probablement, sous les plus noires couleurs, cet antre de la justice, où lui-même, cependant, se plaisait à prolonger son séjour. Il redoubla surtout d'efforts, pour les convaincre qu'ils avaient un bon prétexte de rester chez eux, qu'on ne leur réclamerait rien, qu'on les menaçait en vain, que leur intervention était au moins complètement superflue. Quelle que soit l'issue de l'affaire, répétait-il à Chavand, j'ai juré de ne pas me servir de la signature de votre beau-père ; restez tranquille ; on ne vous inquiétera pas.

A la Sénéchaussée, on n'adopta pas cette façon un peu trop sommaire d'interpréter les choses ; on autorisa, le 10 décembre, malgré le refus de son mari, la jeune femme d'ester en justice, de prendre les moyens nécessaires pour vérifier l'écriture contestée, et on l'invita à se prononcer sur son authenticité. On devine déjà quel fut le résultat de cette comparution et de cette enquête ; Colombe désavoua énergiquement le billet placé sous ses yeux, et les conseillers sanctionnèrent son désaveu. Première victoire des demandeurs, ils avaient consumé deux ans à l'obtenir.

Il restait la quittance Parisis ; désormais les débats convergeront entièrement sur elle. Le libellé en était ainsi conçu :

« Je soussigné, curé d'Essertines, et en cette qualité luminier-né de ladite église, certifie que Claude Lasaigne, luminier en charge de ladite église, a reçu de Jean Gonin,

Digitized by Google

sçavoir la somme de cent trente-huit livres, dont quitte ledit Gonin de la pension annuelle.

« Fait le 18 juin 1764. « Signé : PARISIS, curé. »

Les présomptions n'étaient guère en faveur de cette déclaration : le retard mis à la révéler, les soupçons trop confirmés contre celles, qui l'avaient précédée, et sorties de la même source, la forme insolite de sa rédaction et jusqu'à la vulgarité et le mauvais état du papier, tout était de nature à éveiller la défiance. Cependant, les premières objections, pour en ébranler l'autorité, ne portèrent pas sur l'authenticité elle-même. Il nous semble à distance que c'était là le point, le plus immédiatement capable d'attirer l'attention et de provoquer la verve de l'avocat ; il n'en fut rien ; par courtoisie, peut-être, par habitude d'allonger les discussions, en les rattachant aux principes et aux questions générales, ses doutes portèrent ailleurs, sur les droits du curé à signer cet acte, sur ses pouvoirs plus ou moins étendus de comptable, sur l'empiètement qu'il avait commis, etc. Le long plaidoyer de Me de Troncy tourna à la dissertation, et l'auditoire, s'il éprouva un sentiment conforme au nôtre, fut désappointé.

Avec Portier, qui répondir, on entend un son très différent ; on passe aux invectives, aux railleries, aux épigrammes mordants ; ils remplacent les sérieuses raisons qui sont absentes. Sous ce déluge de grossière et verbeuse rhétorique, les personnes ne sont pas seules atteintes ; la religion est visée, le caractère sacerdotal criblé par les brocarts d'un orateur qui a lu Voltaire et se vante d'être un souscripteur de l'Encyclopédie. On aurait peine à nous croire, si nous ne citions quelques tirades de ce factum ; elles sont du reste assez démodées, pour être inoffensives et ne plus exciter que le sourire d'une indulgente pitié.

Digitized by Google

« Il est fâcheux, dit en débutant le satirique procureurs « de trouver dans la bouche d'un pasteur de l'église, cette « proposition toute mondaine : l'intérêt est la mesure de « toutes les actions des hommes ; si elle est vraie, c'est à « la honte de l'humanité et les anges de paix ne doivent « pas relever sa turpitude. Mais un curé au moins connaît, « ou doit connaître un autre mobile aux actions des « hommes ; le devoir et l'honneur doivent lui paraître des « véhicules assez forts, pour déterminer sa volonté à des « actes qui ne tiennent en rien à l'intérêt. »

La métaphore finale gâte un peu cette haute leçon de désintéressement ; mais pourquoi la langue serait-elle plus épargnée que la politesse ? La scolastique aura son tour ; voici à quel propos.

« Le titre constitutif de la rente subsiste, donc la rente « subsiste encore, tel est le singulier raisonnement qu'on « nous oppose, s'écrie tout à coup surpris et presque scanda- « lisé celui qui l'invente, pour être plus sûr de le réfuter, et il « continue avec un impertubable sang-froid : Si nous répon- « dions à cette logique : telle chose a subsisté, donc elle « subsiste encore, M. Peillon nous remettrait sur les bancs, « ou s'il nous faisait la grâce de nous répondre, ce serait « pour nous prouver que tout passe dans la nature, qu'il « suffit qu'une chose ait été, pour être autrement, convaincu « qu'elle doit bientôt finir. Il peut s'éviter la peine d'entrer « dans ces détails de la scolastique ; les vérités essentielle, « ont trouvé jour dans notre esprit ; nous sommes persuadé « que tout passera, même l'humeur grossière dont il s'est « laissé séduire, avec trop de complaisance, et nous nous « flattons de pousser notre défense jusqu'à la démonstration « la plus péremptoire. »

(A suivre.) L'abbé J.-B. VANEL.

Digitized by Google

FÉODALITÉ & VASSALITÉ

Nous avons vu dans une étude précédente (1), les phases progressives par où passa la féodalité jusqu'à sa complète formation. Etudions-en aujourd'hui l'élément fondamental, c'est-à-dire *le fief*.

A. — Le chateau féodal et ses propriétaires

A l'époque de l'invasion, les grands propriétaires gallo-romains habitaient soit les cités, soit de riches campagnes, près des villes ou des fleuves. Dans les campagnes proprement dites étaient les *villæ*, les métairies, habitées par les colons.

Les Germains occupaient ces possessions, et plus particulièrement les *villæ* dont la situation offrait une grande conformité à leurs habitudes.

(1) *Revue du Lyonnais*, octobre 1897.

Digitized by Google

Bientôt les populations, fuyant les invasions nouvelles, et les seigneurs, cherchant dans un site élevé et difficile, un repaire pour s'y renfermer et s'y défendre, élevèrent des châteaux et des fortifications sur les collines et les montagnes. Ces châteaux devinrent si nombreux après Charlemagne que Charles-le-Chauve tenta de les détruire en publiant ses capitulaires (864). Mais il n'y parvint pas et le nombre des châteaux alla toujours croissant, malgré le déplaisir du roi et des suzerains eux-mêmes qui voyaient leurs vassaux se prémunir contre leurs armes.

Tout était fortifié : les monastères, les églises, les villes, jusqu'aux arènes d'Arles et de Nîmes. On voit, à la fin du XIe siècle, dans cette dernière ville, des chevaliers des arènes. Les bourgeois imitaient les nobles.

Dans son château, le seigneur était *isolé* et *oisif*. C'est pour échapper à ces deux nécessités de sa vie nouvelle, qu'il recherchait avec fureur les chasses, les combats, les aventures.

La vie quotidienne du possesseur de fiefs était un avant-goût des croisades. Elle fait bien comprendre cette grande excursion en Orient. Les mœurs de l'époque l'expliquent.

On conçoit qu'une pareille existence repoussait, retardait la civilisation qui ne pouvait pénétrer derrière ces murailles, mais elle développait la vie de famille, et la condition des femmes, principe nouveau de civilisation.

La femme, en l'absence du mari, restait maîtresse, châtelaine. Le fils aîné était aux yeux de son père et de ses hommes l'héritier présomptif de la puissance domaniale. Cette révolution s'accomplit entre le IXe et le XIe siècle.

Pour remplir une existence aussi vide, car les guerres ne se succédaient pas journellement et il n'appartenait qu'à

Digitized by Google

une civilisation avancée de féconder l'esprit de famille, deux partis furent adoptés :

En premier lieu la création des *offices* donnés en fiefs (sénéchal, maréchal, etc,).

En second lieu, l'envoi des fils du vassal auprès du suzerain.

Ainsi se peupla et s'anima l'intérieur du château.

On vit, en même temps, se développer un fait d'origine ancienne : *la chevalerie.*

Avant l'invasion, quand les jeunes Germains atteignaient l'âge d'homme, ils recevaient solennellement dans l'Assemblée de la tribu le rang et les armes des guerriers : c'est Tacite qui nous le dit.

Ce fait se perpétue, après la conquête. On en trouve de nombreux exemples. Charlemagne en personne ceint de l'épée son fils, Louis-le-Débonnaire. Celui-ci opère de même à l'endroit de Charles-le-Chauve. Au XIe siècle, la même cérémonie s'accomplit dans le château féodal, quand le fils du seigneur et des vassaux élevés là, parvient à l'âge d'homme.

Telle est l'origine de la chevalerie.

Celle-ci consiste dans l'admission au rang des guerriers, dans la remise solennelle des armes et des titres de la vie guerrière. C'est, en somme, la continuation des usages germains et une conséquence des relations féodales. En principe, ce n'est pas une institution nouvelle, mais son caractère reçut une modification profonde, une espèce de transformation sous la double influence du clergé et de la poésie.

L'Eglise s'en empara pour lui imposer une consécration religieuse. Elle en fit une sorte de sacrement. Elle lui traça des devoirs moraux, comme de défendre la veuve, les

Digitized by Google

faibles. Elle tâcha d'élever sa pensée et ses actions. Elle lui traça une carrière nouvelle, un but toujours noble.

La Poésie (progrès des âges grossiers) la chanta et l'idéalisa. Elle appuya l'action de l'Eglise et la corrobora.

Les faits ne répondaient pas à ces enseignements. Ils démentaient les serments prêtés à l'autel. Mieux vaut pourant une mauvaise action qu'un mauvais principe. Or, ici, le principe était bon. Il y avait lutte entre la théorie et la pratique, et cela était déjà un progrès véritable. La pensée morale s'élevait.

La chevalerie ne formait pas une classe à part. C'était une dignité féodale que recevaient presque tous les possesseurs de fiefs à un certain âge et sous certaines conditions.

Cette chevalerie religieuse et poétique ne dura pas longtemps. Elle était en pleine décadence au XIIe siècle. Mais elle n'était pas morte. Elle avait enfanté les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, les Chevaliers teutoniques. Elle commençait même à donner naissance aux ordres conventuels.

B. — Le village féodal et ses habitants

En quittant le châtelain pour la population qui vit sur ses terres et cultive ses domaines, on la trouve exposée à des périls continuels, à des vicissitudes sans fin. Aussi sa condition paraît-elle stationnaire dans la marche de la civilisation.

Examinons brièvement quel fut l'état de la population agricole en Gaule sous les Romains, dans les IVe et Ve siècles.

Voyons ensuite quels changements y apportèrent l'invasion et la féodalité.

Digitized by Google

Les agriculteurs, les colons, étaient, sous les Romains, indistinctement nommés : *coloni*, *rustici*, *originarii*, *tributarii*, *inquilini*. Ils n'étaient point esclaves, car la loi latine les oppose aux esclaves et les qualifie d'hommes libres. Ils contractent le mariage. Ils sont soldats. Leur femme prend le nom d'*Uxor*. Ils possèdent un *peculium* transmissible à leurs descendants et à leur famille.

Néanmoins leur liberté a d'étroites limites :

1° Les colons sont attachés à la terre, *Servi terræ glebæ inherentes*. Ils ne peuvent quitter la terre à laquelle ils appartiennent, le propriétaire peut les revendiquer, même parmi les rangs du clergé. Mais la législation varia sur ce point grâce à l'influence de l'Église.

2° Ils sont sujets aux châtiments corporels comme les esclaves.

3° Ils sont privés de tout droit de plainte contre leur patron, sauf le cas où celui-ci demandait une rente plus forte que celle fixée par l'usage et le cas de délit.

4° Propriétaires, ils ne peuvent aliéner sans le consentement de leur maître.

De bons auteurs, à ce propos, ont prétendu que la condition des colons était pire en un sens que celle des esclaves, car il n'y avait aucun affranchissement pour eux. Le colon ne devenait libre que par une prescription de trente ans.

Deux conditions, toutefois, compensaient ces désavantages.

D'abord le propriétaire ne pouvait détacher les colons du sol, les vendre sans eux, les vendre sans lui.

Ensuite ils devaient au propriétaire une redevance fixe qui ne pouvait jamais être élevée. Il y avait donc immobi-

Digitized by Google

lité de l'impôt foncier à leur profit. Mais ils devaient à l'Etat une capitation, une taxe, plus ou moins onéreuse.

(Rappelons que l'impôt foncier était payé par le propriétaire et l'impôt personnel par tous les habitants du territoire. C'étaient les deux sources de la richesse de l'Etat.)

On était colon par l'origine, par prescription ou par traité formel, contrat.

Etudions maintenant quels changements apportèrent l'invasion et la féodalité à l'état des colons.

En fait et d'une manière générale il ne fut pas changé. Les documents sont là pour l'attester. Leur condition sociale fut plus malheureuse, cependant, plus précaire que sous l'administration romaine. Toutefois leur condition légale resta la même.

Mais leur état devait être bientôt modifié profondément lorsque le système des institutions monarchiques fut vaincu. La fusion de la souveraineté et de la propriété accomplie, les propriétaires du sol devinrent maîtres de ses habitants. Dès lors le seigneur imposa la capitation comme souverain. Comme propriétaire il perçut la redevance foncière. Celle-ci resta fixe, mais l'impôt personnel arbitraire. En cela, rien de nouveau, seulement le même maître disposa de la redevance et de l'impôt. C'était un grand changement. La souveraineté et la propriété remises aux mêmes mains, aggravèrent la position du colon et ne lui laissèrent aucun secours contre l'oppression.

Aussi amena-t-elle bientôt les haines et les révoltes qui apparaissent depuis le xe siècle entre les maîtres et la population agricole.

Quant à la distinction des colons et des esclaves, elle ne se maintint pas claire et précise, comme sous l'administration romaine, mais elle ne cessa pas d'être réelle et

Digitized by Google

reconnue. Les colons étaient les *vilains;* les esclaves : *serfs*. La fixité de la redevance était toujours la marque distinctive de leur condition. Elle devint pour eux une cause de stabilité, de salut et une garantie contre l'oppression.

Du ve au xe siècle, la condition de l'agriculteur n'était rien moins que brillante. Mais depuis le xie siècle le progrès commence et se poursuit, insensiblement d'abord, puis avec assez de rapidité pour que vers le milieu du xiiie siècle, la richesse de beaucoup de colons inquiétât les seigneurs laïques et saint Louis lui-même. Plusieurs avaient acquis des fiefs. Une ordonnance royale restreignit et maintint les droits de cette classe sur ce genre de biens.

L'affranchissement des serfs date de Louis le Hutin, mort en 1316. Il ne donnait pas la franchise aux serfs, il la leur vendait sous différentes conditions. En principe, il croyait devoir la leur vendre ; en fait ils étaient capables de l'acheter. C'est une différence énorme entre la condition des serfs au xie et au xive siècles.

C. — Organisation hiérarchique féodale

Les relations féodales remontent à la bande guerrière germanique.

A l'origine elles étaient personnelles, n'engageaient que le compagnon.

Elles étaient en outre parfaitement libres. Le compagnon quittait tel chef pour tel autre.

L'établissement territorial modifia ces relations.

En premier lieu il fixa le guerrier et lui ravit cette liberté de quitter le chef pour s'attacher ailleurs.

En second lieu il tendit à rendre héréditaire l'engagement personnel.

Digitized by Google

C'est ce qui advint; néanmoins le caractère primitif de la relation ne fut pas aboli. Chaque fois que la relation changeait, il fallait que le lien social fut renoué. De là : l'hommage, le serment de fidélité, l'investiture.

A la mort d'un vassal, quoique l'hérédité des fiefs fût établie, son fils était tenu de faire *hommage* du fief à son suzerain. Il ne devenait véritablement possesseur qu'après ce devoir rempli. Le vassal à genoux disait : « Je deviens « votre homme, dès ce jour en avant, de vie et de mem- « bres, et foy à vous porterai des tènements que je déclare « tenir de vous. »

Le *serment de fidélité* suivait l'hommage. Celui-ci à raison de la terre, le serment pour engager sa foi. Le souverain donnait alors *l'investiture* du fief en remettant au vassal une motte de gazon, une poignée de terre ou tel autre symbole. Le vassal devenait dès lors l'homme du seigneur.

La société féodale ne se formait d'abord et ne se reformait entre le suzerain et le vassal que moyennant un consentement réciproque, conséquence du principe germain : Choix volontaire du chef par les compagnons et des compagnons par le chef.

L'hommage pouvait être prêté par le mineur, mais le serment de fidélité ne pouvait l'être qu'à la majorité.

Les obligations contractées par le vassal envers un suzerain étaient morales et matérielles. Devoir et services.

L'obligation morale dicte les devoirs. La législation féodale érige ces derniers en code, les ordonne, les commande, les place en tête des obligations qui découlent de la relation du seigneur et du vassal.

L'obligation matérielle comporte plusieurs services :

a) Le service militaire. Il est ici fixé à 60 jours, là à 40 et varie suivant la nature et l'étendue des fiefs.

Digitized by Google

b) La *fiance, fiducia.* Obligation de servir le suzerain dans sa cour, chaque fois qu'il convoque ses vassaux.

c) La *justice, justitia.* Reconnaissance de la juridiction du souverain.

d) Les *aides féodales : auxilia.* On entend par là certaines subventions dues au suzerain, et légales à servir : 1° quand il est en prison, pour sa rançon ; 2° quand il arme chevalier, son fils aîné ; 3° quand il marie sa fille aînée.

e) Enfin certaines obligations gracieuses ou volontaires que le seigneur ne peut obtenir que du consentement du vassal.

Des *aides extraordinaires* furent obligatoires à certaines époques.

L'usage introduisit quelques autres prérogatives en faveur du suzerain.

1° Il eut droit de *relief.* A la mort du vassal son héritier payait une certaine somme, comme si le fief étant tombé par la mort, il fallait le relever, mais ce n'était pas un principe général.

2° Il eut droit à une somme quand le vassal *vendait* son fief.

3° Quand le vassal manquait à ses devoirs, il tombait en *forfaiture.* Il perdait son fief pour un temps limité ou pour toujours.

4° Le droit de *tutelle.* Pendant la minorité du vassal, le seigneur avait l'administration du fief et la jouissance des revenus.

5° Le droit de *mariage : Maritagium.* Droit d'offrir un mari à l'héritière du fief et de l'obliger à choisir entre ceux qu'il présentait.

Digitized by Google

D. — Vassalité. — Rapport des vassaux entre eux

Les vassaux d'un même suzerain, investis du même rang, sont désignés au moyen âge par le mot de *pares : pairs*. Il est à présumer qu'ils avaient peu de rapports de société entre eux, mais vivant à une petite distance les uns des autres, se rencontrant à la cour du seigneur, se touchant par leurs terres, leurs rapports étaient accidentels. Ils commettaient les uns contre les autres des déprédations. Des contestations s'élevaient entre eux. Le plaignant s'adressait alors au suzerain. Celui-ci convoquait ses vassaux, les pairs de l'accusé. Réunis ils prononçaient sur la question. Le suzerain proclamait le jugement.

Quand le différend s'élevait entre le vassal et le suzerain, si la contestation avait pour objet quelqu'un des droits ou devoirs, nés de la relation féodale, elle était jugée dans la cour du seigneur par les pairs du vassal. Si la contestation s'élevait sur quelque délit commis par le suzerain à l'égard du vassal, elle était portée à la cour du suzerain supérieur.

Quant aux garanties qui protégeaient l'exécution du jugement, il n'y en avait pas d'autre que le *duel judiciaire* et la *guerre privée*. L'individu se protégeait lui-même, se faisait justice lui-même. C'était une nécessité, Aussi ces deux moyens violents de faire triompher le droit, étaient-ils de véritables institutions avec des principes fixes et établis. L'appel à la force était donc la seule garantie. On y recourait plus souvent qu'aux moyens juridiques de pacification.

Telle est la féodalité dans son ensemble, dans sa vie en général.

Digitized by Google

E. — Principes régissant l'association féodale

En étudiant les principes constitutifs de la société féodale ou en observe plusieurs, les uns bons, les autres mauvais.

Premier principe. — Nécessité du consentement individuel pour la formation de la Société.

Deuxième principe. — Multiplicité et notoriété des conditions de l'association.

Troisième principe. — Aucune charge, aucune condition nouvelle sans le consentement individuel. Ce principe était souvent violé (de nouvelles charges étaient imposées et le pouvoir législatif usurpé par les grands suzerains), mais il constituait le droit public.

Quatrième principe. — Intervention de la société dans les jugements.

Cinquième principe. — Droit de pénitence formellement reconnu.

Sixième principe. — Droit de rompre l'association.

Le vassal et le seigneur l'avaient également, mais dans certaines limites.

Le vassal appelant son suzerain en duel judiciaire, devait renoncer à l'hommage au fief. Le suzerain appelant son vassal renonçait également au lien féodal.

La rupture du lien féodal n'était pas complètement arbitraire.

Tous ces principes tendent uniquement à protéger l'indépendance personnelle, mais nullement le lien social. Or, ce n'est point par la prédominance de l'indépendance individuelle que se fonde et se développe la société. Elle consiste essentiellement dans la portion d'existence et de destinée

Digitized by Google

que les hommes mettent en commun, par lesquelles ils se tiennent les uns aux autres et vivent dans les mêmes lieux, sous les mêmes lois. L'association féodale ne constituait donc pas une véritable société forte, liée, féconde. L'isolement en était le caractère. Aussi, sans cause étrangère, par sa seule nature, elle ne pouvait subsister si ce n'est pour se dénaturer rapidement.

L'inégalité entre les possesseurs de fiefs, se manifesta bien vite à un haut degré. La sous-inféodation avait multiplié les fiefs à l'infini.

Dès le milieu du XIe siècle, le phénomène contraire commence.

Les fiefs déjà grands s'agrandissent aux dépens de leurs voisins. Le nombre des petits fiefs diminue. Du XIe au XIVe siècle, plus de quarante fiefs s'éteignent, absorbés par d'autres plus puissants, et ce ne sont là que des fiefs considérables. Mention n'est pas faite de l'extinction des petits.

L'inégalité des forces appelle l'inégalité des droits. A cette même époque, parmi les possesseurs de fiefs, les uns possèdent la haute justice (juridiction complète), les autres n'ont que la basse justice (juridiction partielle, qui renvoie au suzerain les cas les plus graves).

Originairement, les possesseurs de fiefs avaient tous les même droits au même degré.

Un fait identique se déclare dans l'ordre législatif et politique. Le suzerain s'immisce dans le gouvernement intérieur des fiefs de ses vassaux. Il prescrit telle ordonnance. Il protège, il surveille les rapports du vassal et de la population qui lui est sujette. Cette protection fut heureuse pour les colons qu'elle défendait contre la tyrannie des petits seigneurs. Mais ce n'en était pas moins une usurpation, un abandon des principes essentiels de la féodalité.

Digitized by Google

Le principe fondamental en fait de contestations privées était le jugement par les pairs, mais la difficulté de réunir les vassaux, les désavantages du combat judiciaire et des guerres privées, amenèrent à créer un ordre judiciaire plus régulier. Une classe d'hommes spécialement destinée à rendre la justice fut établie. Telle est l'origine des *baillis*, avant eux, des *prévôts* chargés, d'abord de percevoir les impôts, les redevances pour le suzerain, ensuite de rendre la justice.

Telle est aussi l'origine de l'ordre judiciaire moderne.

Les principes constitutifs de la Société féodale que nous venons d'examiner étaient nécessités par le défaut et l'absence des relations féodales. Ils étaient à la vérité empruntés à des institutions contraires mais qu'il fallait à cette Société pour subsister.

C'est ainsi que se manifestaient les premiers symptômes, les premières tendances de la *centralisation*. Car bien avant que la royauté intervînt pour niveler toute la position et s'ériger en domanialité absolue, il s'était formé sous le nom de *duchés*, *comtés*, *baronnies*, plusieurs petits royaumes, investis d'un gouvernement central et sous la main desquels les souverainetés locales s'éclaircirent de plus en plus.

*
* *

J'arrête là ces notes se rapportant à l'action de la féodalité, de la royauté et des communes sur la civilisation. Il m'a paru intéressant de rappeler les origines d'un état, dont, malgré les changements dynastiques et l'orage des révolutions, nous subissons les conséquences. La logique de celles-ci, pour n'être pas toujours visible, ne s'en impose pas moins à l'attention d'un juge impartial. On peut voir

Digitized by Google

par là que rien n'est nouveau sous le soleil, et que, par exemple, le fléau de la centralisation que déplorent avec aigreur, de nos jours, nombre d'esprits chagrins, existait déjà en France dès le xe siècle !

J'ai cru ne pas déplaire aux lecteurs en leur traçant un exposé succinct et précis de faits et de renseignements historiques, qui, en raison de l'époque lointaine à laquelle ils se rapportent et des recherches documentaires que leur examen nécessite, ne peuvent être aisément examinés par un public disposant de loisirs restreints.

Je me suis appliqué à bannir de cette étude toute fantaisie et toute imagination, et j'ai tenu à remonter directement aux textes, me conformant en cela à l'axiome du regretté M. Fustel de Coulanges dont on ne saurait trop louer la compétence en ces matières ardues. « L'Histoire, disait ce « savant professeur, ne se fait qu'avec les textes et il ne « faut pas leur substituer ses opinions personnelles. Le « meilleur historien est celui qui se tient près des textes, « qui n'écrit et même ne pense que d'après eux, en ayant « soin, bien entendu, de contrôler tout ce qu'ils disent. » Le même écrivain voulait « qu'on vît les faits comme « les contemporains les ont vus, et non pas comme l'esprit « moderne les imagine. »

C'est pourquoi je me suis efforcé d'entrer dans les sentiments des hommes nombreux et de conditions si diverses que je viens d'étudier. Je ne sais si j'y suis parvenu. Mais je sais sûrement que, plus d'une fois, en feuilletant les chroniques poudreuses pour être mieux à même d'en surprendre les secrets, j'ai senti monter à mon visage comme un parfum des siècles écoulés.

Il est toujours intéressant d'examiner de près les fluctuations que traversa un pays comme le nôtre avant d'arri-

Digitized by Google

ver à son complet développement, à sa territorialité définitive, à son caractère de grande puissance politique.

Ne nous y trompons pas : le présent n'est qu'un tissu complexe des bribes du passé. L'état moderne de la France, n'est, en somme que la résultante d'événements multiples, qui, durant plusieurs centaines d'années, eurent notre pays pour théâtre. Taine l'a prouvé avec une puissance démonstrative sur laquelle il est superflu de revenir. Pour ma part, en dépit des secousses dynastiques ou révolutionnaires qui ébranlèrent le sol français, j'ai senti que mon âme était liée au passé par les liens infrangibles de la concitoyenneté. Les suzerains ou les vassaux, les serfs ou les vilains, les monarques ou les bourgeois dont je m'occupais il n'y a qu'un instant, habitaient comme moi la terre de France. Cela suffit pour qu'ils me soient très chers, car ils font partie de cette grande famille patriale à laquelle j'appartiens comme eux. Et cette impression, j'espère que les lecteurs de ces miettes d'histoire la ressentiront aussi, puisqu'ils sont français.

Pierre de BOUCHAUD.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

PRIEURÉ DE LA BRUYÈRE

EN FRANC-LYONNAIS

PRÉAMBULE

Vers les derniers jours du mois d'octobre de l'année 1881, des circonstances particulières, que je n'ai pas à relater ici, m'obligèrent à quitter les bords du Doubs et à venir résider non loin des rives de la Saône. Le vieux manoir où j'étais installé était plein des souvenirs du passé et conservait ces souvenirs dans des archives échappées à la flamme et à la fureur des révolutionnaires. De nombreux parchemins et plusieurs terriers semblèrent avoir été oubliés par ceux qui m'avaient précédé dans cette demeure. Dans les quelques moments de loisir que me laissaient mes occupations ordinaires, mon plaisir était de déchiffrer ces vieux parchemins, et de parcourir ces terriers où les propriétaires du manoir avaient consigné, à leur date précise, les ventes et les achats, relatifs à leur

Digitized by Google

domaine ; dans l'un de ces terriers le propriétaire avait enregistré l'achat de plusieurs prairies situées sur les bords de la Saône et faisant partie du territoire de la commune d'Anse. Ces prairies avaient appartenu aux religieuses d'un monastère de Notre-Dame de la Bruyère et avaient été mises en vente par l'autorité supérieure qui venait de supprimer le susdit couvent. Pour je ne sais quel motif l'acquéreur de ces prairies avait reproduit, en les copiant, en vingt-sept pages grand in-folio, toutes les pièces de l'administration religieuse et de l'administration civile qui avaient précédé, accompagné, et suivi la suppression du monastère de la Bruyère. Après la lecture de ces pages qui avaient réveillé ma curiosité, ma première pensée fut d'interroger les personnes que je croyais les plus capables de satisfaire cette curiosité. Quel était ce monastère de la Bruyère ? Où était-il situé ? Point de réponse. J'aurais parlé d'une contrée située au centre de l'Afrique que ma question n'aurait pas causé plus de surprise. J'avais un point de départ. Je tenais beaucoup à remonter le cours des siècles pour arriver aux premières années de ce monastère et à reconstituer ses annales, s'il était possible. Telle a été l'idée dominante qui m'a fait entreprendre et poursuivre ce travail. J'ai réuni tout ce qu'il m'a été possible de rencontrer dans les archives publiques, dans les papiers de famille, dans les ouvrages imprimés ; les fragments épars çà et là, ainsi rassemblés, serviront peut-être à sauver de l'oubli la mémoire de ces pieuses filles de Saint-Benoît qui, pendant tant de siècles, avaient fait fleurir la vie religieuse sur cette partie des rives de la Saône.

Tout le monde a entendu parler de ces bords charmants. Beaucoup de voyageurs ont dû juger par eux-mêmes que la renommée n'avait rien exagéré ; on a même composé des

Digitized by Google

guides à l'usage de ceux qui préfèrent à la rapidité des chemins de fer, la jouissance du beau spectacle qu'offre pendant la belle saison, le magnifique panorama des collines du Beaujolais. Ces guides ne manquent pas de signaler au voyageur l'antique ville d'Anse, ville romaine qui a vu, dans les premiers siècles de l'Eglise des assemblées d'évêques réunis pour délibérer sur les plus graves intérêts de la religion, mais ces guides ne parlent pas de notre monastère de Notre-Dame de la Bruyère. C'est cependant en face d'Anse, sur la rive gauche de la Saône, qu'il était situé.

A quelques centaines de pas au nord du bourg de Saint-Barnard très près des bords de la Saône, s'élève à une certaine hauteur, une jolie maison de campagne, isolée, coquettement encadrée dans un berceau de verdure. C'était là qu'habitaient jadis les religieuses de la Bruyère et, le propriétaire actuel M. Lecourt, ancien notaire de Lyon, conserve précieusement, dans l'ancien cloître, les quelques restes échappés aux ravages du temps et aussi aux caprices des hommes. Le site semblait bien s'harmoniser avec la vie contemplative des filles de Saint-Benoît. Au pied de leur monastère une rivière calme portait silencieusement ses eaux au fleuve impétueux, qui les entrainait vers la mer. N'était-elle pas l'image de cette vie paisible de mortification et de prière dont tout le mouvement tendait à l'éternité. Au levant, les collines très rapprochées paraissaient inviter à l'oubli du passé tandis qu'au couchant un immense amphithéâtre, fermé par les montagnes du Beaujolais, derrière lesquelles disparaissaient les derniers rayons du soleil, rappelait qu'aux saintes occupations de chaque jour il fallait constamment associer la pensée de ce divin soleil qui ne se couche jamais.

Digitized by Google

I

LES ORIGINES DU MONASTÈRE

A quelle époque, comment, et par qui a été fondé le monastère de Notre-Dame de la Bruyère, ordre de Saint-Benoît? Telle est la première question qui se présente d'elle-même à l'esprit du lecteur. Qu'on étudie l'histoire d'une nation, d'une ville, d'une famille célèbre, on est porté naturellement à vouloir connaître les origines de cette nation, de cette ville, de cette famille, mais bien souvent malgré toutes les recherches, ces origines se dérobent à nos regards. Une espèce de mystère enveloppe les commencements des cités les plus florissantes et même des empires les plus célèbres. On en est venu même à faire de ces ténèbres impénétrables un titre spécial de gloire. Sans vouloir faire ici aucune comparaison, nous pouvons dire que le monastère de la Bruyère a cela de commun avec plusieurs villes, c'est que son berceau est environné d'obscurité. Nous connaissons par des documents officiels à quelle date et comment il a cessé d'exister, mais nous ne pouvons rien affirmer de précis sur l'époque où il a commencé à exister. D'où provient cette incertitude? Faut-il en attribuer la cause aux révolutions, aux bouleversements successifs qui ont détruit tant de souvenirs du passé? Ou bien les pieuses habitantes de cette solitude contentes de faire inscrire dans le ciel les actes de vertus qu'elles pratiquaient, n'ont-elles jamais songé à laisser à la postérité l'histoire des événements dont elles avaient été témoins?

Nous allons toutefois essayer d'apporter quelque lumière sur cette question de l'origine du monastère, la réduisant à

Digitized by Google

deux points principaux. Nous reproduirons en les discutant les diverses opinions émises sur cette origine, et nous présenterons ensuite les raisons qui nous en ont fait adopter une toute différente.

Les quelques renseignements que nous possédons sur ce monastère et de beaucoup les plus importants, nous les devons à un religieux bénédictin, dom Estiennot ou Etiennot de la Serre. Ce religieux, né en 1639, à Varennes, dans le diocèse d'Autun, est mort à Rome, en 1699. Jusqu'à son départ pour Rome, sur l'ordre de ses supérieurs, il consacra la plus grande partie de sa vie à visiter en France les monastères d'hommes et de femmes suivant la règle de saint Benoît, pour extraire des archives de ces différentes maisons tous les documents intéressant la famille bénédictine.

La Bibliothèque nationale possède quarante-cinq volumes in-folio, manuscrits, résultat de ces pérégrinations à travers la France. La part faite dans ces manuscrits au monastère de la Bruyère est en rapport avec son peu d'importance. C'est dans le cartulaire de l'abbaye d'Ambronay que dom Etiennot a puisé les renseignements qu'il nous donne. D'après un passage de ses notes, ce serait en 1678 qu'il aurait compulsé les archives du monastère. Il dit, en effet, que la prieure Antoinette de Noyon, après avoir résigné sa charge entre les mains de sa nièce, Madeleine Pelleterat, vivait encore en 1678 *anno quo hæc scribo*. Ayant laissé deux textes différents, il a donné aussi deux fondateurs différents, mais il a soin d'ajouter que ce ne sont là que des traditions. D'après lui, l'une de ces traditions attribuerait aux seigneurs, princes de Beaujeu, la fondation du monastère, et l'autre aux seigneurs de la maison de Villars. Que faut-il penser de ces traditions? Nous croyons qu'elles ne reposent sur aucun fondement

Digitized by Google

sérieux. Les sires de Beaujeu se sont toujours distingués, il est vrai, par leur piété et leurs libéralités envers les maisons religieuses. Si l'on trouve dans leur histoire assez détaillée, de nombreuses traces de leurs libéralités, ces libéralités s'exercent spécialement à l'égard des disciples de saint Bruno ; mais il n'est fait nulle part mention de la moindre donation au monastère de la Bruyère. Ces seigneurs auraient-ils donc complètement abandonné ce qu'ils auraient fondé à proximité de la capitale de leurs États ? Cela n'est pas vraisemblable. On pourrait faire valoir la même raison à l'égard des seigneurs de Villars. Mais il est un autre motif plus puissant pour refuser à ces derniers le titre de fondateurs, c'est que le monastère est antérieur à l'existence de cette famille et même à la famille des princes de Beaujeu. M. M.-C. Guigue, archiviste distingué dont s'honore la ville de Trévoux qui l'a vu naître, dans sa *Topographie du département de l'Ain*, à l'article la Bruyère, dit qu'il est très probable que le prieuré fut fondé par les Palatins de Riottiers. Ce qui donne une certaine vraisemblance à cette opinion, c'est que les Palatins de Riottiers étaient les seigneurs les plus rapprochés de la Bruyère, qu'ils étaient riches et puissants, qu'ils comptaient parmi ses principaux bienfaiteurs, que l'on trouvait sur la liste des religieuses Agnès de Chabeu, de la branche aînée des Palatins. Guichenon, parlant de cettte famille, dit qu'elle était la « plus illustre de la souveraineté des Dombes et la plus remarquable par ses alliances et l'étendue de ses seigneuries ». Mais tout cela ne suffit pas pour prouver que réellement les Palatins de Riottiers puissent être considérés comme fondateurs. Lorsque paraît pour la première fois le nom des Palatins de Riottiers, le monastère existait déjà.

Nous allons exposer maintenant qu'elle est notre opinion

Digitized by Google

sur les origines du prieuré de la Bruyère, et quelles sont les raisons que l'on peut faire valoir en sa faveur. Nous croyons ces raisons assez solides pour mériter l'attention du lecteur. Selon nous, la fondation du monastère remonterait à la première moitié du neuvième siècle et serait dûe à saint Barnard, archevêque de Vienne, ou à sa famille.

L'ancienne ville d'Yzernore, dans le Haut-Bugey (département de l'Ain) avait déjà donné le jour à deux frères : saint Romain et saint Lupicin, fondateurs de la célèbre abbaye de Condat, aujourd'hui Saint-Claude dans les montagnes du Jura, et à saint Oyen, leur disciple. Selon toute probabilité saint Barnard est né dans la même ville, l'an 778, de parents chrétiens qui le formèrent à la piété plus encore par leurs bons exemples que par leurs leçons. Le jeune Barnard était doué des plus rares qualités de l'esprit et du cœur. A l'âge de dix-huit ans, pour répondre aux désirs de ses parents, il contracta une alliance avec une personne dont le nom ne nous est point parvenu, mais dont la piété ne le cédait en rien à celle de son mari, comme l'atteste l'histoire. De 796 à 803, Barnard partagea son temps entre les soins donnés à sa famille et le service militaire. Engagé à la suite de Charlemagne dans la guerre contre les Saxons, il sut mériter l'estime et la confiance de cet empereur par sa bravoure et la noblesse de ses sentiments. Mais la pensée d'une autre milice préoccupait l'esprit du soldat de Charlemagne. Ayant résigné ses fonctions, il revint dans sa famille, et ne songea plus qu'à chercher les moyens de réaliser le projet, depuis longtemps conçu, de renoncer au monde, en embrassant la vie religieuse. Dans ce dessein, quittant Yzernore, il descendit dans le Bas-Bugey, et s'établit avec sa famille sur le territoire, où, depuis cette époque, s'est

Digitized by Google

élevée la ville d'Ambronay (1). Par des échanges avec l'abbé de Luxeuil, il obtint un lieu convenable pour une vaste construction dont il voulait faire un monastère. L'édifice achevé, il le peupla de religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et, quittant son épouse et ses enfants, il prit place parmi les Bénédictins, sous la règle du nouvel abbé. Par sa piété, sa régularité, son humilité, il fut pendant cinq ans le modèle le plus accompli de la vie monastique, tellement qu'à la mort de l'abbé, tous les suffrages se réunirent pour lui confier le gouvernement de l'abbaye. Mais tandis qu'il se livrait tout entier à la direction de sa communauté, il fut appelé miraculeusement au gouvernement de l'archevêché de Vienne en Dauphiné. Sa modestie dut céder aux ordres du Souverain Pontife. Elevé sur le siège de Vienne, il n'oublia pas qu'il avait été moine et abbé : aussi fonda-t-il sur les bords de l'Isère, à Romans, une abbaye sur le modèle de celle qu'il n'avait quittée qu'à regret, il y mourut en 842.

Ces notions préliminaires étaient nécessaires pour faire comprendre les raisons qui nous ont porté à attribuer la fondation du monastère de la Bruyère à saint Barnard ou à sa famille.

Deux faits historiques de la plus grande importance dans la question qui nous occupe, faits historiques appuyés sur des témoignages irrécusables, vont permettre au lecteur de juger par lui-même de la valeur de notre opinion.

Premier fait historique. Aussi loin dans le passé que remontent les annales du monastère de la Bruyère, nous voyons constamment les prieures de la Bruyère, après leur élection, faire part à l'abbé d'Ambronay de leur entrée en charge.

(1) Guichenon. *Hist. de Bresse et de Bugey*, 3e partie, p. 175.

Digitized by Google

Dans leurs lettres elles le reconnaissent comme leur supérieur, ayant droit de visiter le monastère et de faire les corrections qu'il jugera nécessaires. C'est ce qui est attesté par les cartulaires d'Ambronay cités par dom Etiennot.

Autre fait historique également incontestable : la paroisse de Saint-Barnard, établie près du couvent, qui a quitté le nom de Spinosa pour prendre celui de Saint-Barnard, a de temps immémorial été sous la dépendance de l'abbaye de Romans, en Dauphiné. C'est l'abbé de Romans qui nommait à la cure. Jusqu'à la Révolution française il a exercé le droit de patronage, comme aussi sur la cure de Saint-Didier-de-Formans. Je mentionnerai simplement pour mémoire la méprise du graveur de la carte du diocèse de Lyon publiée en 1769, lequel, confondant Romans en Dauphiné avec Romans en Bresse et Dombes et lui accolant l'épithète de saint, a donné le chapitre de Romans (qui n'existait déjà plus au XVIIIe siècle) pour collateur à la paroisse de Saint-Barnard. Cette bévue est implicitement corrigée par tous les autres textes. M. Guigue, à l'article Saint-Barnard, parle d'une donation faite par Achard de Montmerle et son épouse en 1066 à l'abbaye de Saint-Barnard de Romans. Cette donation consiste en la moitié de la paroisse de Saint-Didier-de-Formans avec la moitié des prémices des primes du presbytère et du cimetière. Cette donation ne s'explique que par le désir des donateurs de venir en aide au couvent de Saint-Barnard et de la paroisse qui s'était formée autour de lui. Il est donc constaté que les deux abbayes d'Ambronay et de Romans exercent leur autorité sur le même monastère ? D'où vient cette dépendance (1).

(1) Au concile tenu à Anse en Lyonnais, l'an de l'incarnation 995, les chanoines de Romans en Dauphiné demandent et obtiennent

Digitized by Google

Pourquoi saint Barnard, fondateur des abbayes d'Ambronay et de Romans est-il le patron de la paroisse où se trouve le monastère de la Bruyère ? Pourquoi, en 1066, Achard de Montmerle et son épouse font-ils des donations à l'abbaye de Romans ? Je ne vois à toutes ces questions qu'une réponse satisfaisante, c'est que le susdit prieuré doit son établissement à saint Barnard ou à sa famille. C'était le sentiment de Mgr Dépéry, mort évêque de Gap, dans son *Histoire hagiologique du diocèse de Belley*. « On assure, dit-il, que Barnard possédait le château de Saint-Barnard et de grandes propriétés sur les bords de la Saône. » Il n'est donc pas invraisemblable que son épouse, avec une ou plusieurs de ses filles, ait embrassé la règle de saint Benoît dans un monastère qu'elle aurait fait construire sur ses terres. Mais, pourra-t-on objecter, si le prieuré de la Bruyère a été établi pendant la première moitié du neuvième siècle, d'où vient donc qu'on ne le trouve mentionné nulle part avant le onzième ? Je pourrais dire à mon tour : Pourquoi la liste des abbés d'Ambronay est-elle interrompue pendant le même laps de temps ?

Guichenon (1) avoue que depuis saint Barnard jusqu'à l'an 1100 on ne trouve point quels ont été les abbés

---

l'église d'Anse avec ses dépendances, à la condition de rendre à ladite église les biens qu'ils en possèdent en particulier pour en faire une manse commune. Cette concession est signée par tous les évêques présents au concile. Si les chanoines de Romans ont des biens particuliers à Anse, ne peut-on pas en conclure qu'ils les tenaient de la libéralité du fondateur de l'abbaye de Romans, c'est-à-dire de l'archevêque de Vienne, saint Barnard, et que les propriétés de ce dernier s'étendaient sur les deux rives de la Saône (Mille, *Abrégé chronologique de l'histoire de Bourgogne*, tome 3, page 343.)

(1) *Histoire de Bresse et du Bugey*, 2e partie, page 4.

Digitized by Google

d'Ambronay. On pourrait citer grand nombre de communautés qui ont à déplorer l'absence de tout document dans le même intervalle. Le Laboureur dans ses *Mazures de l'Isle-Barbe*, parlant du manque de documents dans son histoire s'exprime ainsi : « Tout cela est demeuré dans un « profond et éternel oubli, par le malheur des temps et les « guerres continuelles entre les princes qui se disputaient « les provinces. Les calamités de tous genres ont fait « des xe et xie siècles les époques les plus tristes de « l'histoire ».

L'on ne pourrait se faire une idée exacte de tout ce que les religieuses de la Bruyère eurent à souffrir, et si Ambronay n'a, dans ses archives, rien qui puisse permettre de reconstituer ses annales pendant le ixe et le xe siècle, il n'est pas étonnant que la même obscurité existe pour le monastère qui vivait sous sa dépendance.

II

LE MONASTÈRE DE LA BRUYÈRE A LYON

Ce chapitre est nécessaire pour détruire une erreur propagée par des écrivains que l'on est habitué à considérer comme des hommes sérieux, versés dans la connaissance de l'histoire du Lyonnais et des provinces voisines, et bien dignes de notre reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus par leurs intéressants travaux. Les historiens dont je veux parler ont accrédité l'opinion que les religieuses de la Bruyère avaient, en l'année 1653, quitté les bords de la Saône pour trouver un asile plus sûr dans les murs de la ville de Lyon et qu'à partir de cette époque, réunies aux

Digitized by Google

religieuses de Blyes ou séparées, elles s'étaient établies définitivement dans cette ville.

Le premier en date de ces historiens est Samuel Guichenon. Dans sa *Bibliothèca Sebusiana*, ayant reproduit une pièce que nous donnerons plus loin à l'article de la première prieure, cet écrivain ajoute en note, au bas de cette pièce : *Monastère transféré à Lyon.*

Le Père Ménestrier, qui s'est acquis tant de titres à la reconnaissance des Lyonnais par ses nombreux travaux relatifs à leur histoire, dans son *Eloge historique de la ville de Lyon*, dit en parlant des religieuses de la Bruyère. « Ces « dernières venues s'étaient unies à celles de Blyes dont « elles se sont séparées depuis, et après avoir logé quelque « temps vis-à-vis la maison des Chazeaux, au lieu dit « Belair, elles se sont établies sur le quai de Saône dans la « maison bâtie et ornée par *Carendal.* » Dans son *Histoire ecclésiastique de Lyon*, de la Mure, chanoine de Montbrison s'exprime ainsi : « Alphonse-Louis Duplessis de Richelieu, « archevêque de Lyon, retira dans cette ville les religieuses « d'un prieuré de Bresse appelé de Blyes auxquelles celles « d'un autre prieuré champêtre appelé la Bruyère s'étaient « jointes. Elles se sont séparées depuis, de sorte qu'il y a « un prieuré pour celles de Blyes et un autre pour celles « de la Bruyère. »

Terminons par les témoignages de Brossette, écrivain Lyonnais qui a composé un *Eloge historique de la ville de Lyon.* Il copie mot à mot le texte du Père Ménestrier en ajoutant que les religieuses ont fait construire un bâtiment fort spacieux, flanqué de deux gros pavillons. Il est inutile de nommer tous les écrivains qui, jusqu'à nos jours, ont, à la suite des auteurs que nous venons de nommer, reproduit fidèlement leur opinion. On peut s'étonner cependant que

Digitized by Google

trois historiens de notre époque n'aient pas profité de la facilité qu'ils avaient de consulter les archives de Trévoux et de Lyon, pour corriger l'erreur que nous allons bientôt signaler.

M. Jolibois, qui pendant quarante-sept ans a été curé de Trévoux, dans son *Histoire de la ville et du canton de Trévoux*, M. Debombourg, dans son *Histoire du Franc-Lyonnais*, M. Guigue, dans sa *Topographie du département de l'Ain*, à l'article *la Bruyère*, ont écrit que le monastère de la Bruyère avait été transféré à Lyon, sans ajouter aucun correctif à cette affirmation. Or, les religieuses de la Bruyère étaient au commencement de l'année 1653 dans leur couvent situé dans la paroisse de Saint-Barnard et elles y étaient le plus tard en l'année 1672 : c'est ce que nous voulons démontrer.

Nous savons par le manuscrit de dom Etiennot (1) que depuis longtemps les prieures, voyant le peu de sécurité qu'offrait un monastère isolé, dans la campagne, sans clôture, avaient songé à choisir une retraite plus sûre. Françoise Croppet avait inutilement cherché à s'établir à Trévoux ; Antoinette de Verjus, qui lui succéda dans la charge de prieure, fut autorisée par le cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon, à se réfugier avec les religieuses dans sa ville archiépiscopale, en 1653. C'est ce qui a donné lieu aux historiens dont nous avons parlé, de croire que cette émigration avait été définitive, tandis qu'en réalité elle ne fut que de courte durée. Pourquoi les religieuses de la Bruyère revinrent-elles au monastère qu'elles avaient quitté ? D'après le rapport fait au cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, par son promoteur général chargé de faire les enquêtes

(1) *Antiquitates in diœcesibus Lugdunensi et Bellicensi*, ch. LXXXIX, p. 269-272.

Digitized by Google

nécessaires pour la suppression du monastère, la cause de la non-union avec les religieuses de Blyes aurait été le manque de certaines formalités et le Parlement aurait prononcé la nullité de l'acte d'union (1).

Que momentanément il y ait eu émigration des religieuses de la Bruyère à Lyon, on en a la preuve dans le compte rendu de la visite pastorale faite à Saint-Barnard, à la date du 21 septembre 1654 (2). Il y est déclaré que le monastère est inhabité, l'église désertée et sans service ; d'un autre côté, dom Etiennot parlant du priorat d'Antoinette Verjus dit (3) qu'il a commencé en MDCXLIII, et qu'en MDCLIII le prieuré fut uni à celui de Blyes *per aliquod tempus*, pendant quelque temps. Que faut-il entendre par cette expression vague : *Quelque temps ?* Il ne peut être question que d'un intervalle très court, puisque Aubret membre du parlement de Trévoux et habitant cette ville, a pu dire que le projet de transfert n'avait jamais eu d'exécution. En 1672 (4), Antoinette de Verjus était rentrée à la Bruyère et cédait sa charge de prieure à sa nièce, Madeleine Pelleterat. La visite du monastère, du 11 décembre 1686 est faite au lieu de la Bruyère, en Franc-Lyonnais; en rapprochant les expressions dont s'est servi Louis Aubret ce *projet resté sans exécution*, de celles du promoteur de l'Archevêque de Lyon, *projet d'union déclaré nul par arrêt du Parlement*, on pourrait conclure que l'émigration a duré à peine cinq ou six ans. On voit ce qu'il faut penser du bâtiment fort spacieux flanqué de trois pavillons construit par les

(1) *Archives de Mongré.*
(2) *Archives de Lyon*, visites pastorales, f. 56.
(3) *Loc. cit.*, p. 269-272.
(4) *Ibidem.*

Digitized by Google

religieuses de la Bruyère d'après Brossette (*Éloge de la ville de Lyon*, 1711.)

III

LA BRUYÈRE ÉTAIT UN PRIEURÉ NOBLE

Quand on parle de la noblesse des religieuses de la Bruyère on ne veut pas dire qu'il fallût, pour faire partie de la communauté, faire constater par titres originaux un plus ou moins grand nombre de quartiers de noblesse, comme cela se pratiqua pour les religieuses ou les chanoinesses d'un grand nombre de chapitres. D'Herbigny, intendant du Lyonnais, dans le manuscrit qu'il nous a laissé sur le gouvernement du Lyonnais, Forez et Beaujolais, dit positivement, en parlant de ce prieuré de la Bruyère, que les religieuses étaient de familles nobles. Nous pourrions conclure par analogie qu'il en était ainsi, puisque toutes les autres maisons de religieuses vivant sous la règle de saint Benoît appartenaient à la noblesse.

Voici ce qu'écrit à ce sujet le Laboureur dans les *Mazures de l'Isle Barbe* : « Encore que je me sois expliqué assez ci-« devant et que je n'aie entendu parler que de l'ordre de « saint Benoît, quand j'ai avancé que les anciens moines « étaient nobles d'extraction, je me sens néanmoins obligé « de le répéter et de l'inculquer. L'ordre de saint Benoît « ayant été institué par ce saint d'une naissance non com-« mune, et ses deux premiers disciples Maur et Placide, « étant issus des premières maisons de Rome, c'était un « présage que cette ordre devait être une Académie « d'hommes dont la règle ne serait embrassée que par des

Digitized by Google

« hommes et des personnes aussi éminentes en noblesse « qu'en piété et en doctrine. L'événement a justifié ce « pronostic dès l'entrée de son institut en France. Dans la « suite des temps, on a vu tant de grandeur dans cette « sainte compagnie, que quantité de monastères ont affecté « le choix des personnes, et fait une loi domestique de ce « qui ne se pratiquait que par un certain usage, lequel « s'étant introduit de soi-même, les personnes de basse « naissance n'osaient pas se présenter dans des maisons où « elles ne voyaient rien que de grand et incomparablement « élevé au-dessus d'elles. Je ne dis rien de nouveau lorsque « j'avoue que la noblesse du sang était presque essentielle à « l'ordre de saint Benoît, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie « l'Espagne nous en fournissent assez de preuves (1). »

Nous avons reproduit ce passage, qui peut paraître trop long, dans le but de justifier le titre que nous avons donné à ce chapitre. Faisant l'application de cette règle générale à notre monastère de la Bruyère, nous croyons pouvoir affirmer sans hésiter qu'il y est resté constamment fidèle. Dom Etiennot a donné la liste des prieures de l'année 1276 jusqu'à l'année 1678, époque où il était au monastère de la Bruyère. Il a joint à cette liste les noms de plusieurs religieuses qui vivaient sous le gouvernement de ces prieures; or, on ne *trouve aucun nom appartient à la bourgeoisie.* Toutes, il est vrai, ne jouissent pas du même degré de noblesse. Les de Lyobard, de Briord, de Rougemont, de la Pallu peuvent se glorifier d'avoir eu pour ancêtres des croisés dont les noms se trouvent dans les salles à Versailles, d'autres ont des membres de leur famille à Neuville-

(1) *Mazures de l'Isle Barbe*, nouvelle édition, t. II, p. 71.

Digitized by Google

les-Dames, à Saint-Pierre de Lyon, parmi les chanoines comtes de Lyon, etc., etc. Pour ne citer que la famille de Varennes, nous voyons qu'elle donna une prieure et plusieurs religieuses à la Bruyère, une religieuse à Saint-Pierre de Lyon, une autre à Alix, des religieux à Savigny, à l'Isle-Barbe, des chanoines comtes au chapitre de Saint-Jean de Lyon. D'ailleurs, chacun pourra se convaincre, par la lecture de ce qui va suivre que nous n'avons rien exagéré en parlant de la noblesse de notre prieuré, tout au plus faudrait-il faire une exception à l'égard de quelques-unes des dernières religieuses entrées à la Bruyere dans la première moitié du dix-huitième siècle. Malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver leur pays d'origine ni la condition de leurs familles.

(*A suivre.*) UN DOMBOPHILE.

Digitized by Google

HENRI HIGNARD (*)

Lettres de Saint-Etienne

DANS sa dernière lettre, écrite de l'Ecole Normale, à ses parents, le 15 septembre 1841, M. Hignard disait : « Peut-« être m'enverra-t-on à Saint-Etienne; j'aurais « l'avantage d'être auprès de vous. »

Ses prévisions ne furent point trompées, car à la rentrée de 1841, il était nommé professeur de rhétorique au Lycée de Saint-Etienne.

Son séjour dans cette ville dura deux années, et, pendant cette période, il continua à entretenir,

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Décembre 1896, Janvier, Février, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août et Octobre 1897.

Digitized by Google

avec sa famille, une correspondance suivie, dont nous avons extrait les lettres suivantes, comme pouvant offrir quelque intérêt à nos lecteurs. Aucun d'eux, en effet, ne saurait méconnaître notamment la sagesse des conseils donnés par M. Hignard soit à son jeune frère, soit à l'un de ses élèves, avec une maturité d'esprit qui étonne chez ce jeune professeur de vingt-quatre ans.

A. V.

Digitized by Google

I

Saint-Etienne, 6 novembre 1841.

Mes chers Parents,

J'ai tardé un peu à vous annoncer mon arrivée, mais j'espère bien que vous n'avez pas été inquiets, malgré toutes les craintes qu'inspirait à mon père cette pauvre voiture de nuit. On n'y est pas plus dérangé que dans les autres, et à six heures à peu près j'étais dans ma petite chambre, devant mon feu que mon hôtesse avait eu soin de m'allumer. J'ai eu beaucoup à faire ces premiers jours, aujourd'hui encore je suis très occupé par ma dernière composition; mais Mme Agarithe part pour Lyon, et je profite de son obligeance.

Je n'ai rien à vous dire de bien particulier, mes chers parents, nous avons épuisé, dimanche et lundi, la longue liste de ce que nous avions mutuellement à nous demander. Je vous annoncerai cependant que demain je suis invité avec tous les professeurs à un grand dîner par le médecin du collège, M. Escoffier. C'est un singulier pays que celui où les dîners se donnent à midi, comme à Paris les déjeuners.

J'ai fait ces jours-ci quelques connaissances. D'abord j'ai retrouvé un de mes camarades de philosophie, puis un jeune élève de l'Ecole des Mines, qui est son ami, m'a apporté des lettres de Bonnel et de Lescœurs, et, par eux, j'ai vu aussi un autre élève de l'Ecole des Mines et un

Digitized by Google

ingénieur qui me plaisent beaucoup. Ce qui me plaît le plus en eux, c'est que ce sont des jeunes gens très religieux, et nous comptons fonder ici une conférence de Saint-Vincent-de-Paul. Un de ces élèves mineurs fait partie de celle de Toulouse. Nous avons donc tous les éléments nécessaires, et ce soir nous nous réunissons chez moi pour aviser aux premières dispositions. Il est à désirer que le mouvement commencé à Paris se propage à tous les bouts de la France ; pour ma part, j'en retirerai un profit et un agrément particuliers.

Voici huit heures, bons parents, et il faut que je m'habille pour la classe.

Adieu, je vous embrasse tendrement.

2

Saint-Etienne, 15 mars 1842.

Mon cher Ami,

J'aurais bien voulu répondre plus tôt à ta bonne lettre, mais ce que tu me dis de tes occupations, je puis te le dire des miennes. Cependant, je n'ai pas voulu attendre jusqu'à Pâques. Les confidences que tu me fais dans ta lettre sont trop importantes pour que je diffère de te dire ce que j'en pense. Lorsqu'il y a trois ans, mon cher frère, tu me parlas de ton désir de vie religieuse, je t'avoue bien que je n'y vis guère autre chose qu'une pure imagination, et, en effet, à seize ans, il passe par l'esprit bien des rêves qui disparaissent ensuite, et auxquels il faut se garder de s'abandonner

Digitized by Google

trop vite, sous peine de s'en repentir cruellement plus tard. Ce désir, loin de diminuer chez toi, prend de nouvelles forces, et, par conséquent, il mérite une attention plus sérieuse. Pour te dire, mon ami, ce que je pense de ta vocation, ce m'est tout à fait impossible. C'est à toi à bien te rendre compte si ce désir est constant, ou si c'est seulement un caprice de certaines heures, si ce qui te pousse à ce dessein est vraiment une ferme volonté de servir Dieu de la manière la plus parfaite, ou bien seulement l'ennui d'une position présente, qui n'est pas tout à fait ce que tu voudrais qu'elle fût. Sonde donc ton cœur, mon bon frère, tâche bien de ne pas te faire illusion, implore les lumières de l'Esprit Saint, consulte ton confesseur, et, surtout, éprouve-toi dès à présent en cherchant à pratiquer les vertus qui te seraient un jour plus spécialement imposées.

Celui-là seulement sera bon religieux, qui est capable de faire son salut dans le monde et d'y vivre saintement s'il est obligé d'y rester. Qui peut le plus peut le moins, et si nous ne sommes pas fidèles dans cette vie inférieure, nous ne pourrons pas l'être dans l'autre.

Quant au travail préparatoire que tu as à faire, sois bien certain, mon cher frère, que tu te l'exagères beaucoup, et surtout que tu t'en troubles outre mesure. Tu désires être prédicateur, mais ce bien est éloigné encore. Si tu entres dans un ordre religieux, on saura bien te mettre où tu pourras être le plus utile, et tu auras toutes les facilités pour t'instruire. Tu me dis : *Pour arriver à bien prêcher, il faut étudier les Pères de l'Eglise dans leur langue originale.* C'est une idée fausse. Je ne sais pas s'il y a un prédicateur qui ait fait ce travail sur tous. Sans doute il est bon de les lire, mais cela se fait à la longue. Ne vas pas croire que je veuille te décourager du travail, bien loin de là, emplis-toi

Digitized by Google

de connaissances autant que tu le pourras : histoire, géographie, littérature, ne néglige rien de ce qui est à ta portée, tâche de ne pas perdre de temps; tu peux même, sur tes livres de messe, apprendre du latin et aller assez loin. Mais avant tout, ne te troubles pas, tiens-toi en paix. Voici une sentence latine qui est bien vraie :

Où est le trouble, là Dieu n'est pas.

Quant au choix de l'ordre, mon ami, c'est une question bien difficile à résoudre, et je crois qu'il n'y a pas autre chose à faire qu'à suivre l'impulsion secrète de la grâce. J'ai souvent pensé à la vie religieuse ; si je m'y sentais appelé, il semble que je préférerais l'ordre des *Jésuites*. Il porte le nom de *Jésus*, notre aimable et adorable sauveur, il a produit un nombre infini de saints, et, entre autres, saint Ignace, saint François Xavier et saint Louis de Gonzague. Il a la constitution la plus complète, enfin il embrasse une multitude d'œuvres dans lesquelles il est facile de trouver sa place. J'ajouterai encore la reconnaissance que j'ai pour le P. Humphry (1), qui était mon confesseur à Paris. Voilà mes raisons, mon ami ; mais mon papier est fini et je remets pour plus de détails à cette bienheureuse semaine de Pâques. Adieu, bon et cher frère, je prierai Dieu avec toi pour que ta vocation s'éclaircisse. Ayons confiance en lui et il ne nous abandonnera pas.

Je t'embrasse tendrement.

---

(1) Le P. Humphry était le confesseur des élèves chrétiens de l'Ecole Normale. Nous avons retrouvé quelques lettres de lui adressées à M. Hignard, à cette époque où il fut envoyé à Saint-Etienne. Dans l'une d'elles nous lisons cette phrase : « .....Que les cœurs dévoués « deviennent rares, mon cher enfant ! Je crois que l'Ecole Normale « s'est épuisée du grand effort qu'elle a fait pour nous donner un « Olivaint et un Hignard. » Quel éloge de ce dernier !

Digitized by Google

3

2 mars 1843.

Tu te trompais beaucoup, mon ami, lorsque tu m'écrivais dimanche soir qu'à cette heure sans doute je m'habillais pour aller au bal. Je passai ma soirée fort gravement au coin du feu dans une visite sérieuse, et qui plus est, j'appris à jouer au *boston*, ce qui est bien le jeu le plus ennuyeux que je connaisse, avec deux vieilles dames et un gros papa. Je pense que tu ne m'envies pas ces modestes voluptés, et qu'il n'y a pas là de quoi me faire un sermon sur ma dissipation effrénée. J'aurais bien mieux aimé jouer aux dominos avec toi et quelques amis.

L'esprit du monde consiste à savoir se contraindre ; à n'exprimer de ses pensées et de ses goûts que ce qui peut plaire aux autres, et à se résigner avec une entière complaisance à tout ce qui peut leur être agréable. Par là, la pratique du monde est un exercice qui n'est point inutile. Il est bon de fléchir cette espèce d'orgueil et d'égoïsme qui est naturel à tous les hommes, par l'habitude de ces égards dont la société n'est qu'un échange continuel. Cet exercice est pénible, il ne va guère à la paresse. En outre, il y a des âmes rigides qui se révoltent à la pensée que bien souvent, par derrière ces égards et ces prévenances, il n'y a dans les cœurs que des sentiments amers, de la vanité, du dépit, quelquefois du mépris et de la haine. Ces personnes accusent alors la politesse et les formes agréables de fausseté et de mensonge ; elles se renferment dans leur âpre franchise

Digitized by Google

et se font gloire de leur misanthropie. Pour moi, je crois que c'est une vertu mal entendue. La fausseté est très condamnable ; mais les formes polies sont en elles-mêmes une charmante chose, qui adoucit les rapports sociaux, donne du charme à la vie commune, et rapproche les hommes que les intérêts divisent. Pourvu que nous n'allions jamais jusqu'à mentir, pourquoi ne pas nous faire aussi agréables, aussi aimables que possible ? Pourquoi ne pas contribuer de tout notre pouvoir aux plaisirs de nos semblables, et ne pas embellir pour eux, suivant la mesure de nos talents et des occasions qui nous sont données, cette vie si souvent triste ? La franchise n'y perd rien ; le caractère et l'esprit y gagnent ; l'un devient plus souple, plus doux, plus maître de lui ; l'autre acquiert des dons inestimables : la finesse, la délicatesse, la vivacité, la grâce. L'homme du monde n'est pas un homme complet, mais pour être une homme complet, il faut être jusqu'à un certain point homme du monde.

Adieu, mon ami, porte-toi bien et écris-moi bientôt. Lis ces réflexions à mon père et dis-moi ce qu'il en pense. C'est le résultat de mon expérience de cet hiver. Je t'embrasse bien tendrement. Donne-moi au plus tôt des détails nombreux sur l'état de notre famille.

Ton frère.

Digitized by Google

4

9 août 1843.

Lettre à son frère. Ecrite en 1843 alors qu'il avait 24 ans et son frère 19 ans 1/2. Son frère était malade chez une amie de leur mère, avec sa mère, dans une belle propriété à Irigny, près Lyon (la seconde année de sa rhétorique à Saint-Etienne).

Lundi soir.

MON CHER AMI,

Quoique je ne reçoive ta lettre que bien tard, je m'empresse d'y répondre, ton instance m'en fait une loi. Veux-tu que je te le dise ? Je n'ai rien compris à ta lettre : tu me dis que tu pleures, et cela en style presque plaisant ; tu me parles de malheur, de tristesses, de pressentiments sinistres, et tout cela, parce que tu t'es ennuyé à ne rien faire pendant une demi-journée. Au premier abord j'ai cru que tu plaisantais : cependant les larmes sont choses sérieuses ; un homme n'en verse que pour des sujets graves, pour des peines qui en sont dignes ; et je ne puis croire que tu te sois mis à en répandre pour quelques heures d'ennui, parce que tu n'avais plus là une petite fille pour t'amuser, comme l'enfant qui, une fois son hochet perdu ou cassé, se met à sangloter sans savoir à quoi s'occuper. Mon ami, permets-moi de te parler sans façon : je ne vois rien là de bien sérieux ; il est très possible, ce me semble, que deux heures après avoir écrit cette lettre *mouillée de larmes*, tu aies ri de bon cœur à quelque niaiserie. Mais il me semble qu'il serait

Digitized by Google

bon de réprimer cette tendance à l'attendrissement sans cause. C'est bon pour les petites filles, pour les femmes oisives. Chez nous, ce serait un enfantillage ; et la preuve, c'est que tu rougirais d'avouer cela à un étranger, tu aurais peur qu'il se moquât de toi. Tu as des craintes pour l'avenir. Je m'attaque de suite à ce qu'il y a là de plus sombre, de plus menaçant. Tu crains de *t'ennuyer* pendant les quelques dizaines d'années que le bon Dieu te réserve. Mon ami, si tu t'es jamais imaginé que tu t'amuserais beaucoup pendant ta vie, que tu y trouverais des plaisirs bien vifs et continus, il faut te détromper. Tu ne trouveras jamais rien qui puisse satisfaire ton cœur pleinement, quelque état que tu prennes, tu t'y ennuieras souvent, presque nécessairement monotone, fatigant, plein de détails fastidieux. Voilà un point sur lequel il faut bien s'entendre. N'y a-t-il pas de bonheur possible ? Certainement si, mais à la condition du travail, de l'activité d'esprit, du dévouement à quelque œuvre bonne et utile. Celui qui s'abandonne à ses idées vagues, qui au lieu d'acheter le bonheur par le travail veut le trouver d'emblée ; celui qui passe à rêver le temps qui nous est donné pour *connaître Dieu, l'aimer, le servir et par ce moyen obtenir la vie éternelle*, celui-là n'arrivera qu'à de profondes tristesses, des déceptions cruelles, de sombres désespoirs. Il y en a qui ont été conduits par cette voie jusqu'au suicide. Avec cette simple phrase de catéchisme, je viens de t'indiquer tous les buts nobles et sérieux qu'on doit se proposer dans cette vie. *Connaître Dieu*, en lui, et en ses œuvres, par la religion et par la science, par l'étude, l'observation attentive de la nature, de l'homme, de la société. *L'aimer*, c'est-à-dire, s'exciter à tous les bons sentiments ; à un noble enthousiasme, pour tout ce qui est *vrai*, pour tout ce qui est *bon*, pour tout ce qui est *beau*,

Digitized by Google

c'est-à-dire pour tout ce qui est divin. Le *servir*, en s'occupant sans cesse de choses bonnes et utiles ; en produisant du bien, par tous les moyens qui nous sont donnés : par nos actes, par nos paroles, dans toutes les occasions et à tous les moments. Il ne doit pas y avoir dans notre vie un seul instant où nous ne cherchions ou à *connaître* quelque chose, quelqu'une des œuvres de Dieu ; ou à *aimer*, c'est-à-dire, à mieux éprouver quelque sentiment juste et raisonnable pour tout ce qui est aimable ; ou à *agir*, à faire quelque œuvre utile à nous-mêmes ou aux autres. C'est là, la condition de la récompense, et aussi la condition du bonheur. Dans une vie passée ainsi, il n'y a pas place pour la rêverie, ni par conséquent pour ces vagues tristesses qui ne sont que des tentations.

Cela répond, mon ami, à ces craintes d'ennuis *présents*, dont tu me parles d'abord. Tu n'as là personne pour t'amuser, et tes occupations ordinaires sont interrompues ; mais n'y a-t-il donc rien qui puisse t'intéresser autour de toi, et occuper dignement ta pensée ? Tu es malade, et il faut te reposer ; mais il y a mille occupations charmantes qui en te délassant t'amuseraient utilement.

1° Tu as du papier et des crayons, *dessine* la maison, le premier arbre venu, la vache, le petit garçon, n'importe quoi : en voilà pour deux ou trois heures, et si tu veux refaire pour faire mieux, si tu t'appliques, ton coup d'œil en deviendra plus juste, qualité précieuse dans tous les états.

2° Fais collection de tous les insectes qui se trouvent dans cette saison de l'année aux alentours d'Irigny. Observe leurs différences de formes ; classe-les suivant les ressemblances. Quand tu les as *vivants*, observe leurs mœurs. Essaie-toi à les décrire en français d'une manière intelli-

Digitized by Google

gible et précise. Fais-en l'anatomie et rends-toi compte des diverses parties de leur corps et de leur diverse importance (les unes sont *indispensables* à la vie, les autres non, etc.).

3° Un travail semblable des plantes, etc.

4° Trace des *plans* de la maison, du jardin, du village, fais le géomètre arpenteur. Tu ne réussiras pas du premier coup, et cela te forcera à revenir sur tes notions de géométrie.

5° Invente et écris une petite histoire, un petit roman.

6° Donne des répétitions de *lecture* au petit Falcoz.

7° Réfléchis sur tes connaissances, sur tes idées de toute espèce. Interroge-toi à propos de tout, pour bien constater ce que tu sais et ce que tu ignores. Ce sera une philosophie pratique très utile.

8° Enfin, mon ami, et ce sera *servir*, étudies-toi à te rendre agréable à toutes les personnes qui t'entourent ; à ma mère surtout. Cherche des moyens de l'égayer ; raconte-lui des histoires. Fais-lui part de tout ce que tu remarqueras d'intéressant ou de plaisant, etc.

Je ne te donne que des indications, mon cher ami, mais l'heure presse. Je voudrais te bien prémunir contre cet ennui, contre ces tristesses qui sont choses mauvaises. Tout se réduit à te dire : Occupe-toi, crée-toi des occupations ; et tout homme intelligent n'en doit jamais manquer. C'était bon pour nos pères qui, ouvriers toute leur vie, n'avaient pas été initiés comme nous à la vie de la pensée. Un homme instruit est *coupable* quand il s'ennuie : il ne se sert pas des ressources que Dieu a mises à sa portée, il dédaigne les dons les plus précieux de la divinité. Adieu, je t'embrasse bien tendrement. Tu as raison de dire que je suis ton seul ami ; non que d'autres ne puissent t'aimer, mais jamais ils ne t'aimeront autant que moi.

Digitized by Google

5

Lettre à un de ses élèves au moment où il finissait ses études.

Vous êtes à l'âge où un jeune homme, qui a au cœur une noble ambition, doit se préparer les voies vers le but où il tend, et se mettre en mesure de l'atteindre. Beaucoup écouter, beaucoup réfléchir, beaucoup étudier, se faire des idées exactes et précises de toutes choses, voilà quelle est la vraie préparation de l'homme public, de celui qui est appelé à jouer un rôle et à exercer une influence sérieuse sur ses semblables.

Mais faut-il avoir de l'ambition ? C'est là une question bien diversement résolue. Vous entendrez dire quelquefois que c'est une faute, parce que l'ambition étant surtout fondée sur l'orgueil, c'est un sentiment anti-chrétien. Vous entendrez dire encore que c'est un malheur, parce qu'elle expose aux déceptions, aux amères souffrances de la vanité froissée. Tout cela est vrai, mon cher ami, si l'on ne parle que de l'ambition orgueilleuse et égoïste. Mais il y a une ambition plus pure, qui veut arriver à la puissance pour s'en servir suivant la justice, et qui se résigne d'avance à l'échec, à la défaite, si tel est le bon plaisir de Celui qui règle à son gré nos destinées. Fondée sur ces deux bases, le dévouement à la justice, la soumission à la volonté de Dieu, l'ambition est un sentiment noble, auquel un jeune homme bien doué doit ouvrir son cœur. Vos talents semblent être un indice de la vocation divine. *Ayez du moins l'honneur de l'avoir entrepris.*

Digitized by Google

Avez-vous vu, dans les biographies de Napoléon, par combien d'études, de travaux opiniâtres et variés il s'est préparé à son grand rôle, à une époque où bien certainement il ne pouvait pas le prévoir ? C'est un labeur formidable qui a été sans nul doute pour beaucoup dans sa grandeur. Tout effort est récompensé, tout travail porte ses fruits. Si tant d'hommes restent médiocres et misérables, c'est qu'ils ont gaspillé leurs forces vives, à l'âge où il fallait les féconder. Ils ont fait comme le serviteur de l'évangile qui enfouit le talent au lieu de le faire fructifier, et que son maître fait jeter dans les ténèbres. Il faut, mon cher ami, avoir une sainte horreur de ces ténèbres, et bien profiter des dons qui vous ont été confiés. Dites-vous souvent que vous portez dans vos mains votre destinée, votre bonheur, et ce qui est plus, votre honneur.

H. HIGNARD.

Digitized by Google

VIE DE FRANÇOIS CAGNIN, 1546-1617, par le Père Pierre BULLIOUD, publiée par Guillet-Brossette, Lyon, *librairie Emmanuel Vitte*, 1897, in-8 de 70 p.

Nous avons le plaisir d'annoncer la publication de cette œuvre inédite du célèbre Père Bullioud. C'est la vie d'un simple Père coadjuteur de la Compagnie de Jésus, originaire du Bugey, mais qui a passé la plus grande partie de son existence à Lyon. La vocation de François Cagnin se manifesta dans l'âge mûr : après plusieurs années écoulées dans la région, il entra chez les Jésuites et fut attaché au collège de la Trinité.

L'illustre Père Théophile Raynaud, qui avait été le témoin de la vie exemplaire et de la mort édifiante de ce saint vieillard, avait exprimé le vœu que l'on publiât l'histoire de ce saint religieux, dont il proclame la sainteté extraordinaire. Il a donné lui-même une esquisse de cette vie dans son *Pratum spirituale* (œuvres, tome XVII, p. 615). Il regrette que le Père Pierre Bullioud, qu'il savait avoir entrepris cette notice, n'ait pu, avant de mourir, y mettre la dernière main. On ne sera donc pas surpris que cette biographie ne soit pas d'une forme littéraire impeccable. Aussi l'éditeur, M. Guillet-Brossette, après avoir constaté combien le Père Bullioud, sacrifiant au mauvais goût de son temps, se plaît aux longues réflexions, aux érudites citations des Pères grecs et latins, voire même à celles des classiques païens, croit-il devoir nous avertir qu'il a retranché toutes ces citations inutiles, pour le moins.

Digitized by Google

Pour le reste, l'éditeur n'a aucunement modifié les phrases de son auteur ; le style du Père Bullioud a été scrupuleusement respecté.

La lecture de cet opuscule fera mieux connaître les mœurs et l'esprit religieux de notre vieux Lyon. On ne peut que féliciter l'éditeur d'avoir sauvé de l'oubli ces pages curieuses de l'un des plus célèbres historiens lyonnais.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ÉDUCATION. — *Séance du 9 décembre 1897.* — Mlle Anzoletti, de Milan, auteur de plusieurs ouvrages de philosophie et d'économie sociale, est nommée membre correspondant. M. Louis Bonnel, membre correspondant, lit une pièce de vers intitulée « La bataille de Salamine », inspirée par les événements qui viennent de se dérouler en Grèce.

M. Gourju fait un rapport sur le *Cours de philosophie*, du Frère Louis, qui a été offert à la Société par l'auteur, et qui est signé des initiales du Frère Jean. Après avoir blâmé cet usage de faire signer un livre par un autre que celui qui l'a composé, le rapporteur reconnaît que l'esprit de l'ouvrage est excellent. Mais, sous le rapport de la composition, l'œuvre prête le flanc à beaucoup de critiques. Un volume de 900 p. paraît d'une longueur excessive pour des écoliers. Les citations y sont trop longues et trop abondantes. Les définitions s'y multiplient outre mesure, et quelquefois la même est reproduite un peu plus loin avec un sens différent, ce qui aboutit dans l'esprit de l'élève à la confusion. En somme, ce *Cours de philosophie* ne peut pas servir à des commençants et son utilité n'apparaît guère que pour les maîtres et professeurs.

La Société met à l'ordre du jour de sa prochaine séance « l'enseignement agricole dans les écoles primaires de garçons et de filles ».

Digitized by Google

Chronique de Novembre 1897

3 novembre. — Rentrée solennelle de l'Université de Lyon, dans la grande salle du Palais des Facultés de droit et des lettres, sous la présidence de M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit. M. Lambert, professeur agrégé, présente un rapport sur les concours de l'année 1896-1897. M. Flurer, professeur titulaire, prononce un discours sur la fondation Rouville et les hospices de Lyon.

— Mort de M. Louis-Marcellin Enou, professeur de droit à l'Université de Lyon, avocat à la Cour d'appel, administrateur des hospices civils de Lyon, et officier de l'Instruction publique, décédé à l'âge de 49 ans.

9 novembre. — Mort de M. Marc Aynard, administrateur de la Société lyonnaise des Dépôts et de la Caisse d'épargne, fils de M. Edouard Aynard, député du Rhône, décédé dans sa 34e année.

10 novembre. — Rentrée solennelle des Facultés catholiques, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Coullié, archevêque de Lyon.

11 novembre. — Mort de M. Léon Delaroche, imprimeur du *Progrès* de Lyon, et chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 61e année.

22 novembre. — Ouverture de la 4e session des assises du département du Rhône, sous la présidence de M. Alliod, conseiller à la Cour d'appel, assisté de MM. Avril et Condomine, aussi conseiller à la Cour.

24 novembre. — Mort de M. Charles-Ernest Cornevin, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon et à l'Ecole pratique d'agriculture d'Ecully, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, président de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dans sa 52e année. M. Cornevin, qui était né à Montigny-le-Roi (Haute-Marne), avait publié plusieurs ouvrages remarquables sur la zootechnie. Son discours de réception à l'Académie de Lyon : *Des animaux dans les cultes antiques*, est une étude, qui a été justement remarquée.

Le Gérant : P. BERTHET.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

PROMENADES HISTORIQUES

DANS L'ANCIEN FOREZ (*)

Dans un autre passage du plaidoyer de Me Portier jeune, pour ne plus relever que celui-là, le ton est plus agressif encore, l'incrédulité plus audacieuse et, quelle que soit la liberté de langage, tolérée au barreau, on conviendra que les lignes suivantes appartiennent plutôt à un disciple de Jean-Jacques Rousseau qu'au patron d'une cause sérieuse :

« Le miracle en jurisprudence est démenti par la raison ; « il révolterait la bonne foi ; il n'eut et n'aura jamais d'exis- « tence que dans l'imagination des fabriciens et de leur « curé, qui devrait se contenter de persuader aux fidèles « l'existence des miracles, qui font la base de notre religion.

« M. Peillon fonde le rejet de notre quittance sur un « principe monstrueux ; son devancier faisait des miracles

(1) Voir la *Revue du Lyonnais* de novembre 1897.

Digitized by Google

« en physique ; c'est un curé miraculeux. J'avais toujours « ouï dire que les gens d'église étaient initiés dans tous « les mystères des morts, que les morts étaient le tour du « retour de leur état, qu'ils étaient héritiers de beaucoup « de gens auxquels ils délivraient des passe-ports pour « l'autre monde. M. Parisis faisait plus fort que tout cela : « il recevait de l'argent des morts eux-mêmes. S'il a eu la « charité de laisser son secret à son successeur, je suis « bien étonné de ne pas trouver son nom dans le calen- « drier. Mais à quoi pouvait lui servir cette quittance ? Le « papier de ce curé était-il en effet commerçable aux enfers ? »

La plaisanterie est plus lourde qu'élégante, mais sans donner ici aux mots un sens blessant, toute cette indignation, trop figaresque pour un robin, laisse voir où le bât blessait notre homme. De compte en compte, de quittance en quittance, de réduction enfin en réduction, il ne demeurait plus, entre les mains de Maligeay, pour opposer aux réclamations persévérantes des poursuivants, que l'attestation de paiement signée : Parisis ; le reste de l'échafaudage dressé avec tant de patience et d'habileté s'était écroulé, comme un château de cartes, et à tout bien considérer, l'architecte avait été éclaboussé, dans la démolition, par une assez vilaine poussière ; son honnêteté sortait de ces ruines très amincie et fort compromise. En vain enfle-t-il sa voix et prend-il des allures de matamore ; il n'effraie plus. Il est mal inspiré de se plaindre de la cupidité qui le poursuit et de s'élever contre l'acharnement que l'on apporte à ne rien laisser échapper de ce qui peut fatiguer et harceler un citoyen aussi probe que lui. Jusqu'ici le bon droit n'a jamais été de son côté ; quoiqu'il espère et quoiqu'il se vante, sa dernière planche de salut n'est pas moins vermoulue que les précédentes.

Digitized by Google

La déclaration de M. Simon Parisis est inventée d'un bout à l'autre; elle est l'œuvre d'un impudent et maladroit faussaire. Les juges cependant, dans l'audience du 4 février 1782, ne s'empressent pas d'en convenir; sans se prononcer d'une façon catégorique sur la pièce elle-même, ils admettent le prévenu à faire la preuve que les 138 livres, dont elle annonce le versement, ont été réellement employées aux réparations du clocher, rebâti à cette époque. Donc, nouveaux délais, nouvelles enquêtes et nouvelles plaidoiries en perspective.

Quel conseil reçut alors Maligeay? A quel sentiment obéit-il? Est-ce qu'il entrevit l'échec inévitable et définitif, et pour y échapper, désira-t-il des juges moins prévenus contre lui ou moins éclairés? Quelques-unes de ces raisons, ou toutes ensemble peut-être, le persuadèrent d'éluder une prochaine audience, à Montbrison, et de la sentence, rendue par le lieutenant du bailli de Forez, quoiqu'elle ne lui ait pas été exclusivement désavantageuse, il en appela au Présidial de Lyon.

Intérieurement aussi le rusé compagnon se flattait de fatiguer ses adversaires; il escomptait la lenteur des débats, les complications de l'éloignement, l'inattendu de son évocation à une juridiction supérieure. Cette illusion, si elle traversa son esprit, dura peu. Ce que nous savons de l'abbé Peillon nous le montre d'une énergie peu commune, inébranlable dans ses résolutions, très peu accessible au découragement, très peu touché des difficultés, quand sa personne seule était en jeu. Reconnaissons, aussi bien, que son peu délicat paroissien n'avait rien négligé de tout ce qui était capable de porter sa patience à bout et de lui enlever la moindre velléité de conciliation. Un ministre de Dieu doit sans doute, beaucoup moins que d'autres, écouter les

Digitized by Google

suggestions de l'amour-propre ; mais en défendant les intérêts même temporels dont il a la garde, son devoir s'étend aussi loin que ses droits, et ses résistances ne sauraient être taxées d'entêtement ; la fermeté est souvent l'unique condition du triomphe sur l'injustice.

Grâce à une lettre qui a été conservée dans le dossier que nous avons dépouillé, nous passons du champ des hypothèses à la certitude des faits, et les impressions du curé d'Essertines nous arrivent par sa propre bouche. En apprenant la manœuvre, qui évoquait le procès inachevé devant un autre siège, le prêtre ne résista pas à un mouvement d'humeur dépitée, très naturel et tout autant excusable. Etre convaincu qu'on en a fini avec les longueurs et les débrouillages d'une procédure à entamer, et apprendre tout à coup qu'il faut recommencer, et à nouveaux frais, se retrouver en face des mêmes incertitudes et des mêmes chances, plus ou moins problématiques, de l'ouverture de l'instance n'est pas une médiocre épreuve pour la douceur la mieux armée et la plus exercée. Toutefois, M. Peillon se raidit vite contre cette contrariété, et les premières minutes d'énervement et d'indignation disparues, il se mit aussitôt en mesure de continuer la guerre où on la portait. Ce qu'il écrivit, du reste, à son procureur montbrisonnais nous instruit, sans rien dissimuler de ses sentiments, ni de ses projets ; il s'exprime ainsi :

D'Essertines, 23 février 1782.

« Maligeay vient, Monsieur, de me signifier un appel au Présidial à Lyon de la sentence rendue à Montbrison contre lui, le quatre du présent ; demandant à être déchargé de la preuve à laquelle il a été assujetti par icelle, il prétend

Digitized by Google

faire valoir la quittance en question de 138 livres du 10 juin 1764. Notre affaire est donc entièrement finie à Montbrison ? ou s'il appelle du tout, avant la sentence définitive ? Le peut-il donc ? Et ayant déclaré en justice, comme vous avez eu la bonté de m'écrire, qu'il n'entend point vouloir se servir de la quittance de 80 livres, peut-il donc tout de même appeler de la sentence qui renvoie d'instance les mariés Chavand et Denis ?

« Comme l'huissier de Montbrison ne m'a remis la copie que près de huit jours après qu'il paraît me l'avoir signifiée, j'ai craint qu'on eut dessein de prendre à Lyon un défaut, faute de présentation, contre nous, et j'ai sur le champ envoyé à Lyon pour cotter un procureur ; mais il est sans défense, tous nos titres étant encore à Montbrison. C'est pourquoi j'aurais l'honneur, Monsieur, de vous prier d'avoir la bonté de remettre ou faire remettre remettre au présent porteur les titres qui nous sont nécessaires à Lyon, avec un mot d'éclaircissement sur cette affaire, ainsi qu'à ma présente lettre. Poussez, nous vous prions, cette affaire, vous renouvelant la fin de ma dernière réponse.

« J'ai l'honneur d'être, en toute confiance et avec beaucoup de considération, Monsieur, votre très humble, etc. (1). »

Si vives que fussent les craintes du vénérable ecclésiastique, elles étaient néanmoins un peu chimériques. La justice est boîteuse, a dit un satirique latin, il lui est malaisé de courir ; M. Peillon, qui savait sans doute son Horace, l'avait oublié, autrement il se fût rassuré. Une surprise n'était pas à redouter ; il avait devant lui tout le temps nécessaire

(1) A Monsieur Dutroncy, procureur ez-cours du Forez, à Montbrison (*Archives paroissiales*).

Digitized by Google

pour combiner ses plans et rassembler ses preuves. Il s'agissait d'être prudent plutôt qu'agile. Son premier soin fut d'élire, pour procureur, Desgranges, l'aîné, habitant rue Tramassac, et il l'opposa à Bernat qui patronnait la partie adverse; il fit parvenir un second commandement aux mariés Chavand-Denis, afin qu'ils aient à se joindre à lui, et tranquillisé il attendit pour connaître et réfuter les griefs, invoqués contre le jugement du 4 février.

Mais on ne se pressa pas de lui en remettre le résumé officiel. L'appel interjeté, Maligeay rentra dans un profond silence; trois sommations de s'expliquer lui furent vainement addressées ; le 12 avril, il n'avait pas encore répondu une seule ligne. Persisterait-il dans ses dispositions ? Quels étaient ses moyens d'infirmer la condamnation suspendue sur sa tête ? Offrirait-il, devant le Présidial, d'administrer la preuve, à laquelle on l'avait soumis à Montbrison et qu'il n'avait pas cru opportun de tenter ? Les intimés en étaient réduits à des conjectures, mais, soit qu'il flairât quelque piège dans ce mutisme prolongé, soit qu'il lui déplût de rester sans éclaircissement, Me Desgranges s'engagea dans une question particulière et, avant d'entamer la dispute sur le fond même du procès, il requit du tribunal une déclaration de compétence et « que la cause serait jugée présidialement, et en dernier ressort ». « L'objet qui divise les parties sur le bien ou mal jugé de la sentence dont est appel, disait-il, n'excédant pas le pouvoir des présidiaux, avant que d'être procédé au jugement du fond, la cause doit être réglée au Présidial, à la forme du dernier édit de l'année 1777 » (1). On exauça ce désir et la sentence

(1) *Adresse aux gens du roi tenant le Siège présidial de Lyon, par Desgranges, l'aîné, procureur de Me Peillon, curé, et de Pierre Poulard, fabricien de la paroisse d'Essertines.*

Digitized by Google

fut conçue dans ce sens, le 24 mai 1782, conformément aux conclusions de l'avocat du roi, François Cozon (1).

Le lendemain maître Bernat, au nom des appelants, remettait ses premières écritures entre les mains de son collègue. Elles ne contiennent rien d'inédit, rien que nous n'ayons déjà noté dix fois, dans le cours des plaidoiries précédentes. Le rédacteur refait, à sa manière, dès l'origine, l'histoire de la contestation : il loue messire Blanc « de n'avoir pas été conduit par une attention, reprochée à ses confrères, et de n'avoir pas passé à sa famille ce qu'il avait retiré de l'église » ; il s'applique à mettre en relief le désintéressement de ses clients; il n'hésite pas à leur attribuer comme un vrai mérite d'avoir renoncé spontanément à la revendication de sus-paiement, qu'ils avaient d'abord tentée, et d'avoir anéanti, de plein gré, la quittance de Jean Denis ; à l'en croire, il n'est pas possible de pousser plus loin la probité et l'amour de la paix et, si ces sacrifices ont retardé la victoire, ce n'est que pour mieux l'achever à présent. Enfin il termine en appelant toute l'attention de la Cour sur la déclaration de M. Parisis ; à elle seule, elle démontre la libération d'une dette éteinte par ce dernier versement. Elle n'est contestable que pour des esprits, emportés par la

(1)..... Il est dit par jugement présidial que le Présidial est déclaré compétent, en conséquence que la cause d'entre les parties sera jugée présidialement et en dernier ressort, dépens réservés.

Fait et prononcé judiciairement par nous Louis-Marie de Leullion de Thorigny, lieutenant particulier, assesseur criminel en la Sénéchaussée et Présidial de Lyon, Benoit-Philibert Girée, Antoine Varinard, Jean-François Berger et Antoine-Maurice Leroy, tous conseillers, magistrats et officiers ez dit siège et Dassier et Le Blanc, avocats, pris pour assesseurs céans ce jour de plaid, etc.

Extrait des registres du greffe du Présidial de Lyon (*Arch. paroiss.*).

Digitized by Google

fureur d'ergoter, et elle n'est insuffisante qu'à des yeux, volontairement aveuglés.

Mais le lecteur ne sera peut-être point fâché d'écouter les intéressés eux-mêmes déduire les raisons qui consolidaient leur système; nous leur passons la parole :

« 1° A l'époque du paiement des 138 livres, le sieur « Claude Lassaigne, homme illettré, était luminier, le « sieur Parisis écrivait tout ce qui était relatif au luminaire, « il signait les quittances qu'il était utile de fournir aux « débiteurs. Claude Lassaigne ne put donc pas fournir à « Jean Gonin une quittance des 138 livres qu'il recevait; « elle fut fournie par le sieur Parisis; cette quittance est « valable, puisqu'elle est une preuve certaine que le lumi- « nier ne savait pas signer et que le sieur Parisis, curé, « signait toutes les quittances utiles.

« 2° La quittance du sieur Parisis ne peut pas être sus- « pecte, elle est écrite de sa main et il est décédé depuis « longtemps; Jean Gonin, à qui elle a été passée, l'avait « mise dans ses papiers, c'est là où elle a été trouvée après « son décès.

« 3° Le curé d'Essertines avait caractère pour donner des « quittances de ce qui était reçu, puisqu'il était marguillier- « né, qu'il pouvait régir, et recevoir, et disposer; cette « quittance n'est pas la seule qu'il ait donnée, au sujet de « la rente dont il s'agit; le 27 février 1763, il en a donnée « une de 42 livres, d'une part, et de 120, d'autre part. « Cette quittance est allouée; en faisant cette allocation, « les luminiers de l'église d'Essertines sont formellement « convenus que le sieur Parisis a pu signer des preuves de « libération, ainsi on ne peut pas rejeter celle qui existe « par la déclaration du 10 juin 1764 (1). »

(1) Bernat à Desgranges. Griefs qui donnent devant vous, etc.

Digitized by Google

Affirmations, syllogismes, arguments, ont robuste apparence; mais ce n'est qu'une construction en l'air; elle se balance à un fil et tout à l'heure il sortira une main prompte à le couper; tout s'écroulera avec fracas; nous assisterons à la dégringolade; contentons-nous pour l'instant d'observer que la partie recommence, à Lyon, au point même, où elle avait été suspendue, dans le chef-lieu de la province voisine. Ainsi, Maligeay est forcé de tirer son atout suprême et de le jouer; mais dès qu'il est tombé sur le tapis, le partenaire, plus habile ou mieux instruit que jadis, ne s'ingénie plus à le couvrir, il s'écrie simplement : on triche, la carte est biseautée. Auquel des deux hommes de robe, du prêtre ou de l'avocat, revient la résolution de pousser ferme cette accusation et de démasquer le faux bonhomme, si sûr de ses papiers et de lui-même ? Il convient, je pense, de tenir la balance à peu près égale entre eux; celui-là découvrit la ruse, celui-ci comprit l'intérêt absolu qu'il y avait à la percer à jour. Les hésitations et les ménagements de la première rencontre, à la Sénéchaussée forézienne, cessèrent; on supprima les allusions et les sous-entendus; on flétrit net et haut la supercherie.

La prétendue quittance, revêtue du seing de Me Parisis, répète l'orateur des marguilliers d'Essertines, dans deux répliques sévères du 13 et du 28 juin, est apocryphe de la première syllabe à la dernière; elle est l'œuvre d'un faussaire. M. Peillon n'y reconnaît pas l'écriture de son devancier; il n'y retrouve ni son style, ni sa manière de dessiner les lettres, ni aucun des signes et des caractères spéciaux, qui distinguent les autographes sortis de la plume de l'ancien desservant. Il n'a pas fait cet acte; il n'a pas pu le faire; l'acte est en effet daté du 10 juin 1764 et quitte Jean Gonin de la pension, dont il solde le paiement total. Or, Jean Gonin

Digitized by Google

était mort, depuis le 8 mars précédent : comment celui-ci aurait-il payé, puisqu'il était enterré, depuis plus de trois mois ? Et pourquoi celui-là aurait-il octroyé à un trépassé un certificat d'anéantissement de créance ?

On ne songe pas, hélas ! à tout et comme, dans la fable, le singe manque d'allumer la lanterne, le paysan avait négligé de s'assurer quel jour son beau-père avait été inhumé.

Les autres considérations, telles que le silence de la comptabilité, la trace tout à fait insaisissable d'un argent, qui n'a pas été employé, puisqu'il n'a pas été restitué, les précédentes indélicatesses de l'adversaire, plusieurs fois saisi en flagrante imitation de la calligraphie d'autrui, enfin la forme insolite, entortillée de la rédaction, à laquelle l'élégance peut bien demeurer étrangère, mais non pas la syntaxe, quelques notes encore, aussi saisissables que singulières, perdaient de leur importance, après cette démonstration convaincante ; sans s'y attarder, Me Desgranges demandait aux magistrats de rejeter ce billet sans autorité, ou du moins d'en permettre l'examen par des experts, afin qu'il soit définitivement abandonné.

Les plaideurs semblaient donc être tombés d'accord ; ils écartaient de concert la recherche de l'emploi plus que problématique des 138 livres ; la question à trancher se simplifiait de la plus claire façon du monde.

Mais, en se simplifiant, elle devenait de plus en plus embarrassante pour le débiteur, acculé au pied du mur, selon l'expression usuelle. La dernière communication de son procureur est diffuse, embarrassée, languissante ; il ne remonte pas au déluge, mais il disserte sur le testament de M. Claude Blanc ; Maligeay est représenté comme un habitant honnête, incapable d'aucun mauvais procédé, tandis que

Digitized by Google

le curé, « mortifié de quelque résistance, que son ambition lui a attirée, cherche à s'en venger, en calomniant un paroissien respectable par son âge, ses mœurs et sa conduite ». L'éloge de M. Parisis devient la critique de son successeur ; le premier fut un pasteur pieux, délicat, rempli de probité, incapable de favoriser une injustice et à bien plus forte raison, de se rendre coupable d'une friponnerie ; sa mémoire est chère à tous les habitants ; le second s'efforce de le rendre participant d'un vol fait à la fabrique et, par ses déclamations, aussi bien que par son entêtement, il ne s'occupe qu'à réveiller sur sa tombe d'odieux souvenirs (1). Des doutes, nombreux et graves, élevés contre l'authenticité de la fameuse quittance, pas un mot ou à peu près ; la réfutation n'était pas en effet très aisée. A peine insiste-t-on sur la lenteur apportée au désaveu ; en première instance la véracité de la pièce n'avait été nullement suspectée ; on a attendu que la cause fût en appel, pour imaginer d'en alléguer la fausseté ; c'est une manœuvre de la dernière heure, pour impressionner la Cour.

Le coup était droit et l'observation méritait de n'être pas omise. Mais ce qui nous apprendrait, si sur ce point l'incertitude existait encore, que le plus mauvais cas est toujours niable, ou possible à soutenir, c'est la façon dont le maître retors se tire du mauvais pas, où l'avait engagé l'erreur sur la date précise du décès de Gonin. Il faut ici recueillir ses propres discours et ne rien leur enlever de leur superbe et olympienne arrogance :

« On prétend, dit-il, que Me Parisis en a imposé, en « disant que, le 10 juin 1764, Jean Gonin a payé 138 livres, « puisque à cette époque il était décédé. Mais sans vérifier

(1) Bernat à Desgranges, le 13 août 1783.

Digitized by Google

« si Gonin était mort ou non, le 10 juin 1764, on peut « répondre avec solidité à cette objection.

« Que l'on examine l'acte du 10 juin 1764, M. Parisis « n'y dit pas que Gonin a payé, le 10 juin; il déclare seu- « lement que Gonin a payé 138 et il quitte de cette « somme. Ainsi le ridicule, que l'on a cherché à jeter sur « l'acte du 10 juin 1764, disparaît et la quittance subsiste « dans toute sa force (1). »

Quelques semaines auparavant, ce procureur invulnérable avait écrit « que la quittance avait été passée à Jean Gonin, qu'il l'avait mise dans ses papiers et que c'était là que son héritière l'avait trouvée après son décès ». Mais la contradiction ne le choquait pas et il serrait de plus en plus fort le bandeau qui l'empêchait de voir, de quelle absurdité était la remise à un mort d'une dette remboursée; l'imprudent s'était pris à son propre piège ; il expérimentait à ses dépens qu'en voulant trop prouver, on prouve contre soi.

Quoi qu'il en soit de ces répliques et contre-répliques, les gens du roi et de la Cour adoptèrent les conclusions unanimes des deux parties ; par jugement du 16 août, ils ordonnèrent l'examen par experts de la déclaration contestée, dans la forme prévue par l'édit de 1684 (2).

---

(1) Bernat à Desgranges, même communication que plus haut.

(2)..... Sur la requête de Bertholon, avocat, assisté de Desgranges, l'aîné, procureur de M. Peillon et de Pierre Poulard, qui a dit, etc.

Ouï Vitet, avocat, assisté de Bernat, procureur des appelants, qui a dit, etc.

Ouï Després, procureur des mariés Chavand et Denis, qui a dit, etc.

Ouï M. Jean Bernard François Cozon, conseiller avocat du roi, en ses conclusions qui a dit, etc.

La cause venue à tour de rôle.

Il est dit par jugement présidial et en dernier ressort, après que la

Digitized by Google

L'exécution de cet arrêt souffrit d'incroyables retards; nous avons prévenu nos bienveillants lecteurs que nous les conduisions à un exercice de patience. Maligeay, qui s'était montré le plus ardent à le pétitionner, fut naturellement le moins pressé pour en provoquer les effets. Vainement, afin de servir de comparaison aux commissaires enquêteurs, on s'était hâté de déposer huit feuilles des registres paroissiaux, transcrits par M. Parisis et répétant plus de quarante fois sa signature; les cahiers avaient été placés sous scellé et ils dormaient dans la poussière du greffe. Trois mois après, à la fin de novembre, on n'avait pas avancé d'une ligne; le curé s'impatiente, il interroge l'horizon, et, comme sœur Anne, il ne voit rien venir; tout le monde est muet, on ne répond pas à ses questions; il a des parents à Lyon, il les associe à ses inquiétudes, il leur confie ses intérêts, il les

---

compétence a été jugée par sentence du 24 mai dernier, sauf et sans préjudice des droits et moyens des parties, qui leur demeurent conservés, qu'avant rendre droit, les parties de Vitet seront tenues de faire reconnaître, à la forme de l'édit de 1684, l'acte sous signature privée de défunt M. Parisis, curé d'Essertines dont il s'agit, à l'effet de quoi les parties conviendront d'experts et de pièces de comparaison par devant le commissaire qui sera nommé et cependant du consentement des parties de Bertholon, elles rapporteront les registres du luminaire, écrits par le sieur Parisis, pour servir de pièces de comparaison, et à défaut par les parties de Vitet de faire procéder à la dite reconnaissance, dans le mois à compter de ce jour, sera fait droit, dépens réservés.

Fait et prononcé judiciairement par nous Jacques-Claude Rambaud, écuyer, seigneur de la Vernerie, lieutenant particulier en la Sénéchaussée et Siège présidial de Lyon, Jean-Nicolas Ponthus, Antoine Varinard, Claude-Joseph Jacob, Gabriel Clavière, Jean-François Berger, Philibert-Jean-Baptiste Micollon, Antoine-Maurice Lucy, et Jean-Pierre-Antoine Chirat, tous conseillers, magistrats et officiers ez dit siège céans à jour de plaids iceux tenant, le vendredi 16 août 1782 (*Arch. parois.*).

Digitized by Google

supplie de secouer la torpeur du Présidial. Sa lettre mérite d'être conservée ; elle n'est pas, je pense, un des documents les moins curieux de la cause.

« Craignant, mes chers Cousins, que vous n'ayez pas la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, avant les féries dernières, et que vous ne puissiez point, par conséquent, faire l'usage que vous m'en aviez promis et que nous attendions de votre bonté, j'ose ici vous la renouveler et vous prie d'engager le Présidial à forcer Maligeay à lever et à faire enfin exécuter l'ordonnance de confrontation de ce prétendu chiffon d'attestation de feu Me Parisis avec sa véritable écriture. Nous n'avons acquiescé à cette demande de Maligeay qu'avec protestation que quand bien même il serait de feu M. Parisis, notre fabrique ne serait pas moins autorisée à répéter ses propres droits audit Maligeay, attendu que le curé n'était point autorisé à détruire cette rente, sans en notifier ainsi ni l'emploi, ni le transport, ni la nécessité de le faire ; n'étant d'ailleurs fabricien-né que pour la surveillance, et non point pour passer quittance, et que si ce chiffon était reçu en justice, pour prouver si injustement que notre fabrique a été satisfaite, sans lier Claude Lasaigne, pour lors fabricien, et sans engager Me Parisis à autre chose qu'à soutenir son témoignage, c'en est donc fait des créances les plus solides, vis-à-vis les gens de mauvaise foi, qui pourront facilement s'en fabriquer mutuellement de semblables impunément.

« Nous vous prions donc derechef, mes chers Cousins, d'avoir la bonté de faire observer à tous ceux que vous jugerez à propos, surtout aux commis pour cette confrontation, afin que prévenus de la fausseté, ils puissent plus facilement et plus sûrement la découvrir :

« 1° Qu'il aurait fallu que feu Jean Gonin fût venu de

Digitized by Google

l'autre monde, trois mois et un jour après sa mort, pour en payer le montant, du moins pour la retirer, les mariés Gonin, sa fille et Maligeay, son gendre, ayant déclaré dans leur défense n'avoir jamais été inquiétés au sujet de cette rente jusqu'à ce nouveau curé, etc. ;

« 2° Que M. Parisis, fort exact à tout transcrire sur le livre de la fabrique, soit que les fabriciens sussent écrire ou non, n'aurait pas oublié d'y faire mention de cette réception, puisque ce jour-là même, 10 juin 1764, il y a écrit : tiré du coffre, 3 livres ;

« 3° Il en aurait fait tenir compte à la fabrique au dit Lasaigne, quand il rendit son compte ;

« 4° Il n'aurait pas sollicité les fabriciens subséquents, savoir : Boynon, Rechagneux, Blanchard et les Poulards à porter ledit Maligeay à payer ;

« 5° Il n'aurait pas fait consulter les titres à Lyon, l'année de sa mort, pour le faire assigner ;

« 6° Dans cette attestation, il aurait ajouté *feu* ou *défunt* Jean Gonin, qu'il avait lui-même enterré ;

« 7° Il aurait écrit : *ci-devant* remis;

« 8° Il aurait mieux stipulé, sans s'arroger la qualité de fabricien-né en tel cas, contre sa coutume, et s'amuser à repasser les ligaments et à réformer le corps de ses lettres et aurait signé : *Parifis* et non pas *Parisis*.

« D'ailleurs la Gonin, femme dudit Maligeay, déplore la mauvaise foi de son mari, affirmant que cette rente, affectée sur son propre domaine, n'a point été affranchie par feu Gonin, son père, et Claude Lasaigne m'a dit, nombre de fois, pendant cette instance à Montbrison, qu'il n'a jamais touché cette somme et que c'est une fausseté.

« Ne perdez donc point, nous vous en supplions, cette affaire de vue, et, si vous aviez la commodité de passer

Digitized by Google

près de l'archevêché, pour retirer la quittance de mes décimes de cette année, que vous garderiez jusqu'à la prochaine occasion, que je pourrais vous en faire toucher le montant, en la retirant, vous m'obligeriez sensiblement, mon voiturier étant malade depuis quelque temps.

« Pardon de tant de peine et croyez-moi toujours, avec tous les meilleurs sentiments d'un cœur reconnaissant, mes chers Cousins, votre très humble, etc., etc.

« D'Essertines-en-Donzy, 26 novembre 1782.

« Faites-nous part, s'il vous plaît, des nouvelles de cette affaire, aussitôt que vous en saurez (1). »

(*A suivre*). L'abbé J.-B. VANEL.

---

(1) A Messieurs Benoit, bourgeois de Lyon (*Archives paroissiales*).

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE

PRIEURÉ DE LA BRUYÈRE

EN FRANC-LYONNAIS (*)

IV

LE GOUVERNEMENT DES PRIEURES

Dom Estiennot est le seul historien qui nous ait fait conaître la liste des prieures à partir de l'année 1267; nous le prendrons pour guide. M. Guigue est le premier écrivain qui ait fait imprimer cette liste : elle se trouve dans le quatrième volume des *Mémoires* composés par Aubret, pour servir à l'histoire de la Dombes, *Mémoires* restés manuscrits jusqu'à l'année 1868. A cette dernière date, M. Guigue les a fait imprimer en quatre volumes in-4°. Comme cette liste s'arrêtait à l'année 1678, nous l'avons continuée jusqu'à la suppression du monastère. Il ne faut pas croire que la prieure désignée en l'année 1267 soit la première, puisqu'il est constaté que le monastère de

(*) Voir la *Revue du Lyonnais* de Novembre 1897.

Digitized by Google

la Bruyère, un siècle auparavant, recevait des donations et était choisi comme lieu de sépulture dans les dispositions testamentaires de plusieurs personnages distingués. Mais le nom des prieures qui gouvernaient alors, et exécutaient les volontés des bienfaiteurs, ne s'est trouvé ni dans les archives de la Bruyère ni dans celles d'Ambronay; nous avons précédemment donné la raison de cette lacune.

I. — JACQUELINE DE RONCHIVOL

1276-1302.

D'or à une aigle de gueules membrée et bequée d'argent (*)

Dans la *Bibliotheca sebusiana* (1), Guichenon parle de cette religieuse. Son nom se trouve dans une pièce tirée des Annales de l'abbaye d'Ambronay, elle est appelée *Jaqueta*. C'est ainsi qu'elle est nommée dans deux ou trois passages des manuscrits de dom Estiennot, mais dans la liste qu'il a donnée, elle est dénommée Jacqueline de Ronchivol. Nous croyons devoir traduire ici l'acte par lequel notre prieure

(*) Nous devons les dessins des blasons reproduits dans cette notice, à M. Steyert, le distingué historien et héraldiste ; qu'il veuille bien nous permettre de lui exprimer toute notre reconnaissance.

(1) *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, éd. de 1780. T. IV, p. 82, de la Bib., ch. 24.

Digitized by Google

reconnaît l'abbé d'Ambronay comme le supérieur auquel elle doit obéissance.

« Nous, Jean-Pierre d'Ambronay, official de Lyon, faisons connaître à tous ceux qui les présentes lettres verront que, en présence de notre procureur, à scavoir : Jean de Gedalerino, clerc juré de notre Cour, par nous député, présents sieurs Guillaume de Lissieu et Guillaume de Chiel, chevaliers, Clémence de Vassalieu, Simone de Molon, Isabelle de Lissieu, religieuses du prieuré de la Bruyère, près d'Anse, diocèse de Lyon, témoins à ce enquis et requis, constituée Dame Jacquete, prieure du prieuré de la Bruyère, en présence du susdit procureur et des témoins susnommés, dans la maison du sieur d'Ambronay, sise à Lyon, entre les deux eaux, dans la grande salle de la dite maison d'Ambronay à Lyon, le lundi après la fête de sainte Lucie de l'année MCC LXVII, la dite Jacquete, du conseil et du consentement de son monastère à ce spécialement convoqué, a fait l'obéissance canonique au Révérend Père en Jésus-Christ, seigneur Guillaume, par la grâce de Dieu, élu et confirmé abbé d'Ambronay, en son nom et au nom de son monastère d'Ambronay, comme supérieur immédiat, visiteur, correcteur de la prieure, lieux et religieuses du dit prieuré, chef et membres en général et en particulier.

« Il faut savoir que ce n'est ni l'intention du seigneur élu ni de la dite prieure, comme ils l'affirment en présence de notre procureur et des témoins susnommés, qu'à raison de cette obéissance que la dite prieure a faite, au lieu susdit, à Lyon, qu'il puisse être porté préjudice à la prieure et aux prieures qui lui succéderont dans le dit prieuré, ni au seigneur élu et à ses successeurs, comme ils l'affirment

Digitized by Google

devant notre dit procureur et les dits témoins, de ce que à Lyon elle a prêté la dite obeissance et que la dite prieure l'a prêtée du consentement de tout son monastère, qu'à l'avenir elle et les prieures qui lui succéderaient seraient tenues de prêter obeissance aux abbés élus d'Ambronay qui seraient confirmés, la confirmation obtenue, avant d'en être requises par l'abbé d'Ambronay. De plus, la prieure confesse que la confirmation des prieures appartient à l'abbé ; à ce même témoignage se joint celui de l'official ci-dessus nommé. Nous ajoutons foi entière au rapport fidèle qui nous en a été fait par notre clerc juré, et, à la prière du dit élu et de la prieure nous avons jugé devoir y apposer notre sceau, sauf et réservé en tout le droit de Monseigneur notre archevêque de Lyon et de ses successeurs sur le dit prieuré. Donné et passé le lundi et année que dessus en présence des témoins. »

Il est facile de se convaincre par la teneur de ce document qu'il ne s'agit pas ici de la fondation d'un monastère, c'est une espèce de formule employée sans doute de temps immémorial par les prieures qui s'étaient succédé dans le gouvernement du monastère de la Bruyère et par laquelle elles confessaient leur dépendance, et par la même attestaient leur origine. Pendant le priorat de Jacqueline de Ronchivol, en 1283, Louis, prince de Beaujeu, fit un échange avec Aymon Palatin. Celui-ci céda au prince la dîme de Gleizé et reçut la garde du prieuré de la Bruyère, à la charge de la tenir à foi et hommage des princes de Beaujeu. Cette garde emportait, en bien des occasions, un droit de souveraineté, mais l'aliénation que l'on en faisait, quoiqu'à charge de l'hommage, entraînait souvent la perte de cette souveraineté. Les princes de Beaujeu ayant négligé

Digitized by Google

d'exiger l'hommage de cette garde, en ont perdu le droit, et la Bruyère est devenue dépendante du Franc-Lyonnais. Nous ne connaissons des religieuses gouvernées par Jacqueline de Ronchivol que celles qui l'accompagnèrent à Lyon pour être témoins dans l'acte que nous avons rapporté, à savoir Clémence de Vassalieu, Simone de Molon et Isabelle de Lysieu ou Lissieu.

Jacqueline de Ronchivol appartenait à une famille originaire du Forez, mais établie dans le Beaujolais, ayant suivi Renaud de Forez, devenu seigneur du Beaujolais. Cette famille tirait son nom d'un fief situé dans la commune de la Mure et y ajoutait celui de *Pramenou*, fief situé dans la commune de Saint-Nizier-d'Azergues. Cette famille s'est éteinte dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Clémence de Vassalieu lui succéda. Simone de Molon était d'une famille noble ayant fief à Molon, commune du canton de Meximieux, dans le département de l'Ain. En l'état des connaissances actuelles, il n'est pas possible de décider si Isabelle appartenait à la famille des seigneurs de Lizieu, commune de Civrieux, en Franc-Lyonnais (canton de Trévoux) ou à celle plus importante des seigneurs de Lissieu en Lyonnais qui a donné Hugues de Lysieu, moine à l'Ile-Barbe.

II — CLÉMENCE DE VASSALIEU
1302 — 1324.

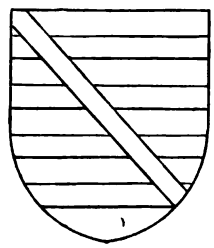

D'or à 4 fasces d'azur et une cotice de gueules brochant.

Dom Estiennot après avoir donné la date du commencement de son priorat et de sa mort se contente de nommer deux religieuses qui firent leur profession sous son gouver-

Digitized by Google

nement, Isabelle de Marzé et Elione de Vernays, en ajoutant *aliæ quædam*. Nous savons par le testament de Jean de Chiel, daté du mercredi avant la Pentecôte de l'année 1316, qu'il avait au monastère de la Bruyère, où il choisit sa sépulture, une sœur du nom de Philippine, quatre tantes et trois nièces. Il lègue à sa sœur 20 livres tournois, à chacune de ses tantes 20 livres pour une fois et à chacune de ses nièces 10 sous.

Vassalieu est une commune du département de l'Ain, canton de Chalamont. Cette famille, dit le Laboureur, était bonne, elle a donné des chanoines-comtes de Lyon et un religieux à l'abbaye de l'Ile-Barbe. Selon toute probabilité cette prieure était sœur de Béraude de Vassalieu qui, en 1309, épousa Odet de Chandée et lui apporta la terre de Vassalieu. Ce qui est certain, c'est qu'elle était nièce du fameux archidiacre de Lyon, Thibaud de Vassalieu, enterré à la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, où l'on vient de découvrir de curieuses peintures relatives à ses funérailles (1).

Isabelle de Marzé appartenait à une famille du Beaujolais, au témoignage de Le Laboureur. Cette maison, après celle des seigneurs de Beaujeu, était la plus noble, la plus riche de sa province, et en cette qualité la plus considérée des princes de Beaujeu. La terre de Marzé est située entre Anse et Villefranche. Dans la généalogie qu'il a publiée dans *les Mazures de l'Isle-Barbe*, Le Laboureur ne fait aucune mention de cette religieuse. A en juger par la date du commencement de son priorat, elle serait fille de Hugues de Marzé et de dame de Guibours et aurait pour frère André de Marzé, abbé de l'Isle-Barbe.

---

(1) Steyert : *Armorial du Lyonnais et Histoire de Lyon, tome II ; Bulletin de la Diana, 1897 ;* M. A. Vachez, *Mémoires de la Société littéraire de Lyon.* — Dans le *Tableau chronologique des comtes de Lyon*, par Barbier de Lescoit, les armes des Vassalieu sont blasonnées avec quelques variantes : Pour Pierre de Vassalieu, 1151 : *Fascé d'argent et d'azur de 6 pièces à la bande de gueules brochant ;* pour Thibaud de Vassalieu, 1284 : *Fascé d'argent et d'azur de 8 pièces à la cotice de gueules brochant ;* et pour Guillaume de Vassalieu, 1302 : *Fascé d'argent et d'azur de 10 pièces*, etc. (Comm. de M. L. Galle).

Digitized by Google

III. — MARGUERITE DE VARENNES

1324 — 1341.

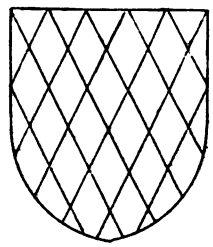

Lozangé d'or et d'azur.

Nous n'avons rien à signaler sous son gouvernement. Dom Estiennot ne donne le nom que de deux religieuses, Antoinette Arnould et Béatrix Palatine. Cette prieure est enterrée dans le caveau de la Bruyère, avec cette épitaphe : *Hic jacet religiosa domina Domina Margarita de Varennis, priorissa de Bruyeria, quæ obiit anno Domini MCCC XLI die XXIX Augusti; orate pro ea.*

Marguerite de Varennes était fille de Guichard de Varennes. Le château de Varennes était situé entre Bully et Avauges, et tirait son nom d'un bois qui s'étendait de l'Arbresle à Tarare et servait de retraite au gibier d'où le nom de Varennes ou Garennes. La famille était alliée aux Francheleins, de la Gélière, de Gleteins, de Ronchivol, etc. Béatrix Palatine était de l'illustre famille *des Palatins de Riottiers ;* Guichenon n'a pas nommé cette religieuse dans la généalogie qu'il a donnée des Chabeu dans son Histoire de Dombes.

IV. — ARTHAUDE DE RONCHIVOL

1341 — 1353.

Cette prieure était de la même famille que Jacqueline dont nous avons parlé plus haut. De cette période nous ne

Digitized by Google

connaissons que le trait suivant. En 1351 (1), le mercredi avant la fête de saint Simon et saint Jude, en présence de Jacques de Gravelles, notaire royal, constitués en leurs personnes et en leur chapitre, Guillaume de Thurey, doyen, Humbert de la Balme, précenteur, Hugues de Corgenon, Louis de Propières (Pourprières), Louis de Saint-Laurent, Thibaud de Chalamont et Guillaume de Juis, chanoines de ladite église de Saint-Jean de Lyon, d'une part, et Gui, seigneur de Dio, écuyer, d'autre part, ledit seigneur reconnaît tous ses torts envers les dits chanoines, pour avoir, à main armée, attaqué le territoire de Saint-Bernard, faisant valoir ses prétendus droits de garde du prieuré de la Bruyère; il est prêt à faire les réparations que le chapitre exigera; le chapitre de son côté, en échange de la garde de la Bruyère et des prétendus droits du seigneur de Dio accorde à ce dernier 100 soudées de terre ou 100 florins.

V. — BRIANDE DE LA FONTAINE
1353 — 1379

Deux événements assez importants sont à signaler sous le gouvernement de cette prieure : le traité intervenu entre les chanoines-comtes de Lyon et les religieuses de la Bruyère pour terminer un conflit de juridiction, et le séjour momentané des routiers ou Tard-venus à Anse, près de la Bruyère.

Voici la teneur du traité (2) :

« Nous, Pierre de Croset, docteur en décrets, chanoine et official, à tous ceux qui les présentes verront savoir fai-

(1) Aubret, tome IV, p. 360.
(2) Archives de M. Valentin-Smith, à Trévoux.

Digitized by Google

sons : Comme des discussions, des discordes, des rancunes, des controverses existaient et menaçaient de faire disparaître la bonne renommée entre les vénérables doyen et chapitre de Lyon, en son nom et au nom de l'église de Lyon d'une part, et les religieuses dame prieure et couvent de la Bruyère d'autre part, sur la juridiction haute, moyenne et basse, sur l'usage et l'exercice de cette juridiction mère, mixte, impère du lieu de la Bruyère et ses dépendances, les dits doyen et chapitre disant que cette juridiction leur avait appartenu, devait appartenir et appartenait de plein droit, à cause de leur château de Saint-Bernard, d'Anse, dans le mandement duquel existe et est situé le lieu de la Bruyère ; les dites religieuses, prieure et couvent de la Bruyère disaient et affirmaient le contraire. Sur ce les dites parties ont nommé et élu comme ami, juge, arbitre proposé pour terminer à l'amiable le différend, le vénérable Guillaume de Thurey (plus tard archevêque de Lyon), doyen de l'église de Lyon, et les dites parties ont donné au dit doyen pouvoir plein, général et libre et mandat spécial, au sujet des dissensions, discussions, rancunes, débats, controverses concernant la juridiction controversée, de prononcer, dire, statuer, adjuger, juger en paix, droit et concorde, les jours fériés ou non fériés, debout ou assis, les parties étant présentes ou absentes, appelées ou non appelées, soit l'une des parties demeurant et l'autre continuellement absente, soit qu'il lui plaise autrement. Enfin, le quatre du mois d'août de l'an treize cent cinquante-trois, en présence du sieur Jacques de Gravelles, notaire apostolique et du seigneur official de Lyon députés à cet effet, et en présence des députés ci-après nommés, constituée en sa personne religieuse et vénérable dame de la Fontaine, prieure du couvent de la Bruyère, en son nom et au nom de son

Digitized by Google

couvent, requiert le dit révérend Guillaume de prononcer et déclarer sur les dits débats et discussions, en vertu et de l'autorité du compromis qui lui a été faite à elle et à son couvent, et selon les informations qu'il a dû légitimement prendre, attendu le compromis qu'il a vu et entendu, et les raisons qu'il a vues et entendues et comprises de la part de chacune des parties et les lieux qu'il a examinés, les dites parties requérant qu'il soit prononcé, déclaré et réglé d'après le pouvoir qu'il lui a été donné, ledit révérend Guillaume a porté la sentence sur les débats soulevés entre les parties et dont il a été choisi l'arbitre pour une paix stable et une concorde perpétuelle, le dit Guillaume a dit, prononcé, déclaré, réglé que la juridiction haute et basse que les dites dames de la Bruyère pensent et disent avoir dans le lieu de la Bruyère est et appartient à l'église et chapitre de Lyon, les dites dames conservent le ban jusqu'à sept sous inclusivement et non au-delà, les dites dames peuvent faire tous les actes de propriété sur ces amendes, elles peuvent avoir une mesure au lieu de la Bruyère, pourvu toutefois que cette mesure soit absolument égale à celle d'Anse ; les dites dames et leurs serviteurs pour leurs besoins et ceux de leur couvent ont le passage libre au port de Saint-Bernar', comme les habitants de ce lieu; le même sieur doyen, arbitre a dit, prononcé, réglé que le chapitre est tenu à payer aux dites dames prieure et religieuses la somme de cent vingt florins d'or, poids commun, et cette somme une fois payée, de payer chaque année six florins d'or, poids commun. La prieure en son nom et au nom de son couvent, en présence du dit notaire et des témoins soussignés, le sachant, de sa propre volonté, non par violence, par dol, par crainte, ni circonvenue de toute autre manière, mais de source certaine, pour l'avantage de

Digitized by Google

son prieuré, de sa propre volonté, a approuvé, ratifié et promis de faire ratifier et approuver par les religieuses de son couvent, a juré sur les saints Evangiles, sous l'obligation de tous et chacun de ses biens et de ceux de son couvent, meubles, immeubles, présents et à venir quelconques, de ne contrevenir en rien contre le prononcé, les déclarations, règlements ci-dessus énoncés, ni par un autre ou par d'autres, ni de fait ni en paroles, mais de tenir pour agréable et rectifié chacune des choses dites ci-dessus, écrites, déclarées, réglées et stables. »

L'année suivante, le vendredi, veille de la fête de saint Laurent, les membres du chapitre de Lyon, rassemblés au son de la cloche, à la manière accoutumée, promirent, pour eux et pour leurs successeurs, d'exécuter fidèlement et dans leur teneur tous et chacun des articles qui les concernent relativement aux religieuses de la Bruyère. Suivent les signatures des témoins pour les chanoines et des témoins représentant la ratification des dames de la Bruyère. L'extrait de cette pièce porte la signature du notaire Renaud, d'Anse, en 1727 à qui l'avait présenté dame de Phélines, prieure de la Bruyère.

Sous le gouvernement de la même prieure, relativement à la question de la juridiction, nous lisons dans la *Topographie du département de l'Ain*, le fait suivant :

« Les religieuses de la Bruyère trop faibles pour résister aux vexations de leurs quelques vassaux, s'associèrent le 13 octobre 1375, Humbert, sire de Thoire et de Villars, seigneur de Trévoux ; réclamations des comtes chanoines de Lyon pour violation de leurs droits et appel à l'archevêque dé Lyon qui jette l'interdit sur le monastère et excommunie les religieuses. Soumission des religieuses, le 21 avril 1379. »

Digitized by Google

M. Guigue n'indique pas la source d'où est tiré ce renseignement et il est difficile d'en constater l'exactitude. Que s'était-il passé ? Qui eût pu modifier les conventions arrêtées en 1353 ? Nous l'ignorons.

Après la bataille livrée à Brignais, près de Lyon, en 1362, bataille gagnée par les routiers ou tard-venus et où Jacques de Bourbon fut tué, les vainqueurs se répandirent dans le Forez et le Beaujolais, dévastant toutes les contrées qu'ils parcouraient. Un des chefs de ces routiers, nommé Seguin de Badefol, vint, dit Froissard (1), demeura et séjourna à Anse, une ville sur la Saône, et la fit fortement remparer et fortifier. Il avait avec lui trois mille hommes, qui couraient et rançonnaient à leur aise tout le pays. Quel sort a été réservé aux religieuses de la Bruyère ? Que n'ont-elles pas eu à souffrir de ce terrible voisinage, de ces hommes avides de sang et de pillage et livrés sans freins à leurs passions ? Briande de la Fontaine était d'une ancienne famille de Saint-Sorlin, dans le canton de Lagnieu, en Bugey. Le Laboureur donne les noms de cinq membres de cette famille parmi les religieux de l'Ile-Barbe, mais il n'a pas pu en établir la généalogie. Sous son gouvernement vivaient les religieuses, Eléonore de Girin, Béatrix de la Gelière, Marguerite de Marchamps, Isabelle Arnould, Catherine de Lorgues, Catherine et Agnès de Varennes, Eléonore de Francheleins (2). Nous ne sommes pas parvenu à découvrir à quelles familles appartenaient quelques-unes de ces religieuses, Beatrix de la Gelière était de

(1) *Chroniques*, tome 6e de l'édition de Bruxelles, 1868, p. 346-353.

(2) Catherine de Varennes était fille de Jean de Varennes et de Thérèse de Talaru, Agnès était fille de Henri de Varennes et d'Etienne de Francheleins.

Digitized by Google

la maison de la Gelière possédant un fief de ce nom dans la commune de Viriat, près de Bourg-en-Bresse. Avant de s'éteindre vers le milieu du XVIe siècle, cette famille, remontant au XIIIe siècle, avait donné des gouverneurs et lieutenants généraux de la Bresse et du Bugey et des membres à la plupart des chapitres nobles d'hommes et de femmes.

VI. — CATHERINE DE BRIORD

1379 — 1411.

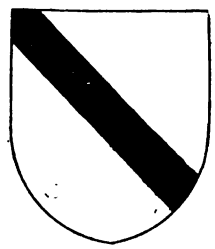

D'or à la bande de sable.

L'histoire ne nous a transmis rien d'important sur son gouvernement. Le 10 juillet 1384, religieuse Dame Sœur Catherine de Briord, prieure de la Bruyère, reconnaît avoir reçu de Hugues de Gleteins dix francs d'or que celui-ci devait au dit prieuré, d'après une composition faite entre les parties au sujet de 15 sols viennois dus au dit prieuré par messire Thomas de Gleteins, aïeul paternel du dit Hugues, pour l'anniversaite de feu Louis de Gleteins.

Catherine de Briord était fille de Arthaud de Briord. Cette maison remonte au onzième siècle. Dans son *Histoire de Dombes*, Guichenon la dit alliée aux princes de Beaujeu, par le mariage de Vandalmonde de Beaujeu avec un seigneur de Briord. Girard de Briord prit part à la première

Digitized by Google

croisade et son nom se trouve inscrit dans la salle des croisades à Versailles. Arthaud de Briord, frère de Catherine, était religieux à Ambronay. Pendant la guerre de trente ans, Claude de Briord défendit la Bresse et le Bugey contre les troupes ennemies et se distingua par sa valeur dans les armées du prince de Condé. Briord était un fief situé dans la commune de ce nom dans le canton de Lhuis.

Les religieuses ayant fait profession sous son gouvernement sont : Marguerite et Ancelise de Gleteins, Girarde de Montferrand, Marguerite de Ronchivol, Marguerite de Genouilleux, Philippine de Francheleins, Marguerite de Tannebout, Agnès de Costa.

Les religieuses du nom de Gleteins étaient d'une famille établie dans la paroisse de Tassans dès le douzième siècle. Le château de Gleteins existe encore et est habité par M. de Forcrand. Philippine de Franchelins était fille de Jean de Francheleins et d'Isabelle de Garnerans. Girarde de Montferrand était fille d'Aynard de Montferrand. Le fief de ce nom est situé dans la commune de Torcieu, canton de Saint-Rambert-en-Bugey.

VII. — ISABELLE DE LA PALU

1411 — 1425.

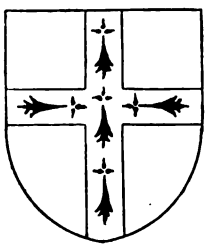

De gueules à la croix d'hermine.

Les deux religieuses de ce nom ne sont point mentionnées dans la généalogie de cette famille, publiée par

Digitized by Google

Guichenon. Cet auteur parlant de cette maison dit : « S'il est vrai, comme tous les historiens et les généalogistes l'assurent, qu'il n'y a que quatre choses qui puissent rendre une famille illustre, l'antiquité de l'extraction, les grandes alliances, les richesses et les dignités, il faut avouer que celle de la Palu ayant tous ces avantages avec ceux de la piété et de la valeur, mérite justement celle de très illustre. »

Les religieuses admises sous son priorat sont Eliotte de Chiel, Claudine de Salornay et Marie le Roy.

Nous avons déjà parlé de la famille Chiel et des religieuses de cette maison qui étaient à la Bruyère en 1316. Le château de Chiel était sur le territoire d'Anse.

Claudine de Salornay était de la maison de ce nom, et probablement fille de Geoffroy de Salornay et de Jeanne d'Albon. Des membres de la même famille ont été reçus parmi les chanoines-comtes de Lyon et dans les abbayes d'Ainay et de l'Ile-Barbe.

VIII. — ADÉLAIDE DE MARCHAMP
1425 — 1456.

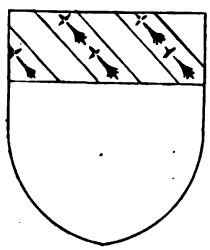

D'argent au chef bandé de gueules et d'hermine de six pièces.

Dom Estiennot nous a conservé la liste des demoiselles nobles entrées au monastère de la Bruyère sous le gouvernement de cette prieure. Voici leurs noms : Blanche de Riotet, Béatrix de Rouquemer, Françoise de la Gelière,

Digitized by Google

Isabelle de Fontanay, Lucie de Rougemont, Lucie de Cordieu, Béatrix de la Palu, Catherine de Marchamp, Guillemette de Salornay, Jeanne de Tollon, Louise Jacquerie Marguerite d'Arces (1), Jeanne de Chiel, Béatrix de Recordon.

Plusieurs de ces religieuses nous sont inconnues, nous parlerons à l'article suivant de la maison de Rougemont. Isabelle de Fontanay était peut-être de la famille des Saint-Priest Fontanès, ayant donné des chanoines-comtes au chapitre de Lyon. En parlant de la maison d'Arces, le Laboureur s'exprime ainsi : « L'histoire de cette maison est illustre de quelque côté qu'on la regarde Ayant été publiée par le président Allard, je ne mettrai point la faux dans sa moisson. Cette maison est de sa province et l'ayant entreprise tout entière, j'espère qu'il tiendra sa promesse, la famille était établie dans le Dauphiné. »

IX. — LOUISE DE ROUGEMONT

1456 — 1462.

De gueules au lion d'or, armé et lampassé d'azur.

La maison de cette prieure, selon Guichenon qui en a donné la généalogie, remonte au XIIe siècle. D'après le même historien, elle est du rang de celles qui n'ont pas faute de préface. Louise était fille de Philibert de Rougemont et de Catherine de la Roche.

---

(1) Au lieu d'*Arces*, il faut lire *Ars*, famille en Dombes, plutôt que Arces, famille en Dauphiné.

Digitized by Google

X. — JEANNE GRANJONE (1).

1462 — 1480.

Nous sommes privés de tout document sur cette prieure dont le nom se trouve à cette date dans la liste de dom Estiennot.

XI. — ANTOINETTE DE CORENT

1480 — 1490

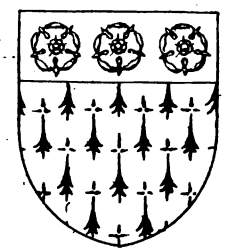

D'hermine au chef de gueules chargé de 3 roses d'or.

Cette prieure n'est pas nommée dans la généalogie de la famille Corent telle qu'on la trouve dans Guichenon; elle paraît avoir été fille de Claude de Corent, seigneur de la Motte, en Bresse, et de Tanay en Beaujolais. Le fief de la Motte est dans la commune de Cuisiat et celui de Corent dans la commune de Chaveyriat.

XII. — CLAUDINE DE CORENT.

1490 — 1513.

Dom Estiennot affirme qu'elle était sœur d'Antoinette. Sous son gouvernement vivaient Jacquette et Jeanne de

(1) Il faut écrire Granjon, Granjone est la forme féminine que l'on donnait alors aux noms de femmes, ainsi que le font encore les paysans.

Digitized by Google

Longecombe, Randon de Molard, Catherine Liobard, Adélaïde de Foresta, Estrange Noir, et Marie Noir, sa sœur, Blanche de Chatto, Jeanne Boffard, Germaine de Bronna, Guillebonna du Plastre.

Longecombe est une commune du canton d'Hauteville, en Bugey. La famille qui a pris le nom de ce fief a donné un lieutenant général des armées de Louis XIV et elle s'est éteinte en 1844, dans la personne de Marie-Joseph de Longecombe, marquis de Thoy.

Nous avons dit au chapitre de la noblesse du prieuré de la Bruyère que le nom de Lyobard se trouvait au palais de Versailles dans la salle des Croisés. En 1586, Georges de Lyobard était gouverneur et lieutenant général du pays de Bresse, Bugey et Valromey. Les Lyobard avaient leur fief à Saint-Sorlin, en Bugey.

La maison le Noir était de Crémieu, en Dauphiné. Les Montferrand avaient leur fief dans la commune de Torcieu, canton de Saint-Rambert-en-Bugey. La famille de Roue ou de Rue avait son château dans la commune de Villette. Ses alliances avec les Saint-Priest et les Tournon marquent assez la noblesse. Dans la même commune de Villette était le fief de la famille Bronna.

XIII. — MAUDE DE BULLIOUD

1515 — 1532.

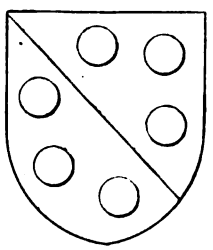

Tranché d'argent et d'azur à 6 tourteaux-besans en orle de l'un en l'autre.

Dom Estiennot, à propos de cette prieure, dit qu'elle fit construire une maison qu'on appela maison abbatiale.

Digitized by Google

La famille Bullioud, établie à Lyon, avait aussi des propriétés dans la Dombes. Elle a été anoblie par l'échevinage et les charges au parlement de Dombes. Les membres distingués de cette maison sont l'évêque Symphorien Bullioud, gouverneur du Milanais, ambassadeur de Louis XII, mort évêque de Soissons, Pierre Bullioud, jésuite, auteur de plusieurs ouvrages, Sibylle Bullioud, dame d'honneur de deux reines de France. Maude de Bullioud reçut au monastère Guillemette et Jeanne de Rue, Claudine Corent et Barthélemie de Rassetta.

XIV. — JEANNE DE LAURENCIN

1552 — 1569.

De sable au chevron d'or accompagné de 3 étoiles du même.

La maison de Laurencin est représentée encore aujourd'hui par les Laurencin de Beaufort. L'influence de Sibylle Bullioud, femme de Claude Laurencin et dame d'honneur d'Anne de Bretagne et de Claude de France ne contribua pas peu à l'élévation de cette maison. Les richesses qu'elle amassa, les charges qu'elle remplit dans la ville de Lyon lui permirent de s'allier aux familles les plus distinguées. La branche aînée à laquelle appartenait notre prieure s'est éteinte dans ce siècle dans la famille de Mortemart. Jeanne était fille de Claude Laurencin et de Sibylle Bullioud.

Les religieuses reçues sous son priorat sont Marguerite de la Roche, Alice Moquiza, Catherine de Bagié, Barbe de Fétans, Catherine du Molard et Françoise de Brolée ou plutôt Grolée.

Digitized by Google

Le fief de Bagié est situé dans le hameau de Bereins, commune de Saint-Trivier-sur-Moignans. Cette terre passa dans la maison de Corsant, en 1519, par le mariage de Jeanne de Bagié avec Jacques de Corsant.

Fétans est situé dans la commune de Loyes, nous parlerons plus loin de la maison de la Roche.

XV. — CATHERINE DOUGLION OU DOULLION
1569 — 1589.

La prieure portée à cette date dans la liste de dom Estiennot est également indiquée dans les archives de Bourg, dossier de la Bruyère. Dans ces dernières archives, se trouvent nommées les religieuses suivantes : Catherine de la Roche, secrétaire ; Antoinette de Béreins, Catherine de Béreins, Rugonde Dessertines, Anne Bernard, Isabeau de Valois. Le nom de Doullion était celui d'une famille lyonnaise à laquelle appartient J. Doullion qui fit hommage en 1520 de la seignerie de Chiel, près d'Anse. L'orthographe de ce nom a varié beaucoup.

XVI. — CATHERINE DE LA ROCHE
1589 — 1600.

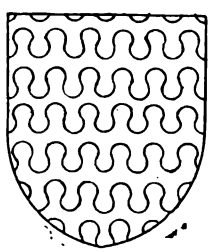

Ondé et enté en fasce d'argent et de gueules.

Ses lettres envoyées à l'abbé d'Ambronay sont du 29 janvier 1589, année de son élection. Vers les dernières

Digitized by Google

années de son priorat, c'était le curé de la paroisse Saint-Bernard qui faisait les fonctions d'aumônier.

XVII. — FLORENCE DE MONTMORILLON
1600 — 1607.

Ecartelé au 1 et 4 d'azur à la croix engrêlée d'argent au 2 et 3 de..... à l'aigle de gueules becquée et membrée de sable.

Dom Estiennot n'a pas inscrit ce nom dans la liste des prieures, mais néanmoins en deux endroits il fait mention de cette prieure. Il nous fait connaître que Florence de Montmorillon avait d'abord été religieuse à Saint-Pierre de Lyon et qu'en l'année 1603, elle avait envoyé à l'abbé d'Ambronay les lettres qu'avaient coutume d'envoyer les prieures de la Bruyère. D'ailleurs il nous paraissait peu vraisemblable que Françoise Croppet eût exercé la charge de prieure pendant quarante-six ans.

Les Montmorillon sont d'origine bourguignonne et cette famille existe encore; une branche paraît s'être établie dans le Lyonnais. Gabriel de Montmorillon était chanoine comte de Lyon. L'histoire ne dit pas dans quelles circonstances notre prieure quitta le chapitre des chanoinesses de Saint-Pierre pour gouverner les religieuses de la Bruyère.

Digitized by Google

XVIII. — FRANÇOISE CROPPET
1607 — 1643.

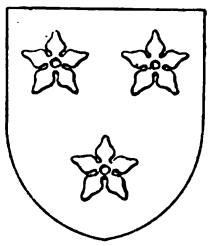

D'or à trois quinte-feuilles d'azur.

Nous avons ailleurs (1) expliqué les origines de la famille Croppet. La prieure était fille de Jean Croppet, notaire de Villefranche, et de Jeanne Nadal. Le cartulaire d'Ambronay contient plusieurs lettres de cette prieure à l'abbé à partir de l'année M D C VII jusqu'à l'année M D C XLIII.

Depuis longtemps déjà on avait reconnu tous les inconvénients auxquels était exposé le monastère. Il était isolé dans la campagne, aucune muraille d'enceinte ne l'abritait contre les tentatives des voleurs ou les insultes des passants. Françoise Croppet songea sérieusement à porter remède à cette fâcheuse situation. Dans ce but elle fit des démarches auprès des autorités ecclésiastiques et civiles pour établir le couvent dans la ville de Trévoux, mais ce projet, on ne sait pourquoi, ne fut pas exécuté.

Le lecteur nous saura gré de lui donner le résumé d'une visite pastorale faite à cette époque, d'après le procès-verbal qui se trouve aux archives départementales du Rhône (2).

Le dimanche 27 avril 1614, Mgr de Marquemont, arche-

(1) Voir la *Revue du Lyonnais*, t. XXI, p. 214.

(2) Registre des procès-verbaux des visites pastorales de Mgr de Marquemont, archevêque de Lyon, f° 235.

Digitized by Google

vêque de Lyon, après avoir administré le sacrement de Confirmation dans l'église de Saint-Bernard alla, accompagné du sieur président de Villars, visiter le couvent et prieuré de Notre-Dame de la Bruyère, à la porte duquel vint au-devant de lui avec la croix et deux flambeaux allumés, religieuse sœur Françoise Croppet, prieure du dit couvent, accompagnée des sœurs Françoise de Roche, secrétaire, Françoise de Chardonnay, Antoinette de Verjus, Angèle Fabri et Marie de la Clostre, toutes religieuses du dit couvent de l'ordre de saint Benoit, laquelle dame a commencé à chanter le psaume *Benedicite omnia opera Domini Domino.* A l'entrée de l'église, Monseigneur a baisé la sainte croix présentée par messire Jean Bredissat, prêtre et confesseur des dites dames. Après le chant du psaume, Monseigneur s'est prosterné et a fait les prières accoutumées; puis il a visité le Saint-Sacrement lequel nous avons trouvé dans un ciboire d'argent, doré dedans et dehors tenu dans un tabernacle de bois fermant à clef, posé sur le grand autel, s'ouvrant par derrière le dit autel. Il a adoré le Saint-Sacrement et l'a porté sur le grand autel et fait chanter les deux derniers versets du *Pange lingua*, puis encensé le dit Saint Sacrement et baillé la bénédiction au peuple.

Nous avons trouvé dans la dite église un calice d'argent avec sa patène, une custode d'argent faite à vitre, une grande croix de bois noirci, garnie de plusieurs reliques, deux chandeliers de laiton, une Notre-Dame sur le grand autel du côté de l'évangile et un saint Benoit du côté de l'épître, un parement damas bleu, et tout le dit autel proprement orné. Il y a deux cloches en la dite église, le sanctuaire de la dite église est aussi fort proprement tenu, ayant néanmoins quelques vitres brisées derrière le dit autel. La dite de Roche, secrétaire, a dit à Monseigneur que tout le

Digitized by Google

revenu du dit prieuré ne peut valoir annuellement que sept cents livres qui se partagent également entre elles, prenant néanmoins la dite prieure pour deux, et la dite secrétaire, outre sa portion comme une autre religieuse, prend encore trente livres pour l'entretien de la lumière et du linge nécessaire à l'autel et, outre ce baille, au dit Bredissat quinze écus et dix-huit bichets de froment, et à dîner toutes les fois qu'il vient leur dire la messe. Il y a trois aubes, trois amicts, cinq nappes et six chasubles.

L'abbé d'Ambronay, qui est le présentateur du dit prieuré, prend un bichet du méteil qu'il lui faut porter au dit Ambronay. Le revenu consiste en dîmes, rentes et pensions qui se lèvent à Ambérieux, près d'Anse et à Laveyrouse. Les dites religieuses disent toutes les heures canoniales tous les jours, et toutes les fêtes et dimanches font dire une messe.

La nef de la dite église est assez proprement tenue. Joignant la dite église, de côté du vent est une chapelle appelée de Saint-Roch, y ayant trois autels ; tout est carrelé et déplâtré, sans vitre et deux des dits autels étant aux côtés sans aucun ornement. Sur le grand autel, il y a deux nappes et un tapis servant de parement, une croix de laiton et un tableau, un crucifix fort vieux et usé.

Le curé de Saint-Bernard vient faire le prône et l'eau bénite tous les jours de dimanche, et prend le Saint-Sacrement de l'église du couvent pour l'administrer aux paroissiens du dit lieu de la Bruyère, quand il en est besoin. Le dit messire Bredissat l'administre aux religieuses. Il y a une douzaine de grands coffres de bois dans la dite chapelle. Ils sont à des paysans du lieu auxquels nous avons ordonné de les sortir de la dite chapelle dans huit jours, à peine de les faire mettre au feu. Le cimetière est déclos de toutes parts.

(A suivre.) UN DOMBOPHILE.

Digitized by Google

CLAUDE RAFI

« FLEUSTIER »

Il n'est pas rare de rencontrer dans les auteurs les louanges en prose ou en vers des virtuoses qui ont su imposer leur talent à leurs contemporains : que ce soit par le charme d'une belle voix ou par le maniement délicat d'un instrument, ceux, qui ont pu émouvoir leurs auditeurs, ont eu la satisfaction de savoir leurs noms portés à la postérité sur les pages des écrivains. Combien il en est autrement des facteurs d'instruments à qui l'on donne aujourd'hui le nom générique de luthier ! Le mérite des exécutants a absorbé et absorbe si bien le leur, qu'il est bien petit le nombre de ceux qui, entendant un virtuose, se demandent de quelles mains sort cet instrument qui les charme, et cherchent à attribuer à son modeste auteur une petite part du plaisir qu'ils éprouvent. Pourtant, dans la musique, la question de facture instrumentale, est loin d'être un élément négligeable : nous n'en voulons pour preuve

Digitized by Google

que le soin que mettent les artistes à choisir chez le meilleur luthier, l'instrument qu'ils chargent de transmettre leurs émotions musicales.

De nos jours, le goût des choses anciennes, et, ajoutons-le tout bas, un peu le mercantilisme, ont tiré de l'oubli le nom d'une foule de ces luthiers, dont le mérite a été consacré par le temps, et sur lesquels les contemporains sont bien muets : c'est donc dans les archives qu'il faut aller chercher leurs traces. C'est ce qu'on a fait notamment pour l'illustre école des luthiers Crémonais; c'est ce que se proposait de faire pour les luthiers lyonnais, M. le Dr Coutagne, à qui nous devons la partie documentaire de ce qui va suivre.

Le témoignage des auteurs, sur les luthiers leurs contemporains, étant d'autant plus rare que l'on remonte plus avant dans le passé, nous avons été agréablement surpris de rencontrer trois fois dans les poètes du XVIe siècle le nom de Rafi, luthier lyonnais. Son mérite ne paraît pas avoir dépassé la sphère de sa spécialité instrumentale, aussi nous n'hésitons pas à croire qu'il fut bien grand, pour avoir provoqué, contre toute habitude, une mention qui devait sauver son nom de l'oubli.

Dans son églogue *sur Mme Loÿse de Savoye, mère du Roy Françoys Ier de ce nom, morte en 1531*, Marot, qui avait déjà passé à Lyon, et qui était peut-être lui-même exécutant, Marot fait dire au berger Thenot :

Et si tes vers sont d'aussi bonne mise
Que les derniers que tu feis d'Ysabeau,
Tu n'auras pas la chose qu'ai promise,
Ains beaucoup plus et meilleur et plus beau.

Digitized by Google

De moy auras un double chalumeau
Faict de la main de *Raffy Lyonnois :*
Lequel, à peine, ay eu pour un chevreau,
Du bon pasteur Michau que tu cognoys.
Jamais encore n'en sonnay qu'une foys
Et si le garde aussi cher que la vie !

Voilà un diplôme de mérite en règle, d'autant plus flatteur pour notre compatriote, qu'il émane d'une plume célèbre et, nous le croyons aussi, d'un connaisseur. Marot, en effet, était musicien : pourquoi n'eût-il pas joué de la flûte ou de l'un de ses similaires, tous instruments si fort en honneur au XVIe siècle que : « Le plus galant hommage, dit M. H. Lavoix fils (1), qu'un amant bien épris pût faire à sa maîtresse, était de lui donner un concert de flûtes. » Son passage à Lyon lui aurait permis de se procurer chez le meilleur facteur un instrument, qu'il gardait aussi cher que la vie, tant il le trouvait à son gré.

Cette supposition est corroborée par ces vers de Baïf :

Après tous ces propos j'apporte une musette
Que Rafi Lyonnois à Marot avoit faite.

(Les jeux. — Eglogue des Devis).

Enfin, Rafi est encore cité dans un poème réédité au tome XI du « Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles » (par A. de Montaiglon, Paris, Janet, 1876), intitulé : *Epistre de l'asne au coq par François La Salla à son ami Pierre Bordet* (Paris, 1537) :

Si vous avez couppé le doy...
La bonne fleuste de Raffi.

(1) *Histoire de l'instrumentation*. Paris, F. Didot, 1878, in-8o.

Digitized by Google

D'après M. de Montaiglon, il manque un vers, ce qui rend la phrase inintelligible. Pour nous, il n'en est pas moins intéressant d'y voir rappeler notre luthier.

Puisque Rafi (c'est ainsi qu'il signait ses ouvrages) a eu le rare privilège de voir son talent célébré dans les vers de Marot, Baïf et autres, nous allons essayer de fournir quelques détails sur son compte, et de compléter les quelques lignes que lui a consacrées Mr Mahillon, conservateur du Musée instrumental de Bruxelles, dans un ouvrage sur lequel nous aurons à revenir.

Nous n'aurons rien à glaner dans Fétis (*Biographie des musiciens*), qui n'a fait que classer le nom de Raffy à son ordre alphabétique et rééditer les vers de Marot et Baïf à son sujet.

Le nom de Rafi, Raffy ou Raffin, assez commun à Lyon au XVIe siècle, s'y rencontre dans les diverses classes de la société, comme dans les diverses branches de l'activité humaine : une famille du Beaujolais de ce nom existait au XVe siècle dont parle Le Laboureur (1). Il nous est impossible de rattacher Rafi à l'une ou l'autre de ces familles, nous savons seulement qu'il suivit pour sa profession l'exemple de son père Michaud Raffin « flostier » comme lui. Ce Michaud figure sur nos archives de 1506 à 1524 (2).

---

(1) *Masures de l'Ile-Barbe*. Lyon, 1887, tome II, page 498.

(2) Michaud Rafin, floteur, qui estoit au costé devers le Rosne (*Archives de Lyon*, C. C., 250. Rôle de cotisation, 1506).

(*Ibidem*, C. C. 271, 1524). Depuis l'ymaige St Christophe tirant par la grant rue jusques à la maison Me François Dupré près les Changes :

Michaud Raffin fleusteur. — Emargé : mort.

Digitized by Google

Peut-être, est-ce de lui, que Marot s'est souvenu dans ces vers :

> Lequel, à peine, ay eu pour un chevreau
> Du bon pasteur Michaud que tu cognoys

Son fils Claude n'apparaît sur nos archives qu'à partir de 1515 (1) comme « fleustier », c'est-à-dire qu'à cette époque il était sorti de l'adolescence et exerçait la profession : sa naissance remonte donc aux dernières années du xve siècle. Jusqu'à la mort de son père on trouve toujours leurs noms accolés ensemble, et même, une seule fois en 1523, avec un Pierre Raffin (2), un frère sans doute, qui dut s'essayer dans le métier, mais sans l'exercer longtemps.

Claude Rafi mourut le 8 avril 1553 et fut inhumé dans l'église Saint-Paul (3), paroisse où il résida presque toute sa vie : son père y avait transporté sa maison venant du « costé de vers le Rosne », vers 1506 (4). En 1529, Claude figure sur un rôle de cotisations comme habitant rue de l'Angelle, en la maison Scève (5).

De son mariage avec Marguerite Polyne, Rafi n'eut pas de descendants mâles, mais seulement deux filles : l'une, Marguerite, mariée successivement à Pierre Bourdin et à Claude Piedgay, notaire, à qui elle apporta en dot 1,423 livres 10 sols (6); l'autre, Jane, mariée à Octavien

---

(1) *Archives de Lyon*, C. C. 30. Registre 1515. Nommées.

(2) *Ibidem*, C. C., 259. Registre 1523. Taxes au nom de la commune.

(3) *Archives du Rhône*. Fonds ecclésiastique, série G, comptes de Saint-Paul, rendus par Regnault cantor, « avril 1553, VIIIe *ejusdem obiit* Claudius Raffin *factor instrumentorum* ».

(4) Page 3, note 2.

(5) *Archives de Lyon*, C. C., 137. Nommées.

(6) *Archives du Rhône*. B. Insinuations, 27 janvier 1563.

Digitized by Google

Collon : cette dernière possédait, en 1560, une maison rue de la Juiverie, près l'église Saint-Eloy (1). Ni l'un ni l'autre de ses gendres ne suivirent la carrière de Rafi, en sorte qu'avec lui s'éteignit cette maison si prospère.

Marot fait fabriquer à Rafi un chalumeau; Baïf, une musette; dans nos archives, il est qualifié successivement de *fleustier*, *fleusteur*, *fabricant et faiseur de fleustes*, *faiseur d'instrumens de musique;* nous concluons de cette variété qu'il dut sortir de son atelier tous les instruments à vent en bois connus à l'époque, tels que : flûtes à bec ou traversières dans les registres aigus et graves, fifres, flageolets, chalumeaux, musettes, hautbois, basses de hautbois, tous d'un usage si commun au XVIe siècle (2), qu'il n'est pas de relations de fêtes musicales sans qu'il soit fait mention de « l'allègre harmonie et de l'harmonieuse allégresse » des concerts de ces instruments, auxquels s'ajoutait ordinairement le cornet à bouquin pour la grande satisfaction des auditeurs. Il n'est donc pas surprenant que la vogue de ces instruments jointe au mérite du luthier put procurer à Rafi une situation brillante pour un artisan de cette catégorie à son époque. En 1531, il avait acquis à Sarcey (près l'Arbresle) une petite propriété en pré et vignes (3). Il laissa également à sa mort 9 hommées de vigne à Sainte-Foy que sa femme et

(1) *Archives de Lyon*, F. F. Insinuations d'aliénations, supplément, vol. 30, f° 146.

(2) D'après Du Verdier, Simon Gorlier publia en 1568 un livre de tablature de flûte d'alleman. Nous n'en connaissons aucun exemplaire.

(3) ... Plus tient une grange ou maison au lieu de Sarsay, qu'il a acquis de Pierre Prin dudict lieu avec pré et vigne (8 hom.) comme il a baillé declaration le 22 novembre 1531 (*Archives de Lyon*, Nommées, C. C., 20).

Digitized by Google

ses filles vendirent plus tard (1) Enfin, le testament de sa veuve aux minutes de Me Du Troncy à la date du 17 septembre 1556 contient, outre l'institution d'héritier au profit de ses filles, des legs pieux, des legs de souvenir et des libéralités à des neveux de son mari, qui dénotent à la fois le bon accord et l'aisance qui régnaient dans cette famille (2).

Jusqu'à ce jour on ne connaît qu'un seul instrument de Rafi muni de la marque de son auteur : il figure actuellement sous le n° 1066 du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Voici la description qu'en donne M. Mahillon dans le catalogue du musée dont il est le conservateur (3) :

France, 1066. — Flûte de l'ancienne collection du comte Pietro Correr de Venise. Les intonations sont les suivantes au diapason actuel :

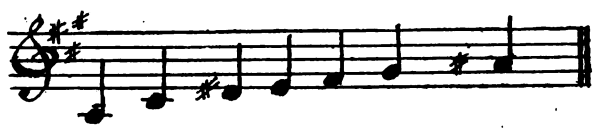

Le perce de l'instrument mesure 18 millimètres de diamètre; sa longueur totale est de 0,716; à partir du centre du trou d'embouchure on compte 0,612.

(1) *Archives de Lyon*. F. F, supplément. Registre des insinuations d'aliénation, vol. 30, f° 146.

(2) *Archives départementales du Rhône*. E. Notaires et tabellions. Minutes Du Troncy. Registre du 7 avril 1556 au 31 mars 1557.

(3) Catalogue descriptif et analytique du Musée instrumental du Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Gand, Hoste, 1896.

Digitized by Google

M. Mahillon, qui avait procuré à M. le Dr Coutagne les reproductions de cette flûte et de sa marque, a bien

voulu nous expliquer son voyage de trois siècles de Lyon à Bruxelles. Le comte Correr, chez qui elle fut trouvée à Venise en compagnie d'autres anciens instruments, descendait, paraît-il, des Contarini, dont l'un, au XVIe siècle, ambassadeur de la République vénitienne, ne voyageait qu'accompagné de tout son orchestre : c'est au cours de l'une de ces pérégrinations, que la flûte de Rafi dut entrer avec ou sans son exécutant dans la maison des Contarini. Quoi qu'il en soit, l'authenticité de cette pièce paraît indiscutable ; elle fournit avec les violes du Duiffoprugcar d'intéressants spécimens de la lutherie lyonnaise au XVIe siècle.

G. Tricou.

Digitized by Google

Chronique d'Archéologie

ET D'HISTOIRE

I. — Lucien GUILLEMAUT, *Un petit coin de la Bourgogne à travers les âges. Histoire de la Bresse Louhannaise.* Louhans, A. Romand, 1890-7. In-8°, XVI-623 et 760 p.

II. — André MAILHET, *La vallée de la Drôme; histoire de Die.* Paris, imp. Buttner-Thierry, 1897. In-18, VII-324 p. et grav.

III. — J.-B. GIRAUD, Conservateur des musées archéologiques de Lyon, *La boutique et le mobilier d'un fourbisseur lyonnais, en 1555.* Nouvelle édition. Lyon, 1895. In-8, 31 p.

IV. — Le même. *Les épées de Bordeaux. Archéologie comparée des industriels du fer dans la Biscaye française, le pays de Guyenne et le duché de Savoie.* Nouvelle édition. Lyon, 1896. In-8, pag. 36 à 110.

V. — Abbé FILLET, correspondant du Comité des Travaux historiques, *Le mobilier au moyen âge, dans le Sud-Est de la France.* Paris, Imprimerie Nationale, 1897. In-8, 48 p.

Digitized by Google

VI. — *Le Dict des jardiniers*, épithalame pour le mariage d'Antoine de Disimieu et de Pernette de Montvuagnard, farce morale du XVIe siècle, publiée et annotée par François MUGNIER, Paris, H. Champion, 1896, In-8, 78 p.

VII. — M. MALLEIN, avocat général, *Jean Papon, lieutenant général du bailliage du Forez*. Lyon, imp. Mougin-Rusand, 1897. In-8, 67 p. (Cour d'appel de Lyon, séance solennelle de rentrée).

VIII. — LÉO ARMAGNAC, *Bonnassieux, statuaire, membre de l'Institut (1810-1892) : sa vie et son œuvre*. Paris, Picard et fils. In-4. VII-188 p., grav. et portr.

I. — C'est à l'histoire d'une partie notable de la Bresse que M. Guillemaut vient de consacrer deux volumes compacts. Débutant naturellement par les temps primitifs, c'est-à-dire l'époque préhistorique des âges de pierre, de bronze et de fer, il s'aide des découverte faites à Solutré pour essayer quelques reconstitutions. Après avoir placé aux environs de l'an 1600 avant J.-C., les immigrations gauloises, il montre qu'à cette époque lointaine le Louhannais servait de frontière à deux peuples belliqueux : Eduens et Séquanes. Avec la période romaine s'ouvre une ère plus connue et plus florissante : de grandes voies de communications sont établies, ainsi que de nombreux camps retranchés dont on peut voir encore des vestiges, notamment à Château-Renaud.

De bonne heure, et par l'intermédiaire de Lyon, le christianisme, apporté par les saints Marcel et Valérien, se répand dans la contrée. L'auteur ne manque pas de rappeler également que c'est à Labarre ou Sainte-Croix que la tradition constante et de sérieuses présomptions placent l'apparition de la croix à Constantin.

Digitized by Google

Occupée et parfois ravagée par les Burgondes, les Francs, les Sarrasins et les Hongrois, la Bresse Louhannaise passe du royaume de Bourgogne à l'empire de Charlemagne, pour devenir, par sa capitale, propriété de l'abbaye de Tournus. Toutefois on y voit un prieuré établi sur la fin de l'époque carolingienne. M. Guillemaut montre ensuite le développement de la féodalité et l'extension des monastères dans cette contrée : il esquisse l'histoire des seigneuries de Cuisery et de Sagy, et des abbayes de Mouthiers en Bresse, Miroir, Saint-Marcel, Tournus et Gigny. Les institutions de l'époque lui sont familières, et tel chapitre sur les droits seigneuriaux, les croyances populaires, les usages, les mœurs, l'instruction et l'agriculture supposent des recherches approfondies.

Lorsque, à côté du régime féodal, on vit poindre les franchises communales, les villes de la Bresse Louhannaise ne furent pas les dernières à réclamer et les seigneurs à accorder les chartes d'affranchissement. Ponce de Branges, Jean de Cuiseaux, Amé de Savoie, seigneur de Sagy, Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix et Louhans, procédèrent eux-mêmes à un rudiment d'organisation communale. Il faudrait des pages pour analyser, après M. Guillemaut, les maux dont eut à souffrir la contrée, au XIVe siècle, par l'invasion des grandes compagnies, et au XVIe par suite des guerres de religion : cette dernière époque a même été traitée d'une façon très développée. On peut en dire autant de l'histoire littéraire : parmi ses gloires locales Louhans compte Frère Renaud, auteur du *Roman de fortune et félicité*, Olivier de La Marche, poète et chroniqueur, Guillaume du Fay, compositeur et musicien, Etienne Pasquier, traducteur de Plutarque, Jean Paradin, poète; de son côté, Cuiseaux revendique Hugues Perral, miniaturiste, Guillaume et

Digitized by Google

Claude Paradin, historiens. L'ouvrage est, on le voit, une monographie complète sous tous rapports de la Bresse Louhannaise; il sera consulté avec fruit par les futurs historiens de nos contrées.

II. — Une bonne monographie provinciale est celle que que M. Mailhet vient de consacrer à la ville de Die. Le volume largement documenté et bien illustré est de ceux qui se lisent avec intérêt. Sans s'appesantir sur les origines préhistoriques de la ville dont il écrit l'histoire, l'auteur indique les migrations de peuples qui se sont succédé jusqu'à la période romaine. De cette époque il n'est resté que peu de monuments : le souvenir principal en est le nom même de la ville. Une ingénieuse interprétation permet de croire que Die doit son nom à une divinité gauloise, la déesse *Andarta,* dont le culte était fort en honneur dans le pays. On l'aurait donc appelée d'abord *Dea Andarta* et ensuite simplement *Dea* par abréviation.

C'est aux martyrs Félix, Fortunat, Achillée et Andéol, envoyés de Lyon par saint Irénée, ou à leurs disciples immédiats, que l'auteur attribue l'évangélisation du Diois; cette assertion paraît bien vraisemblable. Il n'en va pas de même de la liste d'évêques, — le premier en serait saint Martin en 220, — qu'a publiée le chartreux Polycarpe de la Rivière. Cet auteur est si sujet à caution qu'on ne saurait accepter de prime abord ses affirmations. Il ne saurait être question de retracer ici, même sommairement, l'histoire de Die au moyen âge; je ne puis qu'en signaler quelques traits saillants. Une figure s'impose d'abord ; celle de l'évêque Hugues, légat du Pape Grégoire VII, réformateur des Églises de France, devenu archevêque de Lyon, et qui faillit même être nommé pape : il est à regretter que M. Mailhet

Digitized by Google

ne lui ait consacré que quelques lignes. L'auteur a su mieux faire valoir un personnage d'une autre condition : la comtesse de Die, dont la biographie présente tant de difficulté. Fille probablement d'Isoard II, comte de Die, « elle fut aimée de Raimbaud d'Orange, que les troubadours d'alors acceptaient comme leur plus digne représentant. Celui-ci étant mort en 1173, elle épousa Guillaume de Poitiers, et lui apporta le comté de Die dont elle portait le titre, qui passa ensuite à sa fille Alix aussi belle que spirituelle et vertueuse. » La comtesse de Die présida la *cour d'amour* tenue à Signes et à Pierrefeu en Provence, vers 1156. On lui attribue plusieurs pièces de vers dont M. Mailhet cite des fragments : ce qui reste ne fait que regretter la perte des nombreuses poésies que nous n'avons plus.

Une notable partie du volume est occupée, tout naturellement, par l'histoire de la ligue et du protestantisme. Le sujet était délicat et l'auteur l'a bien compris. Parfois, rarement, il a des phrases, à mon avis, inacceptables, comme celle-ci sur l'édit de Nantes : « Cette paix, cette liberté religieuse, il y avait longtemps que les réformés les réclamaient et versaient leur sang pour elle... Ils avaient mis quarante ans à conquérir cet édit par le martyre et trente-six par les armes : six cent mille d'entre eux étaient tombés sur les champs de bataille. » Mais ses appréciations sont, la plupart du temps, très modérées et sa discussion toujours courtoise. Il ne craint même pas, et c'est à son honneur, d'écrire : « Ce n'est donc point par la force qu'il fallait chercher à montrer la supériorité de ses principes, mais par la fidélité à l'Écriture Sainte, ses vertus, son abnégation, son esprit de sacrifice. Les premiers protestants étaient si bien pénétrés de cette idée que pendant trente ans, ils se laissèrent persécuter sans essayer de résistance.

Digitized by Google

A la fin, l'adhésion, plus ou moins intéressée, de la haute noblesse changea la nature de la lutte. » On ne saurait mieux apprécier la conduite du baron des Adrets et de Lesdiguières.

III. — Les inventaires anciens sont toujours de précieux documents. M. Giraud vient d'en donner une nouvelle preuve par la publication de l'inventaire des meubles et outils d'Etienne Dumas, fourbisseur de Lyon, mort en 1555. Cette pièce est d'autant plus intéressante qu'elle fut écrite sous la dictée, non d'un tabellion quelconque, comme cela se pratiquait habituellement, mais bien de gens du métier qui, par conséquent, savaient appliquer aux objets leurs termes spéciaux.

Le mobilier proprement dit n'était point abondant : une table de noyer, six chaises, deux lits, un dressoir à vaisselle et quelque peu de linge. Le fourbisseur avait laissé en outre une épée dorée, une argentée, vingt-cinq autres plus ordinaires, onze rapières de rebut et bon nombre d'outils.

Ce qui ajoute beaucoup au mérite de la publication ce sont les notes perpétuelles dont M. Giraud orne le texte; il n'est pas d'expression, si spéciale ou si insolite soit-elle, qu'il n'ait expliquée ou illustrée. Il donne, en outre, dans deux appendices, des renseignements biographiques intéressants sur Benoit du Troncy, le notaire lyonnais qui dressa l'inventaire, et une note sur l'usage de la pierre sanguine pour dorer les métaux.

IV. — L'inventaire qui vient d'être signalé est le premier fascicule d'une série de documents se rapportant à l'histoire de l'armement pendant le Moyen Age et la Renaissance. Dans un deuxième M. Giraud aborde un problème à la

Digitized by Google

solution duquel ses recherches ont fait faire un pas décisif. Voici ce dont il s'agit. Dans les textes anciens, tirés des chroniques ou des chansons de gestes, il est souvent question des *épées de Bordeaux*; on constate que la réputation de ces lames s'étendait fort loin à l'étranger. Les historiens de la ville de Bordeaux (Gironde) n'avaient jusqu'à présent éprouvé aucun scrupule d'admettre que leur ville était le centre où se fabriquaient ces armes remarquables. Or, deux textes, tombés sous les yeux de M. Giraud, lui ont donné à réfléchir et finalement ont lancé ses investigations dans une voie toute nouvelle.

Dans la narration de son voyage en Italie, en 1581, Montaigne rapporte ce qui suit : « Après Chambéry, le mont du Chat... au pied duquel siet un grand lac (du Bourget), et le long d'icellui un château nommé Bordeau, où se font des espées de grand bruit, et au giste à Hyenne, quatre lieues, petit bourg. » De plus, d'après une pièce manuscrite de 1576, Michel et Claude Pasquier, « forgeurs d'espées, de Bordeau, près le Borgey lès Chambéry, en Savoye » vendent à Jean Perret, dit Faye, bourgeois de Lyon, toutes les lames qu'ils fabriqueront pendant trois ans à raison de huit livres douze sols la douzaine de lames fines et de onze florins les moyennes. A ces deux textes M. Giraud ajoute un grand nombre d'autres qui ne permettent plus aucun doute : les épées de Bordeaux si renommées étaient fabriquées à Bordeaux (Savoie) et non Bordeaux (Gironde). La rectification en vaut la peine. Parmi les pièces justificatives qui accompagnent ce remarquable travail, deux surtout sont à signaler : la mention de tous les textes du Moyen Age et de la Renaissance où il est question de la réputation de ces lames, et une liste des maîtres ou artisans qui, avant 1650, fabriquaient des armes en Savoie.

Digitized by Google

V. — Les inventaires de biens meubles sont toujours rares ; on en trouve fort peu antérieurs au XIVe siècle. Ceux qui restent sont d'autant plus précieux que « les meubles et les effets mobiliers peuvent facilement être transportés d'un lieu à un autre, qu'ils ont aussi une facilité spéciale à changer de propriétaires » et que, souvent sans grande valeur, ils méritent à peine d'être inventoriés. Et cependant il devient aisé par les pièces de ce genre de pénétrer dans la vie privée de nos pères, sans compter que lorsqu'ils sont rédigés en français la lexicographie y trouve un heureux appoint.

M. l'abbé Fillet publie des extraits substantiels de vingt-trois contrats de mariage ou testaments, dans lesquels les notaires ont inséré des notes d'objets mobiliers. Sans doute les termes sont, en partie, spéciaux au Dauphiné, mais les Lyonnais, leurs voisins, comprendront aisément ces expressions parce que leurs aïeux étaient logés et habillés assez semblablement. Les pièces citées par l'auteur s'étendent de 1310 à 1468 et proviennent de registres conservés chez un notaire de Grignan (Drôme).

Les inventaires se prêtent mal à l'analyse ; il est cependant intéressant de savoir ce que contenait une maison de paysans au XIVe siècle. Les moindres objets y sont signalés comme *unum pulvinar, una culcitra, una olla terræ, unum parvum platellum, unum cloquear* (pour *cochlear*) ; dans les maisons aisées on trouve des objets plus dignes d'attention : *una sallada, una cota de malhe, una brigandina, unum arnesium appelatum garde cors, unus ensis ;* c'est, on le voit, un vrai luxe d'armes. Chez le curé de Cliansays on trouve surtout des livres liturgiques (ce qui, entre parenthèses, n'est pas sans intérêt pour l'histoire littéraire) : *quatuor*

Digitized by Google

graduales quorum unus est litteræ antiquæ, unum missale vetus, unum prosarium, unum responsorium litteræ antiquæ et bien d'autres. Par contre l'église du village est pauvre : aucun objet d'or ou d'argent, ni même doré, ne s'y rencontre ; à peine y voit-on deux bénitiers d'étain et de cuivre, une custode, un encensoir et deux candélabres le tout de cuivre.

VI. — M. F. Mugnier auquel l'histoire civile et littéraire de Savoie est des plus redevables, vient de se signaler par la publication d'une *farce* inédite du XVIe siècle, le *Dict des jardiniers*. On sait qu'il n'y avait guère de distraction qui fût aussi goûtée que la représentation d'une sottie. Aussi ne laissait-on passer, en Savoie, aucune fête notable, sans en offrir quelqu'une au public, parfois délicat, composé de seigneurs et clercs élevés généralement à Avignon au collège Saint-Nicolas d'Annecy, et de gentilles dames, venus là pour ce régal littéraire. Sans doute le morceau n'était pas toujours un chef-d'œuvre mais à défaut du plaisir intellectuel on pouvait compter sur celui des yeux.

La farce qui nous occupe fut composée pour le mariage d'Antoine de Disimieu et de Pernette de Montvuagnard, mariage qui unissait une famille du Dauphiné à une de Savoie. Le fiancé n'était point le premier venu : M. Mugnier l'identifie avec l'écuyer dauphinois, compagnon de Bayard, qu'on voit suivre ce héros en Lombardie.

Quel est l'auteur du *Dict des jardiniers* ? Le mauvais état du manuscrit n'a malheureusement permis de lire que François de M... Il est bien possible qu'il faille restituer, avec M. Mugnier, François de Montfalcon. De même, la pièce est sans titre, mais celui de *Dict des jardiniers* semble bien lui convenir. Elle est écrite en vers de huit syllabes. Quant au style, dit M. Mugnier, « il est des plus communs,

Digitized by Google

même quand, s'inspirant d'Ovide, l'auteur s'essaie à dire les merveilles de la nature, l'harmonie succédant au chaos. » En somme son style n'est autre que celui des sotties de l'époque.

La trame de la pièce est des plus simples. Dame *Nature* a créé une rose magnifique qu'elle a fait élever par dame *Prudence*. La rose a prospéré et elle est maintenant en état de porter fruit si elle est remise à un habile jardinier. Or, il s'en présente trois : *Loyal Désir*, *Cœur Valeureux* et *Franc Vouloir ;* auquel la remettre ? Il est convenu entre *Nature* et *Prudence* que ce sera au jardinier dont les « *dicts* » seront les meilleurs. Ils s'acquittent l'un après l'autre de leur épreuve, et *Cœur Valeureux* proclame :

« Monts plus delectables que Hephron
Et aultant mont que Caucasus
Plus haultain nest Seyr en Hedon
Ny plus solempnel Parnassus.
Rien ne vous passe Libanus
Duquel vient lencens en maints lieux
Car vous estes les pardessus. »

La poésie est, à nos yeux, médiocre, mais il n'en va pas de même pour *Nature* et *Prudence* qui, à cause des belles pensées exprimées par *Cœur Valeureux* et de son style pompeux, lui décernent la rose, c'est-à-dire la fiancée, et répètent à plusieurs reprises :

Il ny a nul que dise mieulx,

jouant ainsi sur le nom du noble chevalier Disimieu.

Il faut savoir gré à M. Mugnier d'avoir publié cette farce et de l'avoir fait selon toutes les exigences de la critique

Digitized by Google

littéraire. Ce texte devient ainsi une utile contribution à l'histoire du théâtre populaire au XVIe siècle (1).

VII — A la séance solennelle de rentrée dela Cour d'appel, M. l'avocat général Mallein a retracé la physionomie de Jean Papon, lieutenant général du bailliage du Forez. Ce personnage, aussi habile magistrat que bon écrivain, naquit en 1507 à Crozet (Loire). Après des études sommaires dans une bonne école locale, il se rendit à Paris, puis à Toulouse, pour se perfectionner, dans la science du droit civil et ecclésiastique, en étudiant les livres et en suivant aussi les séances du grand Conseil et du Parlement. Au retour, son savoir et l'amitié d'un puissant patron le firent, à vingt-deux ans, lieutenant du roi à Roanne, puis conseiller du roi, maître des requêtes de Catherine de Médicis et enfin, en 1543, lieutenant général du baillage du Forez.

Sa position exigeait beaucoup d'habileté et d'expérience. Il se trouvait sur la limite de deux pays administrés différemment : la baronnie toute voisine de Châteaumorand

(1) Je profite de l'occasion pour signaler une autre publication, celle-là toute artistique, de M. Mugnier. Elle est intitulée : *Les manuscrits à miniature de la maison de Savoie* (Moutiers, Ducloz, 1894, in-8). Il y recherche les manuscrits dispersés en plusieurs bibliothèques, qui ont appartenu aux princes de Savoie, et étudie plus particulièrement trois d'entre eux. Le premier, qui se trouve à la bibliothèque de Chambéry, était appelé *Bréviaire d'Amédée VIII;* l'auteur prouve qu'il faut le nommer *Bréviaire de Marie de Savoie, duchesse de Milan;* il en donne une description détaillée et intéressante. Le deuxième, *Livre d'heures du duc Louis*, se trouve actuellement à la Bibliothèque nationale et contient une profusion de miniatures. Enfin le dernier, qui appartient à la Bibliothèque de Chambéry doit être appelée *Livre d'heures du duc Amédée* IX. La publication est ornée de photogravures qui lui donnent un air fort artistique.

Digitized by Google

était divisée entre le Forez où régnait le droit écrit, et le Bourbonnais où le droit coutumier était en vigueur. M. Mallein montre, par des exemples, avec quel honneur Papon s'acquitta de cette charge : Henri III lui écrivit pour le féliciter, et, en 1578, il fut anobli pour les services qu'il avait rendus. Choisi, par le Tiers-Etat, comme député aux Etats généraux d'Orléans, en 1560, il tint un rang honorable dans cette Assemblée où des mesures excellentes furent proposées, — mais ne purent aboutir, — comme le vœu en faveur de l'instruction gratuite et l'obligation pour les parents, sous peine d'amende, d'envoyer leurs enfants aux écoles. C'est bien le cas de répéter : *Nihil novum sub sole.*

Sincèrement chrétien, Jean Papon eut à souffrir des excès des protestants : en 1562, le baron des Adrets fit piller sa maison, brûler ses papiers et emmener son fils Louis en captivité. Lors des événements de la Ligue, Papon continua à suivre résolument le parti catholique, et son exemple suffit à maintenir dans cette voie les forces vives du Forez tout entier. Enfin, après avoir testé deux fois (1), l'intègre magistrat couronna sa vie si digne par une mort chrétienne survenue le 6 novembre 1590. Son corps fut enseveli à Notre-Dame de Montbrison.

Je ne rappellerai ici que pour mémoire les ouvrages dus à la plume de Jean Papon. Ce sont : un commentaire latin sur les coutumes des Bourbonnais (2), un traité du sixième

(1) M. Mallein signale un testament autographe et une copie d'un autre. Le *Catalogue des manuscrits des départements*, t. XXI, p. 495, indique que ces testaments, qui se trouvent à la bibliothèque de Montbrison, manuscrit 26, sont tous deux autographes. Je rappelle également qu'à la bibliothèque de Saint-Etienne le manuscrit 195 contient une généalogie des Papon de Goutelas, par de la Tour-Varan.

(2) L'auteur ne connaît qu'une édition de cet ouvrage, celle de 1550 ; il en existe pourtant une deuxième, imprimée à Lyon, chez

Digitized by Google

commandement, un parallèle entre Démosthènes et Cicéron, un recueil d'arrêts notables des cours souveraines de France qui eut de nombreuses éditions avant et après sa mort (1), enfin son ouvrage capital des *Trois Notaires* où il expose les codes du notaire, du greffier et du chancellier. Le *Catalogue Heberle* de Cologne signale aussi sous le numéro 5068 un *Corpus juris Francici* (Cologne, 1624, in-fol.), que je ne trouve pas mentionné par M. Mallein. Je ne saurai donner ici une analyse de ces ouvrages. M. l'Avocat général l'a fait de main de maître et je ne puis que renvoyer à sa substantielle et intéressante monographie.

VIII. — Le statuaire Jean Bonnassieux est trop connu à Lyon et son œuvre est trop appréciée, pour qu'il me soit permis d'insister sur l'intérêt qui s'attache aux travaux le concernant. Déjà, au lendemain de sa mort, M. l'abbé Reure avait publié, ici même, une biographie estimée; mais l'ouvrage de M. Léo Armagnac demeurera l'apologie de l'éminent sculpteur.

Né à Panissières, en 1810, Jean Bonnassieux fut amené à Lyon par son père, sur le conseil du curé de la paroisse qui avait remarqué en lui des dispositions peu ordinaires. Placé chez un fabricant de statues d'église, il satisfit si pleinement son patron, M. Juveneton, que celui-ci lui fit suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts. L'élève eut vite fait d'obtenir une médaille d'or; il fut même, pour ce fait, exempté du service militaire. Envoyé à Paris par ses maîtres,

---

Jean de Tournes, en 1568, et signalée dans le *Catalogue de foires de Francfort*, p. 258.

(1) On me permettra d'ajouter à la liste établie par M. Mallein, p. 31, une édition posthume de Cologne, 1616, in-4, qui lui a échappé.

Digitized by Google

en 1834, il obtint, trois ans après, à la presque unanimité du jury, le premier grand prix de Rome, pour son œuvre *Socrate buvant la ciguë*.

Pendant le temps qu'il passe à la villa Médicis, ses envois sont appréciés : c'est, pour la première année, un *Phocion*, copie de celui du musée du Vatican; pour la deuxième un *Amour fidèle* qui fut fort remarqué à Rome dans une exposition, mais qui, mal emballé, arriva brisé à Paris; enfin, pour la troisième année, un *David tenant sa fronde*, accompagné d'un ravissant buste de la *Modestie*. Les loisirs de l'artiste étaient occupés à des travaux particuliers qui lui aidaient à vivre : tels les bustes de l'abbé Gerbet, celui du P. Lacordaire, celui de la princesse de Beauvau dont, par un tour de force, il exécuta le modelé en deux séances de deux heures chacune, enfin le *Baptême des premiers chrétiens* destiné à orner la prison Mamertine.

De retour à Paris, Bonnassieux après avoir refusé un professorat à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, vit les commandes affluer dans le modeste atelier qu'il s'était constitué. En 1844 une somme de 12.000 francs lui est alloué, par le Ministère, pour une statue de *Jeanne Hachette* à placer dans le jardin du Luxembourg, et la ville de Lyon lui commande le buste de son ancien maire, M. Terme. Deux ans après il exécute le *Baptême du Christ* qui décore la place Saint-Jean à Lyon, groupe inspiré de l'Ecole Florentine. Dès lors il se lancera plus spécialement dans la statuaire religieuse. En 1848, il achève la *Vierge de Feurs* de deux mètres de haut en marbre d'Italie, et la *Vierge d'Ainay* sur laquelle il s'exprime ainsi : « Cette statue, un peu large et puissante comme l'architecture qui l'abrite, est à peu près enfouie dans la vieille église d'Ainay. Pendant que j'y

Digitized by Google

travaillais, le cardinal de Bonald me dit plus d'une fois que ma statue serait là comme dans une cave et aux trois quarts perdue, ce qui est vrai. »

En 1855 il exécuta une statue de la *Méditation* que l'empereur remarqua et acheta : elle a péri dans l'incendie des Tuileries. Deux ans après il élevait un *Henri IV* sur la place de La Flèche et l'année suivante *Notre-Dame de Grâce* sur la façade de Saint-Nizier de Lyon : « On peut remarquer, dit-il, à la richesse des vêtements et des couronnes que j'ai cherché, dont cette œuvre, à me mettre en harmonie avec l'architecture un peu flamboyante de Saint-Nizier, appelée la perle du gothique du xve siècle. » Mais son travail capital, celui auquel il travailla sept ans, est la *Vierge du Puy* dite *Notre-Dame de France*. Cinquante-huit artistes de France et de l'étranger avaient pris part au concours. Voici comment il raconte son succès : « J'ai vu l'exposition de ces esquisses au Puy et j'en suis revenu sans aucune espérance. J'entrevoyais un insuccès. Mais arrivé ici, j'ai appris que la Commission venait de choisir trois esquisses dans cette foule ; la mienne était du petit nombre. Trois lettres arrivées ce matin m'annoncent que mon esquisse vient de l'emporter à l'unanimité. Réjouissez-vous avec moi, chers parents, remercions Dieu de cette belle victoire et prenez-en la part qui vous revient. »

Sans prétendre être complet, car il faudrait des pages pour citer et analyser les œuvres du maître, il convient de mentionner *Notre-Dame du Bon Accueil* à Saint-André de Tarare, le *Sacré-Cœur* à Sainte-Madeleine de la même ville, *Notre-Dame des Etudiants* à Saint-Sulpice, les statues de Mgr Darboy à Notre-Dame de Paris, de Mgr Pie dans la cathédrale de Poitiers, de Laprade à Montbrison, et enfin la dernière œuvre qui devait couronner cette vie d'artiste

Digitized by Google

chrétien, *Saint François d'Assise* dans la Primatiale de Lyon.

Si l'espace me manque à regret pour suivre M. Armagnac dans l'excellent chapitre intitulé : L'homme, le maître, l'ami, je ne résiste pas au plaisir de terminer par les quelques lignes suivantes qui montrent quelle grande idée Bonnassieux se faisait de l'art ; c'est lui-même qui parle : « Il m'est impossible de dire combien je désirerais faire quelque chose d'une haute portée, d'une haute valeur morale, quelque chose qui intéresse, instruise et serve la masse. Selon moi, l'art doit avoir un tout autre résultat que de distraire les yeux ou de leur plaire ; il me semble que, nous aussi, nous devons être des *prédicateurs*, que nous avons une noble et utile mission à remplir. Ainsi considéré, l'art me paraît bien plus grand, bien plus digne de s'approcher du Créateur. »

J.-B. MARTIN.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE LYON. — *Séance du 9 novembre 1897.* — Présidence de M. Beaune. — Hommages faits à l'Académie : 1° *Victor de Laprade à Aix*, par M. Mougins-Roquefort ; 2° l'*Espoir de l'Egypte*, par M. Vingtrinier ; 3° *Allocution prononcée à la distribution des prix du collège d'Oullins*, par M. Beaune ; 4° *De la responsabilité des maîtres pour faits de leurs serviteurs, dans l'ancien droit français*, par le même ; 5° 4e fascicule du *Repertorium hymnologicum*, par M. l'abbé Chevalier ; 6° Tome 6 des *Ordinaires de l'église cathédrale de Laon* (XIIe et XIIIe siècle), par le même. — M. Gobin met sous les yeux de l'Académie plusieurs spécimens des graines sauteuses (*Carpocapsa saltitans*), provenant d'un arbre qui croît au Mexique. — M. l'abbé Chevalier annonce qu'il se propose de faire réimprimer un ancien missel et un ancien bréviaire lyonnais, dans le but de faire une étude spéciale de la liturgie lyonnaise, et il demande aux membres de l'Académie tout le concours qu'ils pourront lui prêter. — M. Desvernay donne, à ce sujet, quelques renseignements sur plusieurs bréviaires manuscrits ou imprimés de la Bibliothèque de Lyon, notamment sur un ancien missel, du fonds Coste, ayant appartenu à Guichard de Pavie, prieur de Montrotier. — M. le Président fait observer que dans l'étude des anciens missels, il y a lieu d'attacher une

Digitized by Google

attention particulière aux calendriers, qui renferment souvent de curieuses annotations, utiles à consulter pour l'étude des mœurs du temps. — M. Tavernier dépose le manuscrit de son discours de réception, ayant pour titre : *Impressions d'un ingénieur aux Etats-Unis.*

Séance du 16 novembre 1897. — Présidence de M. Beaune. — M. Gobin complète les renseignements qu'il a donnés dans la dernière séance, sur les graines sauteuses, par la communication d'une note extraite de la *Nature* (n° du 31 mars 1894). — M. Bonnel communique une lettre de faire part adressée à l'Académie et annonçant que M. Raynaud, bibliothécaire honoraire du Conseil d'Etat, et membre correspondant de la compagnie, était décédé, le 14 octobre à Paris, à l'âge de 99 ans. — Dépôt de discours de réception : 1° Par M. Sicard : *Les peintres lyonnais pendant la première moitié du siècle.* — 2° par M. Kœlher : *La Vie dans les grandes profondeurs de l'Océan.* — M. Vachez donne lecture de la première partie d'une notice sur la vie et les œuvres de M. le comte de Charpin-Feugerolles, ancien président de l'Académie.

Séance du 23 novembre 1897. — Présidence de M. Beaune. — M. l'abbé Devaux dépose son discours de réception : *De la langue et de la littérature vulgaires de Lyon et du Lyonnais au moyen âge.* — M. le docteur Delore présente un rapport sur la candidature du docteur Gordone, président de l'Académie de médecine de la Havane, qui sollicite le titre de membre correspondant. — M. Bourdin, admis à faire une lecture, donne communication d'un mémoire intitulé : *La soie dans le Vivarais.* Il résulte de ce travail que la sériciculture se maintient péniblement dans l'Ardèche, depuis 25 ans et que cette décadence tient aux causes suivantes : 1° A la baisse du prix des cocons ; 2 à la concurrence des étoffes tramées soie et coton ; 3° à l'importation des soies de l'Extrême-Orient. De même, la filature a subi l'influence de la production des étoffes à bas prix. — M. Vachez termine la lecture de sa notice sur la vie et les œuvres du comte de Charpin-Feugerolles.

Séance du 30 novembre 1897. — Présidence de M. Beaune. — M. Teissier présente un rapport sur la candidature de M. le docteur Bondet, dans la section des sciences médicales. — M. Armand-Calliat fait un rapport sur la candidature de M. Edouard Aynard dans la

Digitized by Google

section des Beaux-Arts. — M. Vachez communique un rapport sur la candidature de M. Dubreuil, avocat, ancien bâtonnier, et de M. Julien, professeur à la Faculté des lettres, dans la section d'éloquence et de littérature. — M. le Président donne lecture du discours qu'il a prononcé aux funérailles de M. Cornevin. M. Cornevin, dit l'orateur, était un travailleur infatigable ; il avait tout étudié, non seulement dans les livres, mais encore dans ses voyages. C'était un esprit élevé et d'une rare distinction, un croyant sincère, comme le révélait déjà son discours de réception et comme l'a confirmé sa mort chrétienne. En un mot, deux mobiles l'ont toujours dirigé toute sa vie : l'obéissance à la loi du travail et l'amour du pays.

Séance du 7 décembre 1897. — Présidence de M. Beaune. — Séance d'élection. — M. le docteur Gordone, de la Havane, est nommé membre correspondant. — M. Bondet est élu membre titulaire dans la section des sciences médicales. — M. Edouard Aynard est élu membre titulaire dans la section des Beaux-Arts. — Renouvellement du Bureau : M. Lafon est nommé président de la classe des Sciences, et M. Armand-Calliat, président de la classe des lettres.

Séance du 14 décembre 1897. — Présidence de M. Beaune. — Complément de l'élection des membres du Bureau. Sont nommés : Secrétaire général de la classe des Sciences, M. Bonnel; secrétaire-adjoint de la classe des Sciences, M. Horand; secrétaire-adjoint de la classe des Lettres, M. Bleton ; bibliothécaire-archiviste, M. Saint-Lager ; trésorier, M. Perrin. — M. André donne communication d'une étude de M. Le Cadet sur l'électricité dans les hautes régions de l'atmosphère. C'est le récit d'une ascension exécutée le 11 septembre dernier, à Paris, sous la direction du célèbre aéronaute de la Commission d'aérostation, M. Besançon, et au cours de laquelle on s'est élevé à une hauteur de 4.150 mètres, en parcourant une distance de 330 kilomètres, avec une vitesse de 64 kilomètres à l'heure. Des observations faites, au cours de cette ascension, il résulte que sous nos latitudes, l'intensité du champ électrique de l'atmosphère diminue, quand la hauteur au-dessus de la surface de la terre augmente. En outre, elles infirment toutes les théories qui reconnaissent, comme cause du champ électrique et des variations de ce phénomène, l'électrisation positive des hautes régions de l'atmosphère.

Digitized by Google

Séance publique du 21 décembre 1897. — Présidence de M. Beaune. — M. le Président présente le compte rendu des travaux de l'année. — M. Saint-Lager fait un rapport sur le prix Christin et de Ruolz, qui est décerné à M. le docteur Roux, pour son mémoire sur l'*Hygiène des eaux de Lyon*. — M. Leger lit un rapport sur le prix Herpin, qui est décerné à M. Le Cadet, pour ses études de l'électricité atmosphérique. — M. Vachez présente le rapport de la Commission des prix de Lombard de Buffières, qui sont distribués de la manière suivante : Mlle Chambon, 3.000 francs, M. Blanc, 1.000 francs, M. Boyer, M. Lafay, Mlle Mornay et Mlle Magnat, 500 francs chacun. En outre, une médaille d'honneur en vermeil est attribuée à M. Périllat, inspecteur du bureau des nourrices. — M. Caillemer termine la séance par la lecture d'un rapport sur les prix de vertu (fondation Livet), qui sont attribués savoir : 3.000 francs à Mlle Isabelle de Jussieu et 1.000 francs à Mlle Cadillon.

Digitized by Google

Chronique de Décembre 1897

1er *Décembre.* — Mort de M. Brigueil, ancien président du Tribunal civil de Lyon, décédé à Limoges (Haute-Vienne).

7 *Décembre.* — Premier tour de scrutin pour l'élection des juges du Tribunal de commerce. Sans résultat.

13 *Décembre.* — Ouverture de la conférence des avocats stagiaires, sous la présidence de Me Gabriel Perrin, bâtonnier. Le prix Mathevon est décerné à Me Eugène de Villeneuve. Le discours d'usage est prononcé par Me Émile Bender, sur le sujet suivant : *La femme mariée, ses intérêts pécuniaires, spécialement de la séparation de biens, régime de droit commun.*

16 *Décembre.* — Election des juges du Tribunal de commerce. Sont élus juges titulaires : MM. Lignon, Vignon, Gontard, Robert, Varraud et Millet. — Juges suppléants : MM. Brizon, Charron, Gouverne, Magnin, Patard, Petit et Rey.

Digitized by Google

TABLE

DU

VINGT-QUATRIÈME VOLUME

HISTOIRE DE LYON ET DE SES ENVIRONS

Pages.

P. Cormier. — Souvenirs lyonnais et dominicains..... 34

A. Poidebard. — Les causes du siège de Lyon, en 1793..... 93

J. Morel de Voleine. — Information passée par le châtelain de Montmelas, en 1575..... 181

F. Desvernay. — Manuscrits de la Bibliothèque de Lyon. Confrérie de la Sainte-Trinité de Lyon..... 215

J.-B. Vanel. — Promenades historiques dans l'ancien Forez. Vingt-cinq ans de chicane pour une rente de 4 livres 5 sols.... .....297 365

Un Dombophile. — Notice historique sur le prieuré de La Bruyère en Franc-Lyonnais..... 330 381

Chronique du mois..... 88, 158, 224, 295, 364 433

HISTOIRE GÉNÉRALE

Joseph Berger. — L'ambulancière alsacienne..... 207

P. de Bouchaud. — Action de la Féodalité, de la Royauté et des communes sur la civilisation..... 236

— Féodalité et vassalité..... 315

Digitized by Google

BIOGRAPHIE ET NÉCROLOGIE

Abbé Reure. — Le bibliographe Antoine Du Verdier (1544-1600) 5, 113, 161
A. Vachez. — M. Mougin-Rusand 149

LITTÉRATURE ET CORRESPONDANCE

H. Hignard. — Lettres de l'Ecole Normale (1838-1841) 59, 129 256
— Lettres écrites du Lycée de Saint-Etienne 347
L. Mayet. — La Complainte 192, 268

BEAUX-ARTS

G. Tricou. — Claude Rafi « fleustier » 405

BIBLIOGRAPHIE

J.-B. Martin. — Le prieuré de Tarare, la cure et les prébendes, la famille de Tarare, par l'abbé Forest 81
A. B. — Manuel de Saint-Polycarpe 291
XX. — Vie de François Cagnin (1546-1617), par le Père Bullioud, publiée par M. Guillet-Brosset 361
J.-B. Martin. — Chronique d'archéologie et d'histoire 413

SOCIÉTÉS SAVANTES

Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts 83, 155 429
Société littéraire, historique et archéologique 293
Société d'éducation 363

PLANCHE DE LA REVUE

Portrait de M. Mougin-Rusand 149

Le Gérant : P. BERTHET.

Typog. MOUGIN-RUSAND. — Lyon

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 100 882 273

Digitized by Google